

Terre d'Émeraude Communauté

4 Chemin du Quart – 39270 Orgelet



PLUi Jura Sud

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal du secteur "Jura Sud"

DIAGNOSTIC TERRITORIAL & ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Élaboration prescrite le 14/09/2017

Dossier arrêté le : 17/12/2025

PLUI approuvé le :

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil
Communautaire en date du 17/12/2025

PIÈCE DU PLUI : 1.1

DOSSIER POUR ENQUÊTE PUBLIQUE

CONTEXTE GENERAL 7

1. Le territoire de Jura Sud	7
2. La Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté	9
3. Le PNR du Haut Jura	10
4. Le SCoT du Pays Lédonien.....	11

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL 12**CHAPITRE 1 : Un paysage rural fort de ses singularités 12**

1. Le secteur Jura Sud, un territoire rural à préserver	12
1.1 Des composantes paysagères variées	12
1.1.1 Le Second plateau	13
6.1.1.1 Les gorges et le bassin de l'Ain	14
1.1.2 Le Jura plissé des grands Vaux	15
6.1.2.1 L'Axe des Hautes Joux	16
6.1.2.2 L'Eperon de Montcusel	17
6.1.2.3 La Cluse de la Bienne	18
1.2 Des paysages marqués par les interactions humaines	19
1.2.1 Des paysages façonnés par l'agriculture et la sylviculture... ..	19
1.2.2 ...Mais menacés par l'enfrichement des espaces agricoles	20
1.3 Un territoire de moyenne montagne permettant la découverte des paysages	21
2. Un territoire rural...où l'urbanisation s'inscrit dans un contexte géographique	23
2.1 Des contextes urbains historiquement reliés à la géographie du territoire	23
2.1.1 Les villages rue	24
2.1.2 Les villages en étoile	24
2.1.3 Les villages groupés	25
2.1.4 Les villages de coteau	25
2.1.5 Les villages en fond de vallée	26
2.1.6 Les villages en situation de piémont	26
2.2 Une morphologie vernaculaire qui côtoie des nouvelles formes urbaines	27
2.2.1 Une identité à préserver face à l'évolution des nouvelles formes urbaines	27
2.2.2 Des espaces publics qui ont su garder un caractère rural	28
2.2.3 Une inscription des bourgs dans le paysage à préserver	29
3. L'identité architecturale du territoire du Jura Sud.....	31
3.1 Des typologies architecturales	31
3.1.1 Les fermes	31
3.1.2 Les maisons immeubles de village à Moirans-en-Montagne	33
3.1.3 Le patrimoine artisanal et industriel	34
3.1.4 Des nouvelles formes urbaines	35
3.2 Les mesures de protection existantes	36
3.2.1 Sites inscrits et Sites classés	36
3.2.2 Les Monuments historiques	37
3.2.3 Le petit patrimoine rural	39

3.2.4	Archéologie	40
3.3	Synthèse et Enjeux de l'analyse paysagère et urbaine	41
CHAPITRE 2 : Un territoire riche avec de nouvelles dynamiques		42
4.	Un déclin démographique nuancé	42
4.1	Evolution de la population	42
4.1.1	Une dynamique démographique en chute	42
4.1.2	Une attractivité très diverse sur le territoire	43
4.2	Une population de plus en plus vieillissante	43
4.3	Une taille des ménages en baisse	44
4.4	Démographie Synthèse et Enjeux	45
5.	Une offre de logements à adapter	46
5.1	Evolution des logements	46
5.1.1	Un rythme de création des logements ralenti	46
5.1.2	Une vacance importante dans certaines communes	47
5.2	Caractéristiques des logements	48
5.2.1	Un parc de résidences constitué en grande majorité de maisons individuelles	48
5.2.2	Le parc locatif	49
5.2.3	Une offre de logements à adapter	49
5.2.4	Des logements anciens, soumis aux enjeux énergétiques	50
5.3	Le marché du logement	50
5.3.1	La tendance du marché sur le territoire de Jura Sud	50
5.3.2	La construction neuve et la réhabilitation	50
5.4	Politiques en matière de logements	51
5.4.1	L'OPAH Jura Sud	51
5.4.2	L'observatoire de l'habitat de Jura Sud	51
5.4.3	L'opération de revitalisation de Moirans-en-Montagne	52
5.5	Logements Synthèse et Enjeux	54
6.	Un éco-système dynamique	55
6.1	L'emploi et la formation	55
6.1.1	L'industrie et l'artisanat toujours : une force du territoire	55
6.1.2	Un profil de territoire productif (mais de plus en plus résidentiel)	56
6.1.3	Des espaces économiques à adapter aux nouveaux enjeux économiques	57
3.1.3.1	Une offre structurée le long des axes routiers	57
3.1.3.2	L'état du parc immobilier à vocation économique	58
6.1.4	Des formations peu adaptées aux besoins des entreprises locales	61
6.1.5	Une volonté de soutenir l'industrie	61
6.2	Une offre touristique dynamique support d'une nouvelle économie	61
6.2.1	Une offre d'hébergement diversifiée	62
6.2.2	Un réel manque de service de restauration	63
6.2.3	Une offre touristique structurée	64
3.2.3.1	Des activités culturelles et sites patrimoniaux	65
3.2.3.2	Loisirs de pleine nature	65

6.3	L'agriculture et la Forêt : Une économie à part entière	69
6.3.1	Une agriculture de plus en plus menacée	69
6.3.2	L'identification des espaces agricoles stratégiques	71
6.3.3	Une activité qui sert au cadre de vie	74
6.3.4	La filière bois : Un atout important du territoire	76
	3.3.3.2 Le Bois, une énergie et une ressource renouvelable conséquente	76
	3.3.3.3 La desserte forestière : essentielle à la mobilisation du bois	77
	3.3.3.4 L'opération de fruitière de gestion forestière	77
6.4	Economie : Synthèse et Enjeux	79
CHAPITRE 3 : Un territoire structurant 80		
7.	UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES QUI EVOLUE EN LIEN AVEC LES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES.....	80
7.1	Des équipements scolaires et de santé à conforter	80
7.1.1	Une offre de santé en voie de structuration	80
7.1.2	Les équipements scolaires et périscolaires	81
7.2	Un nombre conséquent d'équipements sportifs et culturels sur le territoire	82
7.2.1	L'offre en équipements culturels	82
7.2.2	Les équipements sportifs et de loisirs	82
7.3	Les Commerces	83
7.4	Synthèse et Enjeux sur les équipements et les services	85
8.	Un territoire rural à la croisée des chemins	86
8.1	Une desserte et une accessibilité relativement fortes pour le territoire	86
8.2	Une mobilité contrainte en milieu rural	87
8.2.1	Une mobilité dépendant principalement de la voiture	87
8.2.2	Des alternatives à l'automobile très limitées	88
	5.2.2.1 Une offre en transport en commun peu attractive	88
	5.2.2.2 Des déplacements doux peu adaptés aux pratiques quotidiennes	88
8.2.3	L'offre en stationnement	89
8.3	Une intégration insuffisante des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)	89
8.3.1	Une couverture en téléphonie mobile en cours	90
8.3.2	Un développement des réseaux en cours de finalisation	90
8.4	Synthèse et Enjeux des infrastructures de déplacement et de communication	91
Contraintes supra-communales 92		
1.	La loi Montagne.....	92
2.	La loi Littoral.....	93
3.	La protection environnementale	94
3.1	La loi sur le bruit	94
3.2	Le régime forestier en gestion ONF	95
3.3	Le règlement des boisements	95

PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 96

CHAPITRE 1 : Caractéristiques géographiques 96

1. Occupation du sol	96
2. Géologie.....	97
3. Climat en évolution.....	98
3.1 Climat montagnard	98
3.2 Changement climatique	98
3.3 Répercussions sur l'environnement	99
4. Scénario tendanciel et enjeux	98

CHAPITRE 2 : Patrimoine naturel et biodiversité 116

1. Périmètres d'inventaire et de protection	117
2. PNR du Haut-Jura.....	127
3. Milieux humides	129
4. Milieux ouverts	132
5. Milieux forestiers	134
6. Faune.....	138
7. Espèces exotiques envahissantes.....	151
8. Continuités écologiques	152
9. Scénario tendanciel et enjeux	162

CHAPITRE 3 : Risques 189

1. Risques naturels	189
1.1 Risque sismique	191
1.2 Risque inondation	191
1.3 Risque mouvement de terrain	196
1.4 Risque géologique	198
1.5 Risque retrait/gonflement des argiles	202
1.6 Risque incendie de forêt	203
2. Risques technologiques	205
2.1 Risque rupture de barrage	205
2.2 Risque transport de matières dangereuses	206
2.3 Risque industriel	206
3. Scénario tendanciel et enjeux	208

CHAPITRE 4 : Pollutions et nuisances 209

1. Qualité de l'air	Erreur ! Signet non défini.
1.1 Gaz à effet de serre	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Oxydes d'azote	Erreur ! Signet non défini.

1.3	Particules en suspension	107
1.4	Ambroisie	108
1.5	Ecomobilité	Erreur ! Signet non défini.
2.	Assainissement et eaux pluviales.....	209
2.1	Assainissement collectif	209
2.2	Assainissement non collectif	215
2.3	Eaux pluviales	215
3.	Déchets.....	216
3.1	Plans et programmes structurants	216
3.2	Gestion des déchets	216
3.2.1	Déchets ménagers	217
3.2.2	Déchetteries	220
3.2.3	Déchets verts	222
4.	Sites et sols pollués.....	222
5.	Nuisances sonores.....	224
6.	Scénario tendanciel et enjeux	226
CHAPITRE 5 : Synthèse de l'état initial de l'environnement		228
1.	Points forts et faiblesses du territoire de Jura Sud.....	228
2.	Synthèse des enjeux majeurs d'un point de vue environnemental.....	230
3.	Hierarchisation des enjeux	231
4.	Cartes de synthèse	233

CONTEXTE GENERAL

1. Le territoire de Jura Sud

Le territoire de Jura Sud se situe dans le Sud du département du Jura à la frontière du département de l'Ain, dans le Parc naturel régional du Haut-Jura. Il est composé de 17 communes :

Chancia (224 habitants)	Lect-Vouglans (349 habitants)
Charchilla (288 habitants)	Maisod (324 habitants)
Châtel-de-Joux (51 habitants)	Martigna (198 habitants)
Coyron (70 habitants)	Meussia (433 habitants)
Crenans (233 habitants)	Moirans-en-Montagne (2138 habitants)
Les Crozets (190 habitants)	Montcusel (147 habitants)
Etival (307 habitants)	Vaux-lès-Saint-Claude (673 habitants)
Jeurre (248 habitants)	Villards d'Héria (385 habitants)
Lavancia-Epercy (614 habitants)	

La population de Jura Sud se concentre essentiellement sur la commune de Moirans-en-Montagne ainsi que sur la partie sud du territoire (Lavancia-Epercy, Vaux-les-Saint-Claude), deux zones géographiques particulièrement dynamiques d'un point de vue industriel et économique, et par conséquent attractives en termes de résidence.

Moirans-en-Montagne joue un rôle très important de bourg-centre pour tout Jura Sud, offrant un pôle de commerces et de services à l'ensemble des habitants du territoire. Le territoire de Jura Sud est fortement boisé : près de 78% du territoire est constitué de forêts et autres milieux naturels. La part artificialisée représente seulement 4% du territoire.

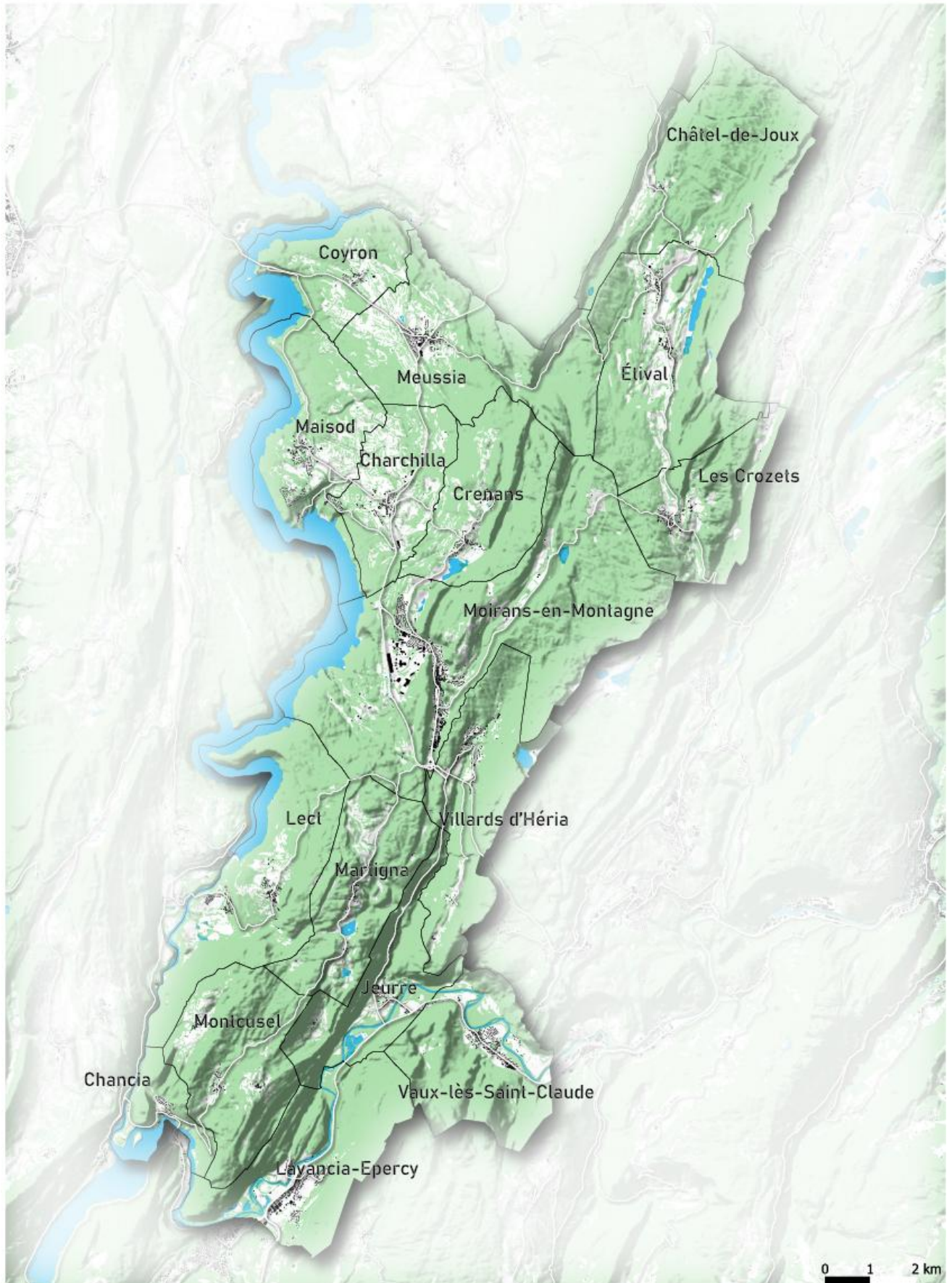
Son territoire de moyenne montagne s'échelonne entre 306 et 981 mètres d'altitude. Son relief et la diversité de ses espaces naturels lui permettent de développer une activité touristique tout au long de l'année, et d'offrir un cadre de vie d'exception à ses habitants.

Le territoire est également porteur d'une identité « Haut-Jurassienne » portée par les savoir-faire locaux (industrie du jouet, tournerie, filière bois, AOP fromagères...) mais également d'une identité « Pays des Lacs » caractérisée par la présence de nombreux lacs (Vouglans, Coiselet, Etival, Chanon, Antre) et de façon plus générale par la présence de l'eau (eaux de surface et eaux souterraines par la formation karstique).

Par sa position géographique privilégiée, au carrefour des axes de communication reliant Lons-le-Saunier, Saint-Claude et Oyonnax, Jura Sud entretient des liens étroits avec les territoires voisins et se caractérise par les éléments suivants :

- Il appartient au Parc Naturel Régional du Haut-Jura ;
- Il est englobé dans la zone d'emploi de Saint-Claude, et plus largement dans la Plastics Vallée.
- Il s'étend sur 3 bassins de vie : ceux de Saint-Claude et de Lons-le-Saunier pour la partie Nord et celui d'Oyonnax pour la partie Sud.

Le territoire de l'ex Jura Sud



2. La Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté

C'est dans un contexte national d'émergence de l'intercommunalité, que les communes du Canton de Moirans-en-Montagne, initialement regroupées au sein du même SIVOM, ont manifesté en 1993 leur volonté d'approfondir leur coopération en créant le District Jura Sud.

En vue d'un développement économique et d'un aménagement plus harmonieux de l'espace, son périmètre s'est élargi aux communes de Lavancia-Epercy et de Vaux-lès-Saint-Claude en 1994. En 1999, la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a offert aux districts la possibilité de se transformer en Communauté de Communes. En 2000, le District de Jura Sud devient la « Communauté de Communes Jura Sud ».

Depuis 2002, la Communauté de communes de Jura Sud est composée de 17 communes. Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 07 août 2015, les quatre Communautés de Communes « Jura Sud-Pays des Lacs –Petite Montagne –Région d'Orgelet » ont fusionné au 1^{er} janvier 2020.

Située au sud du département du Jura, la nouvelle Communauté de communes couvre un territoire reconnu pour sa spécificité rurale et ses atouts touristiques. Elle offre une nature préservée et une diversité de paysages : lacs, montagnes, rivières et cascades, ou encore reculées, belvédères, grottes... et un réseau de bourgs qui apportent de nombreux services aux habitants. Cette Communauté de communes comprend 92 communes pour 24433 habitants en 2021.

Quatre bourgs-centres où sont maintenus et développés les services de proximité pour tous : Arinthod, Clairvaux-les-Lacs, Moirans-en-Montagne et Orgelet, ce dernier étant le siège social de la nouvelle intercommunalité.



3. Le PNR du Haut Jura

Le territoire de Jura sud fait partie intégrante du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Le PLUi doit ainsi respecter les orientations dictées par la charte du PNR. Même si une nouvelle charte est en cours de rédaction, avec un nouveau projet pour la période 2026-2041. La Charte actuelle du PNR vise les objectifs suivants :

- Un territoire construit, vivant et animé ensemble :

Cette première vocation vise à assurer la cohérence des politiques territoriales, à partager et développer une culture commune du territoire et à créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle...

- Un territoire responsable de son environnement :

Cette seconde vocation vise à mieux appréhender les évolutions liées au changement climatique et de permettre au territoire de s'y adapter sur les questions de paysage, d'agriculture, de biodiversité, de tourisme, de forêt ou encore de milieux humides.

- Un territoire qui donne de la valeur à son économie :

Cette dernière vocation vise à une économie plus tertiaisée et relocalisée et à une économie qui se différencie par sa qualité



4. Le SCoT du Pays Lédonien

Composé de 4 EPCI et de 200 communes, le territoire du Pays Lédonien est un espace à dominante rurale du département du Jura, situé sur l'axe Bourg-en-Bresse – Dole, et à relative proximité de la frontière Suisse (Haut Jura).

Le Pays Lédonien accueille 88 249 habitants (Insee, 2019), sur une superficie de 185 350 hectares et affiche une densité de population non-négligeable (49 habitants par km²). Cette densité moyenne se traduit en réalité par des disparités avec un tissu de communes faiblement peuplées dans les parties Sud et Est du Pays Lédonien et des espaces plus peuplés dans les parties Nord et Ouest, ainsi que dans les polarités principales (pôle urbain, bourgs-centres). Le SCoT du Pays Lédonien identifie 4 niveaux d'armature urbaine, le pôle urbain, les bourgs-centres, les bourgs-relais et les communes rurales. Sur le territoire de Jura Sud on retrouve :

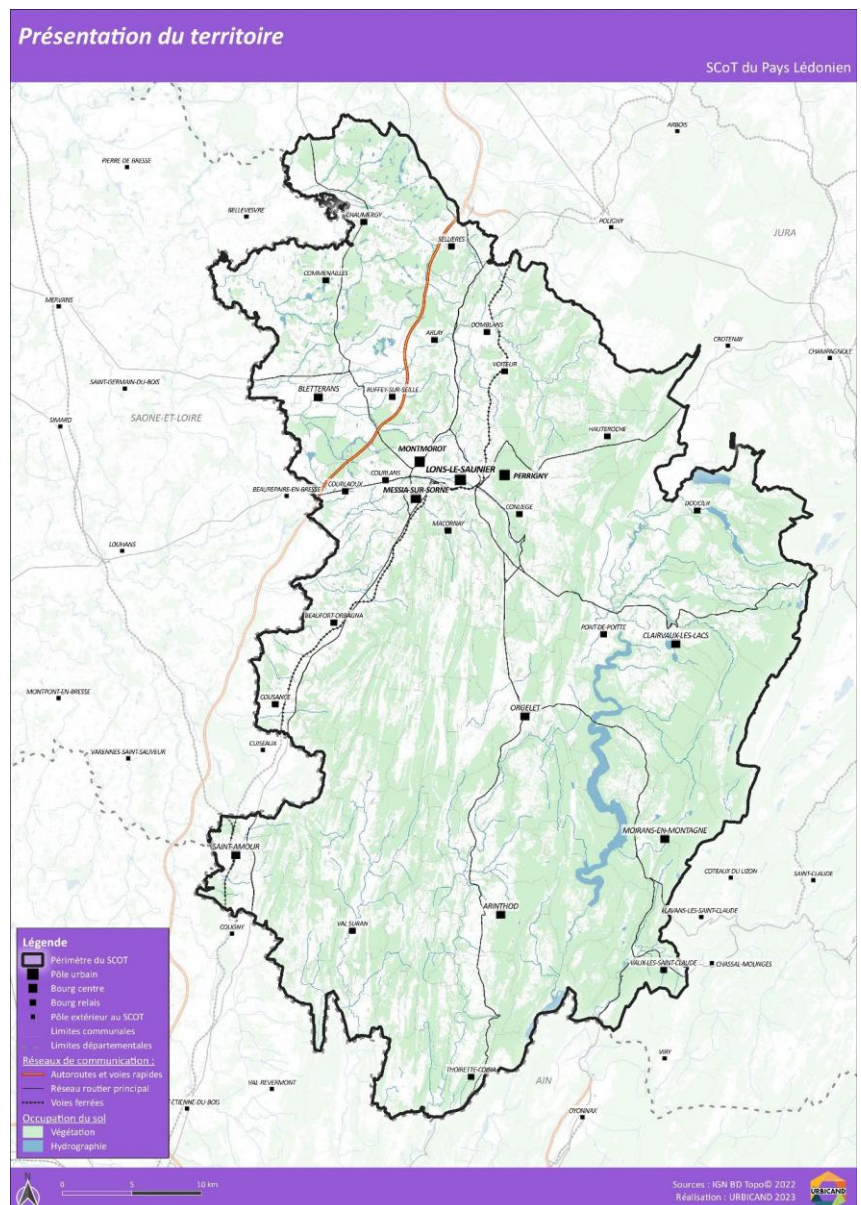
- Un bourg-centre en la présence de Moirans-en-Montagne
- Un bourg-relais en la présence de Vaux-lès-Saint-Claude
- Et 15 communes rurales

Le PLUi devra ainsi veiller à :

- Pérenniser la place de Moirans-en-Montagne comme bourg-centre, en privilégiant l'accueil des fonctions économiques, commerciales et de services et d'équipements rayonnants sur tout le bassin de vie

- Consolider le rôle de Vaux-lès-Saint-Claude comme bourg-relais, notamment sur les questions de santé intermédiaire et de service de proximité (Poste, restaurants, garages, etc.)

- Créer les conditions d'accueil de nouvelles populations dans les communes rurales sans perturber le cadre de vie, les paysages, l'environnement et l'activité agropastorale.



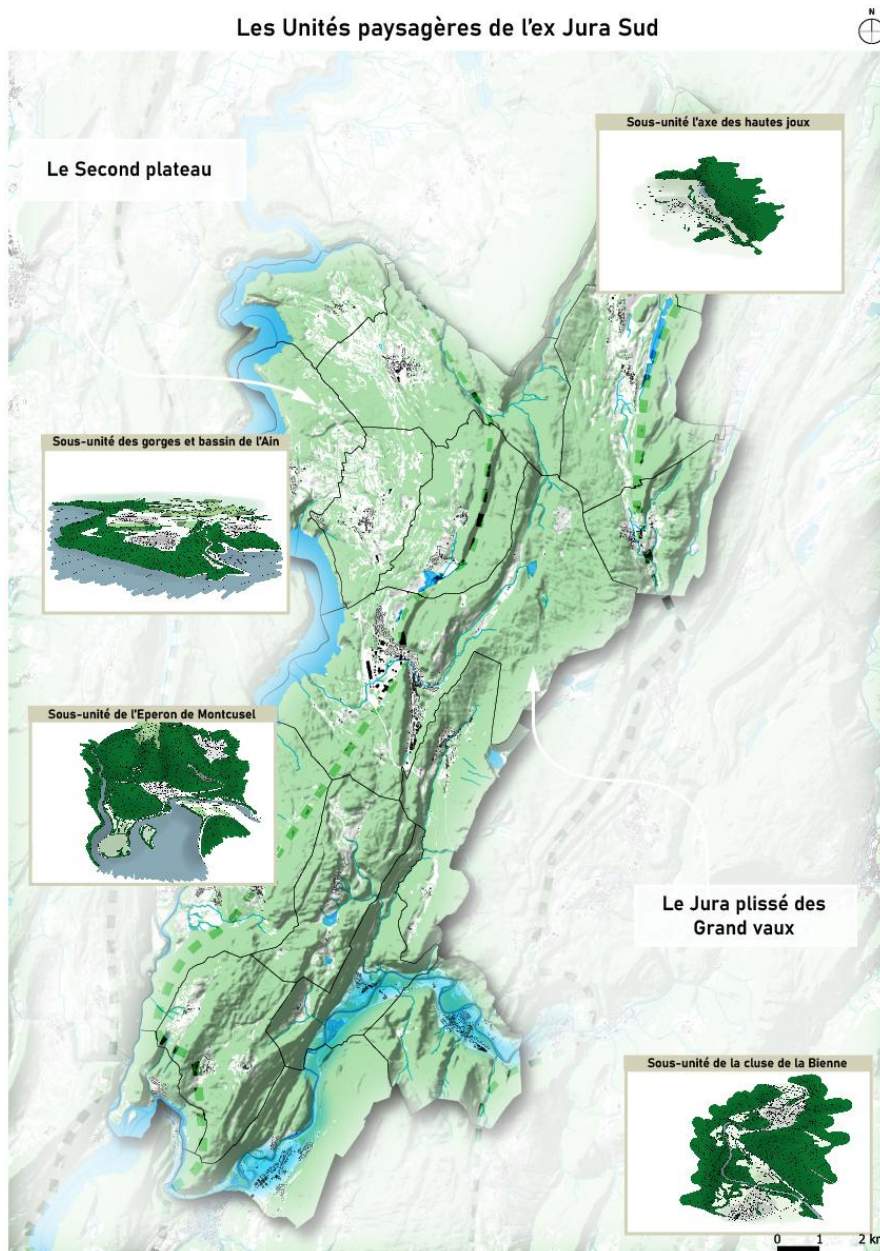
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

CHAPITRE 1 : Un paysage rural fort de ses singularités

1. Le secteur Jura Sud, un territoire rural à préserver

1.1 Des composantes paysagères variées

Le territoire de Jura Sud prend place au sein de deux unités paysagères selon : « l'Atlas des paysages du Jura » : **Le second plateau** et le **Jura plissé des Grands vaux**.



Le territoire du Jura est marqué par deux grands symboles que sont la présence de l'eau et du relief qui permettent une forte hétérogénéité des paysages.

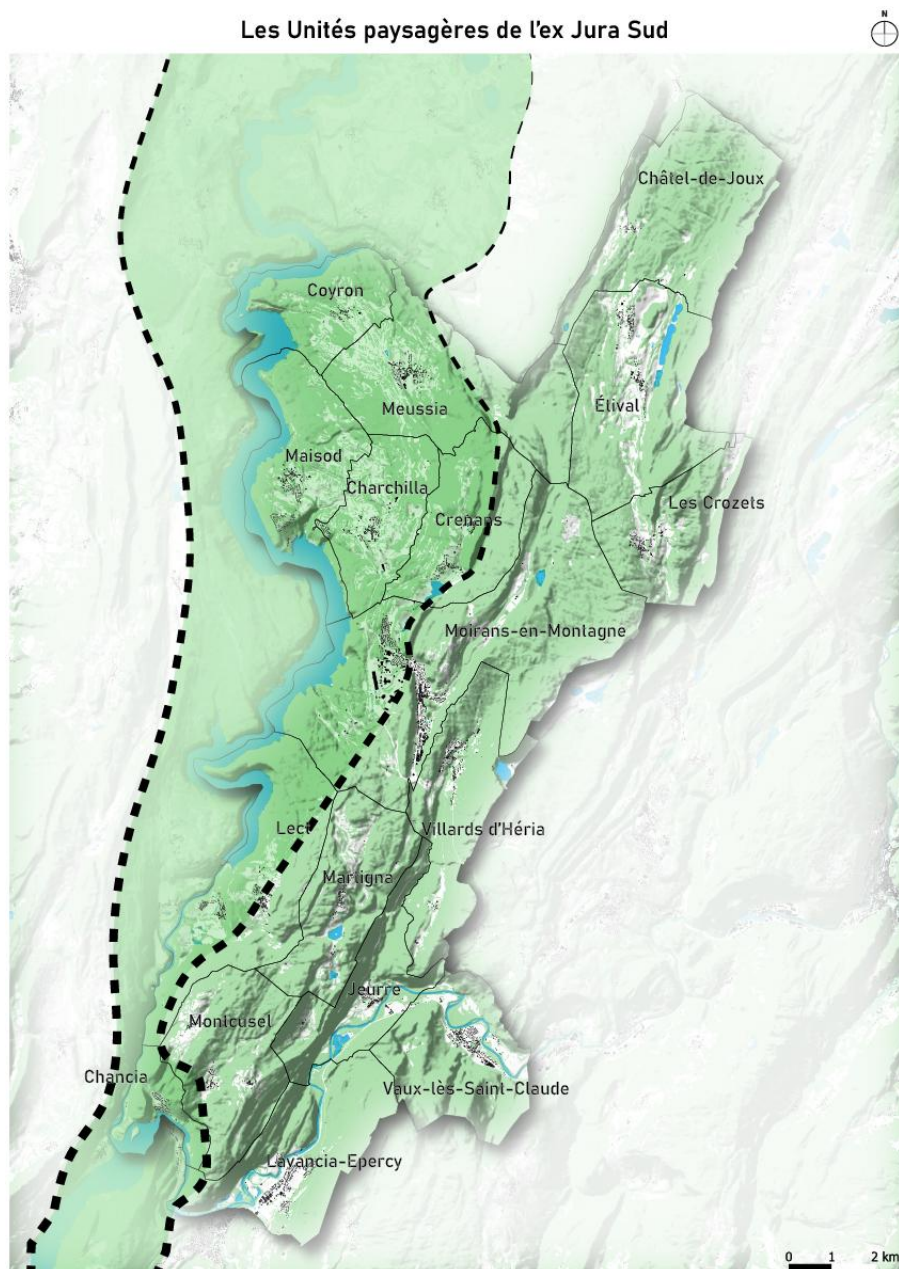
Sur le territoire de Jura Sud, ces deux symboles sont omniprésents.

L'eau visible grâce au passage de l'Ain et à la présence du lac de Vouglans se laisse également deviner par le réseau de nombreux cours d'eau, ruisseaux et lacs qui composent le territoire de Jura Sud.

Les reliefs eux, alternent entre hauts dénivelés et altitudes plus faibles, ils offrent des belvédères importants sur la vallée de l'Ain et permettent la découverte des paysages. Affirmé par la présence de l'anticlinal qui traverse le territoire du nord au sud, on ressent réellement cet aspect de territoire de montagne.

1.1.1 Le Second plateau

D'après l'« Atlas des paysages du Jura – DREAL BFC », l'unité paysagère du Second plateau se caractérise par : une grande unité paysagère qui s'inscrit dans la continuité de son homologue du Doubs. Elle s'étend du nord au sud sur plus de 50 kilomètres. Pour le Second Plateau, la géographie est plus complexe que pour l'unité précédente. Il est effectivement traversé à l'est par la Vallée de l'Ain et à l'ouest par le faisceau de Syam qui marque une seconde rupture plus profonde du plateau. Cette géographie distingue des secteurs et décompose l'unité en plusieurs plateaux. Au Nord, les plateaux de Salins, Nozeroy et Champagnole sont majoritairement cultivés tandis que le plateau des lacs, façonné par les glaciers, accueille une couverture forestière abondante qui renforce la part de nature dans la composition des paysages.



Au sein de cette unité paysagère, le territoire de Jura Sud s'installe plus précisément dans une sous unité, *les gorges et le bassin de l'Ain*.

6.1.1.1 Les gorges et le bassin de l'Ain

Le barrage de Vouglans structure le territoire par sa visibilité depuis une bonne partie de la zone. Il serpente à travers l'ancienne vallée de l'Ain ; ses larges méandres sont guidés par la topographie abrupte des versants boisés. Le lac est en partie dédié aux activités de loisirs nautiques, où plages et infrastructures touristiques sont disséminées sur ses abords. Sur les hauteurs de Vouglans, les plateaux accueillent quelques clairières, la plus vaste s'étend autour des villages de Meussia, Maisod et Charchilla. Si ce secteur semble en apparence ouvert, la déprise agricole gagne du terrain au profit de formations semi-naturelles à l'allure de garrigue. « *Atlas des paysages du Jura – DREAL BFC* »

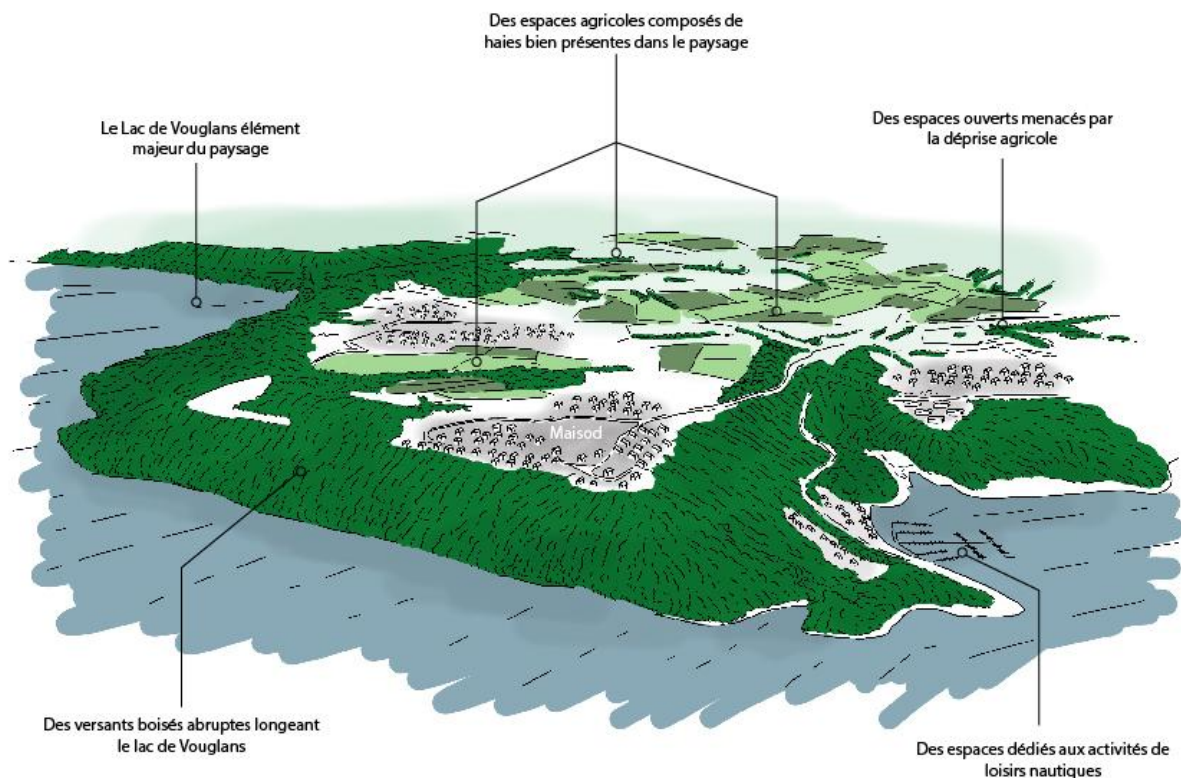


Schéma illustrant les grandes composantes paysagères de la sous-unité paysagère

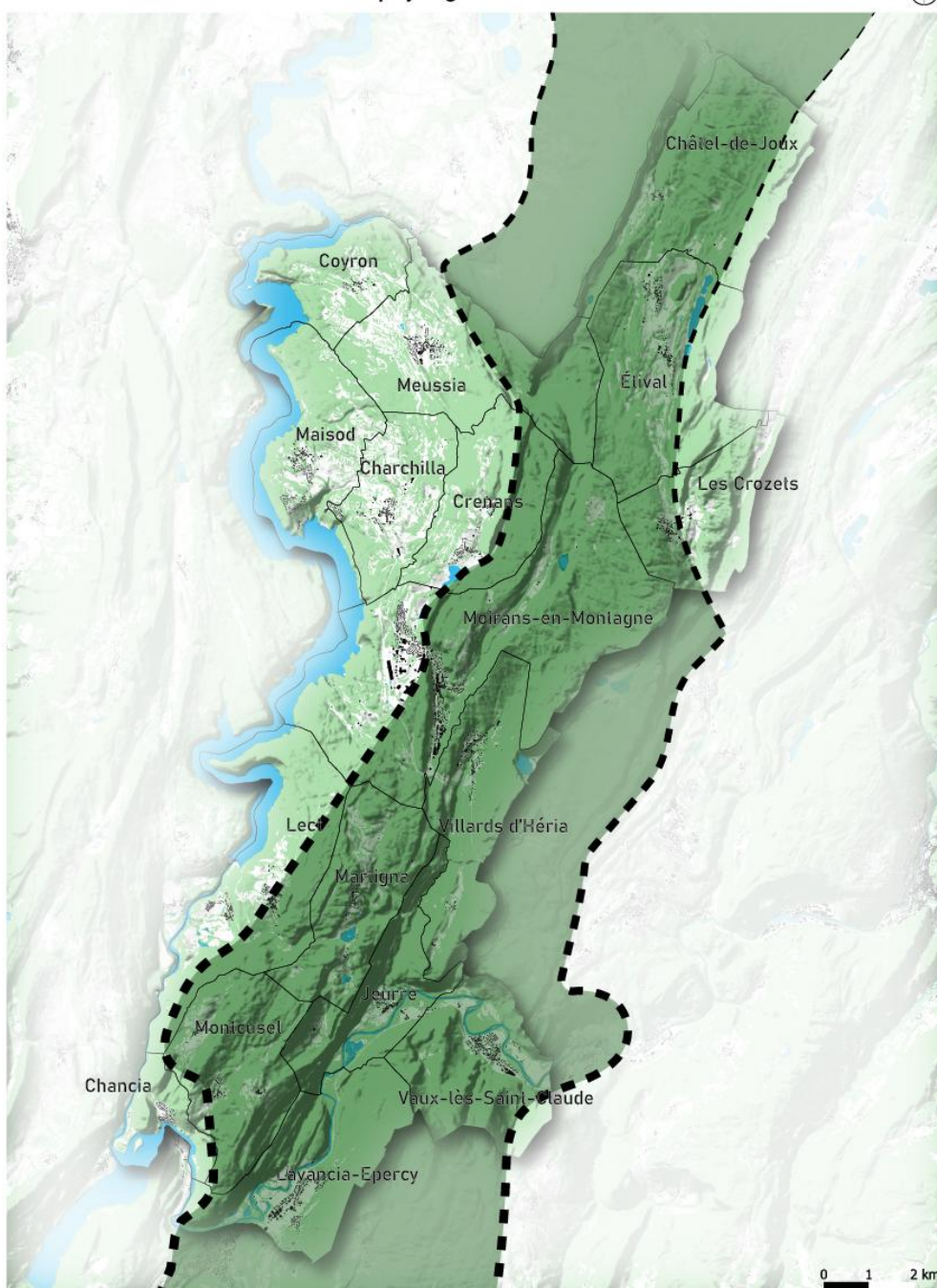


Vue sur le lac de Vouglans depuis le belvédère du Déversoir

1.1.2 Le Jura plissé des grands Vaux

D'après « *Atlas des paysages du Jura – DREAL BFC* », l'unité paysagère du *Jura plissé des grands Vaux* : marque l'entrée sur le premier palier de la Haute Chaîne du Jura. Le jeu des plissements parallèles détermine des vaux relativement larges dont Saint-Laurent-en-Grandvaux fournit le plus bel exemple. Les parties en contrebas des Grands Vaux accueillent lacs et tourbières qui constituent, encore aujourd'hui, des pôles de froids extrêmes lors des hivers rigoureux. La hêtraie-sapinière développe ses plus beaux peuplements sur les monts encadrants creusés à certains endroits par des combes dévolues au pâturage.

Les Unités paysagères de l'ex Jura Sud



Au sein de cette unité paysagère, le territoire de Jura Sud s'installe plus précisément dans trois sous unités, l'*Axe des Hautes Joux*, l'*Eperon de Montcusel* et *La cluse de la Bienne*.

6.1.2.1 L'Axe des Hautes joux

Cet ensemble géographique illustre un exemple de forme géologique en plissement caractéristique du massif Jurassien : il suit un long axe de plissement du nord au sud constitué d'un mont (ou anticlinal) régulier, évidé par de vastes combes. Perpendiculairement à cet axe, deux cluses accueillent la Saine et la Lemme et se prolongent dans la continuité de l'axe du faisceau de Syam sur le Second Plateau. Au sud, la Cluse de la Bienne vient interrompre brutalement l'ensemble plissé.

Dans ces vastes massifs forestiers, les villages et les espaces agricoles qui les entourent se calent sur des combes ou des vals. Ils s'illustrent à la fois sous forme de bandes de constructions continues le long des axes de circulation et sous forme éparpillée au milieu des pâtures. Toutes les parties hautes des reliefs sont occupées par une forêt de conifères qui, en allant vers le sud, se mêle progressivement aux hêtres. « *Atlas des paysages du Jura – DREAL BFC* »

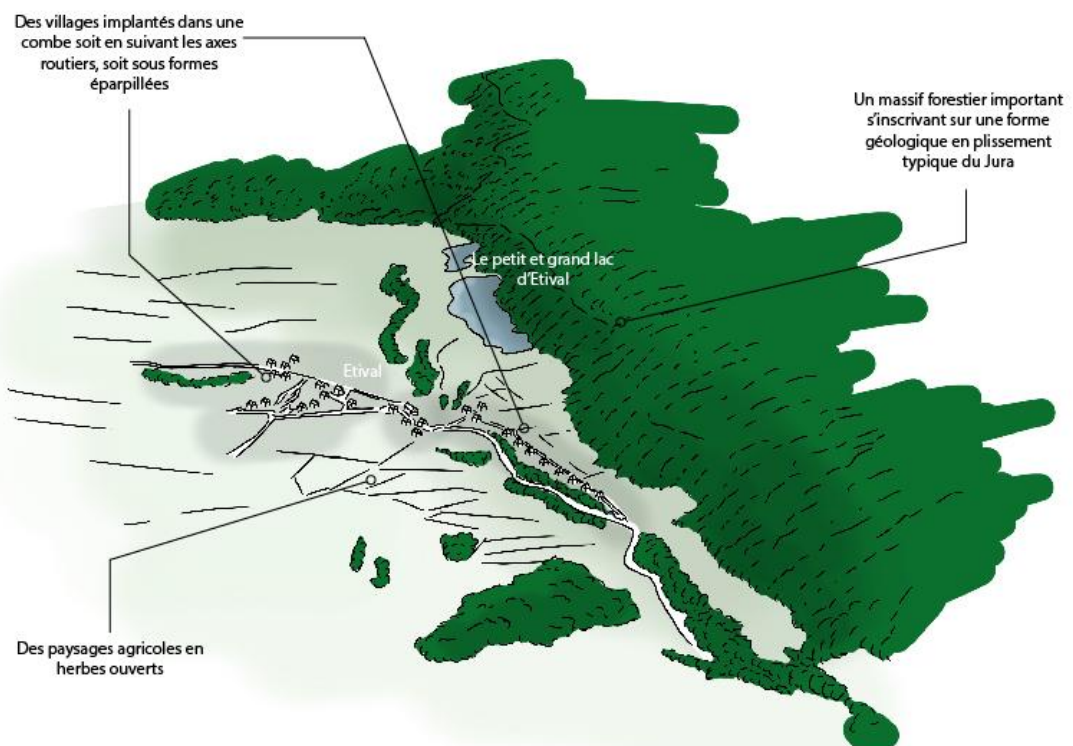


Schéma illustrant les grandes composantes paysagères de la sous-unité paysagère



La Silhouette urbaine d'Etival située sur un léger bombement illustre bien ses bandes de construction continues

6.1.2.2 L'Eperon de Montcuse!

Au sud de Moirans-en-Montagne, l'unité est bordée par les vallées confluentes de l'Ain et de la Bienne. Le val d'Héria s'y fraye un chemin du nord au sud. L'unité se distingue par des altitudes plus basses et par des dénivelés plus vigoureux.

La couverture forestière, en majorité constituée de feuillus, est trouée de nombreuses clairières parfois reprises par l'enfrichement. Hameaux et villages denses s'intègrent dans ce relief marqué et restent visibles dans le paysage. Cette position de promontoire offre peu de panoramas sur les paysages de l'Ain et la Bienne en raison de l'importance des masques forestiers. « *Atlas des paysages du Jura – DREAL BFC* »

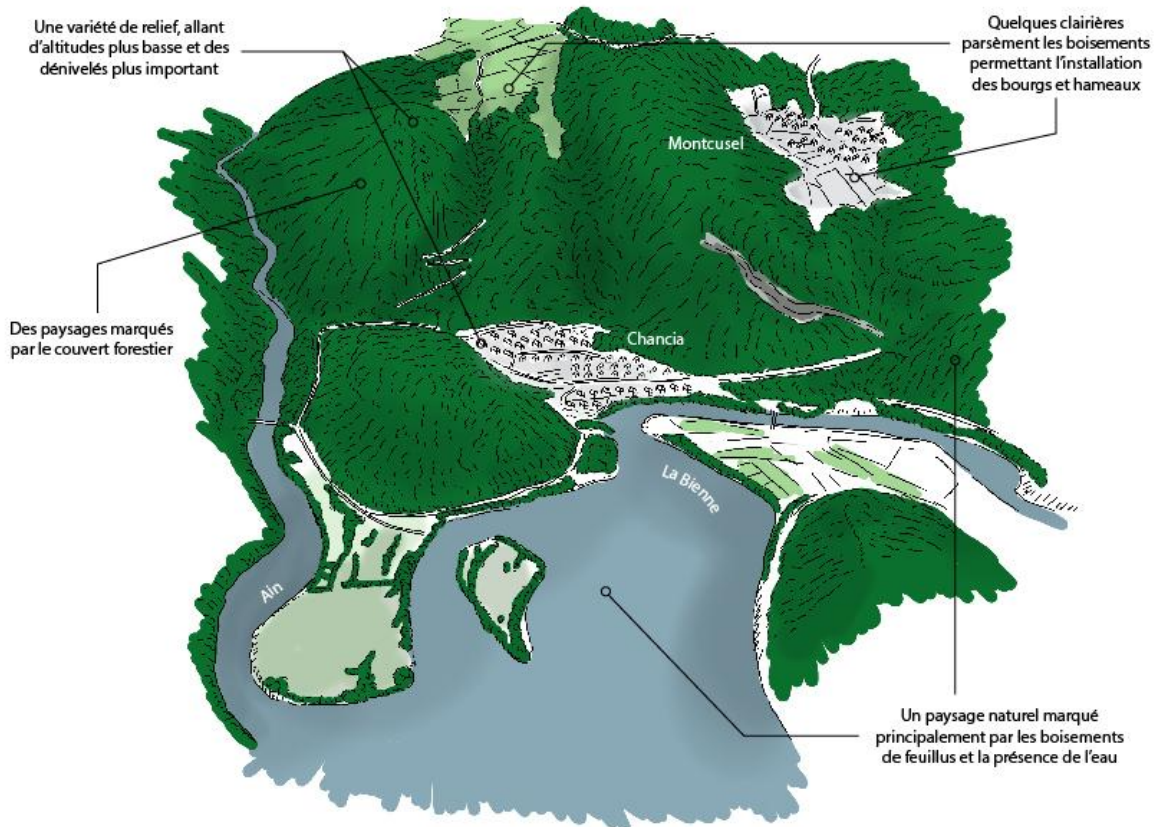


Schéma illustrant les grandes composantes paysagères de la sous-unité paysagère



Des motifs de falaises bien prédominantes surplombent la commune de Chancia

6.1.2.3 La Cluse de la Bienne

La Bienne entaille ici perpendiculairement des gorges plus ou moins étroites dans l'ensemble paysager des Grands Vaux. La vallée se desserre entre Chassal et Jeurre et autour de Lavancia pour dégager de petits bassins à fond plat accueillant pâtures et villages qui permettent à la vue d'accrocher les versants avec plus de recul.

Perpendiculairement à la vallée, Lavans-lès-Saint-Claude et le ravin du Long se raccordent au système de la Bienne dont ils constituent les périphéries. La forêt de feuillus pour l'essentiel, écrase de sa masse sombre l'ensemble des versants qui jalonnent les rives de la Bienne. « *Atlas des paysages du Jura – DREAL BFC* »

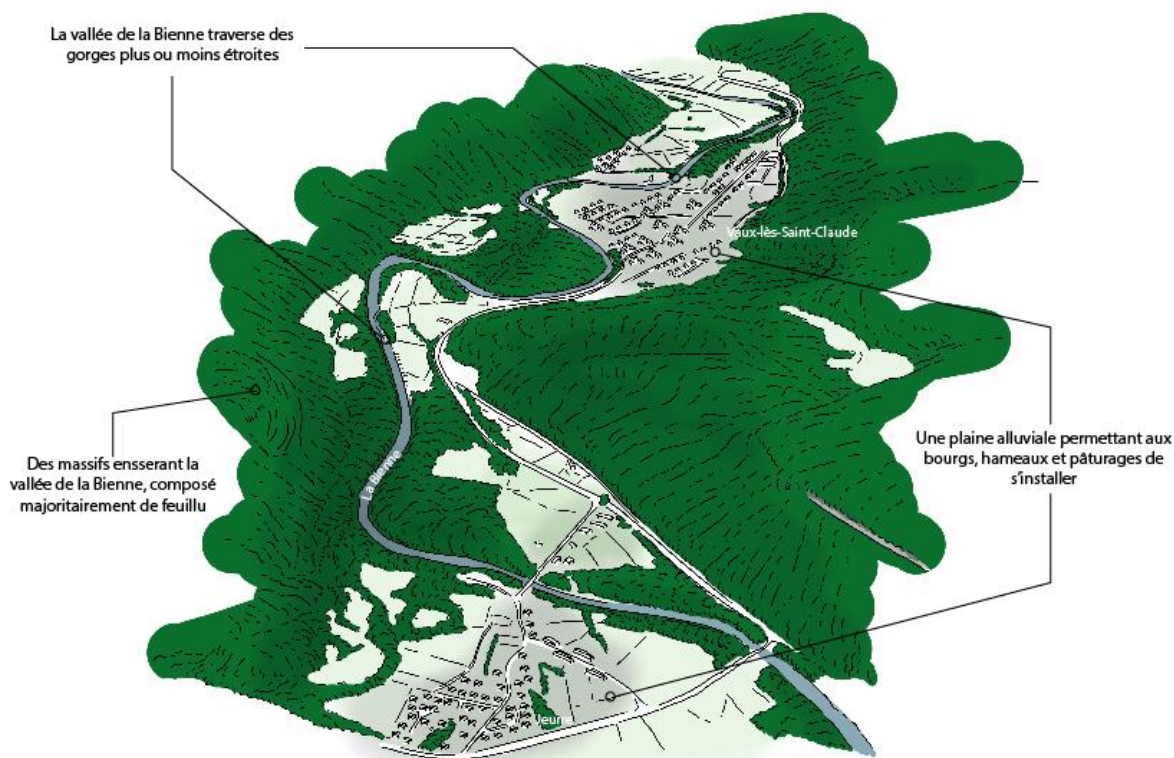


Schéma illustrant les grandes composantes paysagères de la sous-unité paysagère



Vaux-lès-Saint-Claude s'inscrivant au sein de la vallée de la Bienne entouré de motifs boisés

1.2 Des paysages marqués par les interactions humaines

1.2.1 Des paysages façonnés par l'agriculture et la sylviculture...

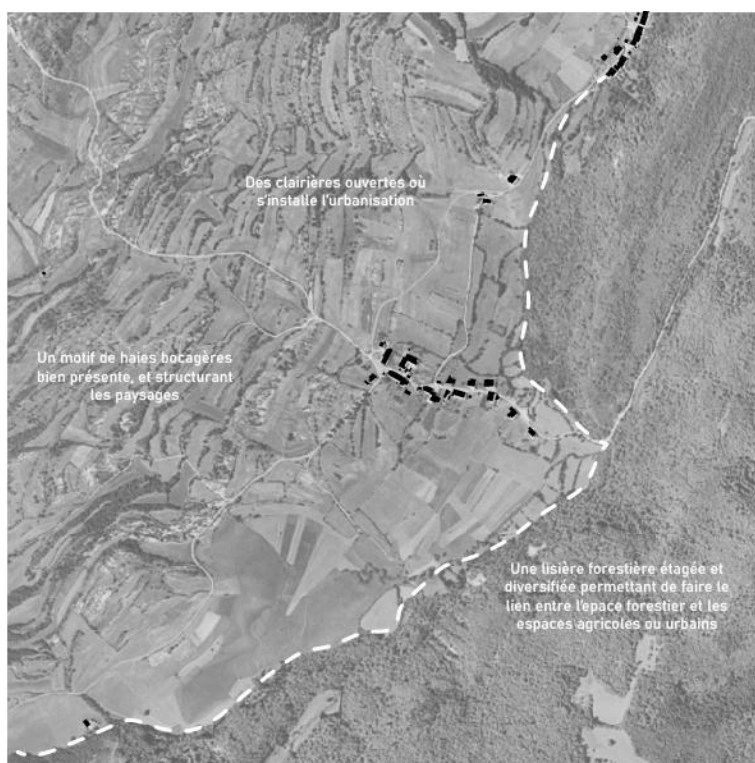
Le développement de l'agriculture sur Jura Sud a débuté avec l'implantation des habitants et le défrichement des forêts. Orientée dans un premier temps par une production d'autosubsistance puis axée sur la polyculture et l'élevage, la production agricole se concentre, en partie, depuis le XIX^{ème} siècle sur l'économie fromagère, caractérisée par les pratiques d'union et de solidarité. Des éléments de patrimoine bâti ont été développés en parallèle des activités d'élevage notamment les ressources en eau pour les bêtes (abreuvoirs, citernes) et les murets (pour la plupart dégradés aujourd'hui) et chemins pour délimiter les parcelles.

Les espaces en herbe fondent en grande partie la qualité des paysages : ils dévoilent les nuances topographiques, ouvrent le paysage et mettent en valeur ses éléments constitutifs. Malgré la dominance de l'herbe, des ambiances diversifiées se distinguent : espaces agricoles ouverts, espaces agricoles semi-ouverts ou semi-fermés de pré-bois et de pelouses sèches, formes de bocage, clairières, prairies d'altitude, alpages, etc.

La présence de l'arbre est l'autre élément fondamental dans ces paysages. Isolé ou bosquet, il constitue un point d'appel et anime les perceptions visuelles. En alignement, il structure et qualifie l'échelle du paysage créant des rythmes et alternances permettant la lecture de la topographie (haies perpendiculaires, parallèles aux courbes de niveau). Très visibles, ils forment des lignes de lecture du paysage.

Pour autant, la déprise agricole et la simplification des pratiques peuvent à terme fragiliser cet équilibre :

- Fermeture des paysages par avancée de la forêt notamment sur les secteurs les plus fragiles (pré-bois)
- Menaces sur les structures arborées caractéristiques, dégradation du patrimoine bâti.

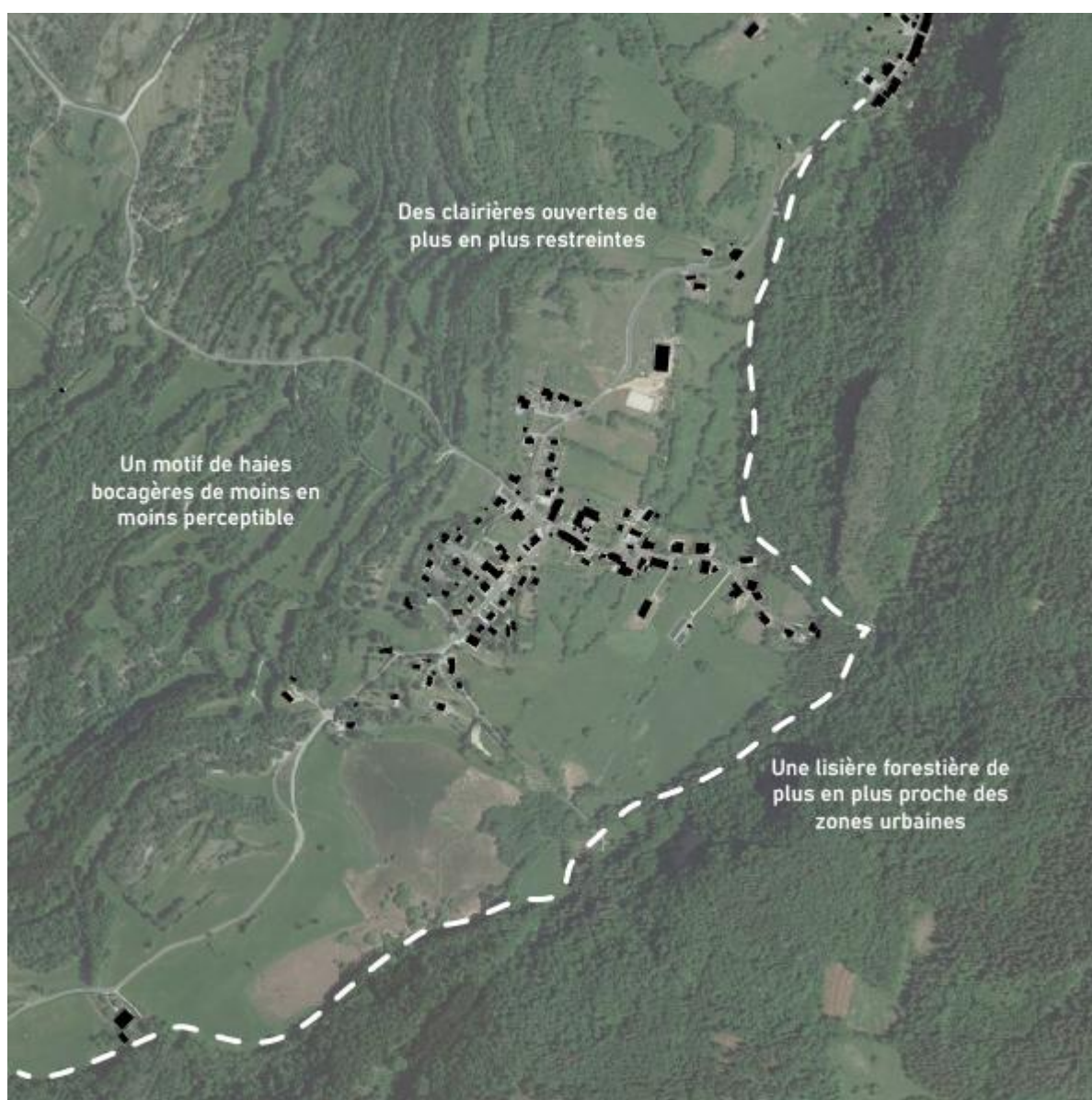


1.2.2 ...Mais menacés par l'enrichissement des espaces agricoles

Les mutations agricoles depuis les années 50 (mécanisation, remembrement, spécialisation...) et la déprise agricole générale de l'agriculture sur Jura Sud provoquent l'abandon des terres les plus difficiles. Lors de chaque cessation d'activité, les meilleures terres sont reprises au détriment des plus difficiles : en pente, en lisière de bois... Ces terres, se couvrent rapidement alors d'une végétation colonisatrice de buissons et taillis, bientôt complétée par des arbustes et arbres.

L'enrichissement, outre la perte de surface agricole, provoque l'enfermement des paysages, leur banalisation et la disparition d'éléments structurants (bocage (haies), arbres isolés, murets...).

Le plateau de Sapey est un des secteurs les plus vulnérables à ce phénomène. En effet, la particularité de cet espace bocager résulte dans sa mosaïque de milieux ouverts (pelouses, prairies...), semi-ouverts et de milieux boisés. Le maillage dense de haies et bosquets qui le composent, structure le paysage.

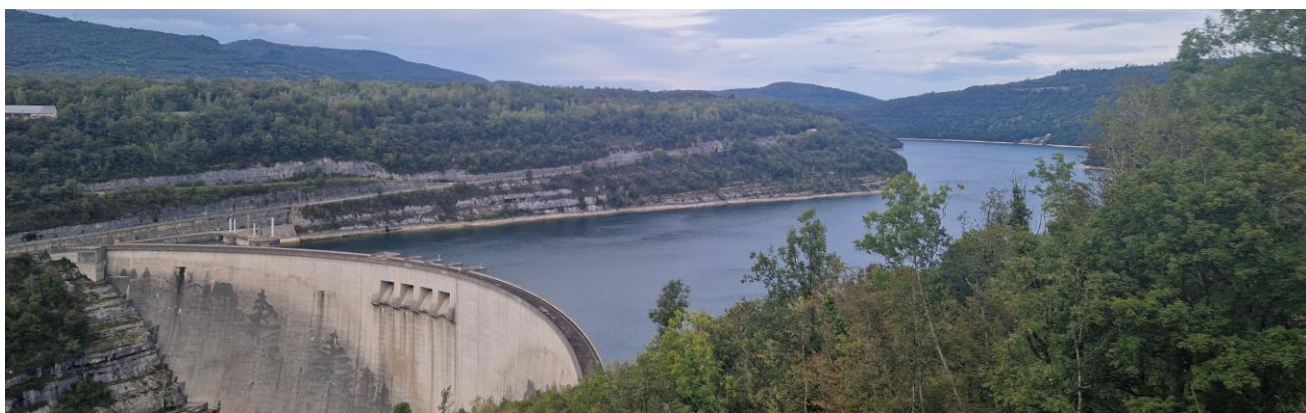


1.3 Un territoire de moyenne montagne permettant la découverte des paysages

Plusieurs moyens existent pour la découverte des paysages du territoire de Jura Sud. Premièrement, les sentiers de randonnée offrent l'opportunité de parcourir le territoire et de percevoir la diversité paysagère qui le compose. Ensuite, des tables de lecture du paysage sont localisées à plusieurs endroits du territoire et aident à la compréhension et à l'interprétation de ces paysages.

Enfin, les belvédères disséminés sur l'ensemble du territoire offrent des points de vue remarquables:

- Belvédère du Regardoir à Moirans-en-Montagne : vue sur le Lac de Vouglans
- Belvédère de la Vierge à Moirans-en-Montagne : point de vue sur la ville
- Belvédère à Martigna : vue sur les Monts du Jura avec table d'interprétation
- Belvédère sous la roche à Montcusel : vue sur la vallée de l'Ain et la retenue de Coiselet, site d'observation ornithologique
- Belvédère du relais de télévision à Chancia : vue sur le lac de Coiselet avec table d'interprétation
- Belvédère de Lect : point de vue sur le barrage de Vouglans et le hameau du même nom
- Belvédère de la Roche d'Antre à Villards-d'Héria : vue sur le Lac d'Antre et les Monts du Jura
- Belvédère du Mont Pelan à Les Crozets : vue sur les sommets des Monts du Jura et sur le Mont Blanc
- Belvédère sur les Lacs d'Etival : vue panoramique sur les lacs et le village
- Belvédère à Coyron : vue sur le lac de Vouglans avec table d'interprétation
- Belvédère de la Roche aux Corneilles : vue sur le lac de Vouglans



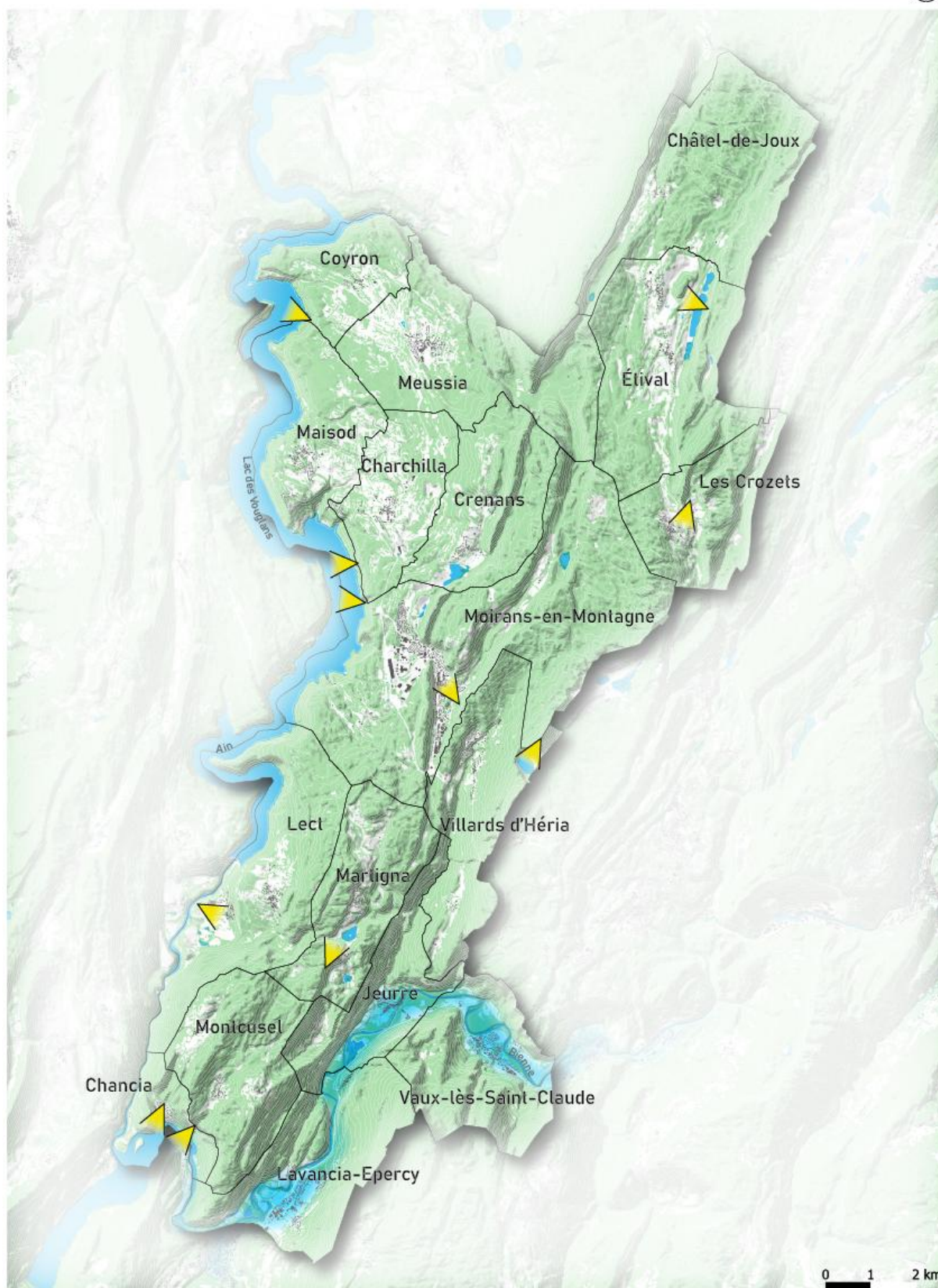
Belvédère du barrage de Vouglans



Maisod vue depuis le belvédère du Regardoir

La localisation de ces belvédères est visible sur la carte suivante.

Localisation des Belvédères



2. Un territoire rural...où l'urbanisation s'inscrit dans un contexte géographique

L'évolution liée à l'urbanisation est sur Jura Sud très contrastée. Certains villages semblent n'avoir subi que très peu de transformations depuis des années. En, revanche d'autres villages se sont étendus, souvent du fait de l'ajout d'un ou plusieurs lotissements.

Les 18^{ième} et 19^{ième} siècles ont engendré une période de révolution industrielle, agricole, artisanale. Les villes reçoivent alors des ordonnances d'aménagement des rues, de mise en pavés, de construction de bâtiments, de places mais aussi de développement du commerce, et de la navigabilité. La grande diversité des types de constructions des communes de Jura Sud traduit l'évolution du contexte social, économique et culturel local : églises et chapelles rappelant l'importance de l'histoire monastique, maisons à galerie, ateliers de tournerie familiaux, usines insérées au cœur des villages ou petites villes, lotissements ouvriers des années 1930, résidences pavillonnaires de la fin du 20^{ième}, zones industrielles décentrées témoins des mutations du monde économique contemporain... L'hétérogénéité des bâtiments donne à lire les différents « sédiments » de l'histoire et de l'évolution du territoire : société paysanne, économie mixte basée sur l'agriculture et l'artisanat, urbanisation liée à un mouvement d'industrialisation de la tournerie puis au tournant technologique de secteur de la plasturgie.

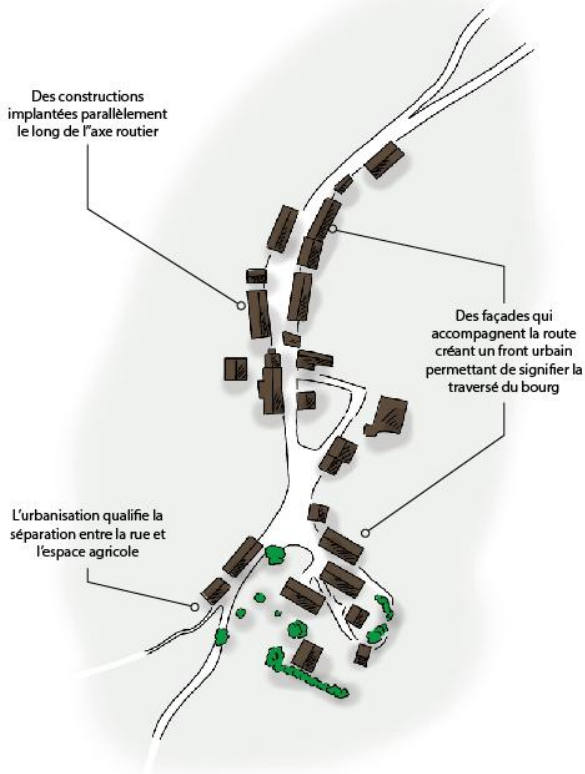
Le paysage urbain et rural est encore empreint de cette industrie « à la campagne », une industrie familiale dont les histoires commencent le plus souvent dans un atelier aménagé à domicile. La multitude des petits ateliers attenants aux maisons d'habitation, rappelle la forte imbrication des activités agricoles et des activités de production artisanale et industrielle. A l'époque du 18^{ème} et du 19^{ième} siècles les constructions, principalement des fermes, étaient regroupées au sein des hameaux. Il n'existait quasiment pas d'habitations isolées. L'habitat dispersé est néanmoins quelque peu présent sur les secteurs de combe en limite du plateau du Grandvaux (Etival, les Crozets, Châtel-de-Joux).

2.1 Des contextes urbains historiquement reliés à la géographie du territoire

Sur le territoire, nous pouvons distinguer plusieurs morphologies urbaines (village rue, village en intersection, village groupé) et plusieurs contraintes topographiques qui imposent le lieu d'implantation (village de fond de vallée, village en côteau, village de piémont...) :

- Le village rue : morphologie assez fréquente sur les communes de Jura Sud ;
- Le village en étoile (ou en intersection) : morphologie construite autour de 2 voies en carrefour permettant l'urbanisation d'un noyau villageois ;
- Le village groupé : l'urbanisation se structure autour d'un réseau de voies et chemins et présente un espace central souvent occupé par l'église et un espace public majeur ;
- Le village de fond de vallée : le fond de vallée constitue un lieu d'installation privilégié, localisé fréquemment entre deux versants ;
- Le village sur un plateau : la topographie d'un paysage de plateau présente des similitudes avec celle des plaines, il présente la particularité d'être plat et peut alors offrir un espace à la fois vaste et dégagé ;
- Le village en côteau : village installé sur le flanc d'une colline ;
- Le village en piémont : village marqué par une double contrainte.

2.1.1 Les villages rue



Le terme de village-rue symbolise une organisation urbaine dont les constructions se succèdent de part et d'autre d'une unique rue. La mitoyenneté n'est pas obligatoire (il y a alors des percées visuelles intéressantes vers le paysage agricole). L'organisation de ces villages est le fait d'une agglomération progressive de maisons ou de fermes dont les propriétaires cherchaient à bénéficier à la fois d'une ouverture sur la route principale et d'un accès direct à leur propriété agricole ou de jardins à vocation de potagers ou de vergers.

C'est pour cette raison que le parcellaire de ces communes est généralement structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes étroites.

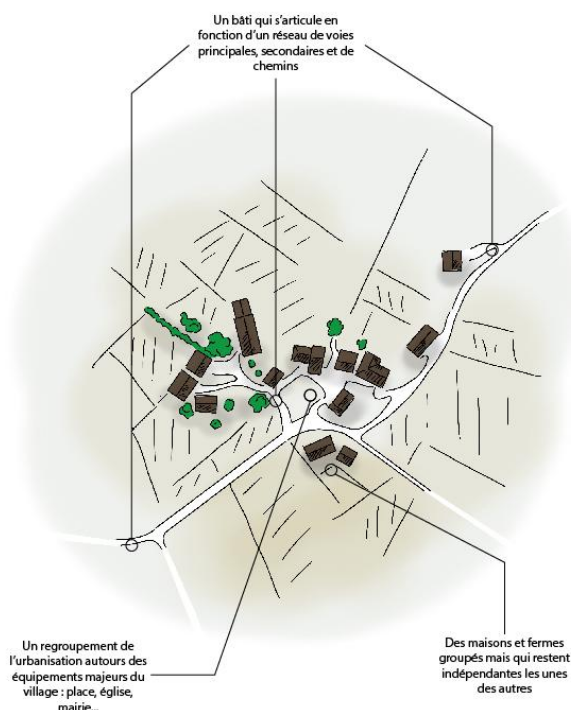
2.1.2 Les villages en étoile

Le terme de village en étoile symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour de voies principales qui se croisent. L'organisation autour de ces voies implique généralement un noyau villageois de plus grande importance permettant de relier différentes communes ou hameaux.

L'intersection entre les voies crée un point de rencontre qui est souvent l'occasion d'un espace public communal. Les bâtiments le long des voies, comme pour un village rue, néanmoins le tissu bâti est beaucoup plus lâche.



2.1.3 Les villages groupés



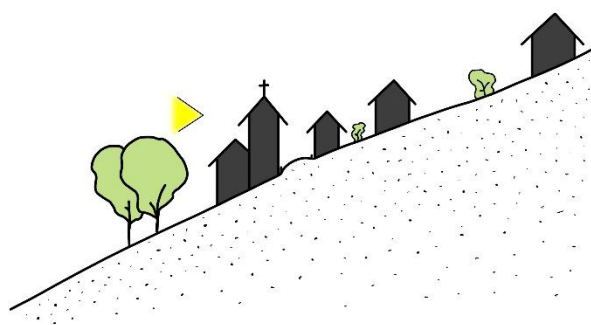
Le terme de village groupé symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour d'un maillage de voies développé. Ce maillage de voies est structuré par l'intermédiaire de voies principales, secondaires et de chemins.

Pour l'occasion de véritables îlots sont formés et les bâtiments s'implantent le long des voies. Cela permet de garantir des cœurs d'îlots d'espaces verts, souvent servant de jardins et vergers.

Ces villages sont regroupés autour des équipements publics majeurs : église, mairie, place publique, fontaine, etc.

2.1.4 Les villages de coteau

Certains villages sont installés sur le flanc d'une colline. Cette situation présente des avantages puisqu'elle permettait de se protéger des crues d'un cours d'eau situé en contrebas. Très impactant sur le paysage, l'urbanisation d'un coteau s'adapte à la topographie. La structure urbaine est fréquemment composée de linéaires bâtis, suivant les courbes de niveau (relatifs à la même altitude). Sur Jura Sud, il y a l'exemple de la commune de Chancia. Cette situation géographique permet notamment de dégager des vues sur les paysages et a contrario sur la commune de Chancia de marquer la présence du village par sa silhouette urbaine.

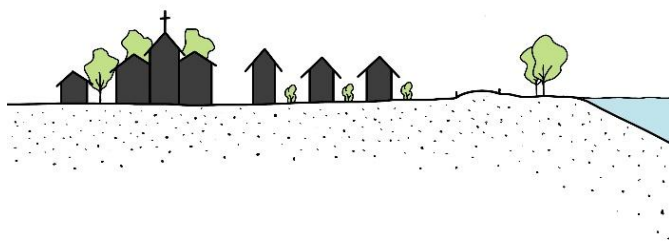


Par exemple, sur la commune de Chancia située à l'extrême Sud du territoire Jura Sud, le bourg historique étire ses maisons anciennes le long du lac formé par la jonction de la Bienne et de l'Ain, et de la retenue de Coiselet.

Les maisons récentes sont situées à flanc de colline en dessous du Bois de Chanais. Cette urbanisation s'est adaptée à la topographie et également au manque d'ensoleillement que génère le molard de Netru situé à l'Ouest du village.

2.1.5 Les villages en fond de vallée

Le fond de vallée constitue un lieu d'installation privilégié. Espace longitudinal et plat, il permet de s'affranchir de la contrainte du relief. Il est possible de prendre l'exemple de Moirans-en-Montagne sur le territoire de Jura Sud.



La commune de Moirans-en-Montagne par exemple dispose d'une structure urbaine initiale qui s'inscrit dans la logique du territoire.

C'est-à-dire, une implantation en croix le long du Bief du Murgin sur un axe Est/Ouest et adossé au Mont Robert sur un axe Nord/Sud. L'axe Nord/Sud est suffisamment en recul pour n'être que peu affecté par le manque d'ensoleillement induit par le relief du Mont Robert. La croissance urbaine a franchi la barrière naturelle formée par le mont Robert : l'urbanisation liée à l'habitat est restée circonscrite dans l'emprise de la combe mais les activités ont gagné le plateau Saint-Laurent.

2.1.6 Les villages en situation de piémont

Certains villages sont marqués par une double contrainte, ils sont à la fois concernés par la proximité de l'eau, et au pied d'un relief. Le cours d'eau a dans un premier temps attiré les populations. Par la suite, le besoin d'extension s'est avéré de plus en plus difficile à satisfaire. Il est facile de citer l'exemple de Vaux-lès-Saint-Claude.



Relief, géologie et hydrographie ont longtemps décidé du développement de ce territoire. La force et le caractère du paysage ont ainsi prédominé sur le développement urbain.

L'espace villageois se distingue par deux cœurs de bourg Chirat (au Nord) et Vaux (au Sud), chacun d'eux est associé historiquement aux passages à Gué de la Bienne ;

Ces deux entités sont liées par un « entre-deux centre » à proximité de la RD436. Aujourd'hui l'étalement urbain a pris part sur la quasi-totalité des espaces aménageables, au risque parfois de s'aventurer en zone inondable. Les zones

d'activités rejetées au dehors du village interrogent quant à la capacité de celui-ci à se renouveler sur lui-même.

2.2 Une morphologie vernaculaire qui côtoie des nouvelles formes urbaines

2.2.1 Une identité à préserver face à l'évolution des nouvelles formes urbaines

Le principal moteur de l'évolution des paysages et de l'identité locale est l'urbanisation, et plus spécifiquement l'étalement urbain et les nouvelles formes urbaines. Cette nouvelle urbanisation, produite à partir des années 70 ne tient que très peu compte du socle géographique du territoire et de l'inscription historique des bourgs vis-à-vis des paysages.

De plus ces nouvelles formes, souvent produites en extension viennent perturber la lisibilité initiale du bourg mais également les paysages dans lesquelles elles s'insèrent.

Généralement sous forme pavillonnaire, ces nouveaux projets viennent uniformiser les formes urbaines et délitent petit à petit le tissu historique et l'identité locale.

Avec le soin d'une connaissance du socle géomorphologique, de l'identité locale tant sur le point paysager qu'architectural, il est possible d'intégrer de manière qualitative ces nouvelles formes urbaines, afin de réduire leurs impacts sur les paysages.



Un ensemble collectif à Lavancia-Epercy qui perturbe la lisibilité paysagère



Des pavillons uniformes à l'entrée du bourg nord de Meussia

2.2.2 Des espaces publics qui ont su garder un caractère rural

Si l'organisation du bâti avec l'espace public contribue à démontrer les spécificités rurales et l'occupation agricole du territoire, l'aménagement, les matériaux utilisés et le traitement des espaces publics contribuent à créer une ambiance rurale. La présence d'aménagement simple et polyvalent (place, placette dégagée), l'usage des matériaux résistants, perméables et la présence du végétal (arbre, bande enherbée, fossé...) sur les espaces publics donnent de la qualité au cadre de vie à l'intérieur du village.

Les jardins et les potagers présents dans la plupart des villages, les espaces publics ruraux bitumés, arborés, enherbés et les voies et chemins de terre bordés de fossés, nous rappellent la capacité à faire simple, les principes de la perméabilité et de la présence du végétal et la possibilité de mélanger bâti et nature harmonieusement.



Un réseau de place, placette, petite rue plantée et présence de verger qui marquent un caractère rural

2.2.3 Une inscription des bourgs dans le paysage à préserver

Les paysages de Jura Sud offrent de nombreux points de vue qui permettent d'appréhender l'inscription des bourgs dans le paysage. Les boisements, bosquets, reliefs, vergers, haies fabriquent des limites d'intégration du paysage bâti dans le territoire.

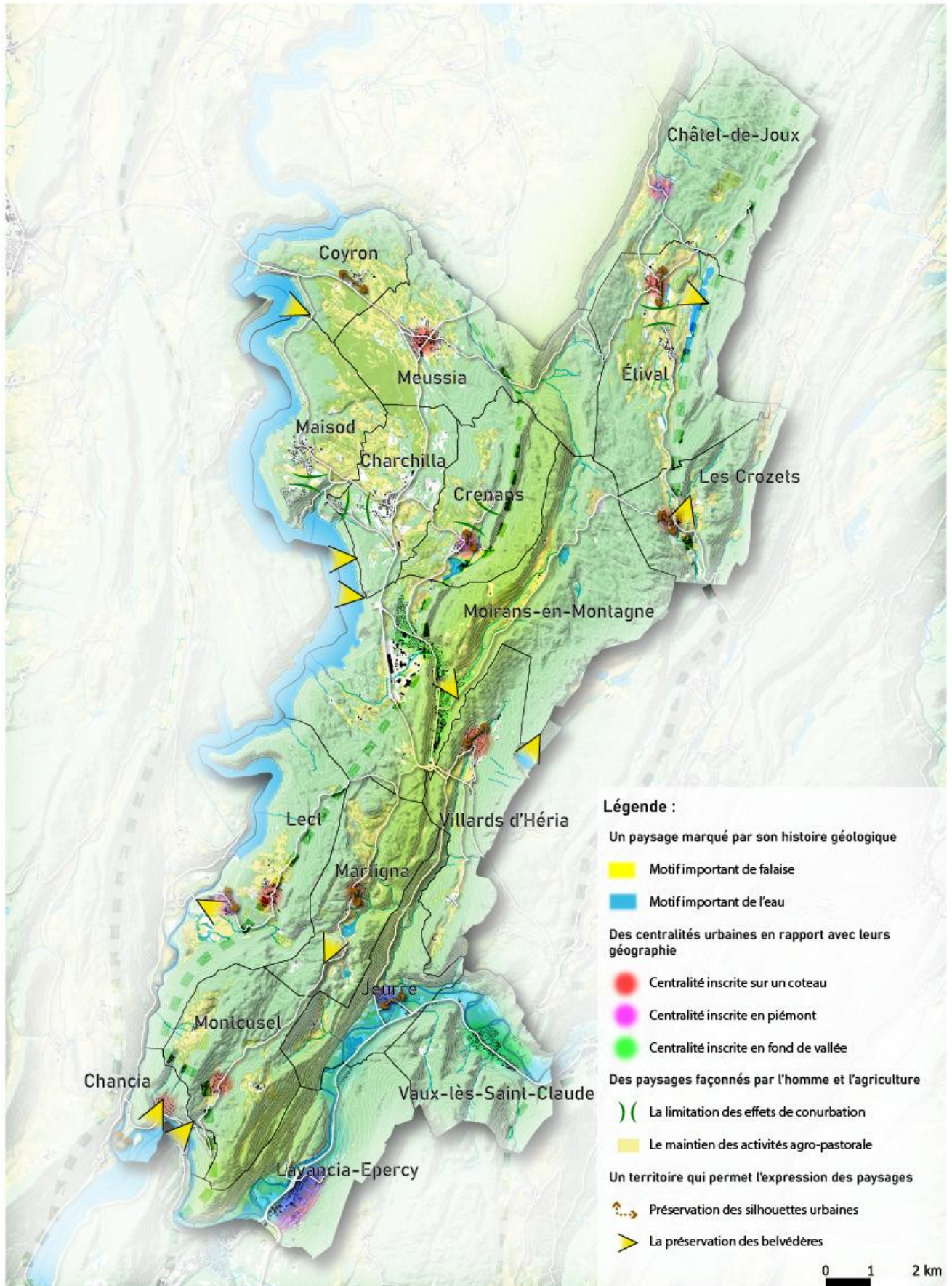
L'organisation des communes a toujours permis, historiquement, grâce au fonctionnement agricole des communes une transition plus ou moins douce entre le bâti et les champs enherbés. Le développement plus récent a fragilisé les ceintures vertes de transition entre les espaces construits et les espaces agricoles et forestiers.

D'un paysage ouvert, semi-ouvert ou bien d'un relief, l'inscription des villages dans leur site est une problématique paysagère majeure car la visibilité des silhouettes de bourg est régulière. Elle joue un rôle important dans la qualité des paysages. Les nouveaux projets de développement peuvent en fonction des secteurs, d'une mauvaise orientation, d'un mauvais gabarit, fragiliser l'inscription de la commune dans son paysage.



La silhouette urbaine de Jeurre bien visible depuis la RD27

Charpente paysagère du territoire de l'ex Jura Sud



3. L'identité architecturale du territoire du Jura Sud

3.1 Des typologies architecturales

La diversité des constructions dans les communes de Jura Sud reflète les transformations successives du contexte social, économique et culturel local. Les églises et chapelles témoignent de l'héritage monastique, tandis que les maisons à galerie, les ateliers familiaux de tournerie et les usines implantées au cœur des villages illustrent l'évolution artisanale et industrielle. Les pavillons résidentiels, érigés à la fin du XXe et au début du XXIe siècle, ainsi que les zones industrielles en périphérie, incarnent les changements récents du tissu économique.

Cette variété architecturale révèle différentes strates de l'histoire locale, notamment l'évolution d'une société paysanne vers une économie mixte, reliant agriculture et artisanat, avant de se tourner vers l'industrialisation avec la tournerie, puis vers l'innovation technologique dans la plasturgie.

3.1.1 Les fermes

La ferme est une typologie bâtie très représentée sur Jura Sud, à l'instar des communes du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. La ferme fût plus qu'un outil de production. Elle désignait tout à la fois les bâtiments, la famille qui l'occupait et parfois le type d'artisanat pratiqué (ferme-scierie, ferme-tournerie). Les maisons-fermes que l'on retrouve dans le centre des villages de Jura Sud présentent une certaine constante et sont caractérisées par :

- Des volumes simples, modestes et compacts : parallélépipède de base rectangulaire, à deux niveaux généralement, sans lucarne en toiture, avec des extensions plutôt en pignon destinées à abriter des annexes agricoles ou l'atelier artisanal ;
- Des toitures à deux pans, le plus souvent inférieur à 30°, la toiture s'achève parfois en demi-croupe. Dans ce cas, sa base est d'environ le tiers de la largeur du pignon.
- La façade principale est le plus souvent organisée en 3 travées correspondant à la grange, l'écurie et l'habitation, celles-ci sont situées sur le mur goutterreau (sous la gouttière). Seules les ouvertures correspondant à la grange, parfois à l'écurie, sont en anse de panier, les autres baies sont rectangulaires dans le sens de la hauteur pour les fenêtres. Quelques fermes (poche du Grandvaux) présentent un accès à la grange par une levée de terre qui dans ce cas se situe plutôt sur la façade arrière.
- Les murs pare-vent (appelées localement coches) sont une des caractéristiques de l'habitat rural du Haut-Jura. Ces sont des avancées, en façade principale, des murs pignons qui permettent souvent sur Jura Sud, d'abriter un balcon en bois formant une galerie, et servant pour le séchage des récoltes. C'est un élément architectural relativement fréquent dans ce secteur et caractéristique.
- Lorsque les fermes sont mitoyennes et afin d'éviter le risque de propagation d'incendie les pignons entre fermes peuvent être recouverts par des lauzes calcaires (appelés pignons à redents) caractéristiques de ce secteur.

Les fermes traditionnelles sont construites en moellons calcaires recouverts d'enduit à la chaux, des pierres apparentes dessinent les encadrements de baies, les chaînes d'angles ou les extrémités de coches. Les teintes dominantes en façade gravitent autour du gris coloré chaud (teinte de l'enduit à la chaux naturel), les pierres apparentes peuvent être réhaussées d'un badigeon de chaux.

Certaines façades ou certains éléments (partie de balcon en galerie) peuvent être bardés de bois (tavaillons ou planches verticales). Les toits sont majoritairement en tuiles de teinte rouge nuancée, néanmoins certains toits ont pu être repris en tôle de teinte plutôt grise.

En village, sur la principale, l'organisation de façade en 3 travées domine en raison des contraintes liées à la mitoyenneté.



Une ancienne ferme réhabilitée à Chancia, composée de volumes simples

3.1.2 Les maisons immeubles de village à Moirans-en-Montagne

Dans la rue du centre de Moirans-en-Montagne, les maisons accolées (R+2/ R+3), abritent des logements aux étages et des commerces au rez-de-chaussée. Toutes n'ont pas eu un usage agricole ou l'on perdu très tôt. Ces maisons ouvrent sur des jardins ou des potagers à l'arrière et ont également des balcons sur leurs façades. Les jardins sont clos de murets assez bas, ou directement en lien avec l'espace urbain. On trouve également des constructions de facture plus bourgeoise, datant du début du XXème siècle, témoins de l'activité économique de Jura Sud.

Ces constructions plus bourgeoises se reflètent également par la présence de deux châteaux en ruine sur Jeurre et Lavancia-Epercy et d'un château sur Maisod, de quelques maisons communes dans les cœurs de villages construites au cours du XIXème siècle, de la maison Buffet à Etival, etc.



Des maisons accolées donnant sur des jardins potagers à l'arrière



Des maisons allant jusqu'à R+2+comble

3.1.3 Le patrimoine artisanal et industriel

Le paysage urbain et rural est encore empreint de cette industrie à «la campagne », une industrie familiale. La multitude des petits ateliers attenants aux maisons d'habitation, rappelle la forte imbrication des activités agricoles et des activités de production artisanale/industrielles.

Le développement de l'artisanat et de l'industrie a mené à la transformation des volumes de ces fermes par l'adjonction de remise ou d'atelier.

De plus courant fin XIXème et début XXème, la tournerie est devenue l'industrie emblématique de Jura Sud. La multiplicité des petits ateliers familiaux ou industriels, a représenté un modèle d'industrialisation. Ce paysage industriel s'est en partie forgé par la présence d'un réseau hydrographique dense. La maîtrise croissante de la force motrice a généré une concentration du travail dans les ateliers ou les usines rurales et l'artisanat-paysan a progressivement laissé place à l'ouvrier spécialisé.

Les murs de ces bâtiments sont généralement faits de calcaire avec enduit/moellon prélevé localement, avec des tuiles mécaniques ou tôle ondulée et des charpentes apparentes en bois. Les formes sont simples et compactes.



Un bâtiment industriel plus récent, composé de volumes simples



Un volume de ferme transformé pour suivre l'évolution industrielle du territoire

3.1.4 Des nouvelles formes urbaines

- Le cas spécifique de la commune de Lavancia-Epercy

Hormis deux fermes dans le hameau épargné par la guerre, il ne reste rien des anciens hameaux. Les constructions les plus anciennes datent donc de 1950.

L'urbanisme adopté pour la reconstruction avait pour objectif de favoriser une lecture claire et aérée du village, et privilégier « des conditions hygiéniques meilleures ». Il est issu des nouvelles lois imposées par la réglementation d'urbanisme.

Le plan du nouveau village s'organise autour d'un carrefour. Il a pour éléments constitutifs aux abords de ce carrefour : la place publique, l'église, des commerces et l'atelier communal.

Les maisons et les fermes reconstruites partagent plusieurs caractéristiques qui leur confèrent une certaine unité. Tout d'abord, elles possèdent des toits à longs pans. Ensuite, les matériaux utilisés sont homogènes : un soubassement en pierres de taille à bossage, un rez-de-chaussée et un étage en moellons calcaires avec un enduit, et une couverture en tuiles mécaniques. De plus, ces bâtiments ne sont presque jamais mitoyens, car les avancées dans les techniques de construction et de chauffage ont permis d'ériger des édifices qui n'ont pas besoin de se rapprocher les uns des autres. Ils sont généralement positionnés légèrement en retrait par rapport à la voirie et aux limites séparatives. Enfin, de vastes jardins s'étendent à l'arrière des propriétés.

- La diversité des typologies architecturales



Les typologies architecturales des zones urbaines récentes sont variées et reflètent les spécificités de chaque période de construction. Après la guerre, les nouvelles constructions ont abandonné le modèle traditionnel. Les quartiers pavillonnaires ont émergé, se caractérisant par différents types d'habitations, qu'elles soient individuelles, semi-collectives ou collectives, influencées par les tendances de l'époque et souvent éloignées des modèles locaux.

• La maison individuelle en bois

Une des particularités du territoire depuis les années 60-70 est l'apparition de la maison pavillonnaire en bois, destinée au départ à la résidence secondaire. L'architecture de la maison en bois était typique de cette époque : étage en bois et soubassement en maçonnerie, faitage perpendiculaire à la pente, pignon orienté au sud et abrité par un débord de toit important. Toutefois, même si les formes et orientations changent de l'habitat traditionnel, l'implantation respectueuse de la pente sont des qualités conservées par ces maisons.

Puis de résidence secondaire, la maison individuelle en bois est devenue la maison résidentielle. Le chalet, de bois foncé à l'étage et blanc en soubassement, fait place au fil des décennies à la maison forestière massive et étendue mettant en scène les grandes ouvertures et les éléments de charpente. Ce modèle récent adopte des teintes très affirmées évoquant davantage l'orange, le caramel et le jaune que des coloris apparentés aux tonalités du « bois » ce qui peut dénoter dans le paysage naturel.



- Les hébergements insolites de tourisme



Des chalets atypiques en location sur la commune de Coyron

Avec le développement du tourisme sur le secteur, le territoire de Jura Sud connaît une augmentation des maisons ou bâtis atypiques. L'architecture de ces bâtisses dénotent avec l'architecture vernaculaire du territoire, et si elles ne sont bien insérées dans le paysage cela peut provoquer un fort impact.

3.2 Les mesures de protection existantes

3.2.1 Sites inscrits et Sites classés

La loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement, permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un « intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ». Le classement ou l'inscription d'un site appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du site sont soumis à autorisation préalable. Il existe deux niveaux de protection :

- Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ;
- L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Aucun site classé ou inscrit se situe directement sur le territoire intercommunal, seul les sites inscrits de la « Chapelle de Saint-Romain-de-Roche à Pratz » et la « Reculée de la Frasnée » se situent proche de la limite communale de respectivement Vaux-les-Saint-Claude et Châtel-de-Joux.

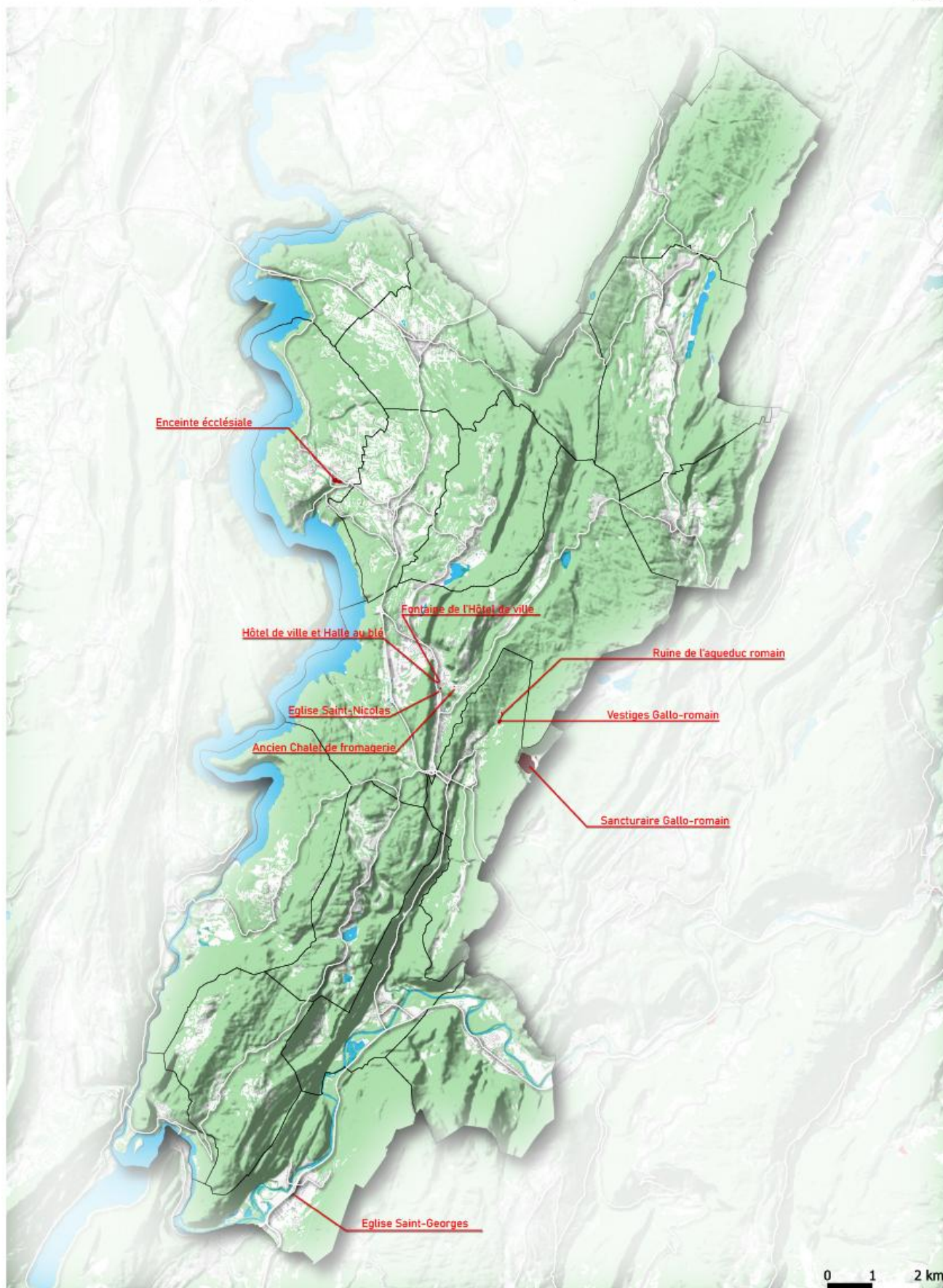
3.2.2 Les Monuments historiques

Un monument historique est un monument ou un objet recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique et/ou architectural. La protection concerne, dans le cas d'immobilier, tout ou une partie de l'édifice extérieur, intérieur et de ses abords.

Chaque monument historique est accompagné d'un périmètre de protection de 500 m de rayon autour du monument. Ce périmètre peut être adapté aux réalités topographiques, patrimoniales et parcellaires du territoire, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, en accord avec la commune. C'est cette procédure qui a été appliquée pour les monuments de la commune de Moirans-en-Montagne, le périmètre délimité des abords (PDA) a été approuvé par arrêté préfectoral le 21 juin 2017.

Pour les monuments historiques, les mêmes niveaux de protection existent que pour les sites : le classement ou l'inscription. Plusieurs de ces monuments sont recensés sur le territoire, ils sont listés et localisés sur la carte ci-dessous.

Cartographie des Monuments historiques de l'ex Jura Sud



3.2.3 Le petit patrimoine rural

Le petit patrimoine très présent sur la communauté de communes Jura Sud rassemble des richesses architecturales composées d'éléments reflétant l'histoire des usages qui se perdent peu à peu.



Ancien lavoir sur la commune de Lavancia-Epercy

De petits édifices fonctionnels (fontaines, lavoirs, fours, moulins...) sont présents sur l'ensemble des communes. Le territoire étant particulièrement marqué par la maîtrise et l'utilisation de l'eau : puits, fontaines, lavoirs...). La préservation des sources alimentant ces objets est donc importante.

Le patrimoine religieux est également très présent (oratoires, croix), pouvant servir de repères géographiques tels que la croix de la commune de Coyron. De plus, le chemin des Pèlerins venant de Clairvaux-les-Lacs passait par Châtel-de-Joux, Etival, Les Crozets avant de rejoindre Saint-Lupicin.

3.2.4 Archéologie

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté identifie plusieurs vestiges archéologiques sur la Communauté de communes.

Ces sites doivent être préservés dans le cadre de projets ayant une incidence sur le sous-sol, à l'emplacement ou aux abords de ceux-ci en les présentant à la DRAC –Service de l'Archéologie. Ce dernier proposera, si besoin, des prescriptions au titre de l'archéologie préventive. Ces prescriptions feront alors l'objet de l'émission d'un arrêté préfectoral transmis à la personne projetant les travaux et à l'autorité administrative chargée de l'instruction du dossier afin, par exemple, de mettre en place un diagnostic archéologique.

Les sites archéologiques identifiés peuvent avoir une surface plus importante que celle mentionnée par la DRAC. Une attention particulière devra être portée lors des constructions dans le cas de découverte de vestiges lors des travaux. Par exemple, le site gallo-romain de Villards-d'Héria est probablement plus important que ce qui a été découvert jusqu'à présent. Le site fait l'objet de nouvelles recherches archéologiques depuis 2019 afin de comprendre l'occupation du territoire.



Site archéologique gallo-romain à Villards d'Héria

En application du code du patrimoine, articles L.531-14 à 16 et R.531-8 à 10, réglementant les découvertes fortuites, toute découverte archéologique de quelque nature qu'elle soit, doit être signalée immédiatement à la direction régionale des affaires culturelles, soit directement, soit par l'intermédiaire de la mairie. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être détruits avant examen et avis d'un archéologue habilité. Tout contrevenant serait passible des peines prévues aux articles L.544-1 à L.544-13 du code du patrimoine, livre V archéologie, chapitre 4, dispositions pénales. Par ailleurs, une commune du territoire est concernée par une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Cette commune est la commune de Villards d'Héria depuis l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2019. Le territoire de Villards d'Héria forme, dans sa totalité, une zone de présomption de prescriptions archéologiques, dont le seuil est fixé à 0m².

3.3 Synthèse et Enjeux de l'analyse paysagère et urbaine

L'expression d'une diversité de paysage :

- Le territoire de Jura Sud se caractérise par une grande diversité de paysages, répartis entre deux grandes unités géographiques : le Second Plateau et le Jura plissé des Grands Vaux.
- Jura Sud présente une grande richesse paysagère, mêlant plateaux agricoles, forêts denses, lacs et vallées encaissées. Cette diversité géographique est renforcée par la présence de l'eau et des reliefs montagneux, qui sont deux motifs paysagers typiques du territoire.

Des paysages façonnés par l'activité humaine :

- L'agriculture et la sylviculture jouent un rôle clé dans la composition des paysages, en particulier avec l'élevage et les pratiques de polyculture. Toutefois, l'abandon progressif des terres les plus difficiles entraîne un enfrichement, qui menace l'équilibre paysager en fermant les espaces ouverts et en altérant les structures arborées.

Une urbanisation historique en lien avec la géographie du territoire :

- Les bourgs et hameaux de Jura Sud suivent diverses morphologies urbaines (rue, étoile, groupé) adaptées à la topographie des lieux (en coteau, en fond de vallée, en piémont). Cette inscription historique permet de conserver un caractère rural, notamment dans les espaces publics.
- L'urbanisation récente perturbe souvent l'harmonie historique et paysagère. Les nouvelles formes urbaines ne respectent pas toutes les insertions géographiques et l'architecture locales.

La présence d'un patrimoine rural et archéologique :

- Il existe un réseau de petit patrimoine rural, incluant des éléments tels que des fontaines, des oratoires et des lavoirs, qui constituent une richesse architecturale et qui reflète l'histoire du Jura Sud.
- La présence de vestiges archéologiques sur le territoire.

Ce qui est en jeu pour le territoire de l'ex Jura Sud

- La prise en compte du contexte géomorphologique et des inscriptions paysagères pour produire un développement urbain de qualité, respectant les paysages et le cadre de vie rural du territoire.
- La préservation des silhouettes urbaines de qualité sur le territoire.
- Le maintien des grands équilibres paysagers et urbains fondateurs de l'expression paysagère du territoire.
- La valorisation de l'histoire et de l'architecture locales comme solution à l'uniformisation des nouvelles formes urbaines.
- » La préservation et l'adaptation de la mosaïque de milieux naturels, supports d'une richesse et d'une fonctionnalité écologique, économique et touristique du territoire.

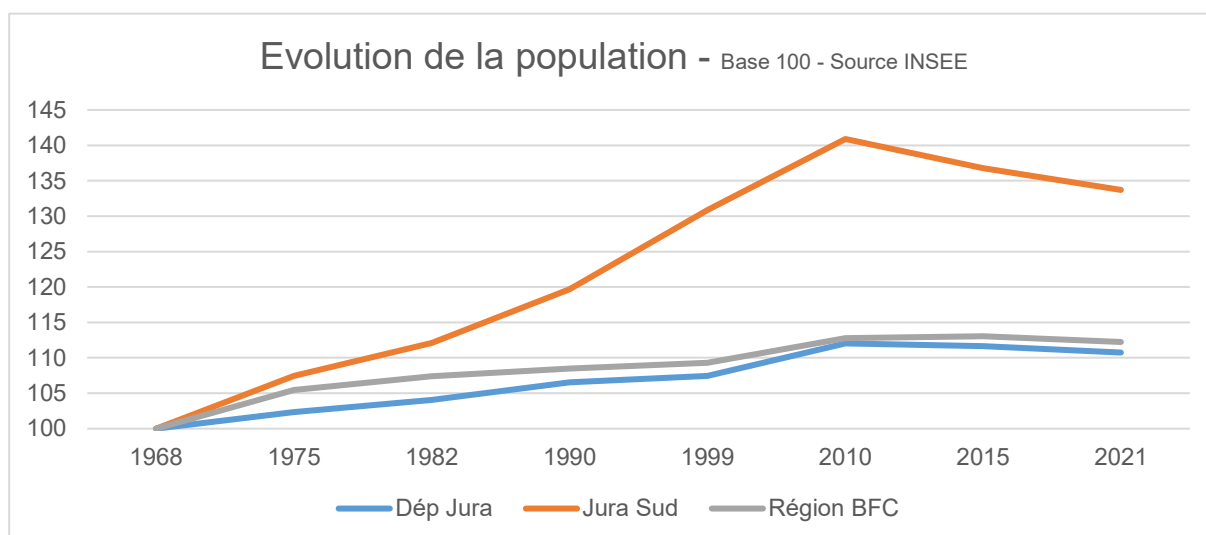
CHAPITRE 2 : Un territoire riche avec de nouvelles dynamiques

4. Un déclin démographique nuancé

4.1 Evolution de la population

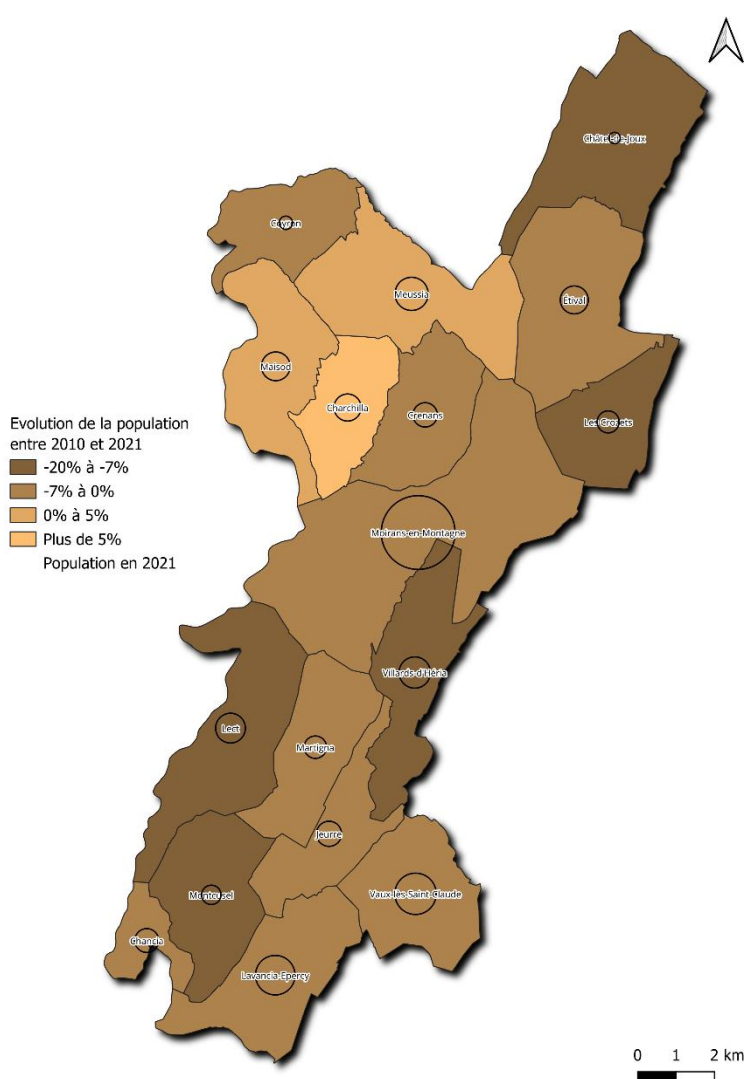
4.1.1 Une dynamique démographique en chute

En 1968, le territoire de Jura Sud comptait 5 410 habitants. En 2014, ce chiffre était monté à 7 125 habitants, avant de redescendre à 6 872 habitants en 2021. La population de Jura Sud a connu une progression relativement constante depuis les années 1970, enregistrant une augmentation de 20 %, avec une accélération notable dans les années 1990 et 2000. Au total, la population a crû de 1 732 habitants entre 1968 et 2021, atteignant un pic à la fin des années 2000.



Cependant, depuis 2010, la population diminue de manière continue sur le territoire, certaines communes enregistrent une forte baisse démographique, c'est le cas de Villards-d'Héria, Montcusel, Les Crozets et Châtel-de-Joux.

4.1.2 Une attractivité très diverse sur le territoire



Cartographie de l'évolution de la population sur l'ex Jura Sud - Source INSEE

Durant la période 2010-2021, seules trois communes ont enregistré un taux de croissance positif :

Charchilla, avec la plus forte augmentation du territoire de Jura Sud (+17 %), Maisod (+1,9 %) et Meussia (+2,1 %). Ces trois communes apparaissent actuellement comme les principaux pôles d'attractivité du territoire de Jura Sud.

En revanche, la majorité des autres communes ont connu une baisse démographique au cours de la dernière décennie, souvent autour de -5 %.

Quatre communes, cependant, enregistrent un déclin supérieur à -10 % : Châtel-de-Joux (-10,5 %), Les Crozets (-11,6 %), Montcusel (-16,5 %) et Villards-d'Héria (-14,2 %).

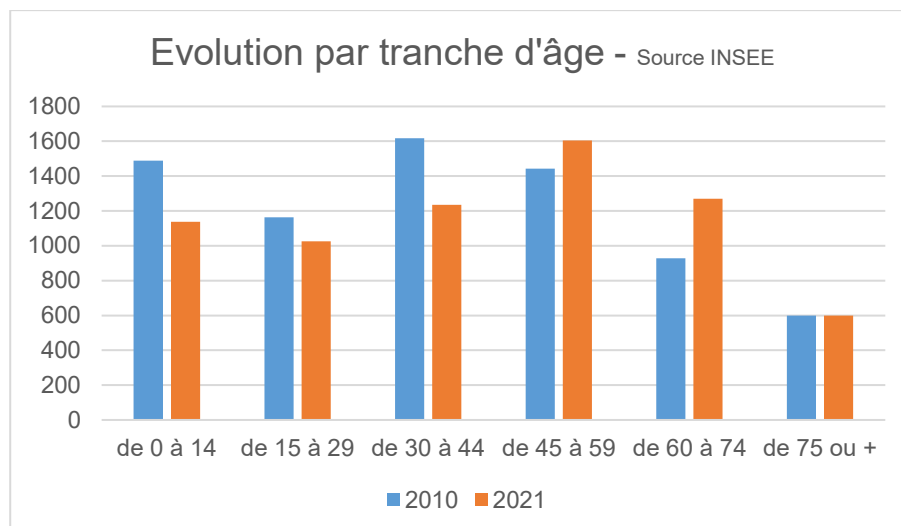
De manière générale, le territoire de Jura Sud a perdu des habitants depuis environ dix ans, avec une diminution d'environ 5 % de la population entre 2010 et 2021.

4.2 Une population de plus en plus vieillissante

Entre 2010 et 2021, le solde naturel contraint la tranche d'âge des moins de 45 ans a baissé de manière importante. Ce déficit peut se traduire par le phénomène de décohabitation, les jeunes quittent le domicile familial pour suivre des études ou travailler dans des agglomérations ou bassins d'emplois plus importants.

Dans le même temps, le territoire de Jura Sud subit un phénomène de vieillissement semblable à la tendance nationale. Ce phénomène est particulièrement important sur la tranche d'âge 60-74ans.

En revanche, le nombre et la proportion de personnes de plus de 75 ans demeurent constants. Le vieillissement de la population est inévitable et se manifeste à l'échelle nationale, en raison de l'allongement de l'espérance de vie. Il est donc crucial de l'anticiper, notamment en ce qui concerne la dépendance et l'adaptation des logements. De plus, le grand effectif des personnes âgées de 45 à 74 ans va, à terme, rejoindre la tranche des plus de 75 ans, si ces personnes âgées continuent de résider sur le territoire intercommunal.

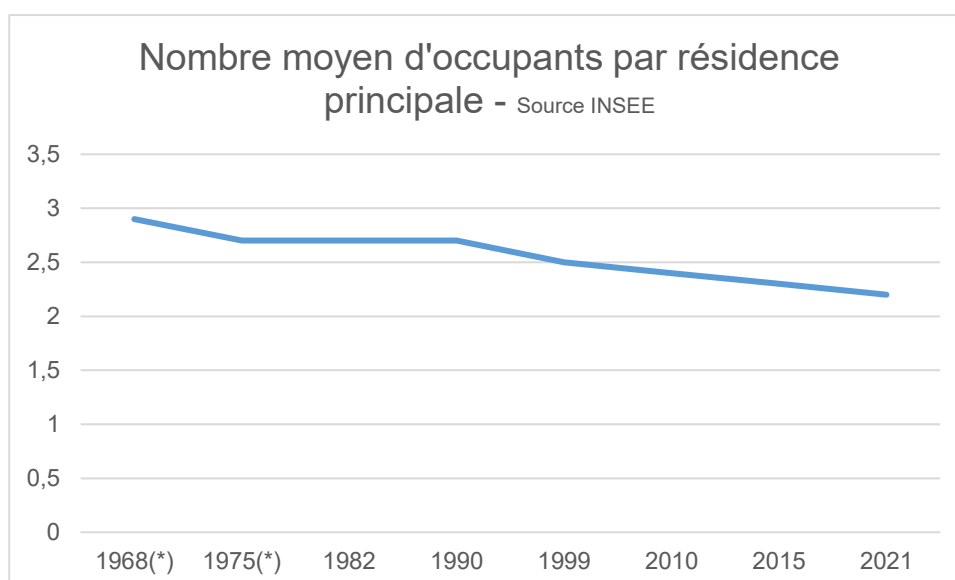


4.3 Une taille des ménages en baisse

Entre 2009 et 2014, le nombre de ménages sur le territoire de Jura Sud est resté relativement stable, passant de 2 962 à 2 969, soit une augmentation de seulement 7 ménages. Cependant, depuis 2014, ce nombre a fortement augmenté, atteignant 3 513 ménages en 2021, soit une hausse de 514 ménages.

La taille moyenne des ménages à Jura Sud est passée de 3,1 personnes en 1968 à 2,2 en 2021, se rapprochant ainsi de la moyenne départementale, qui est de 2,09. À titre de comparaison, dans le département du Jura, la taille moyenne des ménages était de 3,0 en 1968 contre 2,09 en 2021.

Pour accueillir les nouveaux ménages dans de bonnes conditions, le territoire de Jura Sud devra disposer de logements supplémentaires, adaptés aux tendances démographiques du territoire (typologie, taille).



4.4 Démographie Synthèse et Enjeux

Une bascule démographique :

- La population de Jura Sud a augmenté de manière constante de 1968 à 2010, avec un pic de croissance à la fin des années 2000.
- Depuis 2010, le territoire connaît une diminution continue de sa population, avec des baisses notables dans certaines communes comme Villards-d'Héria et Montcusel. Globalement, la population a diminué d'environ 5 % entre 2010 et 2021.

Une attractivité variable :

- Entre 2010 et 2021, seules trois communes (Charchilla, Maisod, et Meussia) ont vu leur population croître de 17%.
- Dans le même temps, le reste des communes ne connaît pas une attractivité similaire, c'est même le contraire pour quatre communes du territoire : (Châtel-de-Joux, Les Crozets, Montcusel, et Villards-d'Héria) qui ont connu un déclin supérieur à -10 %.

De nouveaux attributs résidentiels :

- La population de moins de 45 ans a diminué, tandis que la tranche d'âge 60-74 ans a progressivement augmenté. Ainsi le vieillissement global est inéluctable et nécessitera des adaptations en termes de dépendance et de logement.
- Malgré la tendance démographique, le nombre de ménages ne cesse d'augmenter. Cependant, sa taille, elle, a diminué passant d'une moyenne de 3,3 personnes par foyer, à une moyenne de 2,2.

Ce qui est en jeu pour le territoire de l'ex Jura Sud :

- Le changement des modes de vie au sein du territoire, et plus largement à l'échelle nationale, ainsi que le vieillissement de la population, constituent les principaux enjeux pour le territoire de Jura Sud.
- Ces enjeux doivent être pris en compte dans l'élaboration du PLUi afin d'accompagner les parcours résidentiels en adéquation avec les dynamiques démographiques, tout en anticipant au mieux le phénomène de vieillissement de la population.
- La vision d'un équilibre territorial entre les bourgs-centres, les bourgs-relais et les communes rurales, décrites par le SCoT, pour lutter contre le déclin démographique de certaines communes et pérenniser l'attrait des autres.

5. Une offre de logements à adapter

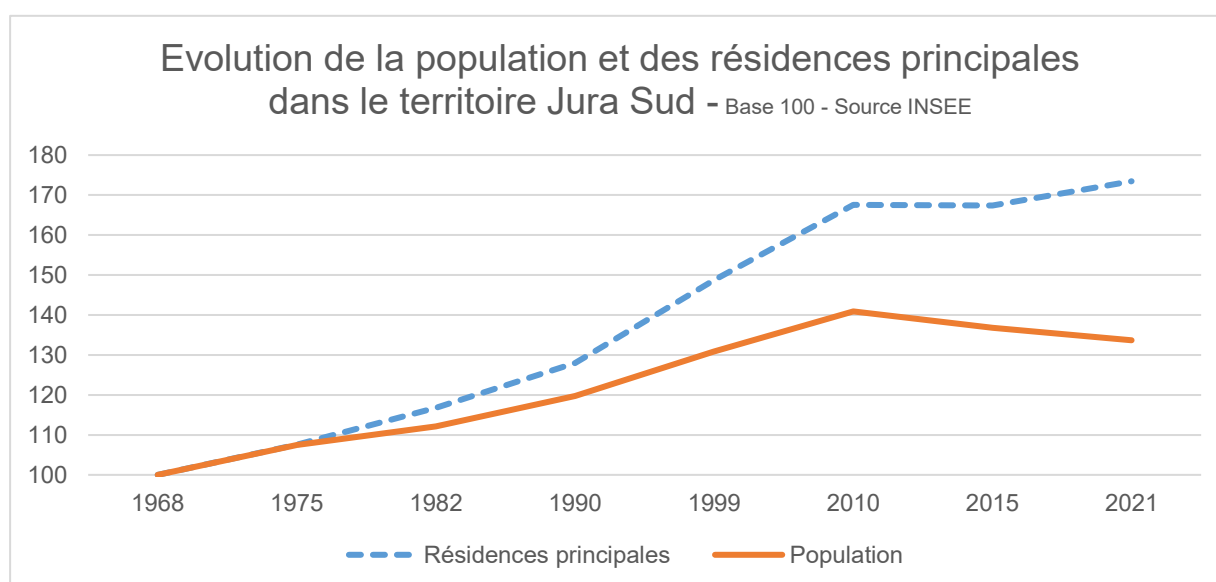
5.1 Evolution des logements

5.1.1 Un rythme de création des logements ralenti

En 2021, le territoire de Jura Sud compte 4 023 logements, soit 1 800 de plus qu'en 1968, où l'on en dénombrait 2 223. Parallèlement à la croissance démographique observée, le nombre de logements a fortement augmenté entre 1968 et 2021, en particulier dans les années 1990 et 2000.

Toutefois, depuis 2010, ce rythme de création de logements a considérablement ralenti par rapport aux périodes précédentes. Cette dynamique est similaire à celle observée à l'échelle du Jura et dans les territoires voisins (Pays des Lacs, Petite Montagne, Région d'Orgelet, etc.).

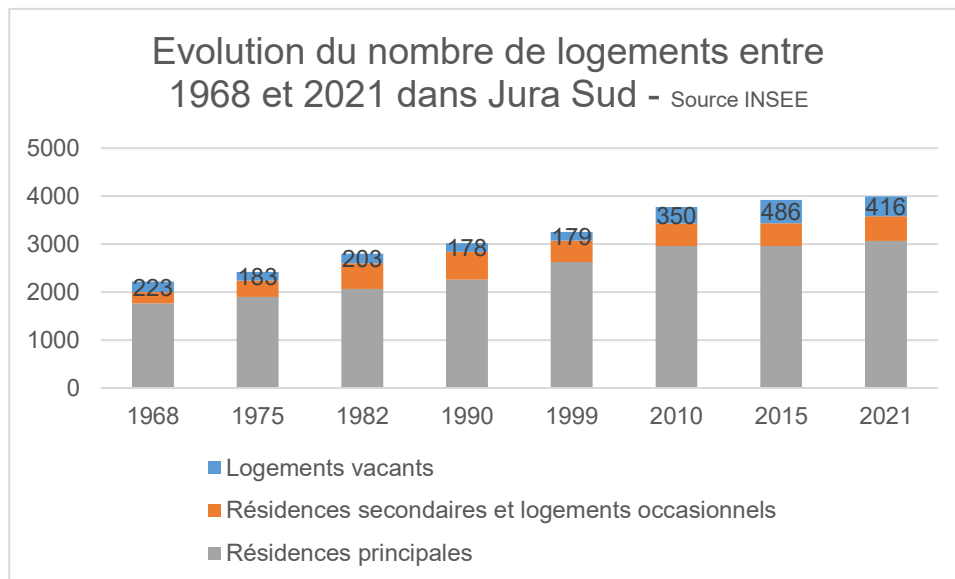
Ce sont principalement le nombre de résidences principales et celui des logements vacants qui ont augmenté depuis 1968, atteignant respectivement 3 065 et 416 logements en 2021, soit un doublement par rapport aux années 1970.



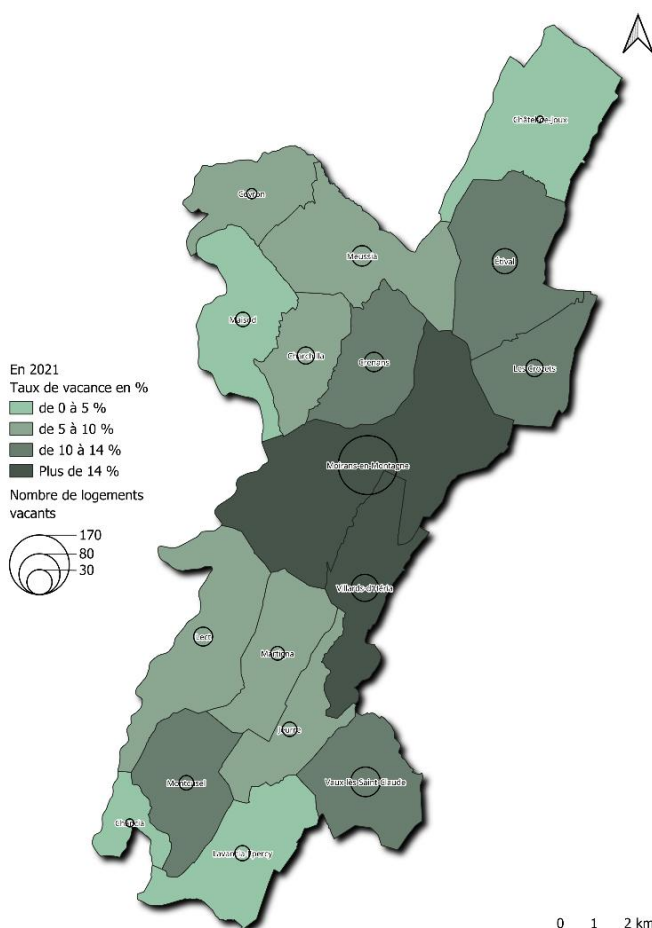
Comme pour le nombre total de logements, l'augmentation du nombre de résidences principales a été la plus marquée durant la période 1990-2000, avant de ralentir par la suite. Cependant, on observe tout de même une hausse de 105 résidences principales entre 2010 et 2021, malgré une croissance démographique négative. Ce phénomène s'explique, comme mentionné précédemment, par la réduction de la taille des ménages et l'augmentation du phénomène de décohabitation.

La part des résidences secondaires est particulièrement significative dans certaines communes : 45 % à Maisod, et plus de 20 % à Charchilla, Étival, Coyron et Châtel-de-Joux. En revanche, d'autres communes, comme celles du Val de Bienne, sont moins touchées par ce type de résidences, n'étant globalement pas des secteurs très touristiques.

La forte augmentation du nombre de résidences secondaires devra être prise en compte dans la planification de la production de nouveaux logements, car chaque logement créé n'est pas nécessairement destiné à être occupé en résidence principale, ce qui peut influencer la fluidité du marché immobilier.



5.1.2 Une vacance importante dans certaines communes



En 2021, le parc de logements du territoire Jura Sud compte 416 logements vacants, soit un taux de vacance de 9,7 %.

Ce taux reste élevé par rapport à l'objectif fixé de 7 %, bien qu'une légère baisse ait été observée depuis 2015. Certaines communes affichent même des taux relativement faibles, inférieurs à 6 % (Chancia, Châtel-de-Joux, Lavancia-Epercy et Maisod).

Cependant, ce taux élevé s'explique principalement par le taux de vacance de plus de 15 % présent dans les communes de Villards-d'Héria et Moirans-en-Montagne, qui concentrent à elles seules 208 logements vacants en 2021, soit 50 % de la vacance totale du territoire.

Pour Moirans-en-Montagne toutefois, la tendance semble commencer à s'inverser entre 2015 et 2021, où le nombre de logements vacants est passé de 235 à 168.

Cartographie des taux de vacance en 2021 et du nombre de logements vacants sur l'ex Jura Sud - Source INSEE

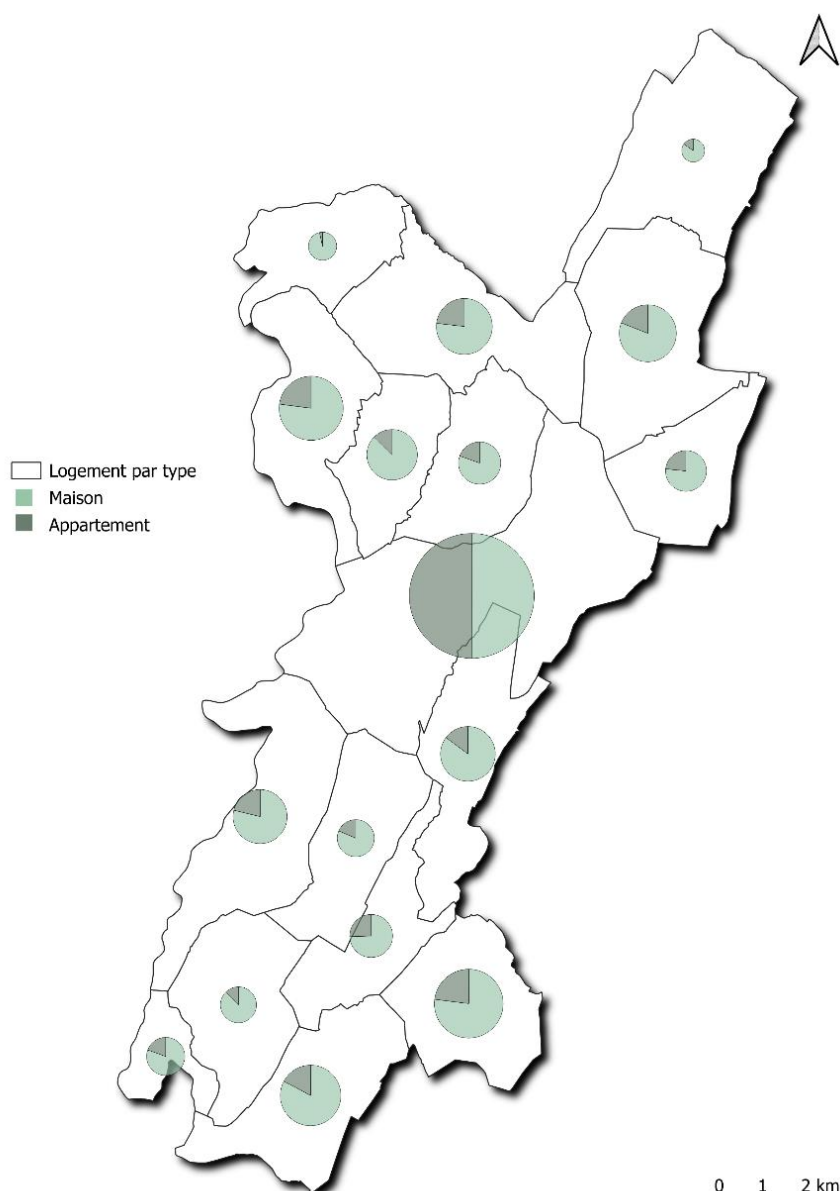
5.2 Caractéristiques des logements

5.2.1 Un parc de résidences constitué en grande majorité de maisons individuelles

À l'échelle du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, le parc de logements offre un bon équilibre entre logements collectifs et individuels, même si la concentration de logements collectifs se trouve principalement dans les deux villes de Saint-Claude et Morez.

En comparaison, sur le territoire de Jura Sud, seule la commune de Moirans-en-Montagne présente un équilibre entre logements collectifs et individuels. Dans les communes rurales de Jura Sud, le parc immobilier est majoritairement composé de maisons individuelles. Il est d'ailleurs à noter que la grande majorité des communes comptent moins de 25 % de logements collectifs.

Le type de logement le plus courant sur le territoire de Jura Sud est la maison individuelle de grande taille. En 2021, la maison moyenne compte 4,9 pièces, tandis que les appartements les plus répandus sont en moyenne composés de 3 pièces.



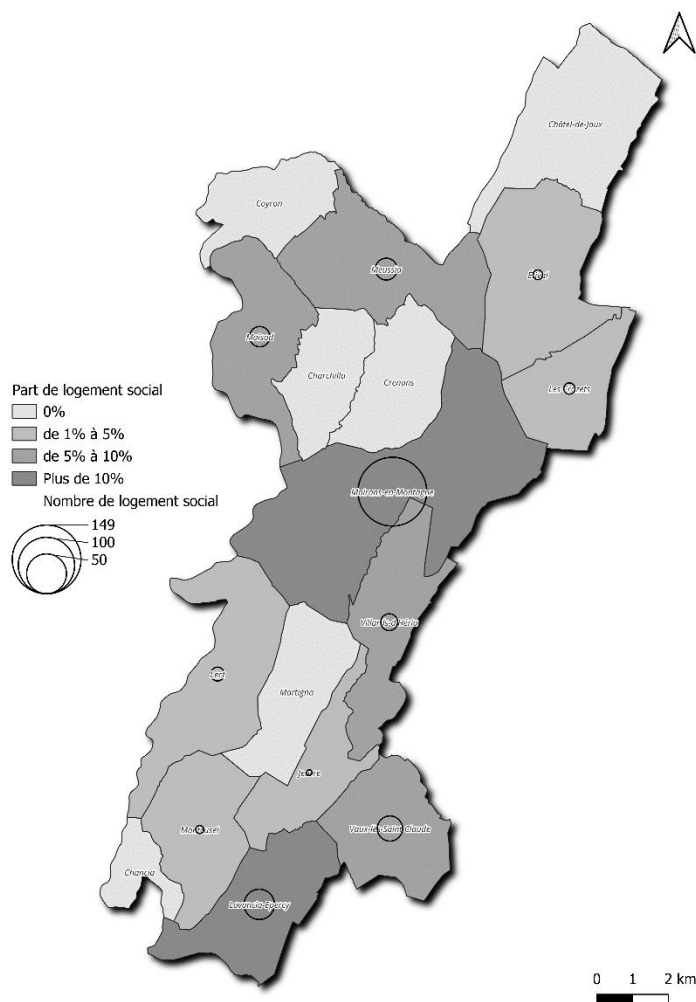
Le parc de résidences principales est relativement ancien. L'âge des logements ne permet pas toujours d'en déduire leur état, notamment en raison de la qualité variable des matériaux de construction utilisés depuis les années 1960 (comme l'isolation, par exemple).

La majorité des constructions de résidences principales a eu lieu entre 1970 et 1990, avec la construction de 682 maisons et 238 appartements. Une autre période significative de construction s'étend de 1990 à 2005, au cours de laquelle 452 maisons et 162 appartements ont été bâtis.

Cartographie des types de logements sur l'ex Jura Sud - Source INSEE

5.2.2 Le parc locatif

La part des résidences principales en location représente 20,5 % sur le territoire de Jura Sud, avec une concentration majeure à Moirans-en-Montagne.



Cartographie des logements sociaux sur l'ex Jura Sud

En ce qui concerne le parc locatif social, l'Office Public de l'Habitat (OPH) recense 315 logements sur ce territoire. La majorité de ces logements ont été construits avant les années 1980, en réponse au développement important de Moirans-en-Montagne et de Lavancia-Epercy, en lien avec leur expansion industrielle. Une partie notable de ces constructions a également eu lieu durant les années 1990, période marquée par des politiques incitatives.

En revanche, les opérations de logements sociaux privés ont été très limitées au cours des dix dernières années. En 2021, le locatif social représentait 8,2 % du parc des résidences principales, avec plus de la moitié de ces logements situés uniquement à Moirans-en-Montagne. En comparaison, la moyenne nationale se situe aux alentours de 15%.

Le développement du parc locatif, et en particulier du parc locatif privé, constitue un enjeu majeur pour le territoire de Jura Sud. Il favorise la rotation des ménages, le renouvellement régulier de la population et l'accueil de jeunes familles.

5.2.3 Une offre de logements à adapter

Sur le territoire de Jura Sud, plusieurs structures destinées à l'accueil des personnes âgées sont en construction ou en projet, principalement dans les communes de Moirans-en-Montagne et Vaux-lès-Saint-Claude. Actuellement, l'un des objectifs majeurs des politiques publiques est de permettre aux personnes âgées de rester dans leur logement aussi longtemps qu'elles le souhaitent. Pour cela, divers dispositifs viennent compléter les aides de droit commun, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Parmi ces dispositifs, on trouve les aides à l'adaptation du logement pour les propriétaires occupants, en complément de celles fournies par l'ANAH, ainsi que les aides destinées aux bailleurs sociaux pour adapter leur parc.

Le maintien à domicile des personnes âgées grâce à la création de logements adaptés (en termes d'accessibilité et de taille) représente un enjeu crucial pour les années à venir. Ce choix correspond

de plus en plus aux attentes des personnes âgées et répond également à l’allongement de l’espérance de vie. Il est essentiel que ce maintien à domicile s’accompagne d’un accès continu aux services de base tels que le commerce, la santé et les transports en commun.

Dans le même sens, la taille des logements disponibles sur le territoire de Jura Sud ne correspond plus tout à fait à la demande. Que ce soit pour accueillir de nouvelles populations ou pour les personnes souhaitant vieillir sur le territoire, il est de plus en plus question de développer une offre de petits logements.

5.2.4 Des logements anciens, soumis aux enjeux énergétiques

Plus de 40 % des logements sur le territoire de Jura Sud ont été construits avant 1975, année où la première réglementation thermique a été appliquée aux bâtiments neufs. Et plus de 70% ont été construits avant 1990. Les communes situées dans la partie nord du territoire (Moirans-en-Montagne, Etival, Châtel-de-Joux, Crenans, Meussia) sont nettement plus vulnérables que celles de la Vallée de la Bienne, par exemple.

Néanmoins, même si certaines communes semblent globalement moins vulnérables, cela ne signifie pas pour autant qu’elles ne comptent pas de ménages en difficulté.

5.3 Le marché du logement

5.3.1 La tendance du marché sur le territoire de Jura Sud

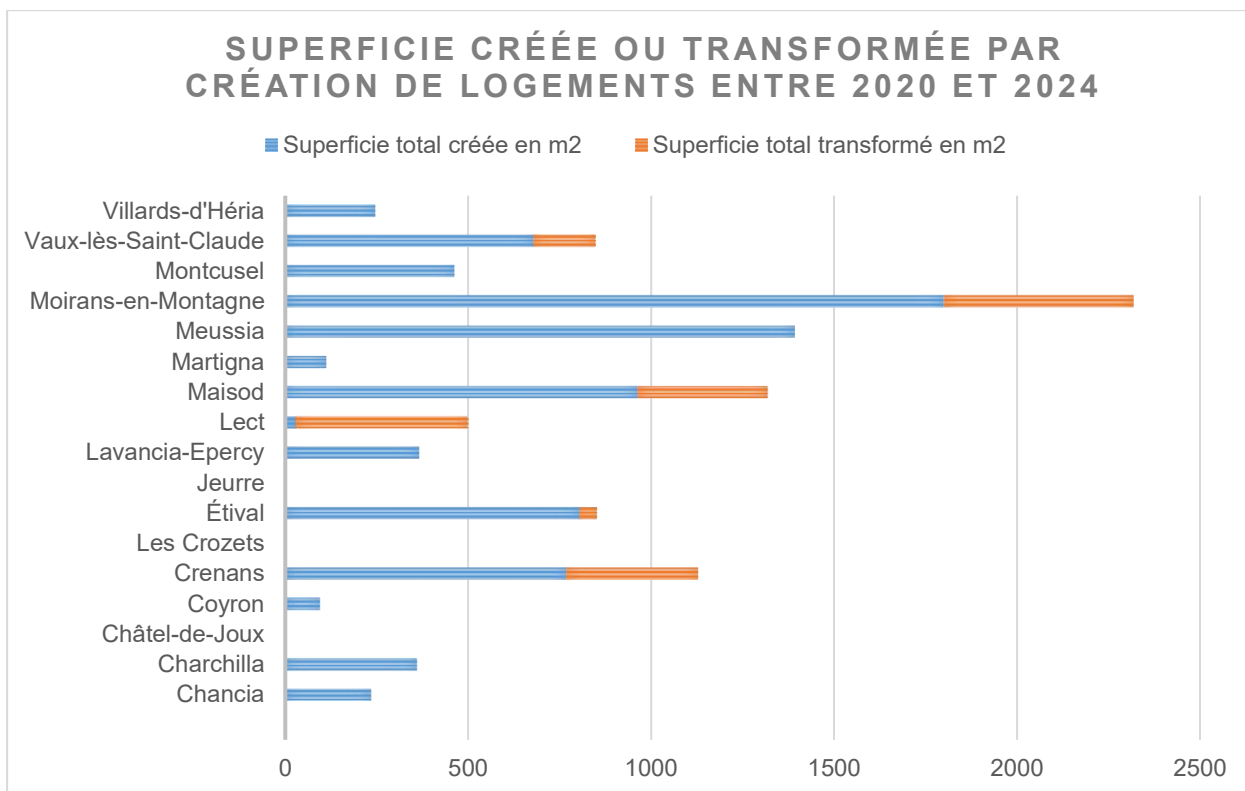
Jura Sud, comme les territoires ruraux voisins, (Pays des Lacs, Région d’Orgelet, Petite Montagne, La Grandvallière), représente un secteur prisé pour le changement de statut d’occupation résidentielle, les prix pratiqués permettant le passage de la location à l’accession.

Territoire ou Communauté de communes	Jura Sud	Jura
Prix médian au m2	1741	1645

5.3.2 La construction neuve et la réhabilitation

Compte tenu des prix pratiqués sur le marché de l’occasion et des coûts de réhabilitation, de nombreux ménages choisissent d’accéder à la propriété par le biais de la construction neuve. La hausse des prix de l’immobilier dans le marché de l’ancien et le manque d’attractivité de celui-ci ont commencé à rendre l’accession difficile pour les classes moyennes, qui se sont logiquement reportées sur les terrains à bâtir. La qualité des axes de communication et la disponibilité foncière s’avèrent être des éléments attractifs pour les ménages accédants, principalement composés de salariés des villes d’Yonnax, Lons-le-Saunier et Saint-Claude.

Entre 2020 et 2024, 104 logements ont été autorisés, dont plus de 80 % étaient des constructions neuves, le reste étant des réhabilitations ou des changements de destination.



5.4 Politiques en matière de logements

5.4.1 L'OPAH Jura Sud

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a débuté en 1999 et s'est achevée le 31 décembre 2001. Cette opération a été prolongée d'un an par un PIG (Programme d'Intérêt Général). Le périmètre de l'OPAH correspondait à celui de l'ancienne Communauté de Communes Jura Sud, à l'exception de la commune de Maisod, qui n'appartenait pas encore à cette structure intercommunale.

Cet outil de requalification du parc ancien a créé une véritable dynamique de réhabilitation sur le territoire. À l'échelle de la Communauté de Communes, 318 logements (dont 150 occupés par leurs propriétaires et 168 logements locatifs) ainsi que 20 immeubles ont bénéficié de subventions.

Depuis 2022, une nouvelle OPAH a été lancée sur le territoire de Jura Sud, plus particulièrement dans la commune de Moirans-en-Montagne, également retenue comme « Petite Ville de Demain ». Un premier diagnostic, réalisé en 2020, a permis d'informer et de mobiliser les élus et les partenaires autour des enjeux de l'habitat sur le territoire de Jura Sud et le bourg de Moirans-en-Montagne. Soutenue par les objectifs de la convention ORT du programme « Petite Ville de Demain », l'OPAH se déroule en étroite synergie avec l'ensemble des actions menées dans le cadre de cette convention.

5.4.2 L'observatoire de l'habitat de Jura Sud

Suite à l'OPAH mise en place sur le territoire de la Communauté de communes et afin de poursuivre une politique de l'habitat cohérente, les élus avaient décidé de mettre en place deux actions complémentaires :

- La création d'un point Logement pour rapprocher les offres et les demandes sur le territoire.
- La création d'un Observatoire de l'Habitat pour analyser le marché local de l'habitat.

5.4.3 L'opération de revitalisation de Moirans-en-Montagne

L'étude de programmation pour la revitalisation du bourg-centre de Moirans-en-Montagne s'inscrit dans l'appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Franche-Comté lancé en mars 2015 auprès des collectivités porteuses de SCoT pour engager une démarche ambitieuse de revitalisation de leurs bourgs-centres. Cette démarche s'articule autour de 3 phases :

Phase 1 : Un diagnostic comprenant une analyse « atouts-faiblesses-opportunités-menaces » du centre-bourg. Cette phase, dite de pré-programmation a permis de définir les orientations prioritaires. La phase 1 a été réalisée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura en 2017.

Phase 2 : La réalisation d'une étude de programmation pour Moirans-en-Montagne. Cette seconde phase d'étude avait pour finalité l'élaboration de stratégies générales d'intervention pour le projet de revitalisation. L'élaboration de la phase 2 a été confiée au groupement SOLIHA Jura et Au-delà du fleuve. Elle s'est déroulée en plusieurs temps

- Approche pré-programmatique : définition des orientations prioritaires
- Programme d'actions : définition des stratégies générales d'intervention (plan guide) + élaboration des fiches actions + travail sur îlots test

Phase 3 : Le contrat de revitalisation entre la commune et la Région pour mener à bien ces actions sera signé fin 2018. L'attractivité de Moirans-en-Montagne se retrouve aujourd'hui face à la nécessité de se réinventer, en améliorant le cadre de vie dans sa globalité. Les actions isolées ne suffisent pas. L'attractivité de Moirans-en-Montagne se joue sur un tableau plus vaste : la qualité du logement, mais aussi les pratiques sociales, les équipements, les services, les commerces ou encore l'aménagement d'espaces publics. Ces enjeux de revitalisation étant interdépendants, c'est cette approche transversale qui guide la réalisation de cette étude de programmation.

Avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat, Moirans-en-Montagne décline depuis 2018 son programme de revitalisation portant sur :

- La requalification des espaces publics
- La mise en valeur de son patrimoine
- Les actions en faveur de l'habitat au centre-ville (Fonds façade, subventions aux propriétaires bailleurs et occupants).
- Les actions en faveur des commerces et des services.



Aménagement réalisé sur le parvis du musée du Jouet

Depuis la mise en place du programme, plusieurs actions ont déjà été réalisées sur la commune :

- 2020 : parvis de l'hôtel de ville et place de Verdun
- 2021 : hôtel de ville et parvis arrière de la grenette
- 2022 : abords de la salle des fêtes, façades de l'église
- 2023 : parvis du musée du Jouet et des écoles, rue Voltaire et Côte du Four
- 2023 : aire de fitness et pumtrack
- 2024 : parvis de la médiathèque et œuvre d'art
- 2024 : terrain de Foot 5 et basket 3x3

5.5 Logements Synthèse et Enjeux

Des logements à adapter :

- La grande majorité des logements sur le territoire de Jura Sud sont des maisons individuelles de grande taille, ce qui ne correspond plus aux besoins actuels, notamment pour les personnes âgées ou les ménages plus petits.
- Le développement de petits logements adaptés aux personnes âgées devient un enjeu crucial, surtout avec l'allongement de l'espérance de vie et la volonté de favoriser le maintien à domicile et l'accès au commerce de proximité.

Un parc de logement déséquilibré :

- Sur l'ensemble du territoire, on constate une très faible part de logements collectifs disponibles. Seul Moirans-en-Montagne dispose d'un équilibre entre la part de logements individuels et la part de logements collectifs.
- La part du logement locatif est assez faible sur le territoire, encore plus pour le logement locatif social qui ne pèse en 2021 que 8.2% du parc des logements en résidence principale.
- Une vacance très importante sur le territoire additionnée à une concentration de résidences secondaires en hausse.

Un territoire qui reste attractif :

- La disponibilité foncière et la qualité des axes de communication rendent le territoire de Jura Sud attractif pour les ménages salariés des villes voisines. Cependant, le coût élevé de la réhabilitation des logements anciens incite ces ménages à se tourner vers la construction neuve, créant un déséquilibre entre la construction de nouveaux logements et la réhabilitation du parc ancien.
- La mise en place de politiques de l'habitat afin de réhabiliter les logements anciens en centre-ville permettent un dynamisme qui nécessite d'être poursuivi.

Ce qui est en jeu pour le territoire de l'ex Jura Sud

- L'évolution des types de logements (maison, appartement, taille...) pour assurer une qualité d'accueil équitable et favoriser la réalisation d'un parcours résidentiel adapté aux habitants du territoire.
- La réflexion sur le problème de la vacance, avec la mise en place de la réhabilitation des anciens logements, pour offrir une solution à la demande de petits logements, proches des commerces de proximité.

6. Un éco-système dynamique

En matière économique, l'ancienne région Franche-Comté était une région industrielle en mutation, présentant des spécificités fortes, marquées par l'agriculture et l'agroalimentaire, les industries (automobile, microtechnique, plasturgie, etc.) ainsi qu'un vaste réseau d'entreprises artisanales. L'économie jurassienne est également fortement marquée par l'industrie, qui représentait 19 758 emplois en 2021.

Dans le Jura, la population et l'emploi industriel ont une répartition spatiale relativement similaire. Cette situation s'explique par une histoire ancienne où l'industrie s'appuyait souvent sur la bi-activité des populations rurales pendant les mois d'hiver, bien que cette configuration spatiale soit de moins en moins courante aujourd'hui.

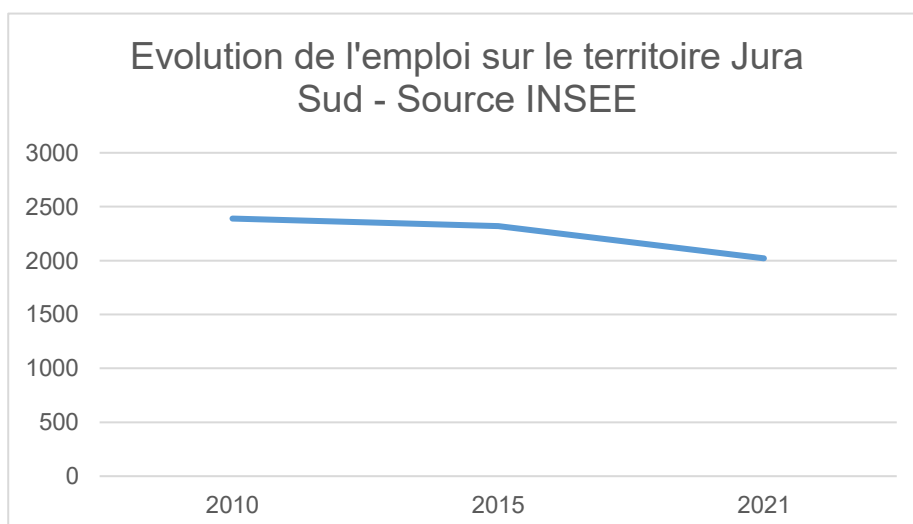
6.1 L'emploi et la formation

6.1.1 L'industrie et l'artisanat toujours : une force du territoire

Une partie de Jura Sud se situe dans la « Plastics Vallée ». Cette zone contient la plus forte concentration d'entreprises spécialisées dans le plastique en Europe, à cheval sur l'Ain et le Jura, autour d'Oyonnax. L'artisanat a toujours été très présent sur le territoire, puis l'industrie s'est développée et diversifiée. En 1989, sous l'impulsion d'industriels, le « Pôle Européen de la Plasturgie » (PEP) est créé, donnant les moyens à des PME de conduire des recherches et d'accéder à du matériel technologique. La filière plasturgie dans la Plastics Vallée représente plus de 600 établissements et près de 16 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros.

La Plastics Vallée fait également partie intégrante du Pôle de Compétitivité Plastipolis, unique pôle de compétitivité plasturgique en France. Les entreprises du pôle, les centres de recherche et les organismes de formation sont ainsi engagés dans une démarche partenariale pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement. Cette stratégie est destinée à dégager des synergies autour des projets innovants conduits en commun en direction d'un ou plusieurs marchés.

Le territoire de Jura Sud compte 2287 emplois en 2021, Moirans-en-Montagne compte à elle seule 1389 emplois soit 61% de la part totale. Depuis le début des années 1980, le volume d'emplois sur le territoire de Jura Sud a d'abord augmenté jusqu'à atteindre un pic à 2975 emplois en 1999. Depuis, le territoire est dans une dynamique de légère baisse.



La polarisation des emplois sur Jura Sud se concentre principalement autour du pôle de Moirans-en-Montagne et du pôle secondaire de Lavancia-Epercy. Les grands employeurs industriels sont localisés sur ces deux pôles :

- Moirans-en-Montagne : SMOBY TOYS, THOMAS France PLASTIC, CL JURA, Gilson, Actémium
- Lavancia-Epercy: SMP (SOGENA), H3D;

L'emploi salarié représente 86,8% des emplois du territoire en 2021, une part qui diminue légèrement. La part du nombre d'établissements dans l'industrie représente 20% des établissements sur Jura Sud en 2021.

Sur Jura Sud, il ressort également une production spécialisée dans le jouet (injection plastique principalement) et la tournerie qui constituent des marqueurs de l'identité économique. Les artisans tourneurs tabletiers travaillent le bois de charme, de hêtre, d'épicéa et de buis et leurs savoir-faire trouvent des applications dans divers secteurs, dont l'ameublement, les objets d'usage ménager, les instruments de musique et bien évidemment les jeux en bois. Sur 9 des 17 Communes du territoire Jura Sud, nous retrouvons encore une de ces activités qui comptabilisent environ une soixantaine d'emploi.

Le tissu industriel est nourri par des savoir-faire et une culture originale de production et de précision. La perméabilité entre la petite production industrielle et artisanale reste forte et la dissémination de certains sites en milieu rural (Les Crozets, Lect-Vouglans, Maisod, Jeurre) est directement issue de cette histoire. La production est fortement axée sur des biens intermédiaires, les entreprises se positionnant souvent comme des fournisseurs et sous-traitants de filières dont les donneurs d'ordres sont en dehors du territoire.

A l'instar des mutations en cours sur l'ensemble du territoire national, le tissu industriel local est amené à repositionner sa production sur des biens et services à forte valeur ajoutée afin de rester compétitif face à l'industrie de production des pays à bas coûts salariaux. Ce repositionnement touche toutes les filières présentes sur le territoire bien que celles-ci, en fonction du niveau de concurrence et d'ouverture des marchés qui leur sont propres, ne sont pas toutes confrontées au même impératif de restructuration ou n'ont pas encore opéré celle-ci dans les mêmes proportions.

Au regard des évolutions locales, nationales et européennes de l'industrie, ce repositionnement nécessaire sur les productions à forte valeur ajoutée semble pérenne, installant durablement de nouveaux enjeux pour les politiques économiques du territoire :

- Enjeux d'emplois et de compétences : le passage d'un emploi industriel massif et faiblement qualifié vers un besoin en compétences spécifiques, nécessaires aux productions de haute valeur ajoutée, change les perspectives d'emploi sur le territoire. Le niveau d'emploi industriel ne pourra être maintenu que par une montée en compétence qui pose la question du devenir des ouvriers et/ou demandeurs d'emplois faiblement qualifiés qui peuvent être attirés par des bassins d'emplois limitrophes (ex : le bassin yonnaxien).
- Enjeux d'innovation : la capacité à accompagner les mutations en cours devient un enjeu clé pour les industries du territoire. La disponibilité de ressources techniques et financières sur le territoire est un facteur différenciant majeur face à la concurrence opérée par d'autres territoires.
- Enjeux d'adaptation de l'offre territoriale : le maintien des industries compétitives sur le territoire doit pouvoir s'accompagner d'une offre foncière et immobilière correspondant au positionnement de ces entreprises, notamment par une amélioration qualitative de l'existant.

6.1.2 Un profil de territoire productif (mais de plus en plus résidentiel)

Parallèlement aux mutations du tissu industriel, et plus globalement, productif, d'autres moteurs de développement du territoire montent en puissance et tendent à modifier en profondeur le profil économique du territoire. En observant les flux du revenu qui viennent irriguer depuis l'extérieur, il est possible de distinguer des moteurs de développement répartis en quatre grandes familles de revenu.

- **Productif** : Il s'agit des revenus provenant du capital et du travail liés à la vente de biens et de services produits à l'intérieur du territoire. Dans le Jura Sud, cela concerne principalement le secteur industriel mentionné précédemment, ainsi que, dans une moindre mesure, le secteur agricole.
- **Présentiel** : Ces revenus sont générés sans lien direct avec la production, mais résultent de l'offre résidentielle locale. Ils incluent les actifs qui travaillent à l'extérieur du Jura Sud, les pensions de retraite, ainsi que les dépenses liées au tourisme. En 2020, ces revenus ont représenté 33,2 % des revenus totaux dans le Jura Sud.
- **Public** : Ce terme désigne les revenus provenant des salaires des trois fonctions publiques : l'État, les collectivités locales et le secteur hospitalier.
- **Social** : Il englobe les revenus issus de diverses prestations sociales et sanitaires, telles que les allocations chômage, les minimas sociaux, les aides au logement et le remboursement des soins de santé.

L'emploi total entre 1982 et 2021 est quasiment resté équivalent bien qu'ayant une hausse de près de 20% dans les années 1990. La nature de ces emplois a néanmoins profondément évolué entre ces deux dates puisque qu'à partir du début des années 2000, les emplois non présentsiels (très majoritairement productifs) ont fortement chuté à près de 7%. Parallèlement, les emplois présentsiels (liés aux activités produisant des biens et des services à destination des personnes présentes sur le territoire (résidents et touristes) ont fortement augmenté, apparaissant comme des relais de croissance ou tout au moins comme des compensateurs importants des pertes d'emploi non présentsiels. En 2020, les emplois présentsiels représentent 33,2% des emplois totaux du territoire.

Le socle économique du territoire, tant en termes d'emplois que de revenus, est ainsi en profonde mutation et place la question de l'économie présentsielle au cœur des réflexions sur le projet de territoire.

6.1.3 Des espaces économiques à adapter aux nouveaux enjeux économiques

3.1.3.1 Une offre structurée le long des axes routiers

Historiquement, les activités économiques sont indissociables des espaces urbains qu'elles ont dans une large mesure contribué à développer et à structurer, notamment les activités industrielles du territoire qui sont attachées à certaines communes (Moirans-en-Montagne, Lavancia-Epercy, Vaux-lès-Saint-Claude). Insérées dans les tissus urbains ou rattrapées par l'extension de ceux-ci, les activités économiques, et notamment industrielles, en sont sorties progressivement au fil de nouveaux besoins immobiliers. Depuis, les années 1970, les zones d'activités économiques sont ainsi devenues les principaux espaces de développement des implantations d'envergure ou des nouvelles implantations.

La répartition géographique des ZAE répond avant tout à une logique d'axe au sein de laquelle il est possible de distinguer :

- Un axe dominant Oyonnax / Lons-le-Saunier (RD470). Ces ZAE sont généralement, de grandes tailles, ce qui apparaît cohérent à la fois avec le caractère fortement industriel des espaces traversés et la présence également d'activités de logistique qui supposent des établissements de grandes tailles.

- Un axe Oyonnax / Saint-Claude (RD436) qui agrège tous types de surfaces.
- Enfin quelques zones d'activités économiques existantes également à l'écart des centralités et des axes principaux, ou quelques entreprises choisissent de s'installer pour des raisons historiques, de cadre de vie, d'opportunité foncière ou financière. C'est le cas par exemple des zones d'activité des Crozets, de Lect-Vouglans, de Maisod et de Meussia.

Les besoins en foncier économique sur le Jura Sud nécessitent l'aménagement de plusieurs hectares, à travers la densification et l'extension afin de permettre l'installation de nouvelles activités et le développement des activités endogènes. D'après le SCoT du Pays Lédonien, seule la ZAE Les Quarrés est identifiée d'intérêt régional.

Commune	Nom du site économique	Surface totale en hectares des unités foncières	Nombre total d'unités foncières	Indice de vacance
Charchilla	La Goutette	10,5128	15	0
Les Crozets	Zone artisanale du Crêt aux fourmis	1,0838	3	0
Jeurre	Rue Sous Vivier	3,3045	12	0
Lavancia-Epercy	Sous la Combe	16,9311	39	0
Lavancia-Epercy	Sous la Combe Extension Sud	2,9072	1	0
Lavancia-Epercy	Rue de Dortan Extension	0,4931	4	0
Lect	Rue les Grands Champs	8,7584	1	0
Maisod	Mécanique carrosserie	0,342	1	0
Maisod	Rue du Réservoir	3,5897	16	0
Meussia	Rue Champagne	3,632	15	0
Meussia	Holding Boisson	0,5605	7	0
Moirans-en-Montagne	Extension	17,9056	26	0
Moirans-en-Montagne	ZA Grand Gezon	6,1521	14	0
Moirans-en-Montagne	ZA Nord-Ouest	26,8967	52	0
Moirans-en-Montagne	Le Petit Gezon	4,7878	26	0
Moirans-en-Montagne	ZA En Pont	21,0774	22	0
Moirans-en-Montagne	ZA Sud	8,7618	43	0
Moirans-en-Montagne	ZA Le Vernoire	19,6744	26	0
Vaux-lès-Saint-Claude	La Clavelière	4,7833	7	0
Vaux-lès-Saint-Claude	Zone industrielle	3,2327	12	0

Actuellement, sur le territoire de l'ex Jura Sud, la surface totale en hectares des unités économiques est d'environ 165 hectares pour un nombre de 342 unités. Aucune unité foncière n'est disponible. Il existe cependant des unités foncières potentiellement densifiables et quelques friches (notamment à Jeurre ou Lavancia-Epercy).

La logique industrielle du territoire est stable, cependant les nouveaux espaces économiques se développent petit à petit et demande un foncier plus important qu'auparavant. Les anciens espaces économiques situés eux, en centre bourg généralement, sont délaissés pour laisser place à des ZAE plus vastes et plus dynamiques. Les différents programmes de l'Etat visent à limiter l'enfrichement et ainsi favoriser la transformation de ces sites.

3.1.3.2 L'état du parc immobilier à vocation économique

Sans avoir de chiffres précis, il est néanmoins possible de dresser un certain nombre de grands constats sur le parc immobilier à vocation économique. Les bâtiments d'activités se répartissent schématiquement dans les catégories suivantes :

- Des bâtiments anciens, occupés ou en friches (Exemple Berrod SA –Meussia), qui sont vétustes, inadaptés et peu flexibles posant des difficultés aux entreprises qui souhaitent évoluer à l'intérieur de ces bâtiments. Ils peuvent être relativement récents (années 1970 et 1980) mais être complètement obsolètes créant des friches difficiles à remettre de façon viable

sur le marché immobilier et pouvant avoir un impact visuel très fort et négatif sur la perception du tissu économique local.

- Les bâtiments plus récents qui sont localisés essentiellement au sein des ZAE. De qualité architecturale et fonctionnelle variable, ces bâtiments présentent l'avantage d'être aux normes, flexibles et bien souvent réalisés sur mesure. En revanche, consommateurs d'espace et finalement difficilement remédiable par un tiers, ils ne sont pas à eux seuls un argument pour le maintien ou l'implantation d'entreprises. Quelques-uns de ces bâtiments constituent néanmoins des repères forts qui donnent à voir, le long des axes économiques majeurs, les fleurons de l'économie locale.



Friche industrielle sur la commune de Villards d'Héria



Friche industrielle BERROD sur la commune de Meussia



ZAE située à Moirans-en-Montagne © Arnaud Bouissou

L'immobilier dédié aux entreprises se développe, d'une part grâce à l'émergence de nouveaux locaux au sein des zones d'activités économiques (ZAE). D'autre part, avec l'évolution qui se traduit par la création d'espaces adaptés aux besoins variés des entreprises, qu'il s'agisse d'espaces de production, de fab lab ou de pépinières d'entreprises. Par exemple, le projet "l'atelier au village" sur la Commune de Les Crozets vise à accueillir des artisans du bois, en leur fournissant un accompagnement et des moyens communs au sein d'ateliers réhabilités, soutenus par des financements régionaux et territoriaux. Et enfin, par le biais du programme « Territoire d'Industrie Haut-Jura » qui contribue à identifier et valoriser le gisement foncier pour renforcer l'attractivité économique de la région et valoriser les opérations collectives et individuelles.

Ce cadre favorise l'innovation et le développement économique local, répondant ainsi aux enjeux du marché immobilier professionnel de l'ex Jura Sud.



Pépinière d'entreprise sur la commune des Crozets, labellisée métiers d'arts

6.1.4 Des formations peu adaptées aux besoins des entreprises locales

L'offre d'enseignement supérieur sur Jura Sud est peu adaptée aux besoins des entreprises locales avec des thématiques de formation peu liées aux savoir-faire et aux tissus locaux. Il existe cependant quelques contre-exemples, notamment dans la filière bois. C'est le cas du Lycée Pierre Vernotte de Moirans-en-Montagne qui est axé sur la thématique du bois avec des filières de formations courtes et très professionnalisantes (BTS, DMA, licence professionnelle à partir de 2019).

Néanmoins l'offre d'enseignement, même spécialisée et reconnue, est soumise à une concurrence de plus en plus forte avec d'autres territoires. Dans le choix des étudiants très mobiles, n'entrent pas en compte uniquement la qualité de l'enseignement mais également les conditions de vie qui pourront être offertes sur place. Dans cette perspective le bourg-centre de Moirans-en-Montagne doit pouvoir offrir des conditions adaptées en matière de logements, transports ou accessibilité, commerces mais également d'animations, de sport, de culture, etc. pour continuer à attirer les étudiants sur le territoire.

Moirans-en-Montagne accueille également depuis 2011 la structure Jura Sport Formation (JSF), qui a pour vocation la formation des animateurs sportifs. Des formations en alternance sont proposées pour préparer les diplômes BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport) avec des spécialités activités sports collectifs et activités physique pour tous. L'Office Public de l'Habitat du Jura a été chargé de créer un bâtiment destiné à accueillir le centre d'hébergement pour les apprentis CFA du sport sur la commune de Moirans-en-Montagne à proximité immédiate de la zone d'équipements sportifs. D'une superficie de 1212 m², le centre d'hébergement propose une solution d'hébergements adaptés pour les étudiants, les groupes et les entreprises.

6.1.5 Une volonté de soutenir l'industrie

Portée par l'intercommunalité Terre d'Émeraude Communauté qui se positionne comme un territoire tourné vers l'avenir, le territoire de Jura Sud va bénéficier du programme « Territoires d'industrie » qui a pour objectif de promouvoir la réindustrialisation, la transition écologique et l'innovation au niveau local en apportant des réponses concrètes aux défis de soutien à l'industrie. Les actions sont portées par les élus et les industriels, en partenariat avec l'État, les opérateurs et les Régions.

Labellisé en novembre 2023, le « Territoire d'industrie Haut-Jura » regroupe les collectivités de Terre d'Émeraude Communauté, Haut-Jura Saint-Claude, Champagnole – Nozeroy, Haut-Jura Arcade et La Grandvallièrre. Ce territoire abrite plus de 2 500 établissements industriels spécialisés dans divers secteurs historiques tels que la métallurgie, la plasturgie, le bois, le bâtiment et l'agroalimentaire.

6.2 Une offre touristique dynamique support d'une nouvelle économie

Le territoire de Jura Sud s'étend sur un espace majeur de l'économie touristique de Bourgogne Franche-Comté : la région des Lacs. Elle est également partie intégrante des Montagnes du Jura. Son altitude moyenne, son relief varié (entre 300m et 1000m d'altitude) et sa diversité de paysages (plateaux, forêts, lacs, combes et falaises) en sont les principaux marqueurs identitaires. Son organisation touristique repose, à la fois sur un tourisme concentré (lac de Vouglans, lac de Coiselet) et un tourisme diffus (villages et sites de visites dispersés), lui permettant ainsi de toucher une clientèle aux attentes et aux profils variés.

L'attractivité du territoire repose sur quelques grandes caractéristiques :

- Jura Sud est à l'interface entre la partie Haute du Massif Jurassien et à la Région des lacs.
- La diversité des espaces naturels lui permet de développer une offre d'activités sportives et de loisirs très vaste (randonnées, escalade et loisirs aquatiques). Le lac de Vouglans est un haut lieu du tourisme régional.

- Une zone de chalandise avantageuse du fait de la position géographique du territoire (proximité des zones de population dense en région Auvergne-Rhône-Alpes).
- L'offre diversifiée de sites de visites ancrée sur un patrimoine industriel, artisanal, culturel et naturel.
- L'offre d'hébergement aujourd'hui est variée et étendue à tous types d'hébergements (campings, villages vacances, gîtes, hôtels, résidences secondaires).
- Le Musée du Jouet labelisé Musée de France



Le musée du Jouet sur la commune de Moirans-en-Montagne

6.2.1 Une offre d'hébergement diversifiée

Le territoire de l'ex Jura Sud dispose d'une offre d'hébergement diversifiée (environ 6% des lits touristiques du département du Jura).

L'hôtellerie de plein air domine au niveau de la capacité en lits touristiques. Néanmoins ce type d'hébergement est fortement dépendant des conditions météorologiques et de la saisonnalité (fin printemps, été). 3 campings de taille et de capacités différentes sont situés sur le territoire de Jura Sud (Maisod, Moirans-en-Montagne et Chancia).

Sur le territoire de Jura Sud certaines communes ont plus une vocation touristique que d'autres. Trois communes se distinguent par leur capacité d'hébergement importante : Maisod, Chancia et Moirans-en-Montagne. Ceci s'explique en grande partie par le type d'hébergements dont elles disposent avec des campings et un village vacances sur la commune de Maisod. Sur ces trois communes, deux disposent d'une offre d'hébergements diversifiée, c'est le cas de Maisod et de Moirans-en-Montagne (hôtels, centres de vacances, gîtes étape, gîtes et meublés, campings, chambres d'hôtes).



Campings sur la commune de Maisod

6.2.2 Un réel manque de service de restauration

L'offre en restauration est très peu développée sur le territoire de Jura Sud tant en termes de typologie que d'amplitude d'ouverture. Seules les communes de Moirans-en-Montagne, de Maisod, de Charchilla, des Crozets et de Chancia disposent d'au moins un restaurant. Seuls deux types de restauration sur Jura Sud sont présents, les brasseries/restaurants répartis sur tout le territoire et de la restauration rapide concentrée très largement sur la commune de Moirans-en-Montagne. Le point faible de cette offre de restauration se concrétise par un manque d'ouverture sur certains jours de la semaine ou à certaines heures.

L'une des conclusions qui peut être tirée est que Jura Sud dispose d'atouts, d'une certaine attractivité mais compte tenu de l'offre, les consommations se font souvent sur les territoires voisins (restaurants et hostellerie). C'est un territoire plus axé sur le concept « d'excursionnisme » (personne en déplacement hors de sa résidence principale pour une durée d'au moins une nuit) que sur du tourisme de plus longue durée.



Auberge jurassienne sur la commune de Charchilla



Auberge du pré du frêne sur commune des Crozets

6.2.3 Une offre touristique structurée

7 lieux de visite accueillant plus de 100 000 visiteurs en 2022
21 lieux de visite accueillant plus de 50 000 visiteurs en 2022

PRINCIPAUX SITES

SITE	VISITEURS 2022	VISITEURS 2021	VISITEURS 2019	GRATUIT-PAYANT
Cascades du Hérisson - Ménétrux-en-Joux (39)	273 554	306 783	384 149	Gratuit
Citadelle - Besançon (25)	257 326	162 695	274 252	Payant
Cathédrale Saint-Jean - Besançon (25)	176 500	125 850	151 510	Gratuit
CERN - Saint Genis - Pouilly (01)	150 000*	22 000*	203 931	Gratuit
Dino-zoo - Etalans (25)	134 200	98 722	121 877	Payant
Saline Royale - Arc-et-Senans (25)	122 930	82 019	122 181	Payant
Monastère Royal de Brou - Bourg-en-Bresse (01)	76 800	62 713	84 272	Payant
La Grande Saline - Salins-les-Bains (39)	73 860	48 404	70 430	Payant
Saut du Doubs - Villers-le-Lac (25)	67 466	228 162	190 796	Gratuit
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Besançon (25)	62 727	42 536	105 459	Payant
Grotte - Baume-les-Messieurs (39)	58 000	41 977	58 000	Payant
Grottes du Cerdon, parc de loisirs préhistorique - Labalme-sur-Cerdon (01)	57 913	37 800	47 565	Payant
Pavillon des Sciences - Montbéliard (25)	55 108	35 207	64 721	Payant
Château de Joux - La Cluse-et-Mijoux (25)	52 375	25 487	43 045	Payant
Musée du Jouet - Moirans-en-Montagne (39)	52 017	37 178	48 764	Payant
Musée de l'Aventure Peugeot - Sochaux (25)	51 716	26 025	55 777	Payant
Grotte des Moidons - Molain (39)	51 000	32 313	48 039	Payant
Musée Courbet - Omans (25)	50 513	44 495	71 689	Payant
Pertes de la Valsérine - Bellegarde-sur-Valsérine (01)	50 112	49 610	45 140	Gratuit
Tuyé du Papy Gaby - Salaisons Marguet - Gilley (25)	50 000*	40 000*	50 000*	Gratuit
Maison de la Vache qui Rit - Lons-le-Saunier (39)	43 705	36 482	46 000	Payant
Musée de plein-air des Maisons Comtoises - Nancray (25)	42 093	28 359	42 869	Payant
Maison du Comté - Poligny (39)	40 298	27 905	13 615	Payant

Identifiée comme un objectif répondant à de multiples enjeux (économiques, territoriaux, etc.), la diversification de l'offre touristique est clairement identifiée dans le projet de territoire de Jura Sud.

L'objectif est notamment de développer une activité touristique tout au long de l'année. Le potentiel de diversification du territoire est important et s'appuie notamment sur les activités estivales de pleine nature, la pratique du vélo, sur les activités culturelles et les sites patrimoniaux.

SITE	VISITEURS 2022	VISITEURS 2021	VISITEURS 2019	GRATUIT-PAYANT
Gouffre de Poudrey - Etalans (25)	35 000	22 000	33 052	Payant
Espace des mondes polaires - Prémamanon (39)	33 954	11 755	33 160	Payant
Maison d'Izieu - Izieu (01)	33 668	21 308	31 285	Payant
Fort Saint-Antoine - Saint-Antoine (25)	31 332	18 110	23 100	Payant
Musée du Temps - Besançon (25)	30 346	22 482	38 586	Payant
Musée de la maison natale de Pasteur - Dole (39)	28 309	10 428	26 043	Payant
Maison de Louis Pasteur - Arbois (39)	27 500	16 996	20 203	Payant
Château de Voltaire - Ferney-Voltaire (01)	24 519	24 916	40 971	Payant
Château de Chevreaux - Chevreaux (39)	21 178	18 003	20 000*	Gratuit
Fort-l'Ecluse - Léaz (01)	20 883	NC	8 517	Payant
Musée du Château des Ducs de Wurtemberg - Montbéliard (25)	20 563	10 741	18 172	Payant
Domaine Viticole Jacques Tissot - Arbois (39)	19 500	20 295	18 315	Gratuit
Maison natale de Victor Hugo - Besançon (25)	18 946	12 794	18 593	Payant
Villa Palladienne - Syam (39)	18 200*	-	18 400*	Payant
Fond Régional d'Art Contemporain - Besançon (25)	16 231	10 799	21 428	Payant
Soieries CJ Bonnet - Jujurieux (01)	16 014	7 293	17 246	Payant
TOTAL (sites en commun 2019-2021-2022)	2 726 766	2 054 058	3 027 049	

Évolution moyenne 2022/2021 : +32,8%

Évolution moyenne 2022/2019 : -9,9%

■ musées ■ sites industriels et techniques ■ sites religieux ■ sentiers, sites naturels
■ grottes, parcs à thème ■ sites historiques (châteaux, citadelles, etc...) ■ transport touristique

* Estimations.
 ND : Non disponible

Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX

ÉVÈNEMENTS // FRÉQUENTATION	2022	2021	2019	TYPE
Foire Comtoise - Besançon (25)	139 022	Annulé	132 494	Foire, salon
Festival Cirques et Fanfares - Dole (39)	45 000	Annulé	50 000	Man. populaire
No Logo Festival - Fraisans (39)	45 000	21 000	42 996	Festival
Week-end gourmand du Chat Perché - Dole (39)	37 000	45 000	40 000	Man. populaire
Festival le livre dans la boucle - Besançon (25)	32 000	25 000	32 500	Festival
Festival de la Paille - Métabief (25)	21 000	Annulé	25 000	Festival
Festival Idéklük - Moirans-en-Montagne (39)	18 000	16 000	22 000	Festival
Festival International de Musique - Besançon (25)	14 816	17 346	24 924	Festival
Les Grandes Heures Nature - Besançon (25)	13 750	4 390	13 000	Man. populaire
Festival de Musique Baroque - Ambronay (01)	12 284	9 261	18 883	Festival

Seuls apparaissent dans ces tableaux les lieux de visites et les événements nous ayant transmis leur fréquentation pour l'année 2022.

Les principaux sites touristiques de la Région et leurs fréquentations

3.2.3.1 Des activités culturelles et sites patrimoniaux

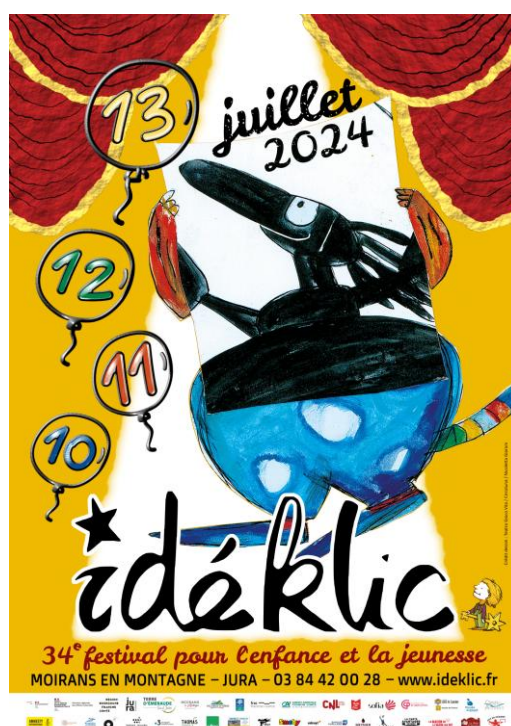
Le territoire de Jura Sud compte un site culturel majeur de Bourgogne/Franche-Comté avec la présence du musée du Jouet qui représentait à lui seul 66 001 visiteurs en 2023.

Des manifestations culturelles majeures jurassiennes sont également présentes sur le territoire de Jura Sud en termes de fréquentation :

- Le festival international pour l'enfance et la jeunesse (Idéklic) né en 1990 à Moirans-en-Montagne. A l'origine destiné aux enfants et aux adolescents, le festival propose des parcours dédiés « spectacles et ateliers ». Présent chaque année au mois de juillet, ce festival a vu 16 000 personnes se déplacer pour cette manifestation en 2023.
- Noël au Pays du Jouet, propose sur Moirans-en-Montagne, « capitale française du Jouet » des spectacles déambulatoires, ateliers créatifs, spectacles vivants, et a accueilli 3500 visiteurs en 2023.



Affiche du festival Noël au pays du jouet 2023



Affiche du festival Idéklic 2024

3.2.3.2 Loisirs de pleine nature

Le territoire de Jura Sud présente une très belle offre d'itinéraires balisés pour la randonnée estivale, pédestre, VTT et équestre, dont les tracés sont coordonnés par le PNR du Haut-Jura. Ce réseau conséquent est adapté à l'attente des différentes demandes des publics. La labellisation d'une grande part du réseau par les fédérations compétentes permet une promotion et une reconnaissance par le biais d'une dizaine d'éditions nationales (guides, topo guides, etc.)

- La randonnée et l'itinérance font l'objet depuis plusieurs années, d'un important travail mené par la Communauté de communes qui a en charge le balisage des sentiers pour obtenir l'inscription de ce réseau aux Plans Départementaux des itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), en contactant l'autorisation de chaque propriétaire concerné. Ce travail a permis de réorganiser une partie du réseau.

La promenade et la randonnée sont les activités qui constituent l'offre majeure d'activités de pleine nature. Pour accroître la satisfaction des pratiquants et leur attractivité pour le territoire, les efforts devront être poursuivis sur les points suivants.

- La qualité du balisage entre les intersections équipées et des équipements (panneau d'accueil, barrière de sécurité, etc.) ;
- La résolution des conflits d'usages qui se développent en forêt en faisant reconnaître la dimension multifonctionnelle de cet espace.

Si la demande et l'offre prioritaire tout au long de l'année est la randonnée, tout un panel d'autres activités en été se développent autour de trois grandes familles :

- Les activités nautiques (plans d'eau et rivières) : baignade, voile, canoë-kayak, pêche, plongée, etc. La plage surveillée et aménagée de la Mercantine, située à Maisod, est très appréciée des familles l'été. Il peut être cité également la base nautique de Bellecin située hors du périmètre de Jura Sud mais néanmoins au sein de la Communauté de communes Terre d'Émeraude. Celle-ci attire de nombreux sportifs et propose une multitude d'activités.
- Les sports de cordes terrestres : escalade, via ferrata, spéléologie ;
- Les sports aériens : vol libre, deltaplane, parapente, etc.



Du Canoë-kayak le long de la Bienne

Les activités de baignade s'adressent au plus grand nombre, par contre, d'autres activités concernent un public plus restreint mais souvent plus spécialisé, et prêt à se déplacer pour leur passion (via ferrata, spéléologie, escalade). Ces dernières constituent une réelle attractivité pour le territoire, en termes d'image (jeune, ludique) et permet une diversité et un renouvellement de la clientèle.

- Le projet de voie douce intercommunale :

Dans le cadre de la réalisation d'un Schéma Directeur des Déplacements Doux, l'ex Communauté de communes Jura Sud avait défini un programme d'actions qui comprenait la création de voies « douces » intercommunales à destination des cyclistes et piétons. Différents itinéraires ont été identifiés comme prioritaires (moindre dénivelé) pour y proposer du cyclotourisme à l'horizon 2020. Ces itinéraires sont inscrits en partie au PDIPR du Jura et se situent sur les secteurs suivants :

- La vallée de la Bienne, de Lavancia-Epercy à Vaux-lès-Saint-Claude ;
- Les liaisons entre les communes proches du centre-bourg, de Villards d'Héria à Coyron en passant par Moirans-en-Montagne ;
- Le plateau des Crozets à Châtel-de-Joux, plus en altitude.

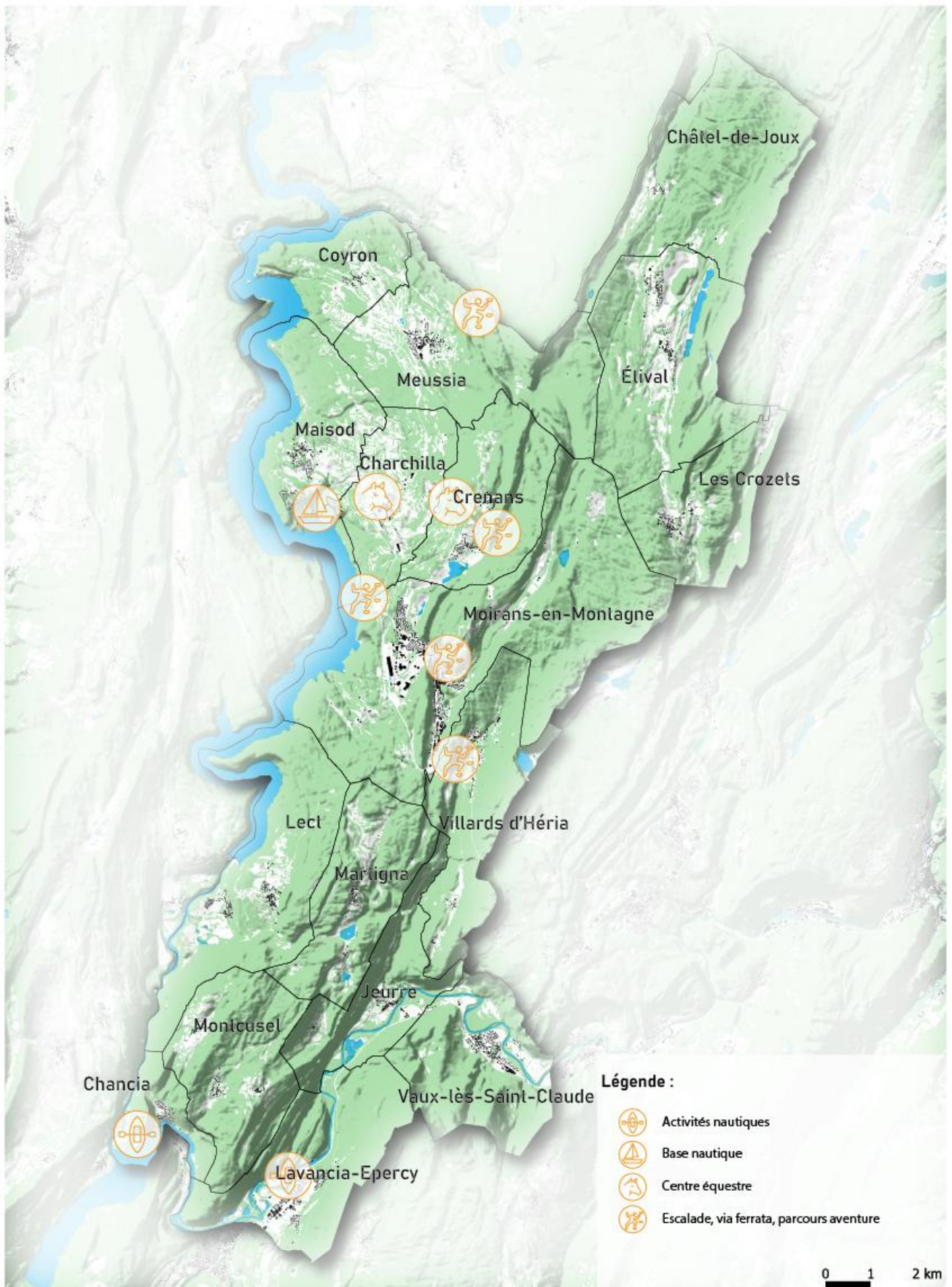
Ces trois tronçons représentent une longueur totale d'environ 30km. Cette voie douce devait proposer des aménagements nécessaires pour la bonne circulation des cyclistes et piétons. En effet, l'usage de ce cheminement devait permettre aux vélos (type VTC), aux piétons et poussettes « tout-terrain » de circuler dans de bonnes conditions. Des systèmes type barrière amovible devaient être envisagés pour limiter l'usage des véhicules à moteur.

- Le projet de filière « Lacs, rivières et cascades » :

Le but est de construire le développement autour d'une filière technique touristique.

Elle sous-entend des actions concertées et techniques. Ainsi la filière ne représente pas la totalité de l'action touristique des territoires, mais uniquement des actions structurantes autour des Lacs, Cascades et Rivières. Une des réponses opérationnelles est de développer une offre d'écomobilité touristique (Jurassic Tours) à l'échelle de la chaîne des lacs du Massif du Jura en prenant appui sur une route touristique avec : la mise en place d'un balisage spécifique, d'outils de découverte, de développement d'application, de borne de recharge et de stationnement, etc.

Les activités touristiques sur le territoire de l'ex Jura Sud



6.3 L'agriculture et la Forêt : Une économie à part entière

Les activités agricoles et sylvicoles constituent un enjeu particulier pour le territoire de l'ex Jura Sud, à la croisée d'enjeux économiques, de maintien des paysages ouverts, de fonctionnalité des continuités écologiques et d'attraits touristiques.

6.3.1 Une agriculture de plus en plus menacée

Les activités agricoles constituent un enjeu particulier du territoire, à la croisée d'enjeux économiques, de maintien des paysages ouverts, de fonctionnalité des continuités écologiques et d'attraits touristiques.

Durant les années 1945-1950, la plupart des foyers des 17 communes concernées possédait quelques vaches, moutons, porcs, volailles et entretenait quelques cultures, pour la consommation familiale. On pouvait trouver des céréales, de la vigne, des légumes et des fruits. Les prairies occupaient également une très large partie des terrains. Le tournant industriel a conduit de nombreux travailleurs à abandonner l'agriculture pour devenir ouvriers dans les usines environnantes. Le nombre d'exploitations agricoles a donc connu une inexorable diminution au cours du temps.

Aujourd'hui, l'agriculture sur le périmètre de Jura Sud a une place relativement peu importante, comparée aux communes viticoles du Premier Plateau, ou aux élevages laitiers en AOP Comté et AOP Morbier du Haut-Jura et du Haut-Doubs.

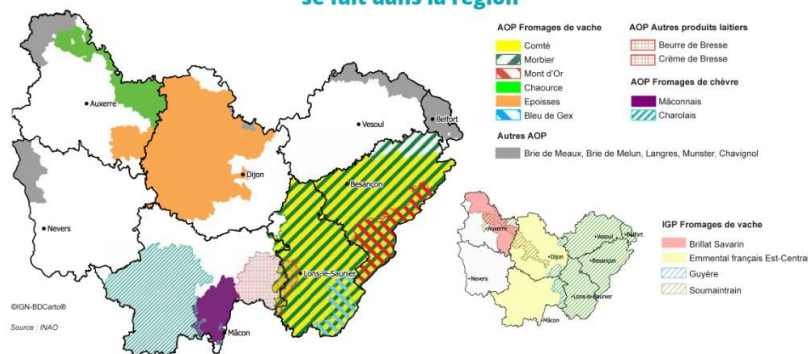
Les surfaces agricoles se sont maintenues sur le territoire de Jura Sud entre 1988 et 2010. Néanmoins ces terres bénéficient à moins d'agriculteurs. Cette baisse s'explique par trois phénomènes majeurs :

- L'enfrichement des terrains agricoles est le principal phénomène mis en cause pour expliquer le manque de disponibilité foncière. Cette déprise agricole peut se définir comme un arrêt des activités agricoles de certaines terres ou encore une diminution de l'emprise agricole sur un territoire par la diminution du nombre d'animaux par exemple. La diminution du nombre d'exploitations agricoles d'une zone, peut être considérée comme une forme de déprise agricole. Cette déprise entraîne généralement un phénomène d'enfrichement ;
- La concurrence pour l'accès au foncier entre exploitants de la zone ou en provenance d'autres secteurs alentours, mais également avec des particuliers ;
- Le vieillissement de la population agricole active : en 2010, 29 exploitants sur 51 étaient âgés de plus de 50 ans. Une des préoccupations citées par une grande partie des exploitants de plus de 50 ans est la recherche d'un repreneur.

Au niveau des activités, plusieurs productions sont en place sur la zone : élevage bovin (lait, viande), élevage caprin (lait, viande), élevage ovin (lait, viande), élevage équin, maraichage. La grande majorité des exploitations se consacrent à une seule activité.

Le territoire de Jura Sud étant situé sur plusieurs aires d'appellation d'origine protégée (AOP Comté, AOP Morbier), l'ensemble des élevage laitiers de la zone pourraient bénéficier de cette labellisation. Certains producteurs produisent également selon les normes de l'agriculture biologique sur le territoire.

Le tiers de la production nationale sous indications géographiques se fait dans la région



Cartographie des productions sous indications géographiques - Source INAO

Quelques exploitations possèdent des ateliers de transformation et des points de vente directs. Ces activités ont peu changé au sein du territoire Jura Sud, bien que de nouveaux systèmes d'exploitation, plus « atypiques », soient apparus ces dix dernières années. Ces nouvelles productions s'accompagnent d'un mode de commercialisation plus

orienté vers le marché et la population locale.

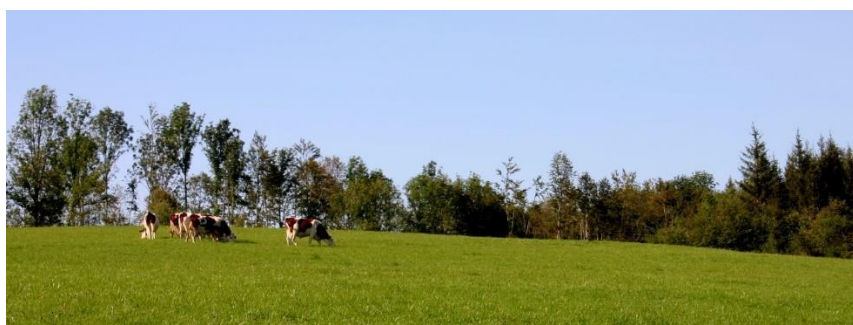
La grande majorité des exploitations de ce secteur est considérée comme petites économiquement, au contraire des secteurs portés par la dynamique laitière. Ces exploitations ont des surfaces déclarées de moins de 20 hectares et les statuts sont largement dominés par des exploitations individuelles.

L'activité agricole représente une faible part du revenu des exploitants, qui ont souvent développé une activité connexe touristique, de transformation et vente de produits ou de double activité. Ces petites structures de production valorisent des espaces de potentiel agronomique modéré à faible (sauf en Vallée de Bienne) mais à forts enjeux environnementaux (maintien des corridors ouverts, maintien des haies bocagères) et paysagers (limitation de l'embroussaillage aux abords des villages).

Des exemples récents d'installations de petites structures à activités diversifiées : maraîchage (Vaux-lès-Saint-Claude), plantes aromatiques (Étival) ; montrent l'intérêt environnemental et paysager de ces structures, mais également l'adéquation de leurs offres de produits avec les demandes en produits alimentaires de proximité.

Le morcellement parcellaire est une difficulté rencontrée par les exploitants du territoire. Certaines communes agricoles n'ont connu aucun remembrement par le passé (Crenans). Les îlots de ces exploitants sont donc presque exclusivement composés de parcelles cadastrales très petites, et ils doivent s'adresser à un grand nombre de propriétaires pour l'exploitation de ces terrains. D'autres exploitants, ayant un problème de morcellement de leur parcellaire sont situés dans des communes ayant effectué un remembrement par le passé. Ceci semble paradoxal, du fait qu'un remembrement agricole a pour but premier de réduire ce morcellement, en augmentant la taille des parcelles, en améliorant la configuration et en réduisant les distances depuis le siège d'exploitation. Ces exploitants expliquent que leur parcellaire est morcelé car dispersé entre plusieurs communes de Jura Sud, voire dans des communes extérieures à l'intercommunalité.

Le morcellement des parcelles doit devenir un point de vigilance pour les communes, et des solutions doivent être recherchées pour faciliter l'exploitation des terrains dans les communes qui ne sont pas remembrées (création d'Association foncière Pastorale par exemple).



Espace de pâturage

6.3.2 L'identification des espaces agricoles stratégiques

Depuis la disparition des quotas laitiers, le contingentement de la production et l'utilisation des droits à produire du lait n'existent plus (en dehors des règles spécifiques aux OAP). Une redistribution spatiale des activités agricoles s'annonce sur le territoire haut-jurassien, accentuant les risques de déprise sur les zones difficiles, d'intensification sur les zones les plus productives. Des travaux et actions spécifiques visant à concilier durablement la production agricole, la biodiversité et l'attractivité des paysages du Haut-Jura ont été envisagés au sein du programme LEADER porté par le PNR du Haut-Jura.

Il n'en demeure pas moins que la consommation du foncier par l'urbanisation et l'enfrichement peut compromettre la durabilité agroécologique des exploitations agricoles et les possibilités d'installations futures de nouvelles structures agricoles. Il est donc paru nécessaire pour le PNR Haut-Jura et Jura Sud de se doter d'une méthodologie de caractérisation, d'outils opérationnels de repérage et de préservation des surfaces à forts enjeux agronomiques, définis comme étant le foncier agricole stratégique.

La loi Montagne (qui concerne une partie des communes de Jura Sud) inscrit dans le code de l'urbanisme la protection des espaces agricoles, pastoraux et forestiers nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières. Le caractère stratégique s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte la situation du foncier par rapport au siège de l'exploitation.

Le PLUi doit donc analyser les espaces agricoles, afin de pouvoir cartographier les espaces jugés stratégiques et adapter son règlement. Pour cela une méthode a été mise en place :

Définitions :

-Exploitations ou sièges d'exploitation : Il s'agit de la localisation des bâtiments principaux de l'exploitation. Pour les systèmes d'élevage, il s'agit notamment des bâtiments d'élevage des animaux en production et/ou stockage des fourrages. C'est essentiellement sur le siège des exploitations que les vaches laitières sont traitées, avec généralement une proximité avec les zones de pâtures. Hors du système agricole, le siège d'une exploitation correspond à la localisation d'une entreprise et ses lieux de production.

-UGB : Unité Gros Bétail, est un système de mesure correspondant au nombre d'animaux sur une exploitation. Une vache laitière (adulte), correspond à 1 UGB, une Génisse (vache de moins de 3 ans et plus de 2 ans) correspond à 0.8 UGB, un Veau de moins de moins de 6 mois à 0.2UGB, etc.

-Cheptel : Il s'agit de l'ensemble des animaux qu'une exploitation possède. Six systèmes agricoles ont été considérés pour cette méthode :

- Le système lait
- Le système viande
- Le système transhumant
- Le système hors sols
- Le système loisir
- Le système végétal

1/ Afin d'avoir une connaissance objective du contexte agricole, il a été choisi de considérer les parcelles déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune) et non les parcelles cadastrales. Cette donnée a l'avantage d'être connue par les exploitants agricoles et traduit une réalité d'usage et de pratique.

2/ Pour connaître les pratiques sur ces parcelles, un recensement exhaustif a été réalisé dans un périmètre de 150 mètres autour de l'enveloppe urbaine. Ainsi, l'ensemble des agriculteurs, ayant leur siège sur la communauté de communes ou exploitant seulement des terres, a été invité à préciser,

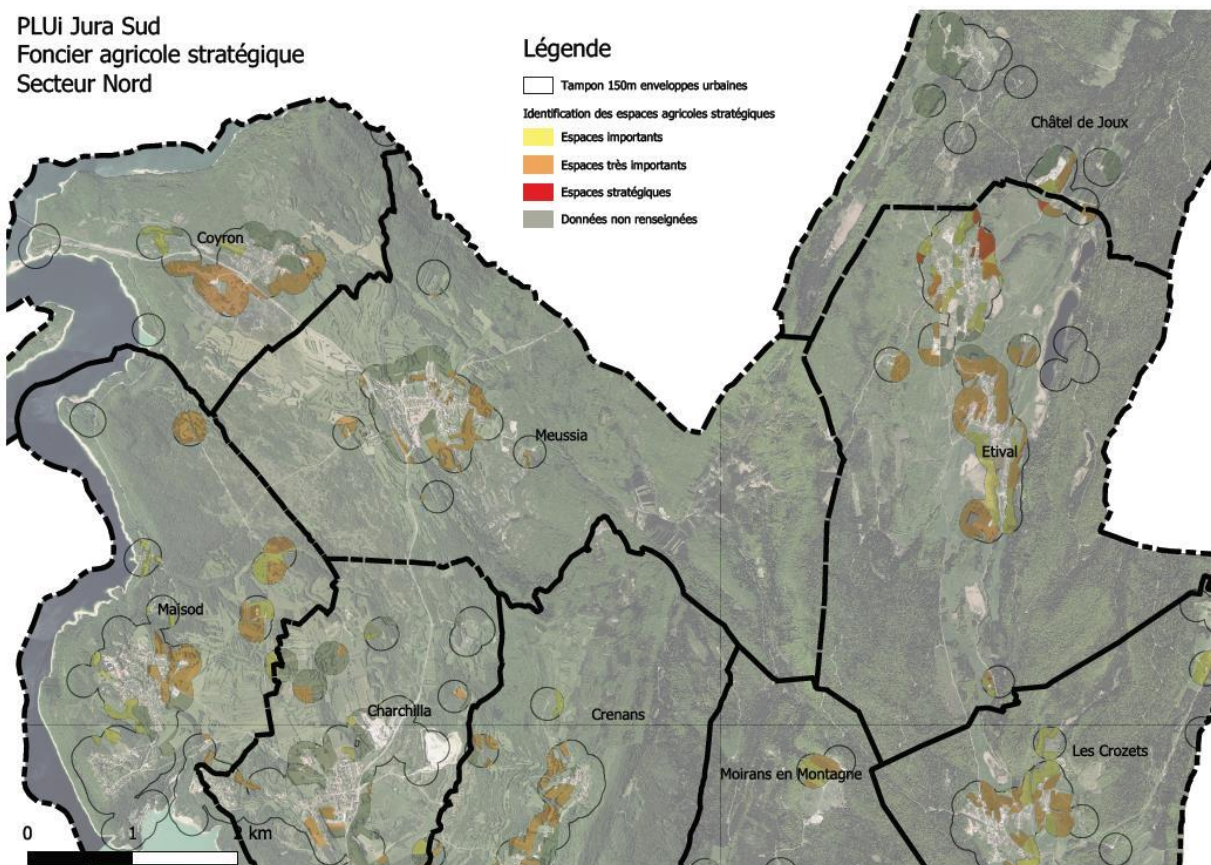
par l'intermédiaire de 5 ateliers thématiques (juin-septembre 2018), parcelle par parcelle, l'usage : pâture de vaches laitières, fauche ou pâture de génisses, etc. Vingt-quatre exploitants ont répondu présents. Parallèlement à cela, les sièges d'exploitation ont été localisés ainsi que, les itinéraires empruntés par les vaches (pour le système lait) pour rejoindre les prairies de pâtures à l'exploitation, ou le lien de traite.

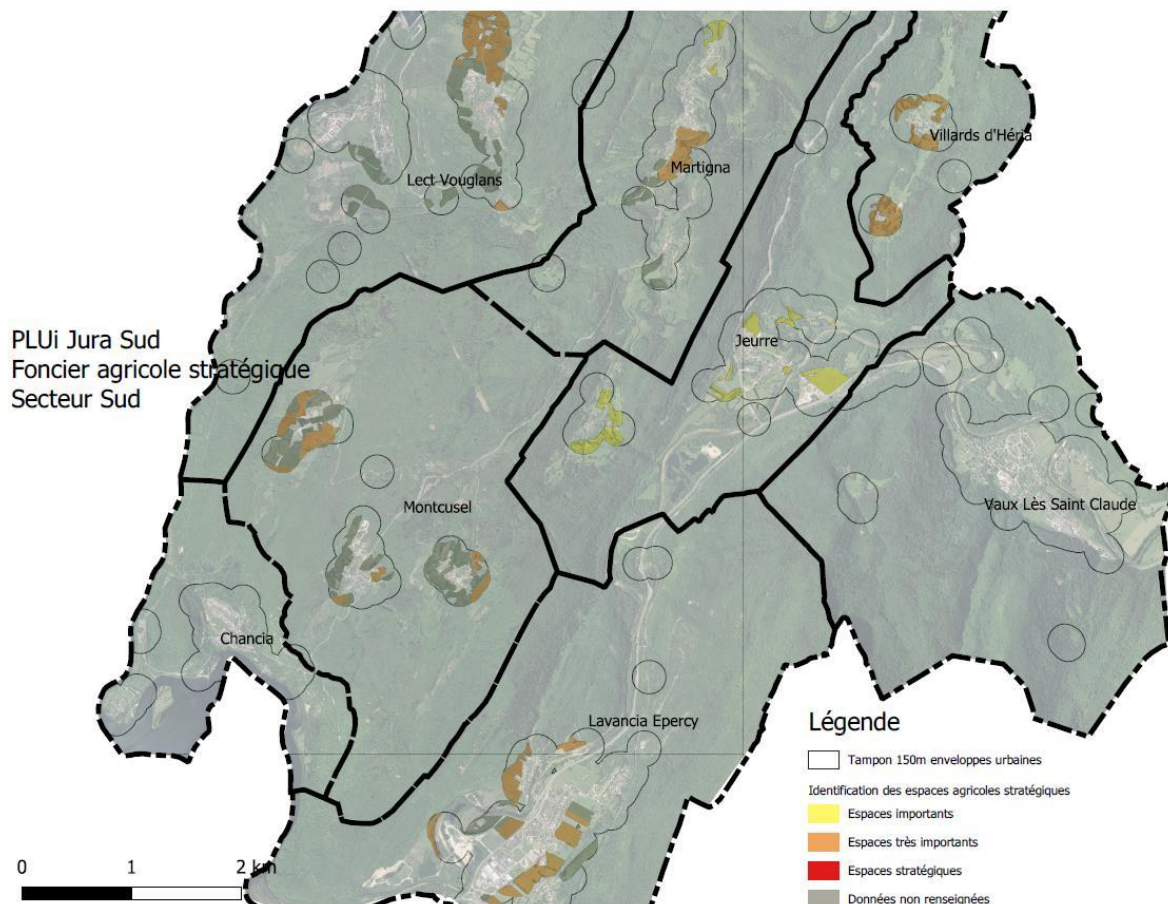
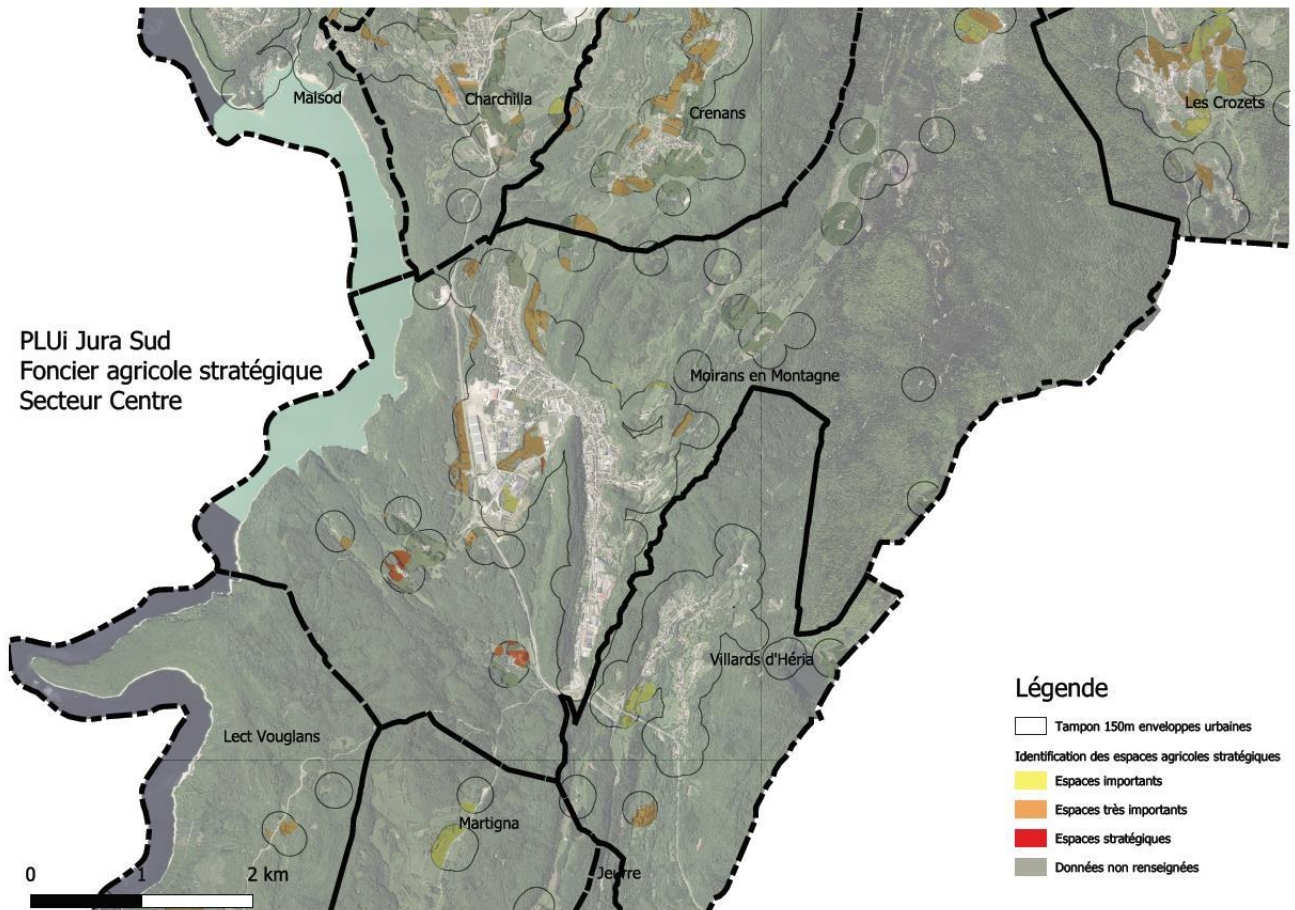
Le principe que porte le Jura Sud est de ne pas urbaniser les espaces agricoles stratégiques. Le niveau d'importance des surfaces des exploitations dépend à la fois du fonctionnement spécifique de chaque exploitation, des caractéristiques intrinsèques de la parcelle (potentialités agronomiques, pente, accessibilité) et l'utilisation faite par l'exploitant. Pour calculer ce degré d'importance (ou de sensibilité à l'urbanisation) l'ensemble de ces précisions sont nécessaires. Les données nécessaires (pour le système Lait) étaient : la surface totale d'exploitation, la surface de prairies permanentes, le nombre d'UGB (Unité Gros Bovins) dont le nombre de vaches laitières, de Génisses et de Veaux, ainsi que l'utilisation de chaque parcelle.

3/ Faire le lien entre les données récoltées et le calcul de niveau de stratégie. A chaque système est appliqué une méthode pour calculer le niveau de tension des exploitations. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour calculer ce niveau de stratégie : chargement global de l'exploitation, perte de foncier, l'utilisation spécifique de chaque parcelle.

4/ Prendre en compte cette méthode dans le choix des zones de développement urbain. Comme le demande la loi Montagne, il faut préserver les espaces agricoles.

Voici, les résultats obtenus par l'application de cette méthode. Les espaces en orange apparaissent comme des espaces très importants dans leur degré de sensibilité face à l'urbanisation. Les espaces en jaune sont quant à eux identifiés comme importants. Dans ce cas, les espaces prioritaires apparaissent en rouge. Cette couche géographique permettra de réfléchir en amont sur le positionnement des futures zones d'urbanisation, sans compromettre la viabilité des exploitations.





6.3.3 Une activité qui sert au cadre de vie

En plus de l'exploitation économique des espaces agricoles, les bourgs et hameaux se sont historiquement implantés au sein des clairières, à l'abri des lisières forestières. Cela leur permettait de bénéficier d'une meilleure luminosité ainsi que d'un cadre de vie plus agréable. Les clairières offraient ainsi un environnement propice à l'agriculture et à la vie humaine.

Cependant, avec le temps, le morcellement des parcelles agricoles et l'enfrichement des terres non cultivées ont entraîné la fermeture progressive de ces zones de clairières ouvertes, autrefois maintenues par l'activité agricole. Le paysage se referme peu à peu, modifiant les équilibres écologiques et l'identité visuelle des territoires ruraux.

Sur Jura Sud, l'occupation des sols était quasi exclusivement occupée par le forestier avant l'arrivée des premiers habitants. La forêt a vu son emprise diminuer fortement jusqu'au XIX^e siècle, au profit du développement des pâturages et de la polyculture. A cette époque, on parle de surexploitation de la forêt (bois de chauffe, bois d'œuvre, artisanat et exportation vers d'autres régions).

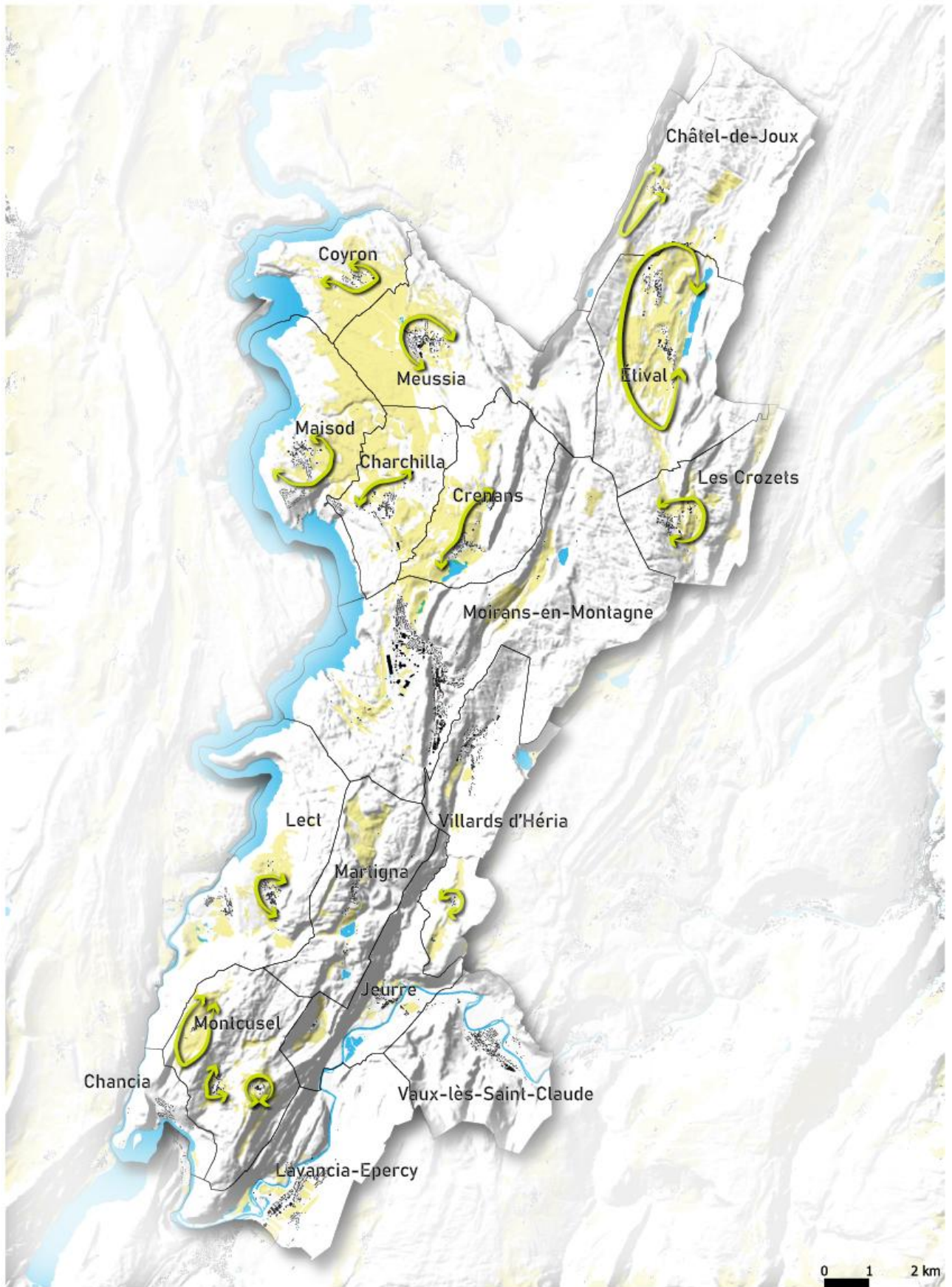
Depuis le début XX^e siècle, la forêt s'étend de nouveau. Composée d'environ 50% de feuillus et 50% de résineux, elle occupe 78% de la superficie de Jura Sud et est omniprésente dans les paysages. Couvrant les monts et les versants, elle constitue un vaste arrière-plan visuel où le moindre aménagement altérant la couverture végétale (piste forestière, etc.) génère de fortes incidences.

Pour autant, la progression des accrus forestiers naturels du fait du retrait de l'agriculture constitue pour le territoire de Jura Sud :

- Un risque de perte d'identité notamment sur les secteurs de pré-bois où les transitions entre prairies et forêts représentent un enjeu tant paysager que patrimonial et agricole ;
- Un risque d'altération du cadre de vie aux abords des villages, la progression de lisières aux dépens des espaces ouverts resserrant progressivement « la ceinture forestière ».



Le centre-bourg d'Etival s'insère dans une clairière ouverte, préservé par des espaces agricoles qui viennent créer un espace tampon entre l'urbanisation et la lisière forestière



Cartographie des espaces agricoles de l'ex Jura Sud et des clairières ouvertes où l'urbanisation s'installe

6.3.4 La filière bois : Un atout important du territoire

La filière bois constitue un enjeu économique important pour le territoire dans la mesure où celle-ci dispose d'une ressource naturelle renouvelable abondante à valoriser. Elle constitue également un enjeu de dynamique territoriale du fait du nombre d'actifs concernés et de la répartition des emplois dans l'espace rural.

La forêt occupe une place très importante sur le territoire de Jura Sud. Elle représente 78% du territoire en 2012 si l'on se réfère à l'occupation du sol (source Corine land cover), contrairement à l'agriculture qui représente seulement 13% du territoire. Le peuplement forestier est composé majoritairement de mélange de feuillus (65%), de conifères (14%), de sapins et d'épicéas (13%) situés dans des milieux fermés. Sur Jura Sud, on retrouve très peu de peuplements de feuillus purs ou de conifères purs (moins de 1%). Les forêts ouvertes représentent 126 ha sur le territoire de Jura Sud.

La forêt privée dans le Jura occupe la place la plus importante. Néanmoins contrairement à d'autres territoires français, la forêt communale ou relevant d'autres collectivités est très présente dans le Jura pour des raisons historiques. La commune de Châtel-de-Joux en est un bon exemple sur le territoire de Jura Sud. Les forêts privées sont quant à elles très morcelées (de nombreux propriétaires possèdent moins de cinq hectares de forêts).

Une approche par segment de la filière-bois peut être effectuée pour permettre de distinguer les caractéristiques suivantes :

- Pour la sylviculture et l'exploitation forestière, dans la plupart des cas, ce sont des entreprises artisanales qui réalisent les travaux de coupe et de débardage. La taille des entreprises, le poids des investissements, les difficultés de transmission entraînent une crainte pour la pérennité de la profession ;
- Pour le sciage, le territoire de Jura Sud ne compte plus de scierie. Néanmoins le nombre et la diversité des unités de sciage à proximité du territoire constituent une caractéristique importante. Malgré ces atouts, le manque d'une offre organisée en bois sec et homogène limite les débouchés en produits élaborés notamment dans le domaine du bois de construction ;
- Pour les activités liées à la construction en bois, depuis longtemps sur Jura Sud mais plus largement sur le Haut-Jura, les expressions les plus emblématiques de ces savoir-faire concernent : le tavaillon d'épicéa (Etival, Châtel-de-Joux) et les charpentes sur colonnes des fermes traditionnelles. Aujourd'hui, les artisans se sont diversifiés dans les techniques constructives (bois, empilé, ossature bois, poteaux-poutres, etc.) et dans les marchés ciblés : maisons individuelles, réhabilitation. Outre la pérennisation de ce tissu d'entreprises, il importe également de promouvoir l'usage du bois, ressource renouvelable et utilisable localement dans la construction locale ;
- Les métiers de la tournerie, tabletterie, ébénisterie, lutherie, fabrication de jouets, etc., constituent sans nul doute les savoir-faire de transformation du bois les plus reconnus sur le territoire de Jura Sud. Ces activités marquent le tissu productif de plusieurs communes. Le devenir de nombreux de ces métiers passe sans doute par un renforcement des liens entre milieux professionnels et centre formation (comme vu précédemment) : lycée Pierre Vernotte et plateforme TecBois à Moirans-en-Montagne et l'atelier aux villages aux Crozets.

3.3.3.2 Le Bois, une énergie et une ressource renouvelable conséquente

Avec près de 70% de forêt sur le territoire, le bois est l'énergie renouvelable la plus abondante sur le territoire de Jura Sud. Selon le schéma de développement des énergies renouvelables réalisé en 2013 par le PNR, 64 000 tonnes de bois pourraient être prélevées chaque année gestion forestière durable. Le profil ressources/consommation du PNR du Haut-Jura montre que la ressource forestière est suffisante pour approvisionner l'ensemble des chaufferies du territoire.

Le bois énergie possède de multiples avantages et constitue l'élément clé pour la transition énergétique du territoire de Jura Sud. Cette énergie renouvelable est neutre pour l'effet de serre et permet de valoriser les bois issus de l'entretien des forêts. Cette filière permet de participer ainsi à la bonne gestion du patrimoine forestier.

Une stratégie Forêt-Bois coconstruite avec les acteurs de la forêt et du bois par le PNR du haut-Jura a été établie pour la période 2014-2022. Suite au changement climatique de nouveaux enjeux ont émergé et la PNR a entamé une réécriture du document en 2023. Cette stratégie se compose en 5 axes, avec notamment un axe qui vise à Initier des démarches structurantes pour la filière bois locale afin de valoriser les spécificités du territoire.

3.3.3.3 La desserte forestière : essentielle à la mobilisation du bois

La desserte forestière est essentielle à la mobilisation du bois dans le massif jurassien si l'on veut contrôler les coûts liés au débardage et à l'exploitation forestière. Il n'existe pas de schéma de desserte forestière à l'échelle du territoire Jura Sud et plus largement de la Communauté de communes Terre d'Émeraude. Les dessertes forestières existantes dans une large part ne comportent pas de pistes de débardage, de places de dépôts et de places de retournement sur le lieu d'exploitation.



Place de dépôts



Route à camions grumiers

3.3.3.4 L'opération de fruitière de gestion forestière

La fruitière de gestion forestière est née d'une réflexion avec le syndicat des propriétaires forestiers, la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental. L'enjeu est de pérenniser le regroupement de propriétaires pour la gestion forestière sur le long terme. C'est pour répondre à cet enjeu pour la forêt privée du Haut-Jura que la fruitière de gestion forestière a été créée sur plusieurs territoires du Haut-Jura. La commune de Châtel-de-Joux est concernée par cette démarche sur le territoire de Jura Sud. Les principes fondamentaux de la fruitière de gestion forestière sont les suivants :

- Reconnaissance des limites de propriété et estimation des biens, échanges de parcelles, etc.;
- Travailler avec les gestionnaires forestiers présents sur le territoire afin de créer une organisation sur la vente de bois.



Cartographie des espaces forestiers sur le territoire de l'ex Jura Sud

6.4 Economie : Synthèse et Enjeux

Un territoire à l'histoire industrielle :

- La grande partie du territoire de Jura Sud se situe au cœur de la Plastics Vallée ;
- Le territoire de Jura Sud compte 2287 emplois en 202 : Moirans-en-Montagne compte à elle seule 1389 emplois soit 61% de la part totale ;
- Une grande partie des bâtiments anciens, occupés ou en friche qui sont souvent vétustes et inadaptés posent des difficultés aux entreprises qui souhaitent évoluer à l'intérieur de ces bâtiments.

Le tourisme une activité économique en hausse :

- Une organisation touristique qui repose à la fois sur un tourisme "concentré", mais aussi par un tourisme "diffus" permettant de toucher une large clientèle ;
- Une offre touristique diversifié qui attire de plus en plus de personnes.

L'agriculture et la sylviculture :

- La filière bois constitue un enjeu économique important pour le territoire dans la mesure où celle-ci dispose d'une ressource naturelle renouvelable abondante à valoriser ;
- Le territoire de Jura Sud contient une forêt qui représente plus de 75% du territoire. Le peuplement forestier est lui composé majoritairement de mélange de feuillus (65%), de conifères (14%), de sapins et d'épicéas (13%) ;
- L'activité agricole du territoire est aujourd'hui moins importante qu'auparavant notamment comparé aux communes viticoles du premier plateau, ou aux élevages laitiers en AOP Comté et AOP Morbier du Haut-Jura et du Haut-Doubs ;
- La modification des usages (morcellement parcellaire, mécanisations...) a entraîné une déprise agricole et un enrichissement au détriment des espaces ouverts où viennent s'installer les communes du Jura Sud.

Ce qui est en jeu pour le territoire de l'ex Jura Sud

- La pérennisation des entreprises présentes sur le territoire, moteur de l'économie locale, couplée au développement des innovations économiques et des nouvelles formes d'espaces de travail.
- La valorisation du tourisme, des paysages, du patrimoine local et sa structuration comme un véritable socle économique du territoire.
- La préservation et la gestion durable de l'économie agricole et sylvicole, ainsi que de leurs usages, pour lutter contre l'enrichissement et le morcellement, et faire perdurer une activité économique locale de qualité.

CHAPITRE 3 : Un territoire structurant

7. UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES QUI EVOLUE EN LIEN AVEC LES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES

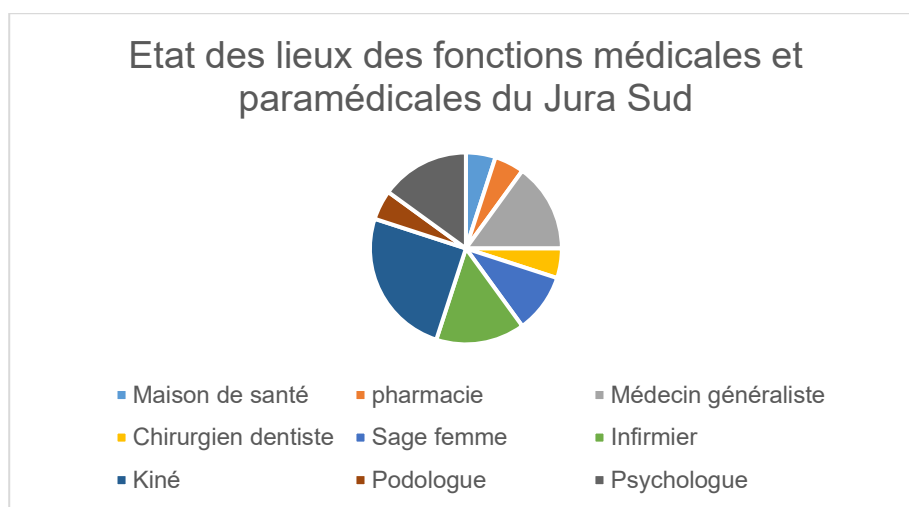
7.1 Des équipements scolaires et de santé à conforter

7.1.1 Une offre de santé en voie de structuration

L'ensemble du territoire est concerné par les politiques locales de santé. Elles visent, notamment, au maintien et au développement d'équipements de santé afin de pérenniser une offre globalement déficitaire par rapport au département du Jura dans son ensemble.

Au niveau des services de santé, en 2021 le territoire de Jura Sud comprend :

- Une pharmacie, une maison de santé (médecin généraliste, kinésithérapeute, sage-femme) et un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).
- Trois médecins généralistes et un espace de santé sur Vaux-lès-Saint-Claude inauguré en 2021.



Par ailleurs, 3 hôpitaux sont situés à moins de 45 minutes du territoire avec deux hôpitaux intégrés dans la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud (Saint-Claude et Lons-Le-Saunier) et l'hôpital du Haut-Bugey basé sur la commune d'Oyonnax. Les travaux menés par le Pays du Haut-Jura pointent des enjeux relativement classiques en territoire rural :

- Les hôpitaux sont des équipements indispensables aux habitants du territoire et à son attractivité. Néanmoins, leur pérennité semble adossée à des enjeux financiers et de fréquentation qui dépendent, au moins indirectement, du niveau de population dans les bassins de vie.
- Les maisons de santé sont des réponses partielles aux enjeux d'implantation et de renouvellement des professionnels de santé sur le territoire. Elles permettent, notamment, de

lever l'isolement professionnel qui constitue souvent un obstacle pour les jeunes. Ceux-ci sont également des habitants du territoire, et dans cette perspective, l'attractivité contrastée du territoire peut être un obstacle.



Maison de santé de Moirans-en-Montagne



Cabinet médical sur la commune de Vaux-lès-Saint-Claude

7.1.2 Les équipements scolaires et périscolaires

L'ex-Communauté de communes Jura Sud qui était compétente sur la création et la rénovation des groupes scolaires (de même que l'est actuellement la communauté de communes Terre d'Émeraude), avait réalisé un schéma scolaire en 2017. Ce document d'orientation a pour vocation d'accompagner le maillage du territoire en établissements scolaires. Par ailleurs, il donne appui aux communes dans leurs échanges avec l'Éducation nationale autour de la « carte scolaire » (ouverture/fermeture de poste).

Dans le premier degré, sur le territoire de Jura Sud, 192 élèves sont scolarisés en maternelle et 393 en école primaire. Afin de maintenir un service scolaire de proximité Jura Sud, a accompagné l'implantation d'un nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) à la rentrée de septembre 2018 sur la commune d'Étival accueillant les élèves des communes d'Étival, des Crozets et de Châtel de Joux.

Pour ce qui est de la suite des études, un collège est présent sur le territoire de Jura Sud : le Collège Pierre Vernotte à Moirans-en-Montagne avec 10 classes et une section ULIS. Plusieurs autres collèges se trouvent en périphérie du territoire et bénéficient aux élèves de différentes communes du territoire : Collège du Plateau (Lavans-lès-Saint-Claude), Collège Michel Brezillon (Orgelet), Collège des Lacs (Clairvaux-les-Lacs) et les collèges d'Oyonnax.

Un lycée professionnel, comme vu précédemment, est situé sur le territoire de Jura Sud à Moirans-en-Montagne, les autres plus proches sont à Saint-Claude et Oyonnax (général et professionnel).



Ecole primaire sur la commune de Lect

7.2 Un nombre conséquent d'équipements sportifs et culturels sur le territoire

7.2.1 L'offre en équipements culturels

L'offre culturelle, appréhendée au travers des équipements structurants (c'est-à-dire destinés à une utilisation supra-communale) se répartit quasi exclusivement sur la commune de Moirans-en-Montagne. A l'instar de ce que l'on observe à l'échelle nationale, la volonté de sauvegarde du patrimoine, matériel ou immatériel (comme les savoir-faire) fut impulsée par des associations locales à une époque de grandes mutations économiques et sociale de l'industrie et de l'artisanat. Il en résulte la présence, sur Jura Sud, du musée du Jouet qui possède le label musée de France et qui est doté d'un conservateur.

Le travail en réseau des cinémas de Saint-Claude et de Moirans-en-Montagne assure une programmation de qualité, répartie sur les deux Communautés de Communes Jura Sud et Haut-Jura Saint-Claude.

Deux médiathèques sont présentes sur le territoire de Jura Sud (La Médiathèque de Moirans-en-Montagne et le point lecture de Vaux-lès-Saint-Claude). Ces structures accueillent tout au long de l'année, les populations de tout âge pour l'emprunt de documents et l'accueil d'animations. Jura Sud est également doté d'une école de musique présente sur la commune de Moirans-en-Montagne qui effectue un travail collectif avec les autres écoles de musique du Pays du Haut-Jura pour élaborer des projets communs.

Le tissu associatif, avec un bénévolat actif, joue encore un rôle important pour assurer des services ponctuels dans des communes considérées comme éloignées des équipements structurants.

L'offre culturelle et les équipements à grande capacité d'accueil (salle de spectacle, palais d'exposition, etc..) sont concentrés dans les villes périphériques (Lons-le-Saunier, Oyonnax), laissant aux communes et à la Communauté de communes la charge de la construction ou la rénovation de salles polyvalentes.

7.2.2 Les équipements sportifs et de loisirs

L'analyse des équipements sportifs montre un bon niveau d'équipements avec une complémentarité entre l'offre couverte (salles, gymnase) qui est plutôt située sur Moirans-en-Montagne et l'offre de plein air (stade, plateaux sportifs, base de kayak à Lavancia-Epercy) qui est majoritairement présente dans autres communes. De nombreuses activités de loisirs sont également recensées sur tout le territoire de Jura Sud avec une large gamme de produits (comme vu précédemment à la partie sur les loisirs de pleine nature) :

- Randonnées (pédestre, équestre, VTT, etc.) ;
- Loisirs aquatiques ;
- Activités à sensation et activités de pleine nature (spéléologie, escalade, via ferrata, etc.).

Il est possible également de noter la base de Bellecin jouxtant le périmètre de Jura Sud sur le lac de Vouglans : centre d'hébergement et infrastructures sportives, base nautique, centre de vacances avec projets sportifs, centre d'entraînement de sportifs de haut niveau, etc.



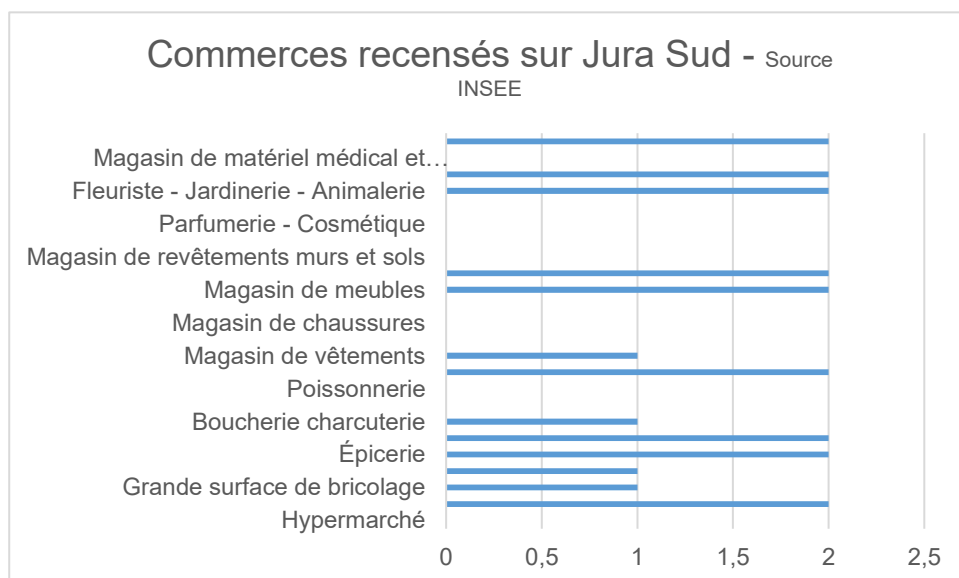
Le Jura Sport formation sur la commune de Moirans-en-Montagne

7.3 Les Commerces

Les commerces contribuent à la fois à la dynamique économique du territoire, dans une logique de services aux habitants et usagers du territoire. Sur le territoire de Jura Sud, les contraintes topographiques et l'organisation des flux de déplacements (RD 470 et RD 436) ont généré sur le territoire une armature commerciale localisée essentiellement sur les communes de Moirans-en-Montagne, de Lavancia-Epercy et Vaux-lès-Saint-Claude.

Deux supermarchés (Moirans-en-Montagne et Lavancia-Epercy) permettent d'assurer une réponse aux besoins courants des habitants des communes environnantes. Celui de Moirans-en-Montagne entretient même une certaine complémentarité avec les commerces de centre-bourg puisqu'il permet d'attirer des consommateurs dans le centre-bourg avant ou après leur achat.

Le pôle commercial de Lavancia-Epercy se positionne quant à lui sur un bassin de vie intermédiaire entre les pôles principaux (Saint-Claude et Moirans-en-Montagne) du Haut-Jura et le pôle d'Oyonnax. Il assure un point d'approvisionnement alternatif pour les habitants de ce bassin.



Il est à noter que le centre-ville de Moirans-en-Montagne est bien structuré et significatif (brasserie/restaurant, banque, coiffeurs, fleuristes, boulangeries, etc.), il offre une diversité de

commerces et une attractivité au bourg-centre. Moirans-en-Montagne est un pôle commercial entre Orgelet et Lavans-lès-Saint-Claude. Ces commerces sont localisés sur un linéaire commercial continu dans « l'hyper-centre » entre la place de la mairie et la place de Verdun qui jouent un rôle majeur pour la concentration commerciale/animation. Le bâtiment de la Grenette (central, identitaire et patrimonial) en plein cœur du bourg fait office également de place éphémère pour l'évènement Noël au Pays du Jouet et pourrait être la future place du marché hebdomadaire durant la saison hivernale. Ce projet semble partagé par la plupart des commerçants et usagers (résultat questionnaire sur la démarche Revitalisation Bourg-centre). Néanmoins il est à noter également la présence de vacances commerciale aux franges de l'hyper centre : rue Roussin et rue Pasteur.

Un site commercial est positionné au sud de Moirans-en-Montagne. Le site propose une offre spécifique venant compléter le centre-bourg sur des besoins récurrents nécessitant des surfaces non présentes en centre-bourg. Un autre centre situé juste au Nord du centre-bourg vient également entretenir une complémentarité et une liaison avec les commerces du centre-bourg.

Pour des commerces plus spécialisés, la partie Nord de Jura Sud est attirée par le pôle de Lons-le-Saunier alors que le Sud est sous l'influence du bassin de vie d'Oyonnax. Un autre phénomène est à signaler celui du e-commerce qui poursuit sa croissance sur Jura Sud comme à l'échelle nationale. Ces achats réalisés par les Français sur Internet augmentent de plus de 10% chaque année.

Pour maintenir au mieux dans le temps le niveau d'équipements, de commerces et de services dont ont besoin les habitants du territoire, il conviendra d'articuler cette armature à une vision plus large intégrant les orientations en matière d'habitat, d'économie et de tourisme. Cette vision se dessinera dans le PADD.



Rue commerçante à Moirans-en-Montagne

7.4 Synthèse et Enjeux sur les équipements et les services

Une offre de santé en développement :

- En 2024, Jura Sud dispose d'une pharmacie, d'une maison de santé (médecin généraliste, kinésithérapeute, sage-femme), d'un dentiste, de médecins spécialisés et d'un EHPAD, ainsi que de trois médecins généralistes et d'un espace de santé récemment inauguré à Vaux-lès-Saint-Claude.
- Trois hôpitaux sont situés à moins de 45 minutes du territoire (Saint-Claude, Lons-Le-Saunier, et Oyonnax). Cependant, leur maintien dépend fortement de leur fréquentation et de la densité de population dans les bassins de vie environnants.

Des équipements conséquents mais concentrés :

- La majorité des équipements culturels de Jura Sud se trouve à Moirans-en-Montagne, notamment le musée du Jouet et des médiathèques. Le territoire bénéficie également d'une programmation cinématographique partagée avec Saint-Claude.
- L'offre culturelle est complétée par un tissu associatif dynamique, surtout dans les communes éloignées des grands centres, où des salles polyvalentes jouent un rôle clé.
- Les principaux pôles commerciaux sont situés à Moirans-en-Montagne et Lavancia-Epercy, où deux supermarchés répondent aux besoins des habitants. Le centre-ville de Moirans est bien structuré.

Des infrastructures sportives diversifiées et de qualités :

- Le territoire dispose de plusieurs équipements sportifs, avec une complémentarité entre les installations couvertes (gymnases) à Moirans-en-Montagne et les infrastructures de plein air (stades, bases de loisirs) dans les autres communes.
- Les activités de plein air, telles que la randonnée, le kayak, l'escalade, sont particulièrement développées et attirent les amateurs de nature, favorisant l'essor économique du tourisme sur le territoire.

Ce qui est en jeu sur le territoire de l'ex Jura Sud

- Les établissements tels que les pharmacies, maisons de santé, et EHPAD doivent être renforcés pour pallier les insuffisances en matière de couverture sanitaire. L'évolution démographique implique une augmentation des besoins en soins médicaux et en services pour les personnes âgées, nécessitant ainsi une révision et une expansion de l'offre existante.
- La pérennisation de la vitalité commerciale dans les centres-bourgs, en cohérence avec l'armature du territoire, portée par une structure d'équipements commerciaux, sportifs et culturels de qualité.

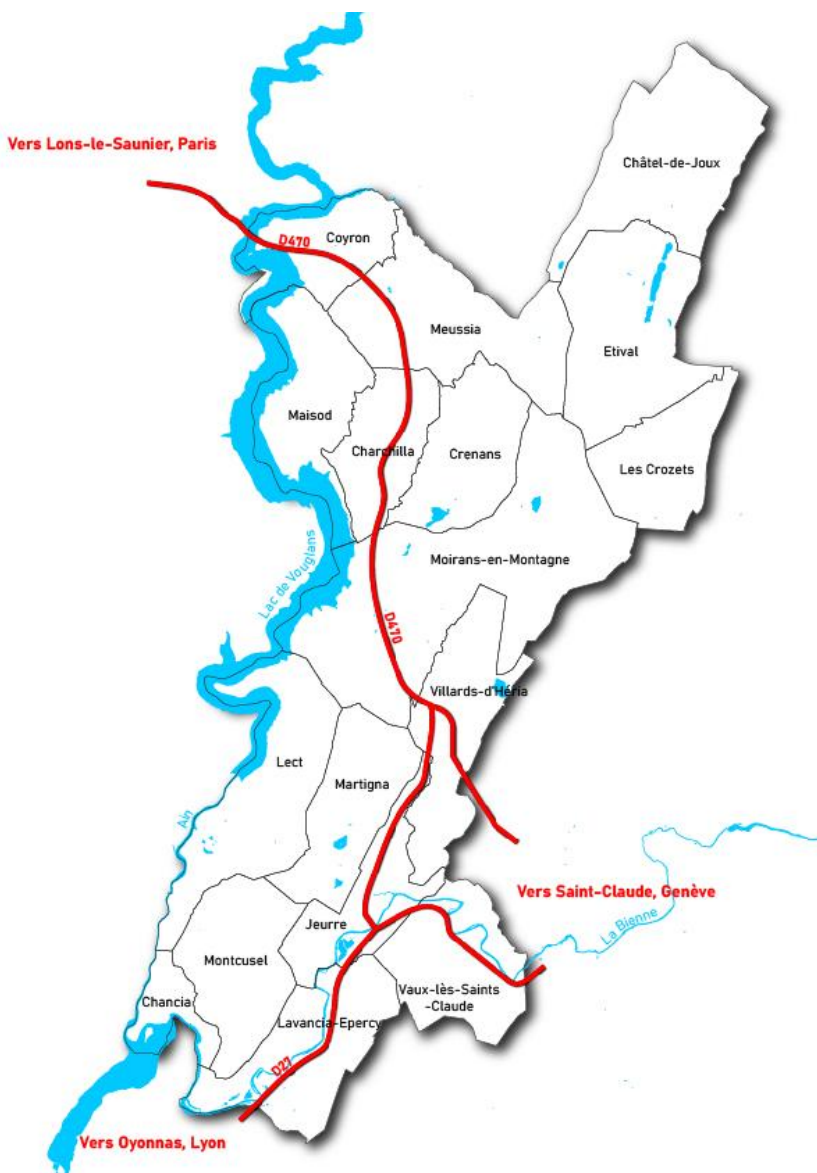
8. Un territoire rural à la croisée des chemins

8.1 Une desserte et une accessibilité relativement fortes pour le territoire

Le territoire de Jura Sud est globalement proche des grandes voies de communication ou infrastructures (autoroutes, lignes, TGV, aéroport) :

- L'autoroute la plus proche est l'A404 (Saint-Martin-du-Frêne-Oyonnax) dont l'extrémité se situe à Arbent, c'est-à-dire à moins de trente minutes en moyenne ;
- Trois gares TGV sont accessibles en moins d'une heure en moyenne : Nurieux-Volognat (ligne Paris-Genève), Bellegarde-sur-Valserine (ligne Paris-Genève), Lons-Le-Saunier (Ligne Marseille-Strasbourg) ;
- Les deux aéroports internationaux les plus proches (Lyon et Genève) sont accessibles en moyenne à un peu plus d'une heure et trente minutes.

Ainsi, par sa situation à l'extrême Sud du Département du Jura, le territoire de Jura Sud bénéficie d'une très bonne accessibilité, en particulier vers la région Auvergne-Rhône-Alpes et se situe à proximité de grands pôles urbains :



- Oyonnax et Lons-Le-Saunier (moins d'une heure) ;

- Lyon et Genève (environ une heure et trente minutes) ;

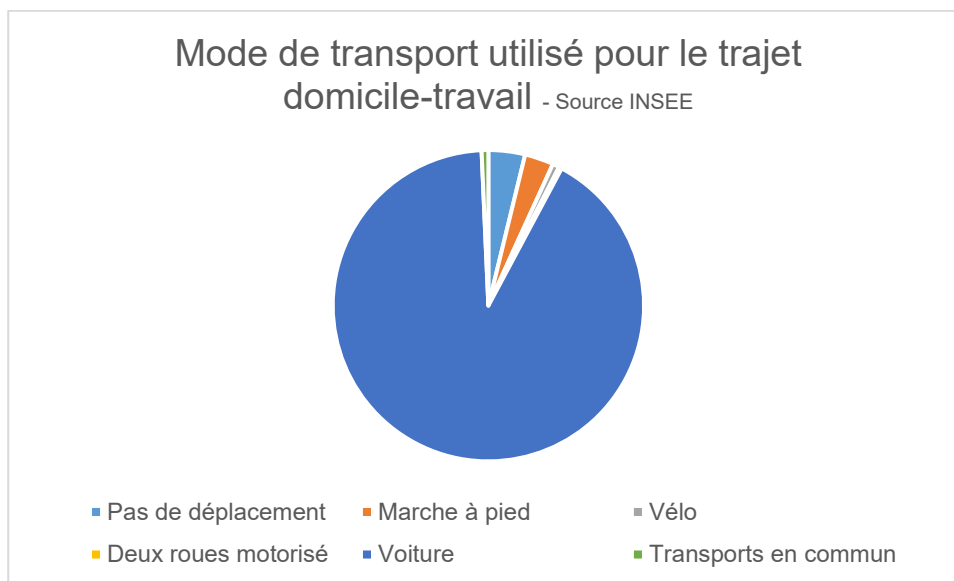
- Besançon et Dijon (moins de deux heures).

8.2 Une mobilité contrainte en milieu rural

8.2.1 Une mobilité dépendant principalement de la voiture

Les déplacements pendulaires sont dominés par la voiture avec un taux au moins supérieur à 80% pour toutes les communes de Jura Sud voire 95% pour certaines d'entre elles. Comparé à la moyenne nationale, les parts modales dans les déplacements pendulaires laissent apparaître :

- Une utilisation des deux roues très faible explicable par le contexte (relief/climat) ;
- Une utilisation et une offre des transports en commun et de la marche à pied très faible.



Certaines des communes (Lect-Vouglans, Crenans, Moirans-en-Montagne) du territoire ont des temps de trajets très courts par rapport au reste. Cela s'explique par un tissu local industriel et artisanal relativement proche. S'agissant des communes de la Vallée de la Bienne et plus largement de Montcusel, Chancia et Martigna, on peut constater qu'une part importante des habitants travaille dans un autre département. C'est évidemment l'attraction du bassin d'emplois oyonnaxien. Les communes de Châtel-de-Joux, Villards d'Héria et Etival sont concernées à la marge par des travailleurs frontaliers.



Aire de covoiturage sur les communes de Jeurre et de Lavancia-Epercy



Néanmoins, le covoiturage est de plus en plus présent sur le territoire de Jura Sud. Initié en 2011, le projet Covoiturage de l'Arc Jurassien promeut le covoiturage dans cet espace de moyenne montagne. La solution du covoiturage permet des économies pour les covoitureurs et moins d'émissions de CO2.

Six aires de covoiturations sont présentes sur Jura Sud avec des tailles et des capacités différentes à Meussia, Les Crozets, Moirans-en-Montagne, Villards-d'Héria, Jeurre et Lavancia-Epercy.

8.2.2 Des alternatives à l'automobile très limitées

5.2.2.1 Une offre en transport en commun peu attractive

L'essentiel du transport en commun sur la Communauté de Communes est assuré par MOBIGO (Ex JURAGO). Une ligne principale (hors transport scolaire) passe par le territoire de Jura Sud, la ligne Lons-le-Saunier/Saint-Claude qui s'arrête sur les communes de Villards d'Héria, Moirans-en-Montagne, Charchilla, Meussia et Coyron. Au regard de la ligne existante, il peut être considéré que la couverture spatiale du territoire est peu satisfaisante. Seules 5 des 17 communes sont desservies.

le transport à la demande dans votre communauté de communes



Vous habitez à :

- Chanchia
- Charchilla
- Châtel-de-Joux
- Coyron
- Crenans
- Etival
- Jeurre
- Lavancia-Epercy
- Lect
- Les Crozets
- Maisod
- Martigna
- Meussia
- Montcusel
- Vaux-les-Saint-Claude
- Villards-d'Héria

Allez à Moirans-en-Montagne

Jours de fonctionnement*	Heures d'arrivée à destination	Heures de départ vers domicile	Arrêts desservis à Moirans-en-Montagne
Mercredi	14:00	16:30	Bureau De Poste Musée Du Jouet
Vendredi	9:00	11:30	

* Sauf jours fériés - Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de Jura Bus

RESPONSABLE : RSPFR

Ces transports sont organisés autour d'une logique de ligne (logique d'exploitation) qui ne répond pas nécessairement aux logiques des flux existants sur le territoire (besoins effectifs des habitants de relier leur domicile et leur lieu de travail).

L'ex-communauté de communes Jura Sud avait mis en place depuis l'année 2017, un transport à la demande (TAD) qui est un mode de transport public appartenant à une famille de service qui inclue un transport collectif. Ce service permet aux personnes des communes rurales du territoire de se déplacer pour des rendez-vous médicaux (maison médicale, pharmacie), des loisirs (cinéma, musée, restaurants), des achats (commerces, marché) vers le bourg-centre de Moirans-en-Montagne.

Dans la même idée, le service de transport en commun MOBIGO propose également un service de transport à la demande sur le département du Jura.

5.2.2.2 Des déplacements doux peu adaptés aux pratiques quotidiennes

Au regard des types de déplacements doux pratiqués en France, il apparaît que le territoire présente un certain nombre de contraintes qui limitent en partie le recours ou le développement de cette offre:

- Sur des trajets utilitaires, les distances parcourues sont de 5km maximum. Les distances au sein du territoire et des bassins de vie, ainsi que les contraintes du relief et du climat, ne permettent d'envisager le recours à cette offre qu'au sein des pôles d'emplois et d'habitat, notamment sur Moirans-en-Montagne ;
- La pratique de loisirs ou touristique bénéficie en revanche d'un potentiel réel qui est traité dans la partie loisirs de pleine nature.

Malgré ces contraintes, le potentiel est présent sur Jura Sud comme sur l'ensemble du Jura. C'est dans ce cadre que le projet de voie douce intercommunale a émergé.

En dehors des déplacements doux, un certain nombre d'opportunités ont été identifiées dans le cadre du schéma de transports du Parc Naturel Régional du Haut-Jura pour minimiser les distances parcourues en voitures à travers :

- La poursuite de l'émergence d'aires de co-voiturage ;
- Le développement des bus d'entreprises ;
- La création d'un système d'autostop participatif (exemple Rézopouce).

8.2.3 L'offre en stationnement

De façon générale, les places de stationnement sont concentrées au cœur des villages, à proximité des services et des équipements, aux abords des places. En période d'influence (sorties scolaires), certains parkings semblent trop limités en nombre de place (Exemple de Lavancia-Epercy). Certains équipements publics relativement anciens sont également peu adaptés à des périodes de forte fréquentation (stade de Lavancia-Epercy, etc.), la capacité de ces parkings semble vite limitée. Au contraire, d'autres équipements publics plus récents comme l'espace santé de Vaux-lès-Saint-Claude semblent parfaitement adaptés à la demande.

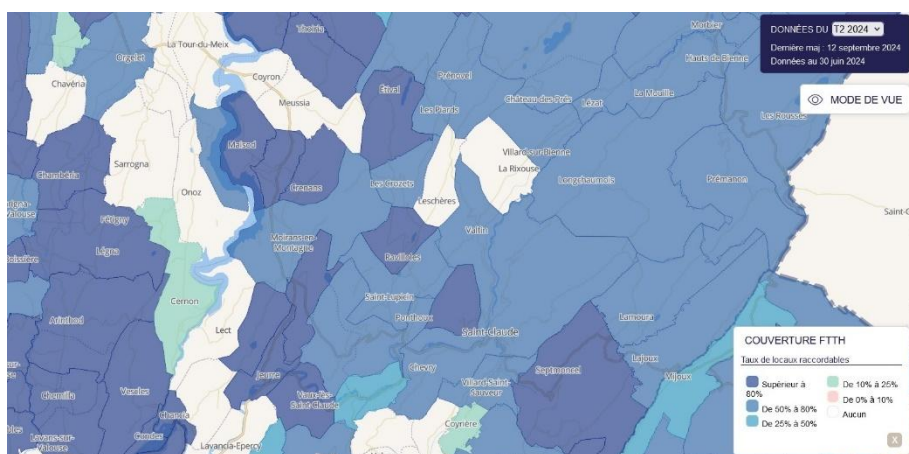
Un manque de stationnement peut également être observé dans les zones d'urbanisation récente et moins récente. Les zones de stationnement communes dans les zones résidentielles ont l'avantage de permettre le stationnement des visiteurs hors de la chaussée, et aux habitants qui le souhaitent de pouvoir libérer de la place sur leur parcelle, en stationnant leur véhicule sur le domaine public sans pour autant gêner les circulations automobiles et douces.

Il peut être également mentionné que le territoire de Jura Sud dispose de très peu de stationnement vélos, ces dispositifs pourraient être élargis avec le fort développement des Vélos à Assistance Electrique (VAE).

La territoire Jura Sud compte des dispositifs particuliers pour les véhicules électriques (borne de recharge), notamment grâce au projet BOMAT sur Moirans-en-Montagne.

8.3 Une intégration insuffisante des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Ainsi que le souligne le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Jura, l'accès aux réseaux et aux services de télécommunication est devenu un des critères majeurs d'implantation des habitants et des entreprises sur les territoires :



Cartographie du déploiement à la fibre sur le territoire - source Arcep

- Le sujet est classé 5^{ème} dans les attentes des habitants vis-à-vis de leurs communes, derrière les impôts, la sécurité, le stationnement et le logement

- Le sujet est classé 3^{ème} en ordre de priorité, pour l'implantation des entreprises.

En parallèle, le développement de l'équipement numérique (des ménages et des entreprises) et la diversification des applications est constant,

entraînant une hausse importante des besoins en débit. Il est estimé que la croissance de cette consommation est de 50% par an.

8.3.1 Une couverture en téléphonie mobile en cours

Trois générations de téléphonie mobile sont disponibles actuellement sur le marché : 3G 4G et 5G. Chaque génération offre de nouveaux usages et des applications différentes des précédentes. La disponibilité de ces technologies évolue très vite. Ces technologies sont très lacunaires avec de nombreuses zones blanches sur le territoire mais également très peu d'espaces offrant plusieurs offres d'opérateurs. Conjuguant les handicaps de faible densité de population, zone de relief contraignant, le territoire ne figure pas parmi les zones prioritaires pour le déploiement de ces technologies.

Pourtant la couverture en téléphonie mobile est en cours, notamment avec la présence d'une antenne 5G à Moirans-en-Montagne en 2024.

8.3.2 Un développement des réseaux en cours de finalisation

La mise en œuvre de l'aménagement numérique est décliné et mis en cohérence à partir du Plan « France Très Haut Débit » qui fixe un objectif de couverture totale du territoire en très haut débit pour 2022. Les déclinaisons et mises en cohérences sont les suivantes :

- Le schéma de Cohérence d'Aménagement Numérique de Franche-Comté qui vise 80% à 90% de FFTH en 2025 avec la mise en place de solutions alternatives pour les zones non-couvertes ;
- Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique du Jura qui vise 75% des prises couvertes en FFTH en 2023. Le territoire de Jura Sud sans être prioritaire, bénéficie de sites pilotes FTTH mis en place dans le cadre d'un appel à projets remportés en 2010 : Vaux-lès-Saint-Claude et Jeurre étaient seules concernées dans un premier temps avant l'extension sur la zone d'activité de Lavancia-Epercy. Cette opération est l'une des toutes premières en France portant sur la desserte FTTH en zone rurale.

Après 2023, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique du Jura vise à un déploiement du réseau qui doit se poursuivre progressivement pour atteindre 100% des lignes du département en Très Haut Débit.

8.4 Synthèse et Enjeux des infrastructures de déplacement et de communication

Une situation géographique privilégié à l'interface de grands axes :

- Le territoire de Jura Sud bénéficie d'une bonne desserte et accessibilité grâce à sa proximité avec des infrastructures de transport majeures (Autoroute A404, Trois gares TGV et les aéroports internationaux de Lyon et de Genève ;
- Une localisation stratégique vers les grands bassins de vie avoisinant : Oyonnax et Lons-le-Saunier à moins d'une heure ; Lyon et Genève à environ 1h30 ; et Besançon et Dijon à moins de 2h.

Une mobilité qui reste contrainte et dominé par la voiture :

- Les déplacements sont majoritairement effectués en voiture, avec un taux de 80 % à 95 % selon les communes, bien supérieur à la moyenne nationale ;
- Certaines communes comme Lect-Vouglans et Moirans-en-Montagne bénéficient de temps de trajet réduits grâce à la proximité d'un tissu industriel et artisanal local. Cependant, dans des communes comme Montcusel et Chancia, une part importante des habitants travaille dans d'autres départements, notamment attirés par le bassin d'emplois d'Oyonnax ;
- Les alternatives à la voiture peinent à prendre de l'ampleur malgré leurs présences sur le territoire. L'usage des déplacements doux (marche, vélo) est restreint par la topographie et les distances à parcourir ;
- Une offre en transport en commun très réduite qui fragilise les mobilités du territoire.

Un développement numérique en route :

- Le déploiement du réseau très haut débit (THD) est en cours, avec des objectifs de couverture FTTH de 75 % en 2023, poursuivie actuellement pour viser 80% à 90% en 2025.

Ce qui est en jeu sur le territoire de l'ex Jura Sud

- La mise en place d'alternatives en matière de déplacements pour limiter l'usage et la dépendance à la voiture, notamment sur de petits trajets, en travaillant à un maillage de cheminements actifs, porté par l'essor des cycles électriques et du covoiturage.
- L'optimisation et le développement des réseaux THD pour répondre à une demande croissante de la population et soutenir le développement des entreprises ainsi que l'arrivée d'une nouvelle population sur le territoire.

Contraintes supra-communales

1. La loi Montagne

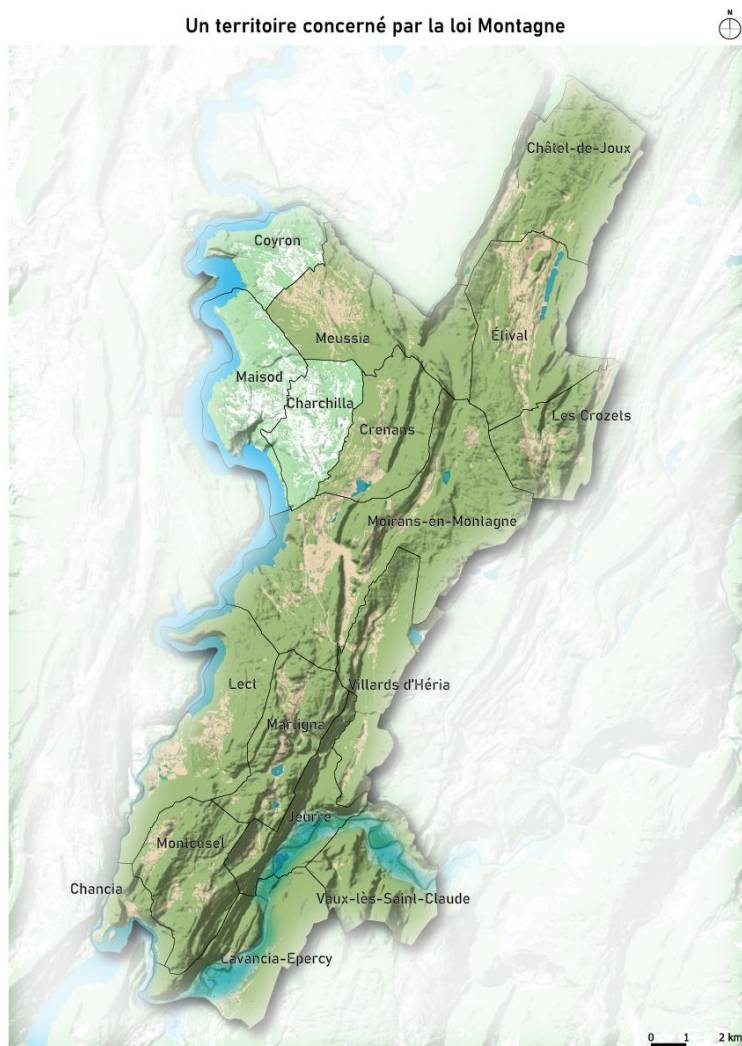
Les territoires de montagne sont des territoires à enjeux qui méritent un statut particulier pour trouver un bon équilibre entre développement et protection. C'est pour répondre à cet objectif que la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne dite «Loi Montagne» complétée récemment par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, a inscrit dans la loi des principes d'équilibre, proches de ceux de la Loi Littoral de 1986. Elle pose des principes originaux d'auto-développement, de compensation des handicaps et d'équilibre, pour les territoires de montagne qui présentent des enjeux spécifiques et contrastés de développement et de protection de la nature.

Elle est codifiée aux articles L.122-1 à L.122-27 et R.122-1 à R.122-20 du Code de l'urbanisme.

Il s'agit notamment de préserver les terres agricoles, pastorales et forestières, les espaces et paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, et de réaliser l'urbanisation en continuité de celle déjà existante.

Sur le territoire, 14 communes sont soumises à la loi montagne : Chancia, Montcusel, Lavancia-Epercy, Vaux-lès-Saint-Claude, Jeurre, Martigna, Villards d'Héria, Lect-Vouglans, Crenans, Meussia, Les Crozets, Etival, Châtel-de-Joux, Moirans-en-Montagne.

Un territoire concerné par la loi Montagne



2. La loi Littoral

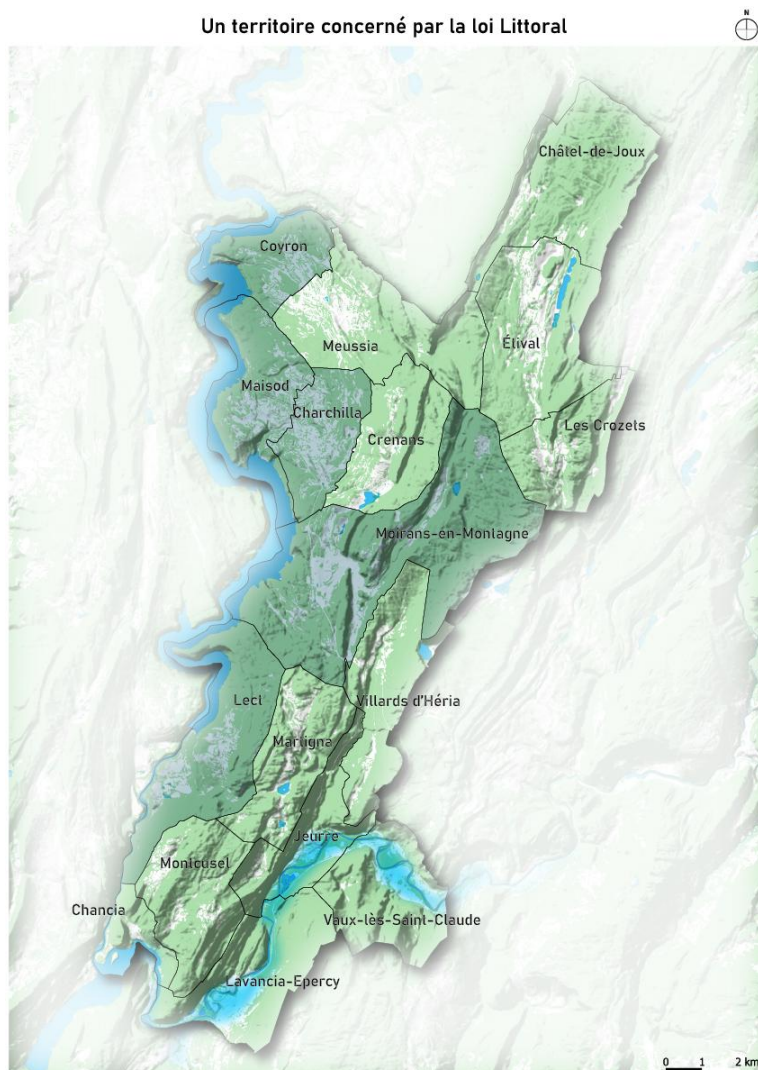
Pour tenter de concilier développement et protection du littoral, la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi Littoral » a été adoptée le 3 janvier 1986. Dans ses principes elle recherche l'équilibre entre préservation des espaces naturels et développement des activités. Elle a mis en place une protection graduée en fonction de la proximité avec le rivage, donnant ainsi aux décideurs locaux les moyens de concilier des enjeux de territoire parfois concurrents.

L'objectif n'est autre que de parvenir à un aménagement durable des territoires littoraux. Un aménagement durable qui permette la réalisation de projets proportionnés et adaptés aux enjeux économiques et environnementaux.

Elle est codifiée au Code de l'Urbanisme : articles L.121-1 et suivants et R.121-1 et suivants.

Sur le territoire, 5 communes sont soumises à cette Loi Littoral : Lect-Vouglans, Moirans-en-Montagne, Charchilla, Maisod et Coyron du fait de leurs proximités avec le lac de Vouglans.

Un territoire concerné par la loi Littoral



3. La protection environnementale

3.1 La loi sur le bruit

En application du décret n°95-21 du 9 janvier 1995 et de l'arrêté du 30 mai 1996 du ministère de l'Environnement, le préfet a classé les infrastructures en fonction de leur niveau d'émission sonore et a déterminé la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces infrastructures.

Infrastructures concernées (en niveau 3) :

- RD 436 limite de l'Ain –Entrée Ouest Vaux-lès-Saint-Claude ;
- RD 436 Sortie Est Vaux-lès-Saint-Claude –Entrée Ouest Molinges ;
- RD 470 Orgelet Nord –Entrée Lavans-lès-Saint-Claude.

Infrastructure concernée (en niveau 4) :

- RD 436 Entrée Ouest Vaux-lès-Saint-Claude –Sortie Est Vaux-lès-Saint-Claude.

La demi-largeur des secteurs affectés par le bruit est de 100 mètres, compté de part et d'autre de l'infrastructure, cette distance étant mesurée à partir du bord de la chaussée la plus proche.

3.2 Le régime forestier en gestion ONF

Les dispositions de certains articles du Code forestier s'appliquent sur les boisements soumis au régime forestier (gestion ONF), ce qui a pour effet de limiter le droit de propriété.

Zones concernées :

Territoire communal	Forêt relevant du régime forestier	Contenance de la Forêt relevant du RF (ha)
CHANCIA	Forêt communale de Chancia	73,3275
CHARCHILLA	Forêt communale de Charchilla	87,3697
CHATEL-DE-JOUX	Organisme mutualiste de la C.A.V. Des Pharmaciens	410,7745
	Forêt communale de Châtel-De-Joux	133,4912
COYRON	Forêt communale de Coyron	46,6603
CRENANS	Forêt communale de Crenans-Coulouvre	227,7368
CROZETS (Les)	Forêt communale de Crozets	268,1135
	Forêt communale de Moirans-En-Montagne	9,6759
ETIVAL	Forêt communale de Étival	559,6551
	Forêt communale de Meussia	34,6807
	Forêt communale de Moirans-En-Montagne	1,228
JEURRE	Forêt communale de Jeurre	308,9493
LAVANCIA-EPERCY	Forêt communale de Lavancia-Epercy	147,1138
	Forêt communale de Lavancia-Epercy Section du haneau de Épercy	181,9321
	Forêt communale de Lavancia-Epercy Section du haneau de Rhien	99,3954
LECT	Forêt du Conservatoire de L'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	6,038
	Forêt communale de Lect-Vouglans	343,6002
MAISOD	Forêt départementale de la Abords-De-Vouglans	55,9576
	Forêt communale de Maisod	181,0379
MARTIGNA	Forêt communale de Martigna-Chanon	156,978
MEUSSIA	Forêt communale de Charchilla	66,025
	Forêt communale de Meussia	307,123
MOIRANS-EN-MONTAGNE	Forêt communale de Charchilla	1,063
	Forêt du Conservatoire De L'Espace Littoral Et Des Rivages Lacustres	49,2614
	Forêt communale de Moirans-En-Montagne	1287,3577
	Forêt communale de Ravilloles	6,487
MONTCUSEL	Forêt communale de Montcusel Section de Montcusel	102,4848
	Forêt communale de Montcusel Section du Haneau-De-Nezan	73,366
	Forêt communale de Montcusel Section du Haneau-Grand-Serve	150,8659
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE	Forêt communale de Vaux-Les-Saint-Claude Chiriât	379,5816
VILLARDS-D'HERIA	Forêt communale de Moirans-En-Montagne	8,9121
	Forêt communale de Villards-D'Héria	236,5502

3.3 Le règlement des boisements

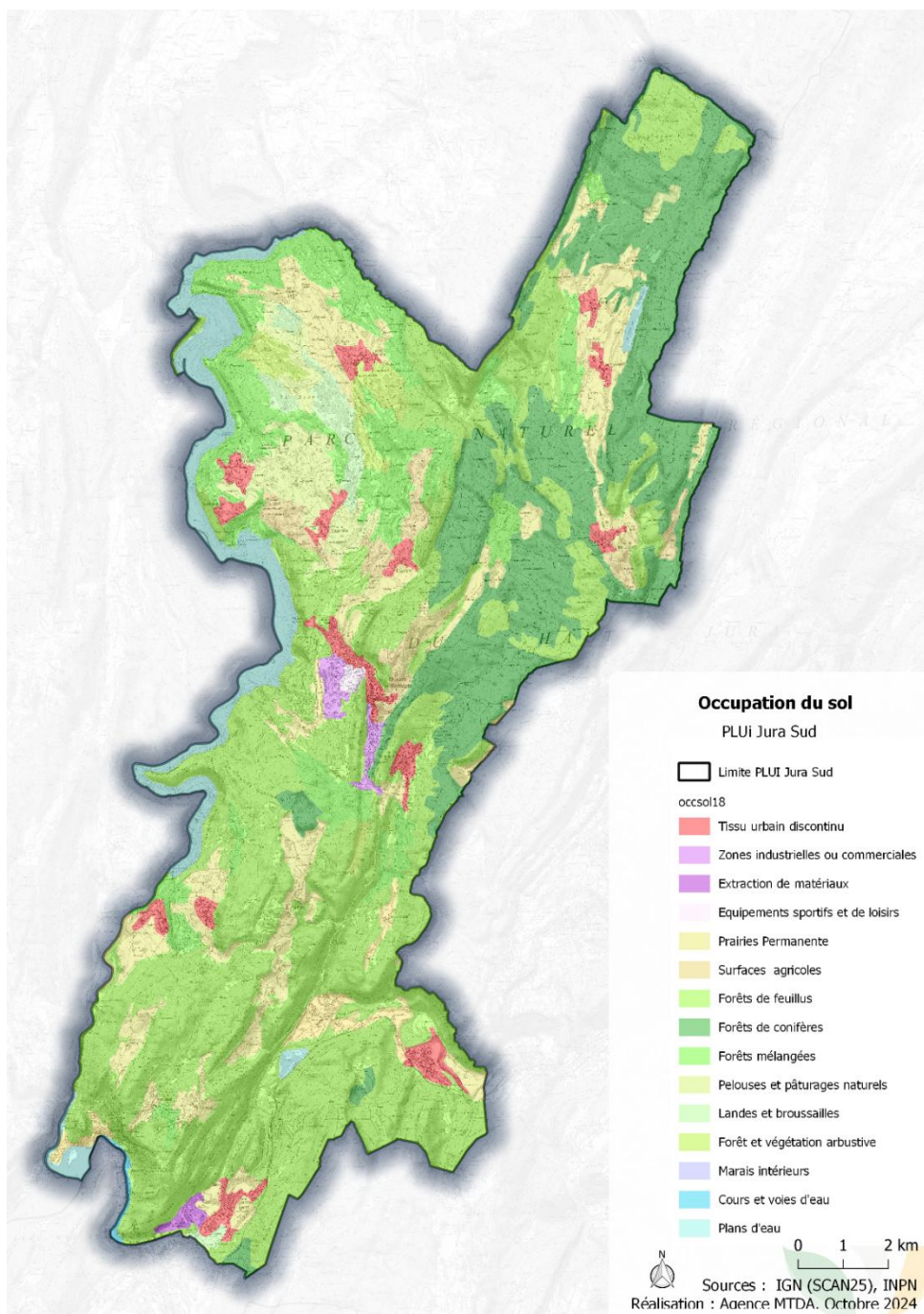
Le territoire de Jura Sud est soumis à la réglementation des boisements tel qu'elle résulte de l'arrêté préfectoral en date du 9 avril 1973. La compétence pour cette réglementation a été transféré au Conseil Général du Jura le 1^{er} janvier 2009.

PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 1 : Caractéristiques géographiques

1. Occupation du sol

L'occupation du sol est représentative de ces caractéristiques : faible superficie en espaces artificialisés (4%) et grande majorité de forêts et de milieux naturels (environ 78%).

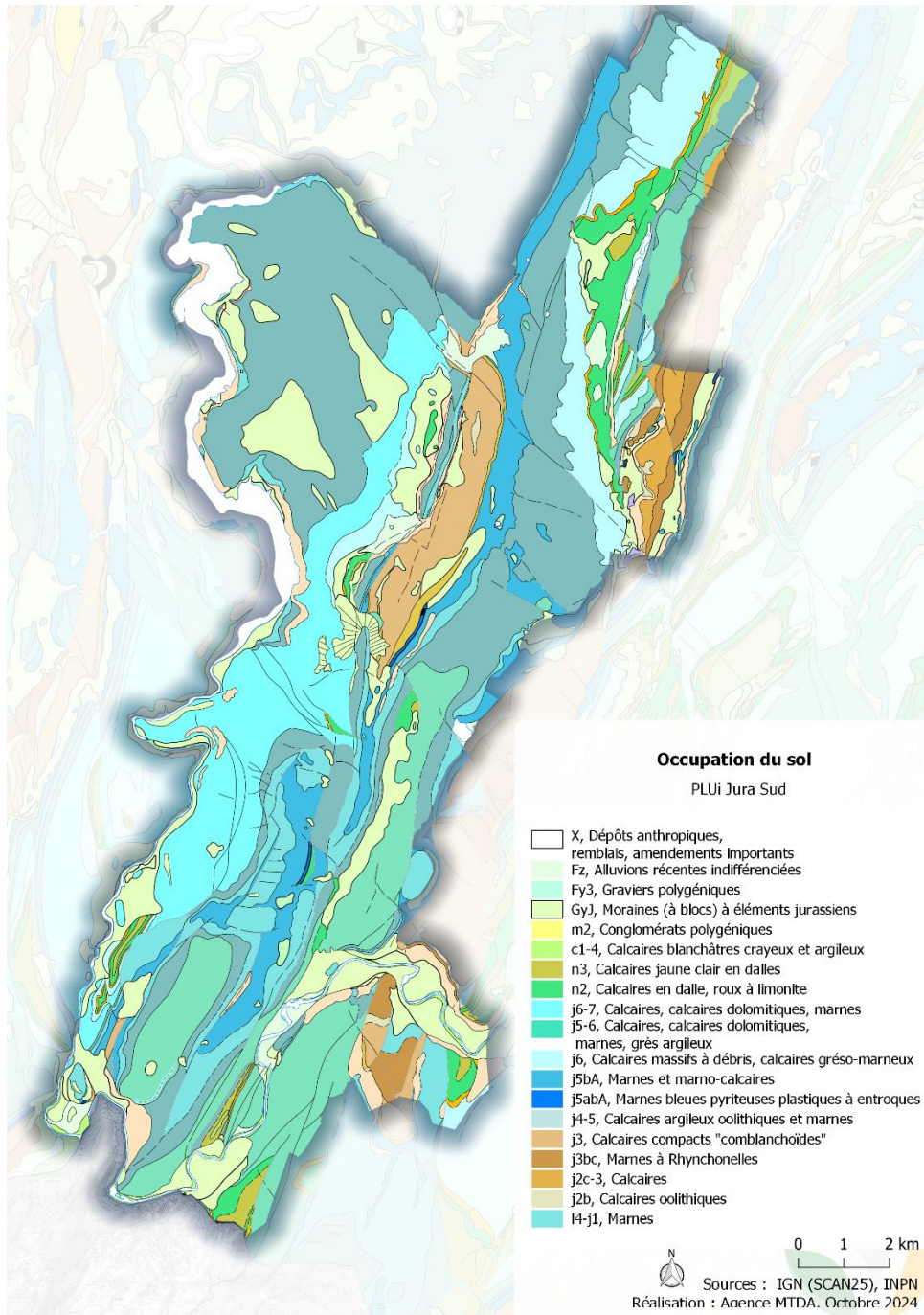


Les espaces agricoles y sont également présents avec 44 exploitations agricoles recensées en 2010 pour une surface agricole utile de 2 274 ha (14%). L'élevage est prépondérant avec 40,9% du total des exploitations.

Figure 1 : Occupation du sol

2. Géologie

Au secondaire, une mer épicontinentale est présente et se retire à la fin du secondaire au moment des premiers mouvements de la fin du Crétacé (entre -130 et -65 MA). A l'Oligocène (entre -33 et -23 MA), le découpage par les fractures méridiennes détermine les dépressions. Un mouvement tectonique majeur se produit au Miocène terminal (entre -23 et -5,5 MA) induisant un soulèvement de la Haute-Chaîne : la couverture se décolle, se plisse et chevauche le domaine externe du Jura sur la Bresse.





Des alluvions fluvioglaciaires würmien et des moraines à blocs du Würm se retrouvent au niveau des cours d'eau tels que la Bienne et l'Ain. Ces moraines à blocs sont également observées au Nord-Ouest du territoire de Jura Sud.

Les massifs forestiers sont principalement composés de calcaires à tubuloses, de calcaires dolomitiques lacustres et de marnes datant du Jurassique supérieur (-161,2 à -145,5 MA). Certaines parties du relief, par exemple au niveau de Moirans-en-Montagne, sont composées de calcaires compactes ou bicolores, de calcaires oolithiques spathiques, de marnes, de calcaires à Mornies ou de calcaires à silex datant du Bathonien (-167,7 à -164,7 MA).

Enfin, dans la partie Est de la commune d'Étival datant du Valanginien (-140,2 à -136,4 MA), des calcaires en dalle, de la limonite, des marnes grises à bleuâtres et des calcaires en barres épaisses avec marno-calcaires composent le sous-sol.

Figure 2 : carte géologique

3. Scénario tendanciel et enjeux

		Situation actuelle	Tendance au fil de l'eau	
Caractéristiques géographiques	+	Un territoire rural boisé au relief diversifié : un plateau central, des communes de montagne et une vallée		Un territoire subissant peu de pressions urbaines
	-	Une urbanisation dispersée sur l'ensemble du territoire		Des documents et réglementations présents sur le territoire permettant de limiter l'étalement urbain

Enjeux pour le PLUi

- La limitation de la dispersion urbaine

CHAPITRE 2 : Climat, air, énergie

1. Climat

1.1 Climat actuel

1.1.1 Climat montagnard

Le territoire est soumis à un climat montagnard caractérisé par un nombre de jours et un cumul élevé de précipitations, une température moyenne inférieure à 9,4°C et, corrélativement, plus de 25 jours au cours desquels la température minimale est inférieure à -5°C et moins de 4 avec un maximum supérieur à 30°C (source : Météo France).

Les orages sont surtout fréquents pendant la période estivale entre mai et octobre. Les orages de montagne apparaissent lorsque l'échauffement rapide du sol entraîne d'importants phénomènes convectifs, formant ainsi des cumulo-nimbus qui provoquent des orages sur le relief durant l'après-midi.

De novembre à mai, les précipitations peuvent se transformer en chutes de neige parfois abondantes.

1.2 Changement climatique

1.2.1 Evolution du climat

Le phénomène de réchauffement climatique est susceptible d'entraîner des modifications du climat sur le territoire de Jura Sud, qui seront plus ou moins marquées selon les efforts fournis par l'Homme pour limiter ce phénomène. Depuis quelques années, il est déjà observé des hivers plus doux, un enneigement plus aléatoire, un front de neige qui remonte d'année en année, couplé à des étés alternant périodes caniculaires et périodes pluvieuses

Ces modifications doivent être anticipées afin d'y apporter une réponse adaptée, tout en continuant de limiter l'impact des activités humaines sur le climat. Les leviers d'actions pour limiter ces impacts sont abordés dans le volet « Climat, Air, Energie » de cet état initial.

Les données de Météo France sur l'évolution du climat sur la période 1991-2020 montrent qu'en Bourgogne-Franche-Comté, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le changement climatique se traduit principalement par une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 1980.

Sur la période 1991-2020, on observe une augmentation des températures annuelles d'environ 0.38°C par décennie.

À l'échelle saisonnière, l'été se réchauffe davantage, avec des hausses de 0.3°C par décennie. En automne, la tendance est également en hausse, mais avec des valeurs moins élevées, de l'ordre de 0.2°C par décennie pour les températures minimales et de 0.1°C pour les maximales. Les trois années les plus chaudes ont été 2020, 2022 et 2023.

Les cumuls annuels de précipitations montrent des tendances à la hausse sur la période 1991-2020 en Bourgogne-Franche-Comté. L'augmentation des précipitations s'est essentiellement produite en automne. Cependant, les précipitations présentent une très forte variabilité interannuelle et l'analyse est sensible à la période sur laquelle elle porte.

Ces changements ont des impacts sur l'évaporation des sols et l'évapotranspiration des plantes, qui s'accroissent, conduisant à des sécheresses plus fréquentes et plus intenses telles que celles des années 2003, 2018 ou 2022.

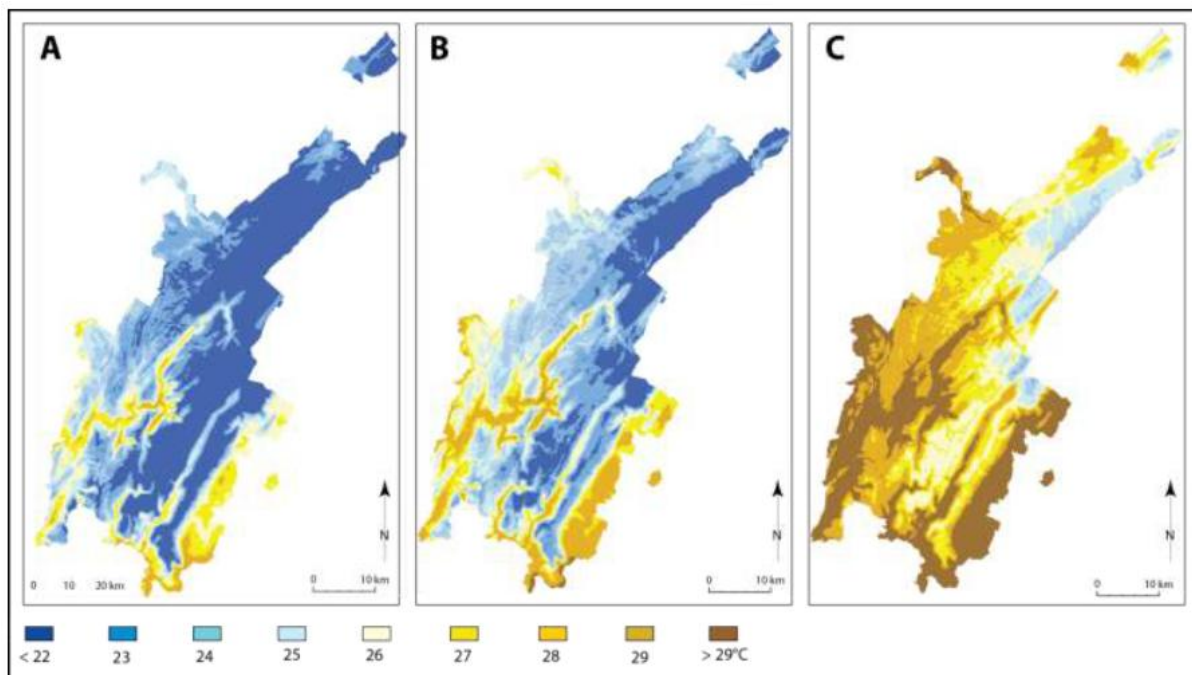
1.2.2 Répercussions sur l'environnement

Les phénomènes de changements climatiques vont avoir des répercussions sur les éléments suivants :

- Les hausses de températures vont diminuer la ressource en eau, notamment en été, ce qui peut entraîner des conflits d'usage, par exemple entre les besoins pour l'agriculture et l'industrie, et l'alimentation en eau potable. La qualité de l'eau peut également pâtir d'étiages plus sévères (diminution des phénomènes de dilution).
- Des impacts sont également attendus sur la santé humaine avec la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes (canicules, tempêtes, etc.).
- Les écosystèmes naturels, ainsi que l'aire de répartition de certaines espèces végétales et animales, sont amenés à évoluer. Certaines vont disparaître tandis que d'autres seront déplacées.
- Les modes de gestion agricoles, pastoraux et sylvicoles devront s'adapter à l'évolution des écosystèmes locaux.
- Les risques naturels et notamment les risques d'inondation, d'érosion et de mouvements de terrain devraient être exacerbés.

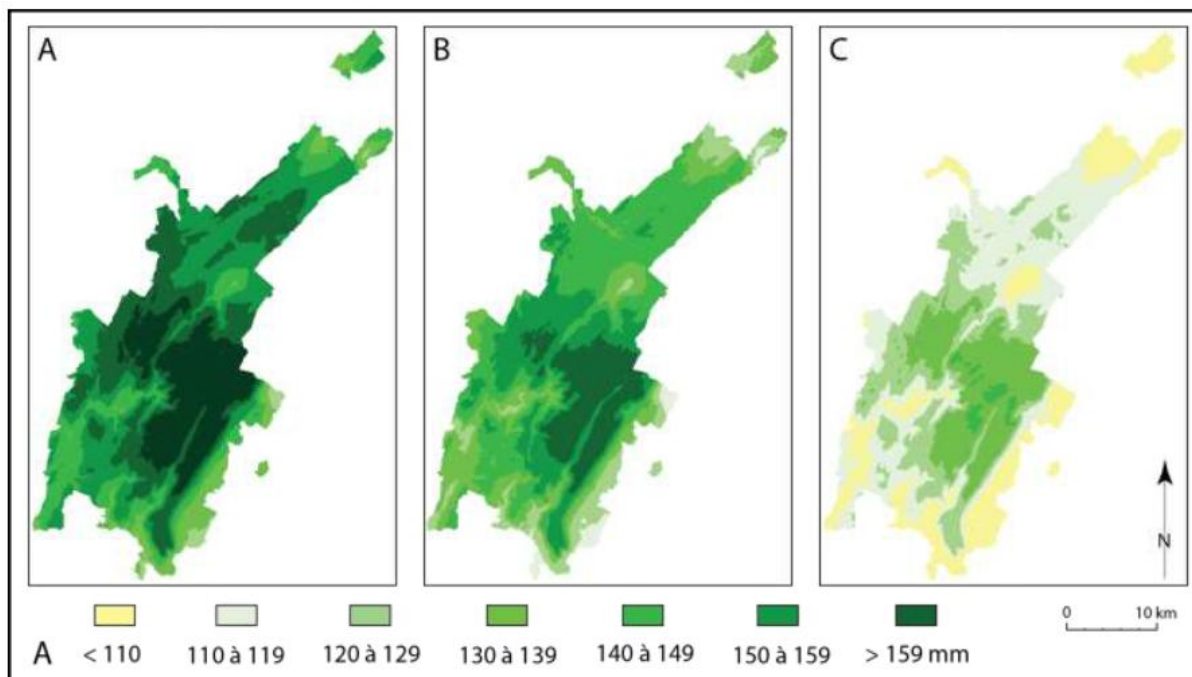
Une étude a été réalisée à l'échelle de PNR du Haut-Jura sur la vulnérabilité des forêts du territoire vis-à-vis du changement climatique, basée sur le modèle « Arpege-climat » pour les simulations à petite échelle, et les stations MF pour les observations à grande échelle.

La simulation de l'évolution des températures maximales jusqu'en 2100 est montrée sur la figure suivante, avec une augmentation significative sur l'ensemble du PNR et des températures supérieures à 29°C en vallées.



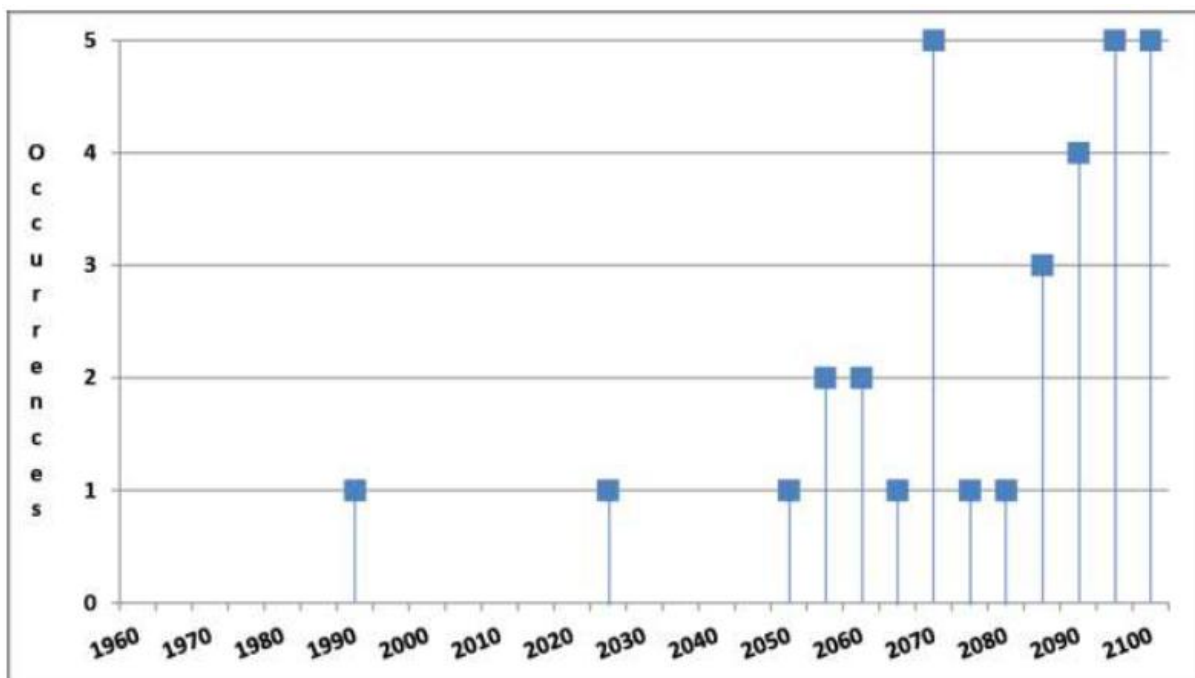
Température maximale de juillet 1981-2010 (A), 2021-2050 (B) et 2071-2100 (C) sur le Haut-Jura

Les précipitations devraient, de plus, largement diminuer sur le territoire, la simulation de cette évolution est disponible dans la figure ci-dessous.



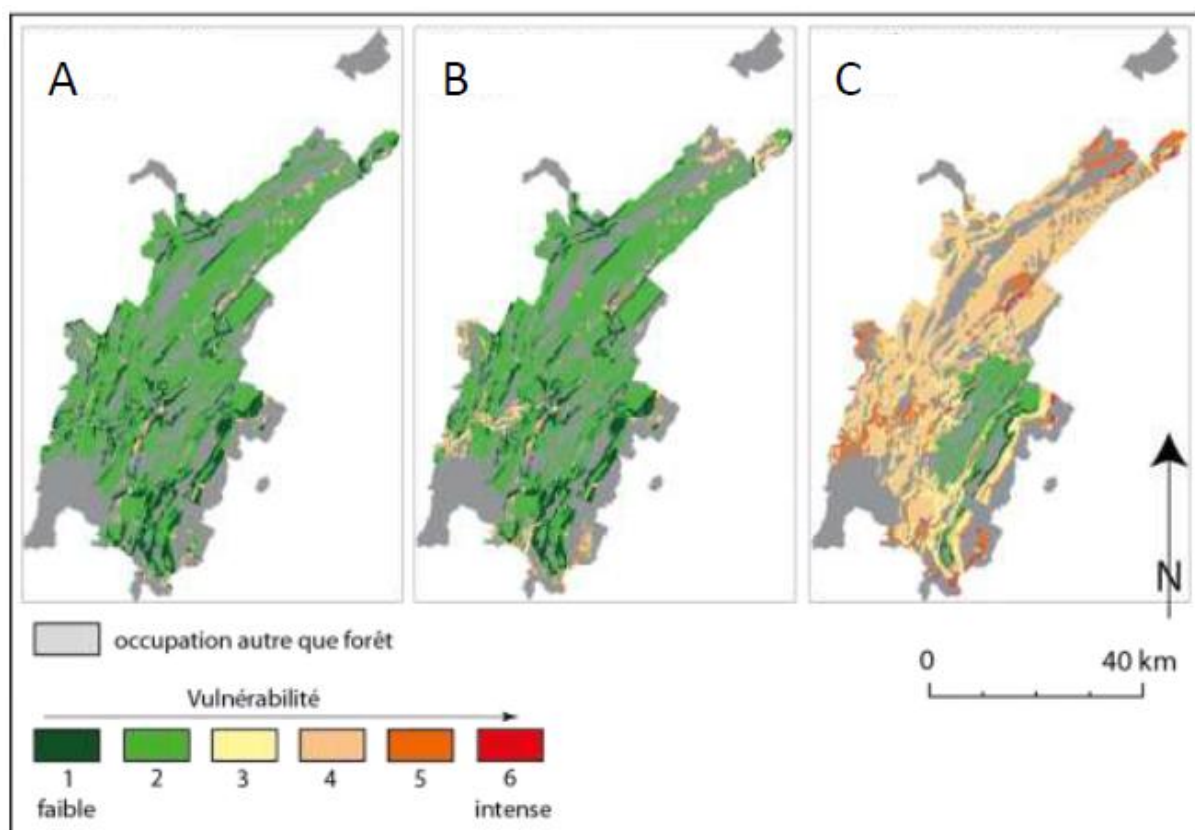
Précipitations au mois de juillet 1981-2010 (A), 2021-2050 (B) et 2071-2100 (C) sur le Haut-Jura

Le nombre de périodes sèches (températures maximales supérieurs à 30°C sur une période d'au moins 15 jours en juillet et en août) devrait augmenter au fil du temps. Les occurrences sont données ci-dessous sur une période de 5 ans. Chacune entrainerait une perte de 120 à 150 mm d'eau.



Evolution des occurrences de périodes sèches sur le Haut-Jura

Face à ces évolutions, les bilans hydriques des milieux forestiers évolueraient et diminueraient. Sur la base des 5 années déficitaires en bilan hydrique, le modèle identifie les zones de forte sensibilité où des adaptations des peuplements devront être nécessaires.



Bilan hydrique de juillet pour les 5 années les plus déficitaires 1981-2010 (A), 2021-2050 (B) et 2071-2100 (C) sur le Haut-Jura

La conclusion de l'étude indique que les espèces présentes actuellement devraient pouvoir se maintenir dans les forêts du massif (au moins jusqu'en 2050), mais leur distribution va évoluer à une échelle locale en fonction des conditions stationnelles.

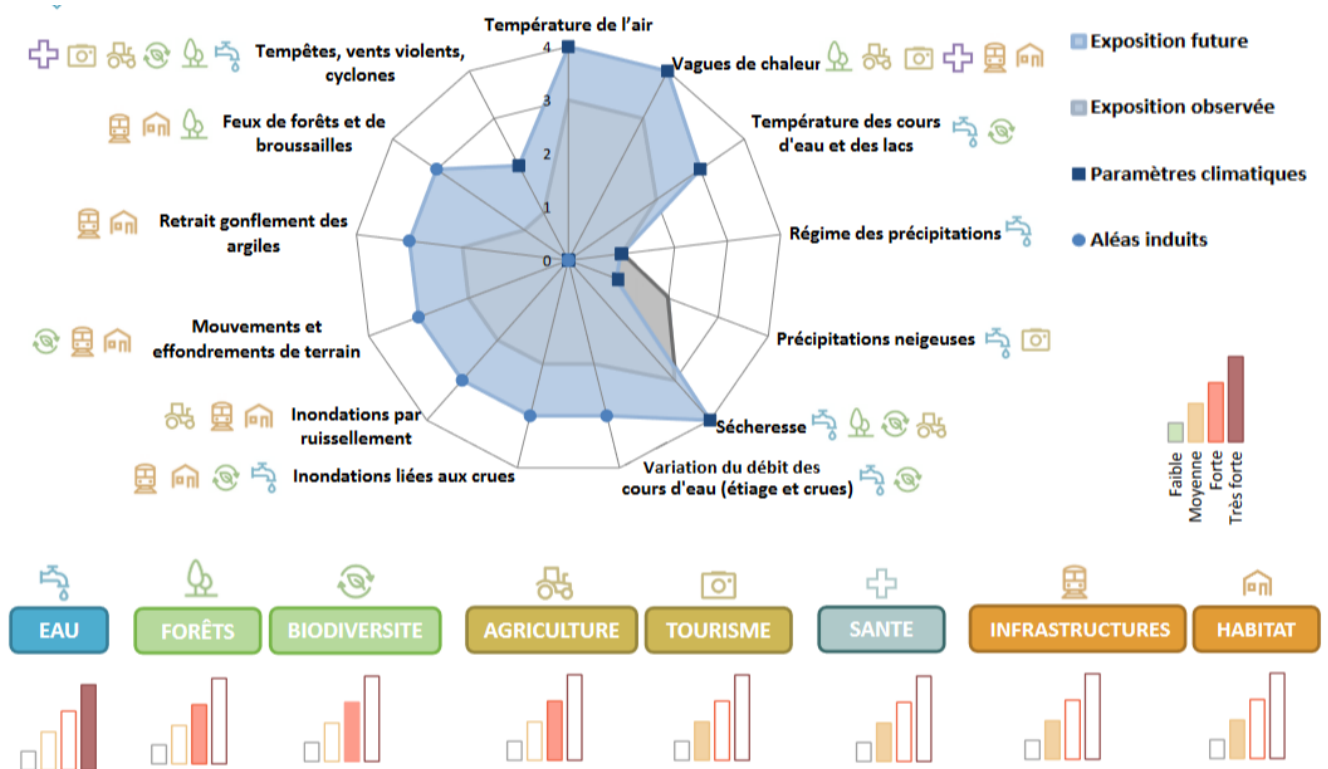
Cependant, il faut prendre en compte le fait que ces résultats sont soumis à plusieurs critères de variabilité et de résilience (type de peuplement, composition, pédologie, exposition...) qui contraignent la généralisation de ces résultats.

Le diagnostic du PCAET comporte une analyse de la sensibilité du territoire au changement climatique qui donne les conclusions suivantes concernant les milieux :

Thématique	Sensibilité
Air	<ul style="list-style-type: none"> • Aggravation de l'exposition à l'ozone dans les zones rurales, la formation de ce polluant étant conditionnée à l'ensoleillement et à la chaleur
Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité à la sécheresse • Vulnérabilité de l'alimentation en eau potable : ressource en eau abondante sur le territoire mais déficits en période sèche notamment sur les communes de : Lect, Martigna et Villards-d'Héria. • Impact du tourisme de fraîcheur : fréquentation au bord des lacs, utilisation de la ressource en eau. • Diminution des précipitations et de l'enneigement constituant un réservoir d'eau. • Diminution de la qualité des eaux des nappes • Augmentation du risque inondation en hiver
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Dépérissement des arbres • Evolution des peuplements • Augmentation du risque feu de forêt • Modification de la phénologie des arbres • Dégradation et perte de services écosystémiques (stabilité des sols, régulation du ruissellement)
Sol et sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> • Aléa retrait-gonflement des argiles renforcé par des phénomènes de sécheresse et phénomènes de précipitations intenses. • Accroissement de la sensibilité au risque d'inondation, du fait de l'urbanisation. • Augmentation du risque d'inondations par débordement par l'augmentation de phénomènes météorologiques extrêmes
Impacts économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Des effets directs et indirects des événements climatiques extrêmes sur les sites de production et leur chaîne logistique • Vulnérabilité des infrastructures de production • Perte de valeur du parc immobilier résidentiel et tertiaire • Baisse de la productivité du travail pendant les périodes de fortes chaleurs et/ou des coûts liés à l'adaptation à ces situations

	<ul style="list-style-type: none"> • Changements de comportement des consommateurs
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la fertilité des « prairies-élevage » • Pollution des parcelles due aux ruissellements et inondations • Réduction de la productivité des exploitations d'élevage • Risque de fragilisation de certaines filières AOC-AOP • Apparition de nouveaux risques de crises agricoles et l'accroissement des risques existants • Des conditions de travail plus difficiles en été et des difficultés économiques
Fragilisation des milieux naturels et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la température des cours d'eau • Modification des aires de répartition des espèces • Disparition d'espèces • Évolutions physiologiques ou l'extinction locale des espèces • Problème sur l'efficacité de reproduction • Dégradation des milieux naturels due à un stress hydrique et thermique accru, notamment pour les zones humides
Fragilisation de la santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire ayant une offre sanitaire et médico-sociale insuffisante • Dégradation du confort thermique, augmentation des risques d'hyperthermie et de déshydratation et hausse de la mortalité des personnes fragiles • Développement de maladies liées à la qualité de l'eau • Augmentation de maladies liées à la qualité de l'air • Aggravation des risques d'allergie et d'asthme • Risque accru de contamination alimentaire • Augmentation du risque de cancer cutané • Apparition de nouvelles maladies vectorielles • Des traumatismes liés aux événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresse)
Fragilisation du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de l'enneigement • Modification des comportements touristiques et des flux touristiques avec, par exemple, un recul probable du tourisme urbain au profit de destinations « campagne ». • Dégradation des sites touristiques, de la qualité des eaux de baignade, des écosystèmes, des espaces verts et du patrimoine architectural • Augmentation des restrictions d'accès aux espaces naturels • Evolution des ressorts de l'attractivité touristiques • Difficultés à satisfaire les besoins en eau et en énergie

- Augmentation de la vulnérabilité des touristes et des dommages liés aux infrastructures et équipements touristiques



Synthèse de l'exposition observée et future, vulnérabilité par secteur (source PCAET Terre d'Émeraude)

Cinq scénarios du GIEC conduisent pour trois d'entre eux un réchauffement global de 3 à 5 °C.

Le seuil (moyen) +1,5 °C par rapport au niveau préindustriel sera atteint dans environ 10 ans (near term) quel que soit le scénario. Le seuil de 2 °C sera atteint vers 2050. Les deux scénarios à basses émissions (low et very low) permettraient de respecter ces seuils d'ici 2100.

À moins d'une réduction drastique à l'échelle mondiale des émissions de GES, il sera impossible de limiter le réchauffement à 1,5 °C or chaque dixième degré compte. Plus nous attendons, plus la marge de manœuvre des sociétés humaines se réduit.

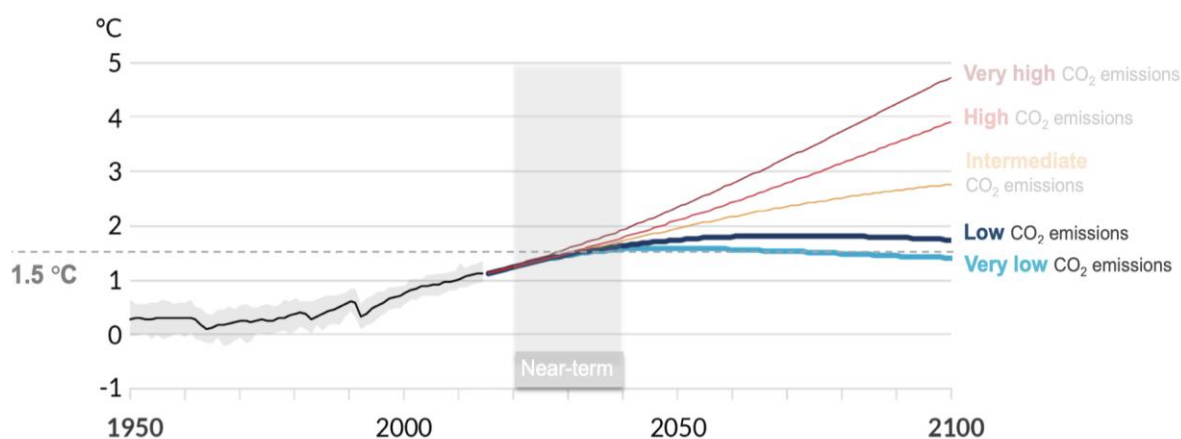


Figure 3 : Scénario d'évolution climatique - source : GIEC

2. Qualité de l'air

Les activités humaines sont génératrices de nombreux polluants atmosphériques qui dégradent fortement la qualité de l'air que nous respirons, provoquant de nombreuses affections sur la santé humaine et l'environnement. Parmi les pollutions incriminées, nous retrouvons celles issues de l'industrie, du transport (routier et non routier), du résidentiel et tertiaire ainsi que celles issues de la production et de l'acheminement d'énergie.

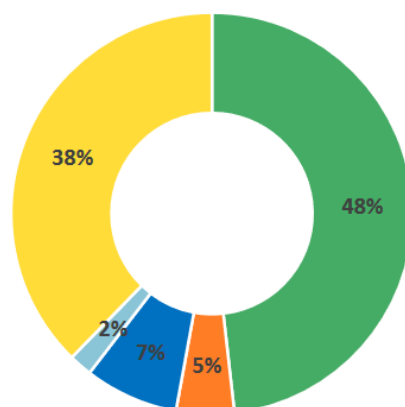
Les données dans les parties suivantes sont issues d'ATMO Franche-Comté, de l'OPTEER (Observatoire et Prospective Territoriale Énergétique à l'Échelle Régionale) et du diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche TEPos.

2.1 Gaz à effet de serre (GES)

Les données dans les parties suivantes sont issues de l'ORCAE (Observatoire Régional Climat Air Energie) Bourgogne Franche-Comté.

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Les trois principaux GES sont le CO₂, le CH₄ et le N₂O.

Le bilan annuel des émissions sur le territoire représente 197 000 tonnes équivalent CO₂ en 2018. L'agriculture est le premier secteur émetteur de carbone (48%) suivi par le transport routier (38%). Inversement, l'industrie manufacturière, fortement consommatrice en électricité ne représente plus que 5 % des émissions Carbone (cf. graphique ci-dessous).

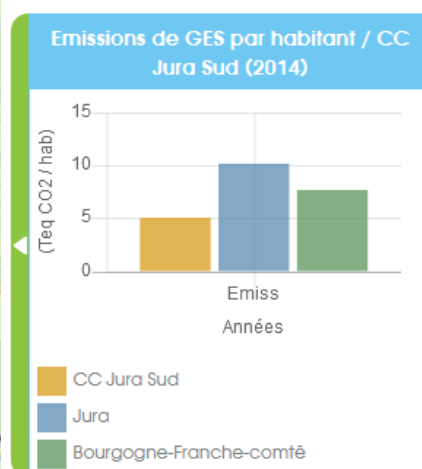
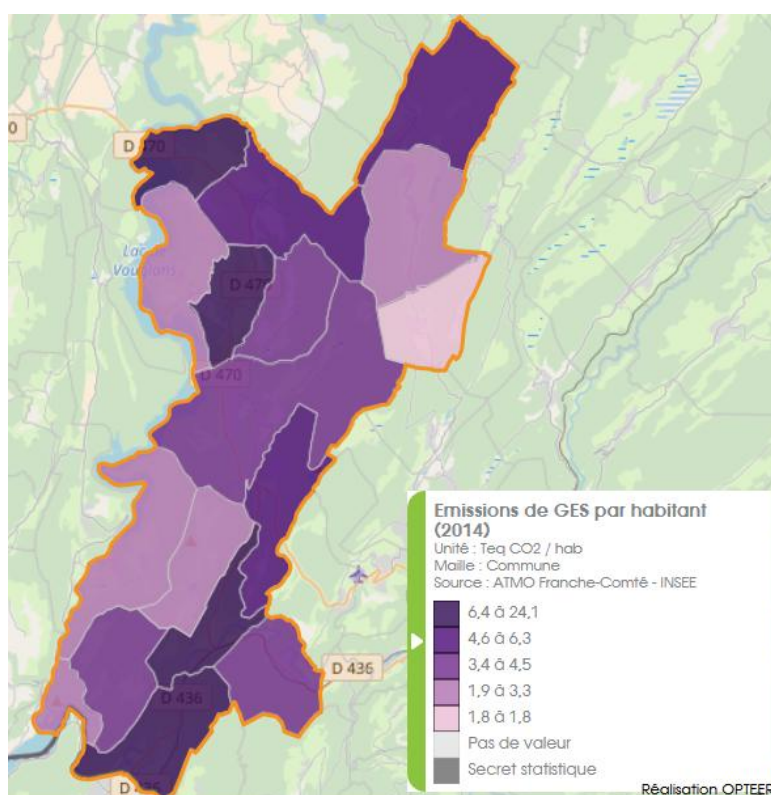


■ Agriculture ■ Industrie manufacturière ■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transport routier

Secteur	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transports
Terre d'Émeraude	3,8	0,6	0,1	0,4	3,0
France	1,2	0,7	0,4	2,0	2,0

Figure 4 : Emissions de GES par secteur et par habitants en 2018 (tCO₂e) - source : PCAET

Les communes les plus émettrices du territoire en 2018 sont Moirans-en-Montagne, Arinthod et Orgelet. En comparaison avec la moyenne française, Terre d'Émeraude est plus émettrice en GES.



2.2 Oxyde d'azote

Les oxydes d'azote sont des gaz irritants. Le monoxyde d'azote (NO) produit par les activités humaines est formé lors d'une combustion à haute température. Il est principalement émis par les véhicules et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffage). Au contact de l'air, le NO est rapidement oxydé en dioxyde d'azote (NO₂). Sous l'effet du rayonnement solaire, les NO_x sont également une source importante de pollution photochimique (à l'origine de la production d'azote).

Les émissions d'oxydes d'azote par habitant de Terre d'Émeraude pour l'année 2018 (402 t) ont diminué de -37% depuis 2008. Le principal émetteur est le transport routier (63%).

En 2018 aucun habitant du territoire n'est exposé à des concentrations supérieures aux valeurs OMS.

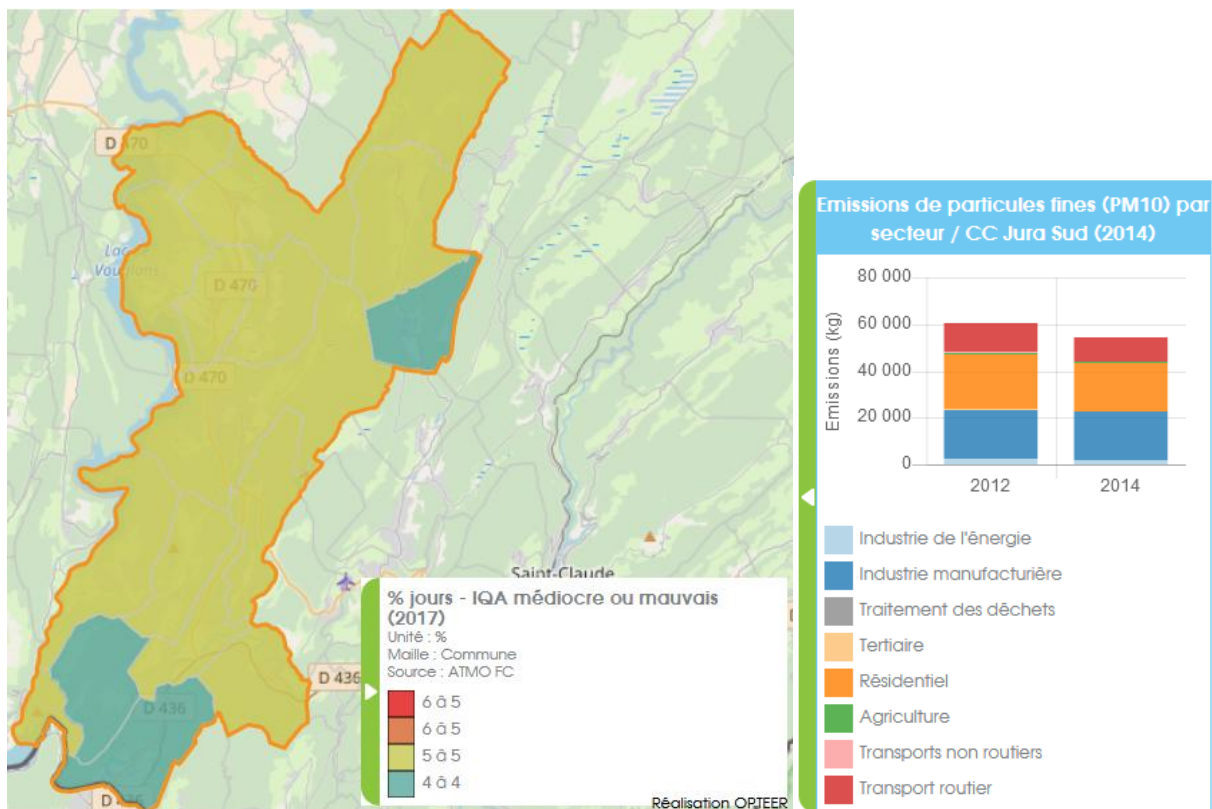
2.3 Particules en suspension

Les particules en suspension ont de nombreuses origines, tant naturelles (érosion des sols, pollens, sels marins...) qu'humaines (trafic routier et, notamment, moteurs diesel, industries, chauffage individuel) et ont une grande variété de tailles, de formes et de compositions. Elles peuvent véhiculer de nombreuses substances comme les métaux. Les particules mesurées sont celles d'un diamètre inférieur à 10 micromètres (PM₁₀).

Les émissions de PM₁₀ de Terre d'Émeraude pour l'année 2016 (11,07 µg/m³) ne dépassent pas la valeur de l'OMS (20 µg/m³). En 2018, 206 tonnes de PM₁₀ ont été relâchées sur l'ensemble du territoire. Cependant depuis 2008 les émissions ont diminué de -22%. Elles sont principalement dues à l'habitat où le chauffage au bois est utilisé par une part importante des habitants. Les autres secteurs d'émissions sont l'industrie manufacturière suivie du transport routier.

Les émissions de PM_{2.5} de Terre d'Émeraude pour l'année 2016 (6,87 µg/m³) ne dépassent pas la valeur de l'OMS (10 µg/m³). Sur l'année 2018, 156 tonnes de PM_{2.5} ont été émises sur l'ensemble du territoire. Cependant depuis 2008 cette valeur est en baisse de -26%.

Cependant, l'ensemble des communes possède un pourcentage de jours de l'année avec un indice de qualité de l'air (IQA) bon (l'indice médiocre étant de 6 à 7 et l'indice mauvais de 8 à 10).



2.4 Ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord. En Franche-Comté, sa naturalisation est avérée et son expansion est active dès le début du XXIème siècle, en particulier dans le département du Jura où elle s'est introduite depuis l'Ain.

L'ambroisie produit des pollens hautement allergisants. Les allergies qu'elle déclenche concernent une frange importante de la population. Dans les zones infestées, le taux de sensibilisation augmente d'année en année, car un temps d'exposition aux pollens d'ambroisie est nécessaire avant de commencer à développer des réactions allergiques.

Pour prévenir ces problèmes de santé et les dépenses sanitaires qu'ils entraînent, l'ambroisie est réglementée dans toute la Franche-Comté depuis 2014. Sa destruction est obligatoire et réglementée par l'arrêté préfectoral du 23 juin 2014 relatif à la lutte contre l'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie mobilise de nombreux acteurs en Franche-Comté et dans le Jura, avec l'inscription d'actions spécifiques dans le plan régional santé environnement 2011-2015. Ainsi, l'Agence régionale de santé a confié à la FREDON l'animation et la coordination de la lutte au niveau régional. Le Conservatoire botanique centralise l'information disponible sur cette espèce et participe à la sensibilisation des acteurs concernés.

La stratégie de lutte contre cette plante vise deux objectifs :

- Le contrôle (éradication, mais le plus souvent réduction) des effectifs d'ambroisie. À court terme, il s'agit de diminuer les quantités de pollens, et à long terme de limiter les stocks de graines ;
- L'empêchement de la dissémination des graines d'un lieu à l'autre, grâce à une gestion adaptée des matériaux appelés à être déplacés et à une surveillance des engins circulant dans les zones colonisées.

Les chantiers sont particulièrement à surveiller car cette plante est inféodée aux sols nus et s'installe donc très facilement lors de la première phase de terrassement.

La plante est notamment présente le long de la D301 à Maisod, de la D27 à Meussia, de la D470 et d'un chemin voisin à Charchilla.

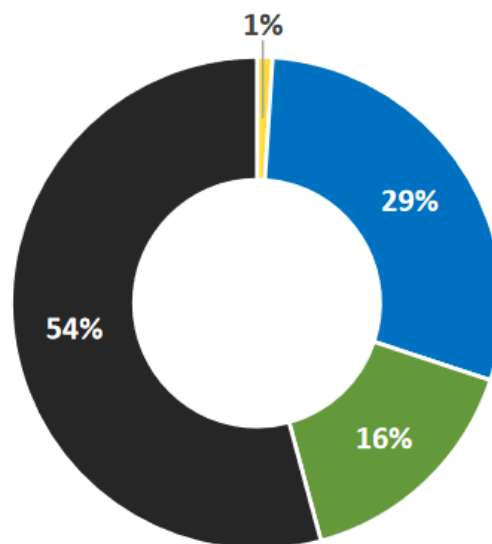
3. Energie

3.1 Consommation énergétique

En 2018, la consommation d'énergie finale sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté était d'environ 749 GWh, ce qui représente 30,3 MWh/habitant.

En comparaison, la consommation d'énergie finale représente :

- 46,9 MWh par habitant dans le département du Jura
- 31,6 MWh par habitant en Région Bourgogne-Franche-Comté
- 25,8 MWh par habitant en France



■ Chaleur urbaine ■ Electricité ■ Energies renouvelables ■ Produits pétroliers

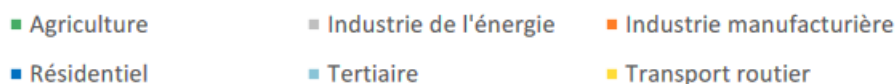
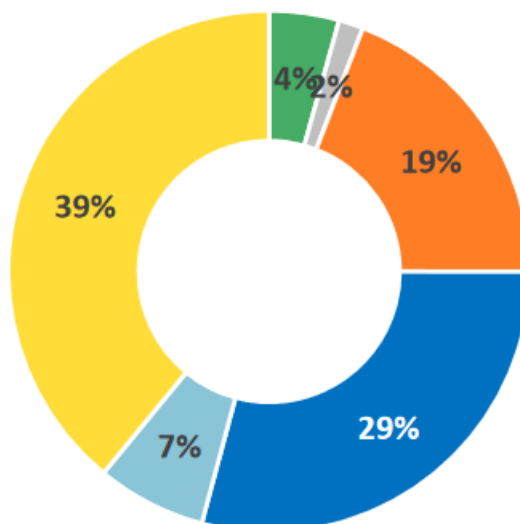
Consommation énergétique finale par type d'énergie en 2018 sur le territoire Terre d'Émeraude (source PCAET Terre d'Émeraude)

La première énergie consommée sur le territoire est constituée des produits pétroliers, qui représentent plus de la moitié de la consommation finale (405 GWh). Cela traduit la dépendance énergétique de Terre d'Émeraude Communauté aux énergies fossiles importées.

Un tiers de l'énergie consommée est sous forme d'électricité (217 GWh).

Les énergies renouvelables représentent environ un sixième de l'énergie finale consommée sur le territoire (118 GWh), sous forme de bois-énergie essentiellement pour le chauffage résidentiel.

La consommation d'énergie par secteur est présentée dans le graphe ci-dessous :



Consommation d'énergie finale par secteur en 2018 – Terre d'Émeraude Communauté (source PCAET Terre d'Émeraude)

Les transports routiers constituent le premier secteur de consommation d'énergie finale sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté. Ils représentent 293 GWh consommés annuellement, principalement pour le transport de personnes et de marchandises. Dans ce secteur, le territoire de TEC est nettement plus consommateur qu'à l'échelle nationale rapporté au nombre d'habitants.

Le secteur résidentiel représente 219 GWh d'énergie finale en 2018. C'est le second poste de consommation d'énergie, principalement pour le chauffage des bâtiments d'habitat. Rapporté au nombre d'habitant, le résidentiel est plus énergivore sur le territoire qu'en moyenne en France.

L'industrie est le troisième secteur consommateur, avec 155 GWh, dont l'essentiel est issu de l'industrie manufacturière. C'est également un secteur plus consommateur qu'en moyenne sur le territoire national.

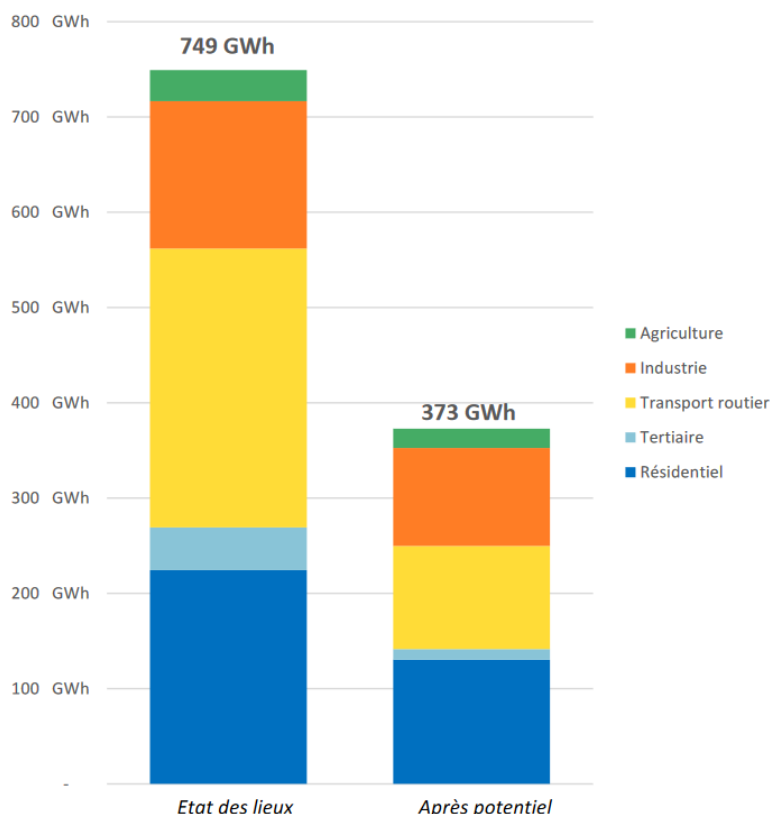
3.2 Potentiel de gain énergétique

Source : PCAET

Le PCAET du territoire indique qu'il est possible de diviser pas deux la consommation d'énergie finale.

Les potentiels de réduction les plus importants sont dans les secteurs du bâtiment (essentiellement grâce aux économies par les usages et la rénovation) et des transports (principalement par la diminution du recours à la voiture individuelle et par l'évolution des motorisations). Le secteur de l'industrie présente des potentiels moins importants puisque les hypothèses retenues n'incluent pas de ruptures dans les techniques employées.

Au total, le territoire a un potentiel maximum de réduction de ses consommations d'énergie de -50% par rapport à 2018.



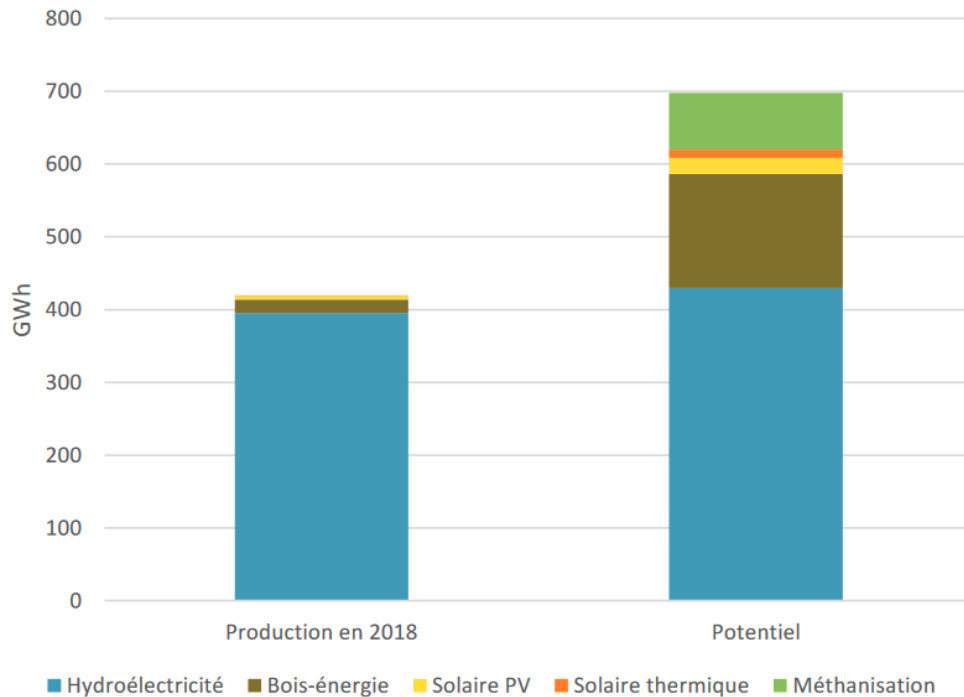
Secteur	Réduction potentielle par rapport à 2018
Résidentiel	-42%
Tertiaire	-75%
Transports	-63%
Industrie	-34%
Agriculture	-38%
Total	-50%

Potentiel maximum de réduction des consommations d'énergie (GWh) sur le territoire de Terre d'Émeraude (source PCAET)

3.3 Production d'énergie

Le territoire produit l'équivalent de 56 % de l'énergie finale consommée (419 GWh en 2018). Son potentiel est estimé à environ 700 GWh, ce qui est presque la consommation d'énergie finale.

La production d'énergies renouvelables sur le territoire correspond à 419 000 MWh, répartie comme dans les graphes suivants.



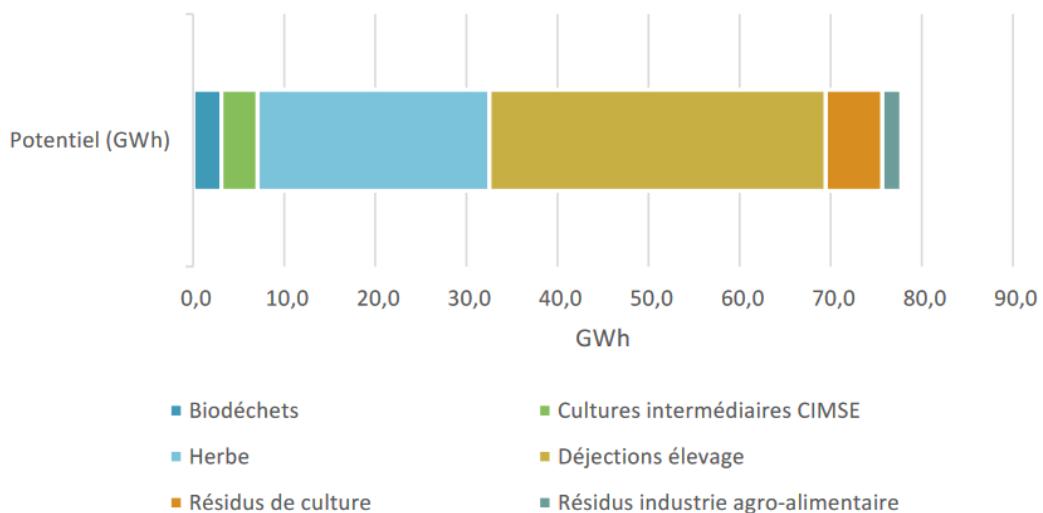
Production d'énergie renouvelable et potentiel de développement - Terre d'Émeraude (source PCAET)

3.3.1 Méthanisation

En 2018, il n'y avait pas de production d'énergie par méthanisation sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté. En revanche, cette filière a émergé en 2019 avec une production de 1 650 MWh, et a augmenté en 2020 (3 000 MWh). L'installation de méthanisation est située sur la commune de Rothonay.

Le potentiel total est estimé à 77,8 GWh, soit environ 10% de la consommation actuelle d'énergie, et pourrait permettre de répondre partiellement à la demande locale de chaleur et d'électricité.

Les ressources les plus valorisables sont l'herbe et les déjections d'élevage, en raison de l'importante couverture en prairie et de l'activité d'élevage très présente sur le territoire.



Potentiel de production d'énergie renouvelable par méthanisation en 2050 - Terre d'Émeraude (source PCAET)

3.3.2 Hydraulique

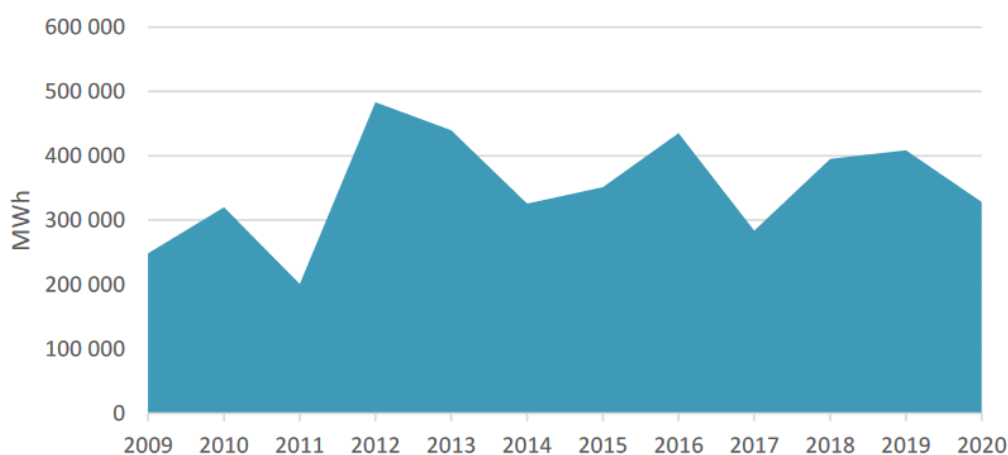
L'énergie renouvelable du territoire est très largement produite par la filière hydroélectricité : **396 GWh soit 94% du total**.

Le territoire de Terre d'Émeraude Communauté est parcouru du Nord au Sud par l'Ain, qui prend sa source à 750m d'altitude sur le plateau de Nozeroy et s'écoule vers le Rhône. La Bienne, le Suran et la Valouse structurent le territoire sur sa partie sud. L'Ain alimente le lac de Vouglans, formé à la suite de la construction du barrage éponyme.

Plusieurs centrales existantes (Cernon, Pont-de-Poitte, Charézier, Clairvaux-les-Lacs, Lavancia-Epercy, La Frasnée, Patornay), la plus importante étant le barrage de Vouglans à Cernon.

Un projet de pompe inversée sur le barrage de Saut-Mortier (pour optimiser la production au barrage de Vouglans) et à Cernon (alimentation de la retenue de Vouglans par la Bienne).

La production d'électricité du barrage dépend partiellement de la quantité d'eau disponible, celle-ci étant influencée par les conditions météorologiques et climatiques (phénomène d'évaporation en été principalement). C'est un des facteurs qui explique la très forte variabilité annuelle observée pour la production.



Evolution de la production hydroélectrique entre 2009 et 2020 - Terre d'Émeraude (source PCAET)

Synthèse pour la filière hydroélectricité

- Production en 2018 : 396 GWh
- Potentiel : à minima 430 GWh

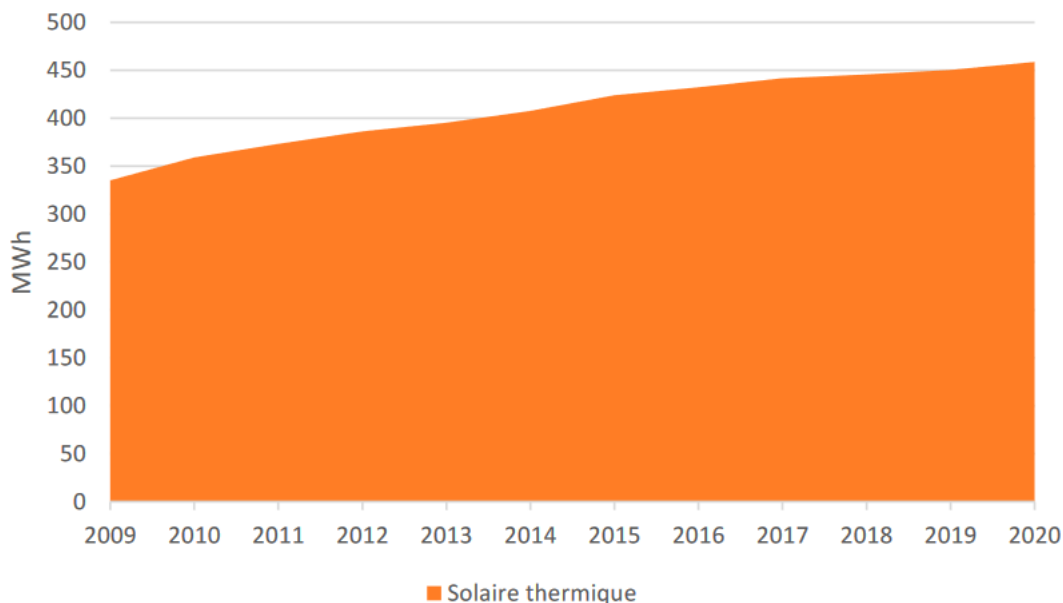


3.3.3 Solaire thermique

Sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté, la production de chaleur par la filière solaire thermique était de 446 MWh en 2018, négligeable au regard de la production totale d'énergie, et représentant 1,5% de la chaleur totale produite. Elle est en légère hausse depuis 2009.

La surface de panneaux solaires thermiques était de 958 m² en 2009 et a augmenté progressivement depuis. En 2018, elle était de 1 273 m².

La filière solaire thermique peut être déployée sur les toitures des habitats individuels et collectifs, en vue de produire la chaleur nécessaire aux besoins de chauffage des habitats. Cette filière pourrait représenter une production potentielle d'environ 11 GWh. Cette production potentielle ne peut toutefois pas être additionnée avec le potentiel identifié en toiture pour le solaire photovoltaïque.



Evolution de la production solaire thermique entre 2009 et 2020 - Terre d'Emeraude (Source PCAET)

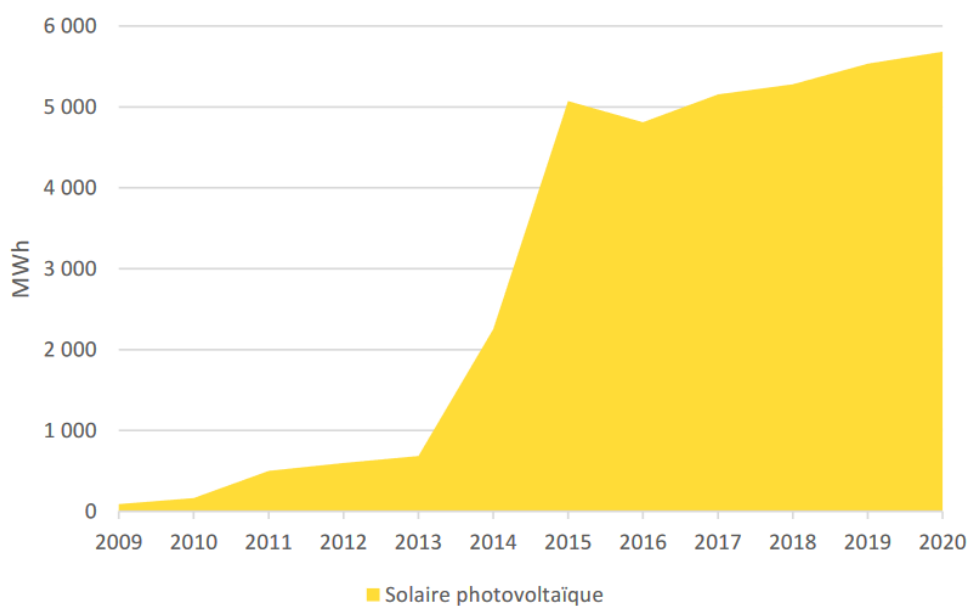
Synthèse pour la filière solaire thermique

- Production en 2018 : 446 MWh
- Potentiel : 11 GWh

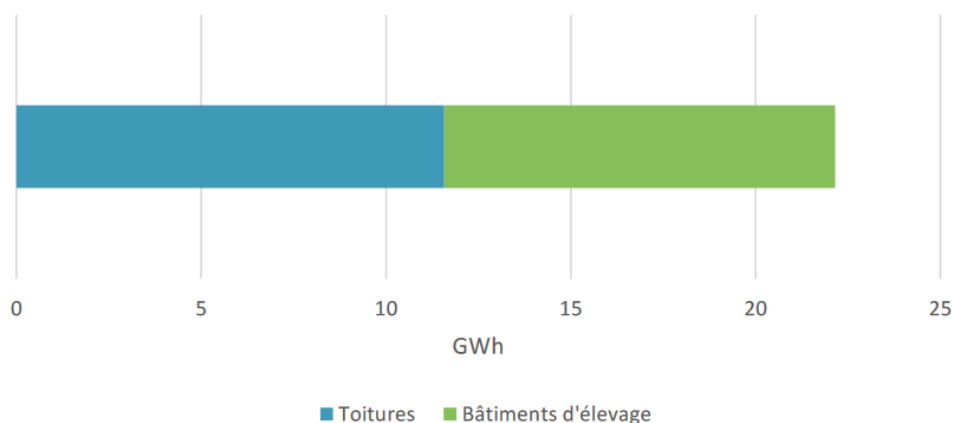
3.3.4 Solaire photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque représente une production de 5,3 GWh en 2018, soit environ 1% de la production totale d'énergie renouvelable sur le territoire.

Cette filière est en croissance : la production est passée de 91 MWh à 5 685 MWh entre 2009 et 2020, avec une évolution forte entre 2013 et 2015. La puissance installée est passé de 205 MW en 2009 à 400 MW en 2020.



Evolution de la production solaire photovoltaïque entre 2009 et 2020 - Terre d'Emeraude (source PCAET)



Potentiel de production d'énergie pour la filière solaire photovoltaïque - Terre d'Émeraude (source PCAET)

Synthèse pour la filière solaire photovoltaïque

- Production en 2018 : 5,3 GWh
- Potentiel : 22 GWh (minimum)



3.3.5 Eolien

Sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté, il n'y a pas de parc éolien installé.

Selon le Schéma Régional Eolien de la Région Franche-Comté, réalisé en 2012, le territoire de TEC possède un gisement de vent relativement faible (4,00 à 5,00 m/s à 100m de haut). C'est inférieur aux régimes de vent trouvés plus au nord, notamment dans le Doubs.

Plusieurs autres contraintes sont présentes sur le territoire (enjeux aéronautiques, avifaune et chiroptères, zonages environnementaux réglementaires...)

La filière éolienne présente donc un potentiel relativement faible sur le territoire.

3.3.6 Point de vigilance sur les énergies renouvelables

Si augmenter la résilience du territoire grâce à plus d'autonomie énergétique comporte de nombreux avantages, cela doit être accompagné d'une réflexion. En effet, il faut rester vigilant dans le développement de nouvelles capacités de production en considérant leurs avantages et inconvénients avec un **prisme multicritère** (impact sur la biodiversité, sur les sols, l'eau, les ressources minérales, la pollution chimique, le climat etc.), et la **prise en compte des impacts à échelle globale**.

La production d'énergies renouvelables s'appuie sur des infrastructures, dont la construction dépend de produits non renouvelables et environnementalement impactant : en termes de matériaux (métaux issus de mines plus ou moins loin, plus ou moins rares) mais également énergétiquement (leur construction demande l'utilisation d'énergies fossiles).

Ainsi, les impacts environnementaux sont délocalisés. Les gaz à effet de serre du territoire de la commune sont réduits, mais ailleurs on voit apparaître des pollutions par l'exploitation de mines, la consommation énergétique des usines, du transport, de la consommation d'espace, un effet sur la biodiversité, etc.

Plusieurs énergies dites renouvelables sont intermittentes, et reposer sur elles demande de changer la façon de consommer l'énergie.

Ils convient donc de garder en tête ces éléments dans la démarche de production d'énergie locales, afin de diminuer les impacts environnementaux de la consommation énergétique, fossile ou non fossile. L'énergie la moins polluante, étant celle qu'on ne consomme pas.

4. Démarches locales

5. Scénario tendanciel et enjeux

	Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Climat/Air/Energie	-	Des effets du changement climatique déjà visibles	↘	Effets qui risquent de s'intensifier : augmentation des températures qui favorise les sécheresses et diminue la disponibilité de l'eau multiplication des canicules accroissement des risques naturels évolution des écosystèmes
	-	Des émissions de GES et de polluants atmosphériques dues aux transports routiers et à l'agriculture.	↗	Un PCAET et qui donnent des actions pour la réduction des émissions et une diminution des émissions de GES de 0.5% par an (amélioration des performances énergétiques)
	+	Une qualité de l'air globalement bonne sur le territoire	↗	Une diminution des polluants depuis 2008
	-	Une consommation énergétique liée aux transports et au résidentiel	↘	Une augmentation probable avec la croissance démographique
	-	Une production énergétique insuffisante pour répondre aux besoins énergétiques du territoire	↗	Un PCAET qui donne des actions pour la réduction de la consommation Un potentiel de production d'énergie renouvelable

5.1 LES ENJEUX

- L'anticipation et la limitation des effets du réchauffement climatique
- La conservation des puits de carbone
- La diminution des émissions de polluants atmosphériques et GES et de la consommation énergétique, notamment en :
 - développant la mise en place d'alternative à la voiture individuelle
 - encourageant les bonnes pratiques agricoles
 - agissant sur la consommation des bâtiments : isolation, bioclimatisme, ...
 - accompagnant vers la sobriété
- Le développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux

CHAPITRE 3 : Patrimoine naturel et biodiversité

1. Périmètres d'inventaire et de protection

Plusieurs zonages existants sur le territoire témoignent de la richesse écologique de Jura Sud. Ces périmètres sont liés entre eux et certains couvrent un même site.

1.1 Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale. En la matière, les deux textes de l'Union Européenne les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**.

La directive « Habitats » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leurs habitats. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Le territoire de Jura Sud est concerné par la présence de quatre sites Natura 2000 à la fois directive « Habitats » et « Oiseaux » visibles dans le tableau ci-dessous.

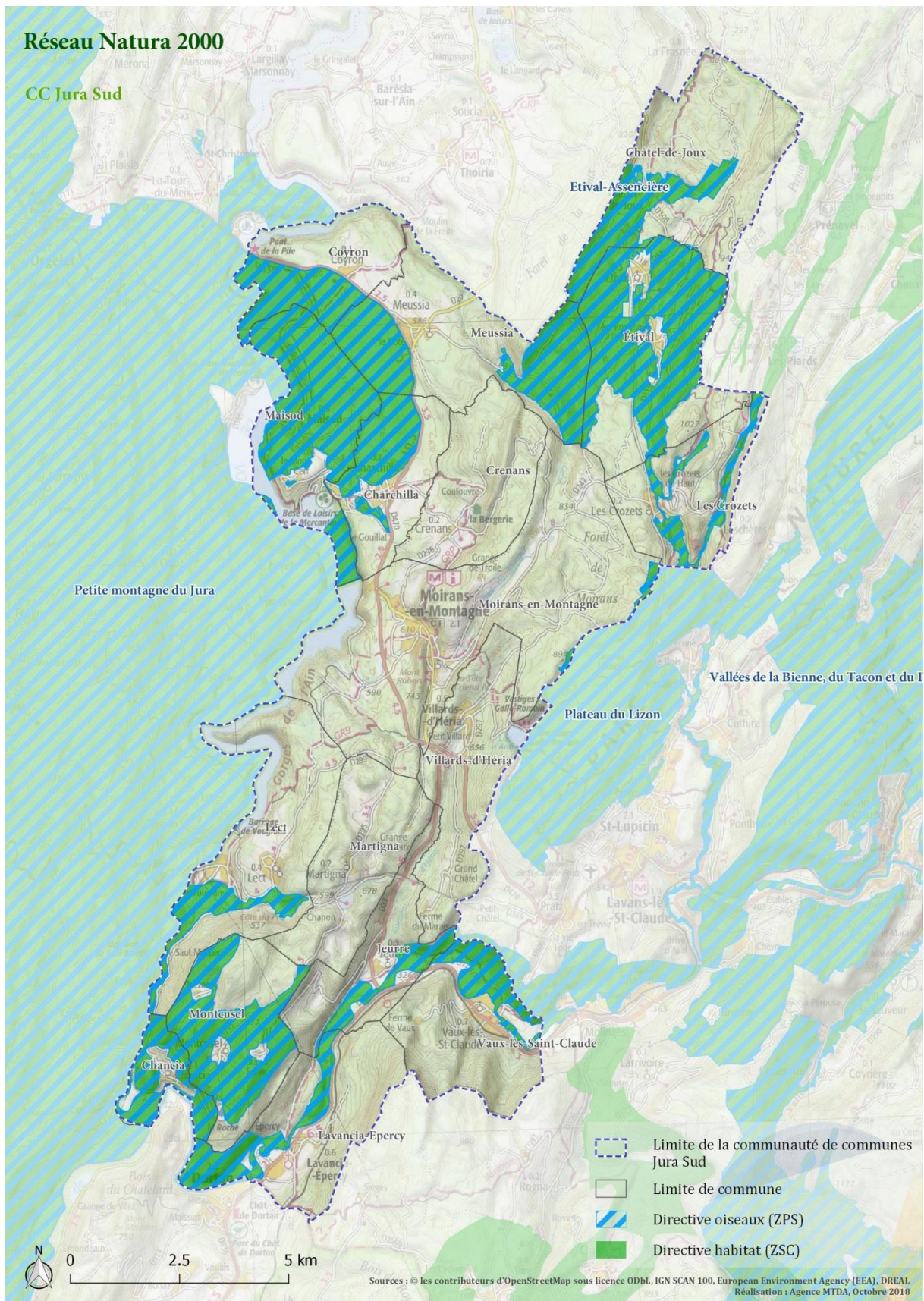
Dénomination	Superficie (ha)	Communes concernées	Description
ZSC et ZPS « Petite Montagne du Jura »	38 293	Coyron Maisod Charchilla Meussia	Le site est particulièrement intéressant par sa diversité de milieux, ouverts et forestiers, qui s'imbriquent dans le paysage. L'interconnexion des milieux est favorable au déplacement des espèces et leur assure donc un brassage génétique essentiel à leur conservation
ZSC et ZPS « Etival-Assencière »	1 640	Meussia Chatel-de-Joux Etival	Site forestier (divers groupements de pente) recelant un petit ensemble marécageux de grande valeur
ZSC et ZPS « Plateau du Lizon »	2 076	Les Crozets Moirans-en-Montagne	Le plateau calcaire du Lizon est essentiellement couvert de forêt mixte et de pelouses avec néanmoins la présence de marais et tourbières
ZSC et ZPS « Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen »	17 583	Chancia Montcusel Lect Lavancia-Epercy Jeurre	L'encaissement des vallées, l'opposition de versants plus ou moins abrupts, le contraste entre la haute et la basse vallée, la nature des calcaires, la présence d'anciennes vallées glaciaires

		Vaux-les-Saint-Claude	et des plateaux occasionnent une grande diversité de milieux naturels
--	--	-----------------------	---

La liste des habitats et espèces ayant servi à la désignation de ces sites est disponible en annexe de ce document.

Réseau Natura 2000

CC Jura Sud



1.2 ZNIEFF

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Le territoire de Jura Sud est concerné par plusieurs ZNIEFF à la fois de type I et II, visibles dans le tableau ci-dessous.

Dénomination	Superficie (ha)	Communes concernées	Description	
Type I	Falaises de Chancia	36	Chancia Montcusel	Les milieux rocheux rencontrés sur ce site de Chancia présentent un fort intérêt patrimonial en raison de leur nature primaire et de leur fonction de refuge pour de nombreuses espèces très spécialisées. L'ampleur des contrastes hydriques et thermiques et l'instabilité du substrat sélectionnent en effet les espèces les mieux adaptées à la rudesse des conditions écologiques de ces milieux, dont de nombreuses plantes méditerranéo-montagnardes.
	En Generia et la Refreche	36	Maisod Moirans-en-Montagne Charchilla	Du fait de la géomorphologie accidentée (fort contraste entre le plateau et le lac de Vouglans), cette zone comprend des formations végétales particulières, généralement peu communes. Plusieurs espèces d'oiseaux exploitent ces habitats rupestres pour leur nidification.
	Pelouse du Petit Bois	21	Charchilla	Constituée de pelouses plus ou moins enfrichées, cette zone s'étire sur le versant orienté à l'ouest, juste en contrebas du village, alors que le reste du coteau est occupé par des boisements. Divers facteurs conditionnent l'installation de pelouses dans ce secteur dont les conditions contraignantes entraînent la sélection d'une flore typique, riche en éléments d'affinité méditerranéenne. Ce milieu d'intérêt communautaire se démarque en outre par sa valeur sur le plan entomologique.
	Friches et pelouses de Maisod	1131.01	Meussia Coyron Charchilla Maisod	La grande variabilité dans l'épaisseur des sols induit une diversité exceptionnelle des habitats de pelouses. Les versants dominant le lac de Vouglans sont colonisés par des forêts de pente sur éboulis. La faune vertébrée, particulièrement remarquable, compte nombre d'espèces très rares ou en régression, protégées en France.
	Cote des Biefs	43.86	Châtel-de-Joux	La diversification de l'exposition du site permet l'expression de groupements écologiques contrastés. Le cours supérieur du Drouvenant présente des portions bien typées de rivières montagnardes à cours méandriforme. Le lit majeur montre une morphologie typique avec différenciation de bourrelets alluviaux et d'aulnaies marécageuses au-delà. Les pentes sont essentiellement occupées par des habitats forestiers.
	Lac de l'Assencièrre et forêt du Giron	405.61	Meussia Moirans-en-Montagne	Les variations altitudinales, topographiques et stratigraphiques induisent un vaste éventail de groupements

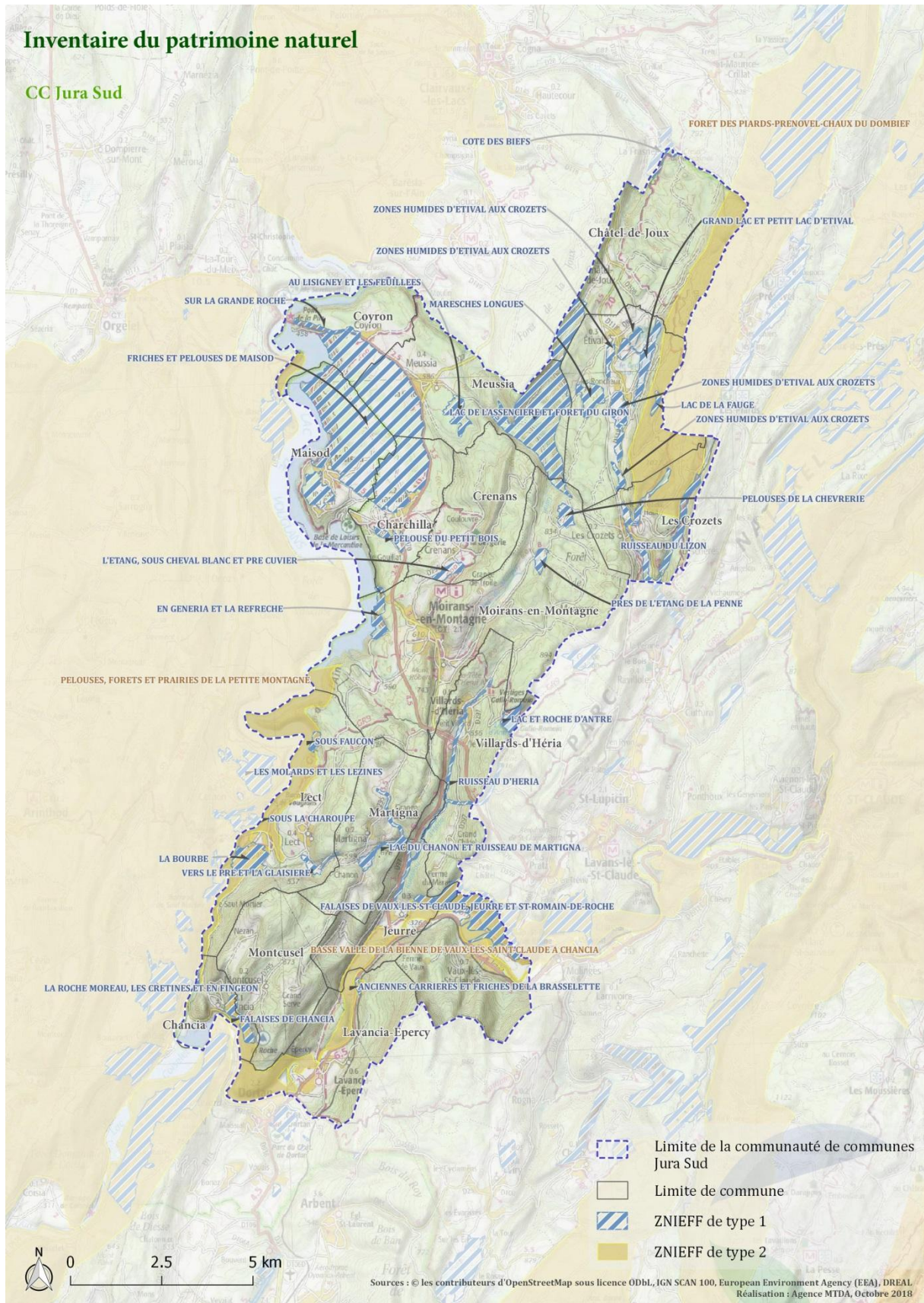
		Châtel-de-Joux Étival	végétaux dont certains assez originaux et reconnus d'intérêt communautaire prioritaire. Dans ce contexte très particulier, la faune est également intéressante.
Sur la Grande Roche	15.93	Coyron	Sur ce site bien exposé, les conditions sont favorables à l'installation de pelouses : ces formations herbacées assez basses se développent sur des sols superficiels à squelettiques, relativement pauvres en éléments nutritifs, aux réserves en eau très limitées. Ces conditions contraignantes entraînent la sélection d'une flore caractéristique, riche en espèces d'affinité méditerranéenne.
L'étang, sous Cheval blanc et Pré Cuvier	19.5	Crenans Moirans-en-Montagne	Ce complexe correspond à l'emplacement d'un ancien lac glaciaire, qui s'est asséché au cours du temps par suite d'un remplissage sédimentaire progressif. Mais les conditions écologiques de ce secteur font qu'il subsiste encore un beau complexe tourbeux, marqué par la présence d'un bas-marais alcalin, première étape de la formation d'une tourbière, et riche en espèces inféodées à ce type d'habitats.
Ruisseau du Lizon	122.42	Les Crozets	Ces ruisseaux se caractérisent par un régime torrentiel et s'écoulent au sein de vallées parfois encaissées. Si la forêt caducifoliée est largement dominante sur la zone, les habitats ouverts sont toutefois diversifiés. Ils se différencient selon la nature et l'épaisseur du sol, la topographie et les conditions hydriques ; on recense ainsi des pelouses sèches, des prairies humides à mésophiles et même des secteurs tourbeux (bas-marais alcalins et tourbières boisées).
Grand lac et Petit lac d'Étival	44.17	Étival	Le site des deux lacs présente une belle mosaïque végétale, faisant alterner des communautés lacustres et terrestres. Si l'eau libre des lacs accueille de belles populations de végétaux aquatiques, parmi lesquelles on compte deux espèces remarquables, leurs berges sont le siège d'une ceinture végétale s'établissant en fonction de plusieurs facteurs : nature des matériaux, profondeur de l'eau, distance par rapport au plan d'eau.
Lac de la Fauge	7.28	Étival	Ce lac tourbeux est une illustration des premiers stades de formation des tourbières. Les pourtours sont bordés de nombreuses formations à sphaignes, de cariçaies et de faciès de bas-marais à linaigrette bien typés. Cette végétation colonise petit à petit le plan d'eau lui-même des rives vers le centre sous forme de radeaux flottants. La flore aquatique est également luxuriante, surtout dans la partie du sud du lac. A ces habitats est associée une faune typique.
Maresches longues	40.46	Étival	De belles surfaces bien typées de prairies hygrophiles fauchées et de mégaphorbiaies offrent une physionomie remarquable au printemps avec d'abondantes floraisons. Des formations de bas-marais alcalins à laïche de Davall apparaissent dans les points bas topographiques où l'humidité est la plus constante. Les reliefs calcaires allongés sont occupés par des pelouses sèches calcicoles assez évoluées, où les faciès pré-forestiers peuvent être dominants ; la roche y affleure par endroits.
Zones humides d'Étival aux Crozets	88.91	Étival Les Crozets	La région naturelle dans laquelle se sont développées ces zones humides est en fait constituée d'une succession de plis assez complexes. La présence quasi permanente de l'eau ajoutée à des conditions climatiques assez rigoureuses ont permis l'installation d'un vaste éventail de milieux humides originaux, tranchant avec les pelouses sèches qui recouvrent les buttes en divers endroits.
Falaises de Vaux-les-Saint-Claude, Jeurre et Saint-Romain-de-Roche	225.65	Jeurre Vaux-lès-Saint-Claude Villards-d'Héria	La diversité des habitats de ce site est particulièrement abondante. Parmi les milieux ouverts, la pelouse mésophile à sainfoin et brome dressé constitue le groupement le plus représenté. Mais d'une manière générale, la forêt est la formation principale sur les fortes pentes rocailleuses de la Côte de Plana où les variations de substrat et d'exposition sont à l'origine d'au moins cinq groupements. L'intérêt faunistique de ce site réside également dans la qualité de son avifaune rupestre.

Lac du Chanon et ruisseau de Martigna	49.46	Jeurre Martigna	<p>La végétation du lac du Chanon présente une zonation caractéristique, avec une répartition en ceintures concentriques de la pleine eau vers les berges. La végétation aquatique et subaquatique est très riche. Les berges de ce lac sont occupées par des roselières abritant des plantes peu communes et une avifaune caractéristique, inféodée à ces milieux.</p> <p>Le ruisseau de Martigna, qui s'écoule majoritairement en contexte forestier, se caractérise par des fonds grossiers et des eaux froides dont la qualité devrait être optimale. Le cours d'eau abrite tout un cortège d'espèces indicatrices, qui y trouvent des zones de frayères. Il est également riche d'une faune invertébrée variée et très sensible aux pollutions diverses.</p>
Ruisseau d'Héria	54.86	Jeurre Villards-d'Héria	<p>Ce type de cours d'eau de tête de bassin se caractérise par des fonds grossiers et des eaux froides dont la qualité devrait être optimale, c'est-à-dire fraîches et oxygénées, pauvres en éléments nutritifs et non polluées. Dans ce cas, les cours d'eau abritent tout un cortège d'espèces indicatrices, qui y trouvent des zones de frayères. Ils sont également riches d'une faune invertébrée variée et très sensible aux pollutions diverses.</p>
Anciennes carrières et friches de la Brasselette	3.99	Lavancia-Epercy	<p>Sur ce site, apparemment non utilisé par l'agriculture, subsistent trois espaces ouverts peuplés par une végétation herbacée mésophile à xérophile de type pelouse. Le plus grand, au centre, est le moins enrichi. Les deux autres espaces, un au nord en bord de route et un au sud, sont recouverts par une fruticée de prunelliers, d'aubépines et d'épines vinettes ainsi que de frêne, de chênes et d'érables champêtres.</p> <p>La valeur patrimoniale du cortège d'insectes est forte et est principalement liée aux papillons de jour présents.</p>
La Bourbe	61.69	Lect	<p>Les conditions de milieu (sols alcalins, pauvres en nutriments et soumis à des conditions d'humidité contrastée) sont à l'origine du développement d'une prairie humide oligotrophe à molinie. Cet habitat naturel d'intérêt européen est riche en espèces de bas-marais à choin noirâtre, d'où une grande valeur botanique.</p> <p>La valeur des prairies humides de la Bourbe est rehaussée par le caractère remarquable de l'entomofaune.</p>
Sous Faucon	9.99	Lect	<p>Le secteur, très escarpé, comprend une pelouse mésophile et des forêts de pente surplombant le lac de retenue en rive gauche. Une falaise surmonte l'ensemble. Le faucon pèlerin y niche, ce qui confère à cette zone un intérêt faunistique majeur.</p> <p>L'enjeu est également marqué par la présence d'une petite population de daphné camélée, plante protégée dans la région.</p>
Sous la Charoupe	0.5	Lect	<p>Cette zone de pelouse s'est installée à la faveur de facteurs particuliers : sols superficiels à squelettiques, relative pauvreté en éléments nutritifs, faibles réserves en eau, ensoleillement important. L'association représentée ici est de type mésophile.</p> <p>Les conditions contraignantes de ces milieux herbacés sélectionnent une flore caractéristique, riche en éléments d'affinité méditerranéenne marquée.</p> <p>Les habitats diversifiés structurés en mosaïque hébergent en général une faune intéressante pour laquelle ils constituent des zones refuges.</p>
Vers le pré et la Glaisière	17.43	Lect	<p>Plusieurs facteurs conditionnent l'installation de pelouses mésophiles à mésoxérophiles (assez sèches à très sèches) sur ce site. D'une manière générale, les conditions contraignantes de ces milieux herbacés sélectionnent une flore caractéristique, riche en éléments d'affinité méditerranéenne.</p> <p>Ces habitats ouverts à buissonnants structurés en mosaïque hébergent une faune intéressante pour laquelle ils constituent des zones refuges. En particulier, la diversité en papillons diurnes est assez élevée.</p>

	Au Lisigney et les Feuilles	35.94	Meussia	Les affleurements rocheux y sont omniprésents et ne permettent, au mieux, que la genèse de sols squelettiques. Ceux-ci n'autorisent que le développement d'une végétation maigre et rase, caractéristique des pelouses méso-xérophiles à xérophiles. Les dalles sont occupées par des formations pionnières à orpins. Localement, des faciès de lapiaz en cours de colonisation par des groupements forestiers apparaissent.
	Lac et Roche d'Antre	23.88	Moirans-en-Montagne Villards-d'Héria	Le lac d'Antre se caractérise par des eaux dystrophes (riches en éléments nutritifs et acides) et une flore assez diversifiée. Outre leur attrait paysager, les falaises surplombant le lac revêtent un intérêt biologique exceptionnel. La forte valeur patrimoniale de ce biotope à la fois très hostile et original est liée à sa nature primaire et à sa fonction de refuge pour des espèces très spécialisées.
	Pelouse de la Cheverrie	21.32	Moirans-en-Montagne	Des formations forestières résineuses et mixtes entourent totalement ce site, qui se trouve finalement assez isolé. Plusieurs facteurs conditionnent l'installation de groupements de pelouses sur ce site : sols superficiels à squelettiques, réserves en eau limitées sur un substrat très filtrant, et ce, bien que la pluviométrie soit plutôt élevée, relative pauvreté en éléments nutritifs. Localement, des affleurements rocheux apparaissent, ainsi que des secteurs au sol très peu profond, qui favorisent la création de zones écorchées. Ces formations maigres très fleuries accueillent une entomofaune diversifiée, et notamment un riche cortège de papillons.
	Près de l'Étang de la Penne	15.52	Moirans-en-Montagne	La végétation aquatique est constituée de nénuphars, potamots et pesse d'eau qui tapissent de grandes surfaces. Elle est relayée vers les bords par une roselière lacustre à prêle fluviatile, à laïche à bec et à massette à larges feuilles. Autour de l'étang, les ceintures végétales sont très bien développées. En raison de sa diversité structurale, cette zone offre de réelles potentialités concernant l'entomofaune.
Type II	Basse vallée de la Bienne de Vaux-les-Saint-Claude à Chancia	1 497.88	Jeurre Chancia Vaux-lès-Saint-Claude Montcusel Lavancia-Epercy Villards-d'Héria	Cette zone, ainsi que le complexe riverain, présente une richesse et une diversité importante avec : - des groupements herbacés aquatiques ou grèves, - des groupements de forêts à bois tendres, - un groupement forestier à bois durs. En périphérie, au contact de l'écocomplexe alluvial, mais à l'écart du dynamisme fluvial, divers groupements herbacés et ligneux.
	Pelouses, forêts et Prairies de la Petite Montagne	44 802.59	Chancia Coyron Lect Moirans-en-Montagne	La Petite Montagne est un secteur particulièrement intéressant aux plans écologique et biologique, par l'agencement des différents types de milieux qui composent le terroir. Les systèmes pastoraux et les pelouses sont interconnectés, les forêts montrant toujours une structure linéaire et morcelée. Le type d'agencement réalisé ici, est très favorable pour la faune vertébrée et invertébrée (insectes en particulier).
	Forêt des Piards-Prenovel-chaux-du-Dombief	2 992.29	Le Crozets Châtel-de-Joux Étival	La forêt de la Combe Raillard et des Mouillères est caractérisée par les groupements de végétation habituels des forêts mixtes de montagne. Le lac tourbeux de la Fauge offre une physionomie remarquable avec sur ses pourtours de nombreuses formations à sphaignes, des cariçaies et des faciès de bas-marais à linaigrette très typés.

Inventaire du patrimoine naturel

CC Jura Sud



1.3 APPB

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) concernent des milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement.

Ils ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie. Ces biotopes peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme.

Le territoire de Jura Sud est concerné par plusieurs APPB décrits dans le tableau suivant.

Dénomination	Communes concernées	Date de l'arrêté	Dénomination
Sous la roche	Chancia Montcusel	5 juillet 2013	Corniches calcaires du département du Jura
Falaises du Regardoir	Charchilla Maisod Moirans-en-Montagne	5 juillet 2013	
La Frasnée	Châtel-de-Joux	5 juillet 2013	
Le Pont de l'Assencière	Châtel-de-Joux Meussia	5 juillet 2013	
En Musia	Coyron	5 juillet 2013	
La Baume de Crenans	Crenans	5 juillet 2013	
Roches d'Abatey	Les Crozets	5 juillet 2013	
Sur les Lacs d'Etival	Etival Châtel-de-Joux	5 juillet 2013	
Falaises du Bois des Couronnes, vallée de la Bienne	Jeurre Vaux-les-Saint-Claude	5 juillet 2013	
Bois de Cezinet	Lavancia-Epercy	5 juillet 2013	
Sur Faucon	Lect	5 juillet 2013	
Sous Faucon	Lect	5 juillet 2013	
La tête d'Henri IV	Moirans-en-Montagne Villards-d'Heria	5 juillet 2013	
La Roche d'Antre	Moirans-en-Montagne Villards-d'Heria	5 juillet 2013	
Le Lizon	Les Crozets	1er juillet 2009	Ecrevisse à pattes blanches et faune patrimoniales associées
Ruisseaux d'Héria et de Martigna	Jeurre Martigna Villards-d'Heria	1er juillet 2009	

1.4 Conservatoire d'Espaces Naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) ont pour principal objet la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial.

Ils privilégient dans leur action, la gestion contractuelle des sites. Ils ont également un rôle à jouer dans la mise en œuvre des politiques réglementaires. Ils ont vocation, aux côtés d'autres acteurs, à contribuer à la mise en œuvre du réseau écologique national, visé par le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, en particulier par leurs actions en faveur du réseau Natura 2000.

Les quatre missions fondamentales partagées entre les CEN, connaître / protéger / gérer / valoriser, sont formalisées dans une charte.

Un seul site est géré par le CEN sur le territoire. Il s'agit d'une pelouse sèche sur la commune de Charchilla au lieu-dit « au Muret ». La surface totale du site est de 13.02 ha dont 1.54 ha est aujourd'hui maîtrisé par le CEN.



Pelouse sèche au lieu-dit « au Muret » à Charchilla

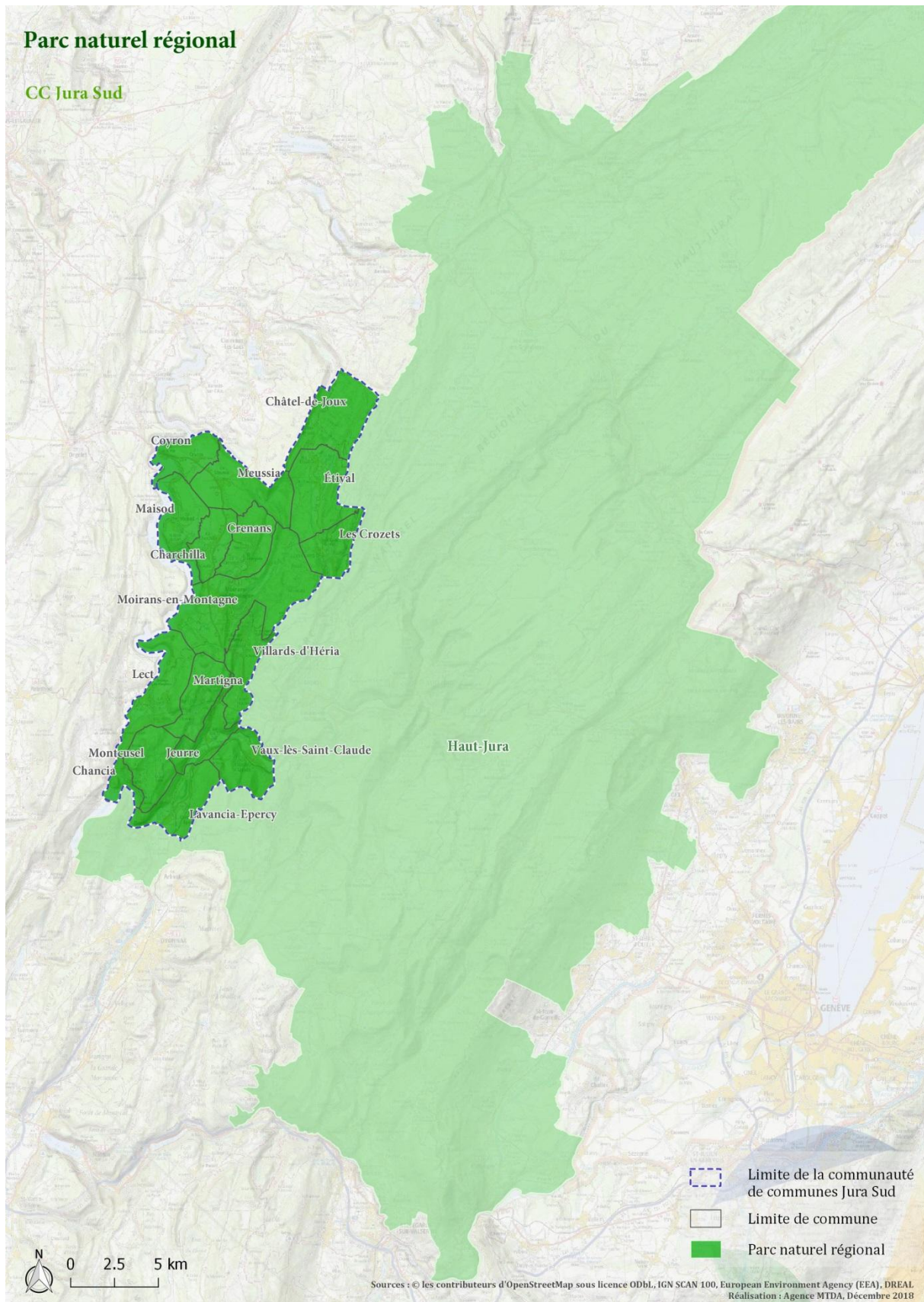
2. PNR du Haut-Jura

Les Parcs Naturels Régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Le parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura a été créé le 10 février 1986 et regroupait alors trente-sept communes. Le parc s'est agrandi pour compter cent treize communes en 2005. Aujourd'hui, 122 communes adhèrent à la nouvelle charte validée en avril 2012. Il s'étend sur une superficie de près de 178 000 hectares à travers trois départements : l'Ain, le Doubs et le Jura. La totalité des communes de Jura Sud sont incluses dans le périmètre du Parc.

La charte du Parc 2010-2022 s'articule en 3 vocations :

- Vocation 1 : Un territoire construit vivant et animé ensemble
- Vocation 2 : Un territoire responsable de son environnement
- Vocation 3 : Un territoire qui donne de la valeur à son économie



3. Milieux humides

On appelle « milieu humide » une portion du territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau. Un milieu humide peut être, ou avoir été, en eau, inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire. L'eau peut y être stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre.

Les milieux humides jouent un rôle fondamental à différents niveaux :

- Ils assurent des fonctions essentielles d'interception des pollutions diffuses, plus particulièrement sur les têtes de bassins versants où ils contribuent à la dénitrification des eaux.
- Ils constituent un enjeu majeur dans la conservation de la biodiversité : de nombreuses espèces végétales et animales sont inféodées à la présence de milieux humides.
- Ils contribuent à réguler les débits des cours d'eau en agissant comme des éponges et participent à la prévention des inondations et à la limitation des étiages.

La préservation et la restauration des milieux humides est donc un enjeu majeur, d'autant plus que près de 70% d'entre eux ont disparus au cours du XXème siècle, dont la moitié en 30 ans (1960-1990).

Les zones humides sont définies par l'article L.211-1 du code de l'environnement comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Sur le territoire, le PNR du Haut-Jura a en charge la gestion des milieux humides avec les propriétaires de ces milieux. Depuis 2009, un vaste plan de reconquête se met en place dont l'objectif principal est de restaurer le fonctionnement de ces milieux essentiels tant vis-à-vis de la quantité que de la qualité de l'eau :

- Restauration des échanges entre milieux humides et cours d'eau
- Restauration de la richesse des systèmes et de leur biodiversité

Dans ce cadre, le Parc a souhaité encourager les entreprises ayant développé une véritable expertise à intervenir dans ce type de milieux.

A l'échelle départementale, en vue de faire progresser les actions en faveur des milieux humides jurassiens et de mener une politique de préservation et de valorisation adaptée aux enjeux liés à ces milieux, un Comité Départemental « Zones Humides » a été créé le 30 juin 2010. Suite à l'implication importante des chasseurs en faveur de ces milieux naturels, notamment avec le programme d'inventaire mené de 2006 à 2009 initié par l'Etat, l'animation de ce comité a été confiée à la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura (FDCJ).

Pour ce faire la FDCJ :

- Assure une veille technique et financière,
- Suit et met à jour la base de données départementale sur les zones humides,
- Caractérise de nouvelles zones humides,
- Analyse et met à disposition ces données,
- Conseille les développeurs territoriaux et les porteurs de projets notamment sur les meilleurs outils de préservation/restauration,
- Participe aux réflexions régionales.

La carte suivante montre l'inventaire des milieux humides réalisé par la FDCJ et l'inventaire régional de la DREAL (ancienne région Franche-Comté). Des zones ont également été ajoutées après le passage terrain de MTDA.

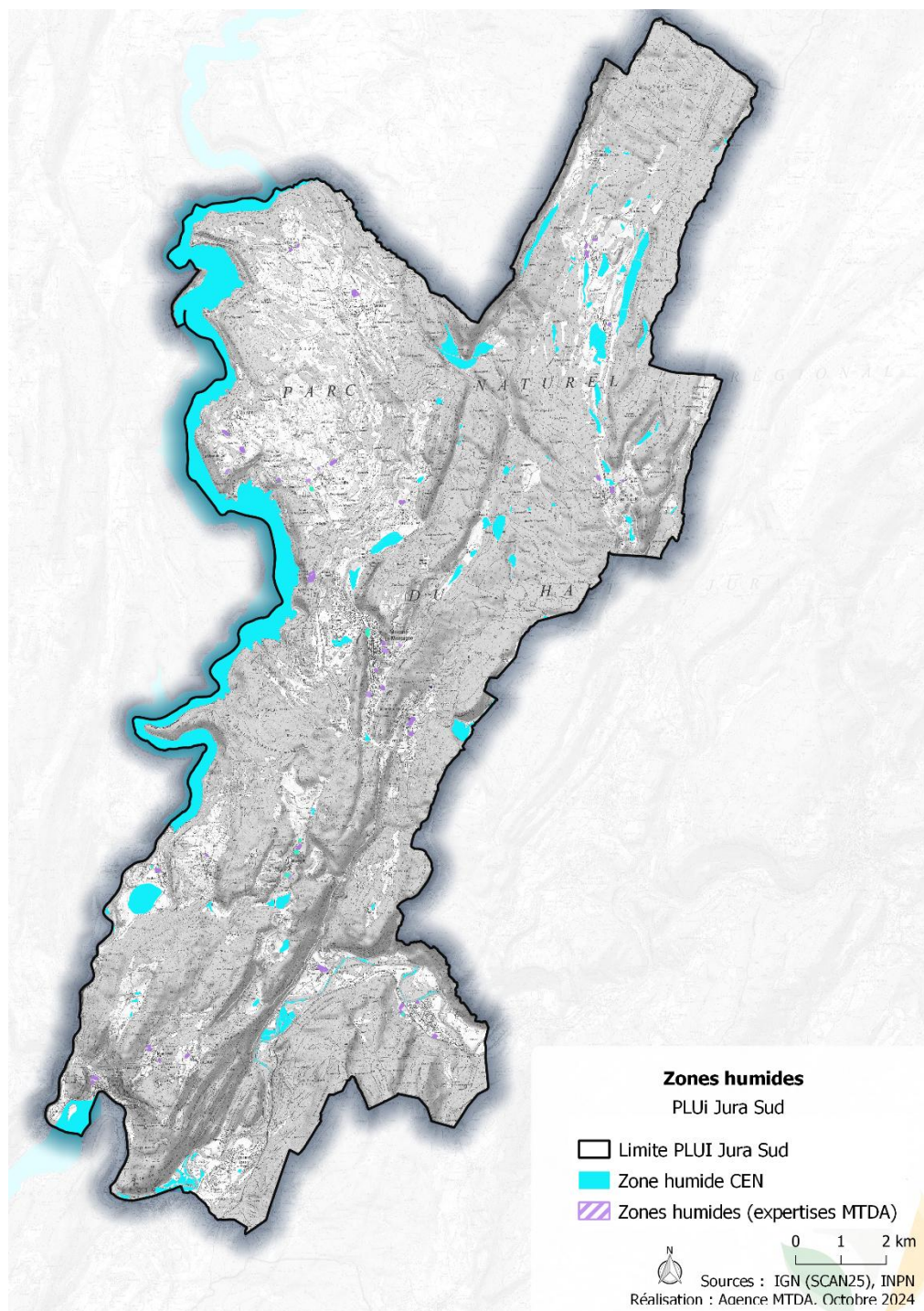
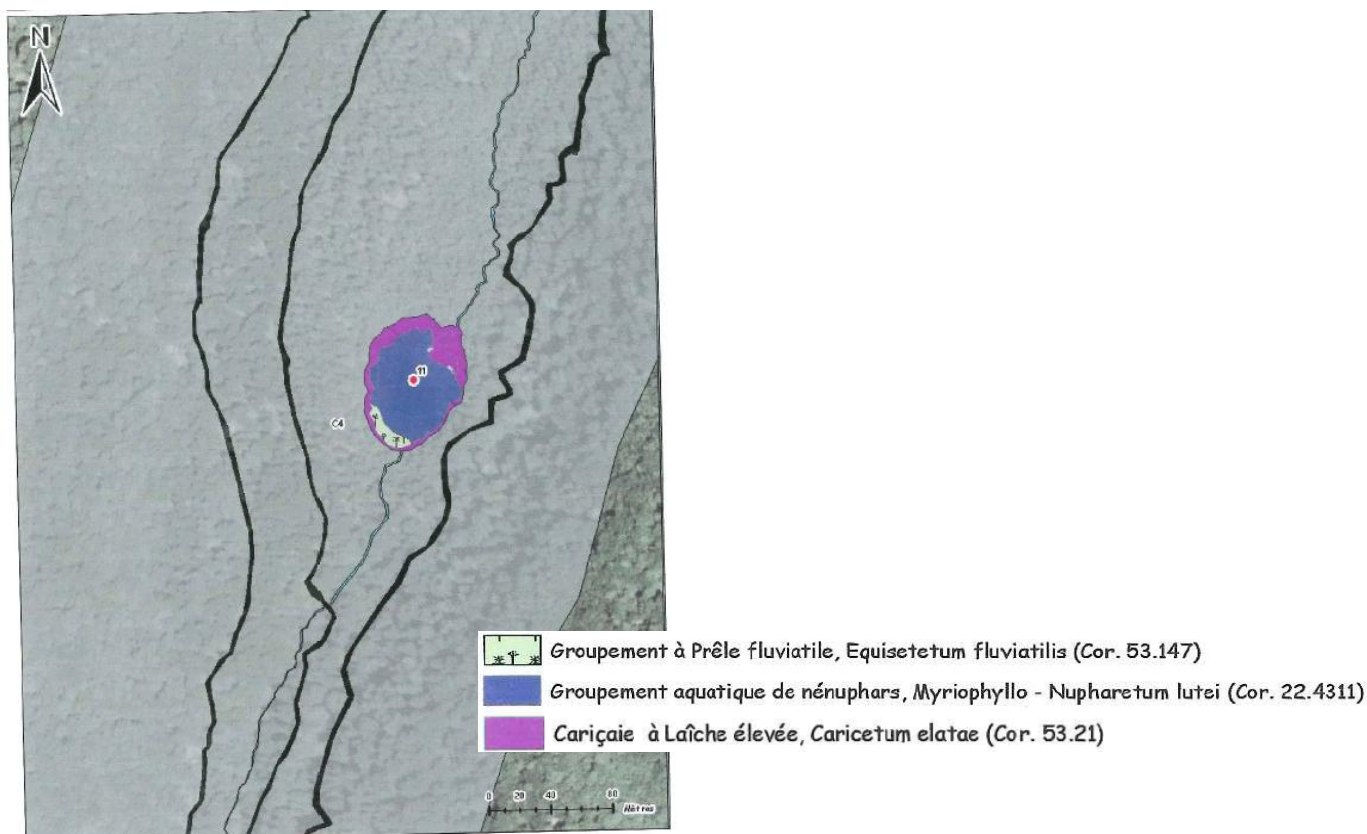


Figure 5 : Zones Humides

Plusieurs milieux humides présents sur le territoire sont des milieux remarquables essentiels pour la fonctionnalité écologique du territoire.

Il est par exemple possible de citer le complexe de milieux humides (bas-marais alcalin, tourbière basse à laiche des bourbiers, mégaphorbiaie et aulnaies) liés au lac de l'Assencière à l'Est du bourg d'Etival. Une flore protégée riche se retrouve dans ces milieux, telle que la laiche Laiche des bourbiers (*Carex limosa*) ou encore la Grassette vulgaire (*Pinguicula vulgaris*).



Habitats du lac de l'Assencière (Etude phytosociologique et cartographique des habitats ouverts du complexe des bois et du lac de l'Assencière, Ecotope Flore-Faune)

Au Sud du bois du Mont Varet (lieu-dit « Giron »), le substrat marneux très humide en hiver et au printemps et s'asséchant en été présente un contact hydrique qui attire l'installation d'une flore intéressante avec des espèces de pelouses et de bas-marais. Une espèce très rare dans le Jura se retrouve ainsi dans ce secteur, le Laser de Prusse (*Laserpitium pruthenicum*). La plantation de résineux (épicéas) dans ce secteur constitue une menace pour le milieu.

Le lac de la Fauge abrite également des milieux humides remarquables comme les tourbières acides à sphaigne (sur les berges du lac) qui abritent la Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), les tourbières de transition et les gouilles tourbeuses qui abritent la laïche des borbiers (abondante sur les berges du lac). La présence, de plus, de la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) et de la Linaigrette grêle (*Eriophorum gracile*), espèce protégée au niveau national, sur le secteur du lac de la Fauge est à noter.

Sur le secteur de la Bienne aval, au Sud du territoire, les milieux humides les plus représentés sont les forêts alluviales liées aux cours d'eau, elles jouent un rôle important de fixation des berges de la Bienne et de ses affluents.

3.1 Programme LIFE Tourbières du Jura

Le programme Life tourbières du Jura, mis en œuvre par six structures et coordonné par le CEN Franche-Comté, a démarré le 1er juin 2014. Et s'est clôturé en 2021. C'est un des plus ambitieux programmes de restauration des tourbières d'Europe.

Le massif jurassien constitue l'une des zones les plus riches en tourbières d'Europe de l'Ouest. Plus de 400 tourbières (couvrant une superficie d'environ 4 000 ha) ont en effet été recensées sur l'ensemble du massif, dont 247 tourbières dans sa partie franc-comtoise (représentant 2 600 ha).

Au total, ce programme concerne 60 tourbières, réparties au sein de 16 sites Natura 2000 du Doubs et du Jura. Les travaux ont permis de restaurer 15 km de cours d'eau, de neutraliser 26 km de drain et de recouvrir 57 ha d'arbres. De ce fait 15 % des tourbières du Jura ont vu leur fonctionnement amélioré et 55 tourbières ont été réhabilitées (300 ha).

Un deuxième projet LIFE Climat tourbières du Jura à été lancé pour les années 2022-2029 avec une ambition de réhabiliter 70 tourbières et 18 km de cours d'eau.

Le CEN a, de plus, développé un outil de hiérarchisation des milieux humides qui permet d'appuyer les acteurs territoriaux dans le développement de stratégies d'intervention dans le cadre de la planification urbaine, ou pour rédiger des plans de gestion stratégiques.

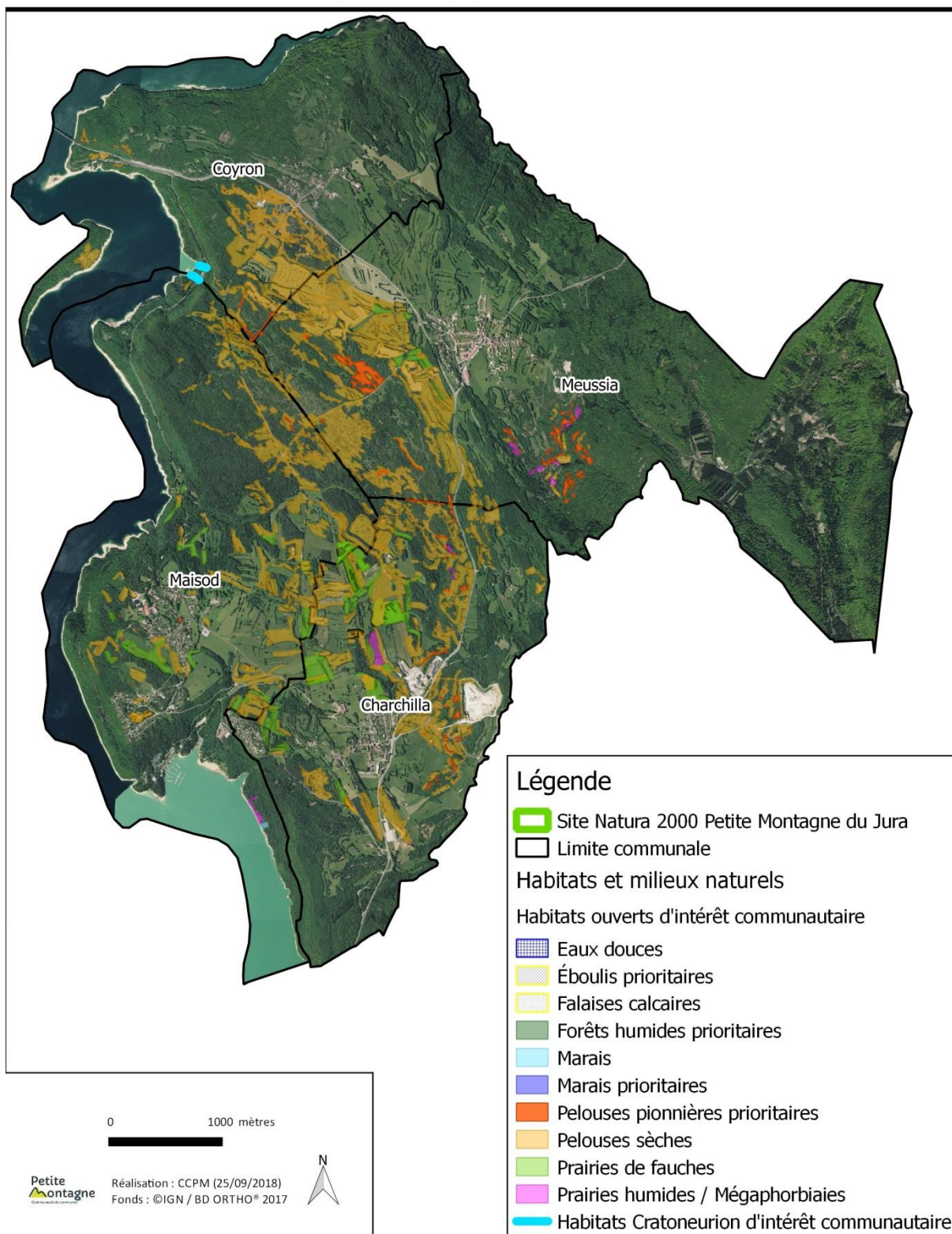
4. Milieux ouverts

Les pelouses sèches sont des espaces naturels inclus dans le réseau Natura 2000 et inscrits dans la directive européenne « Habitat Faune Flore ». Elles sont constituées d'une végétation relativement rase. Graminées, chardons et certains arbustes comme les pruneliers, le buis ou le genévrier, sont les formations végétales que l'on retrouve le plus souvent sur ces milieux. Ces pelouses apparaissent sur des sols en pente, pauvres et calcaires qui retiennent faiblement l'eau.

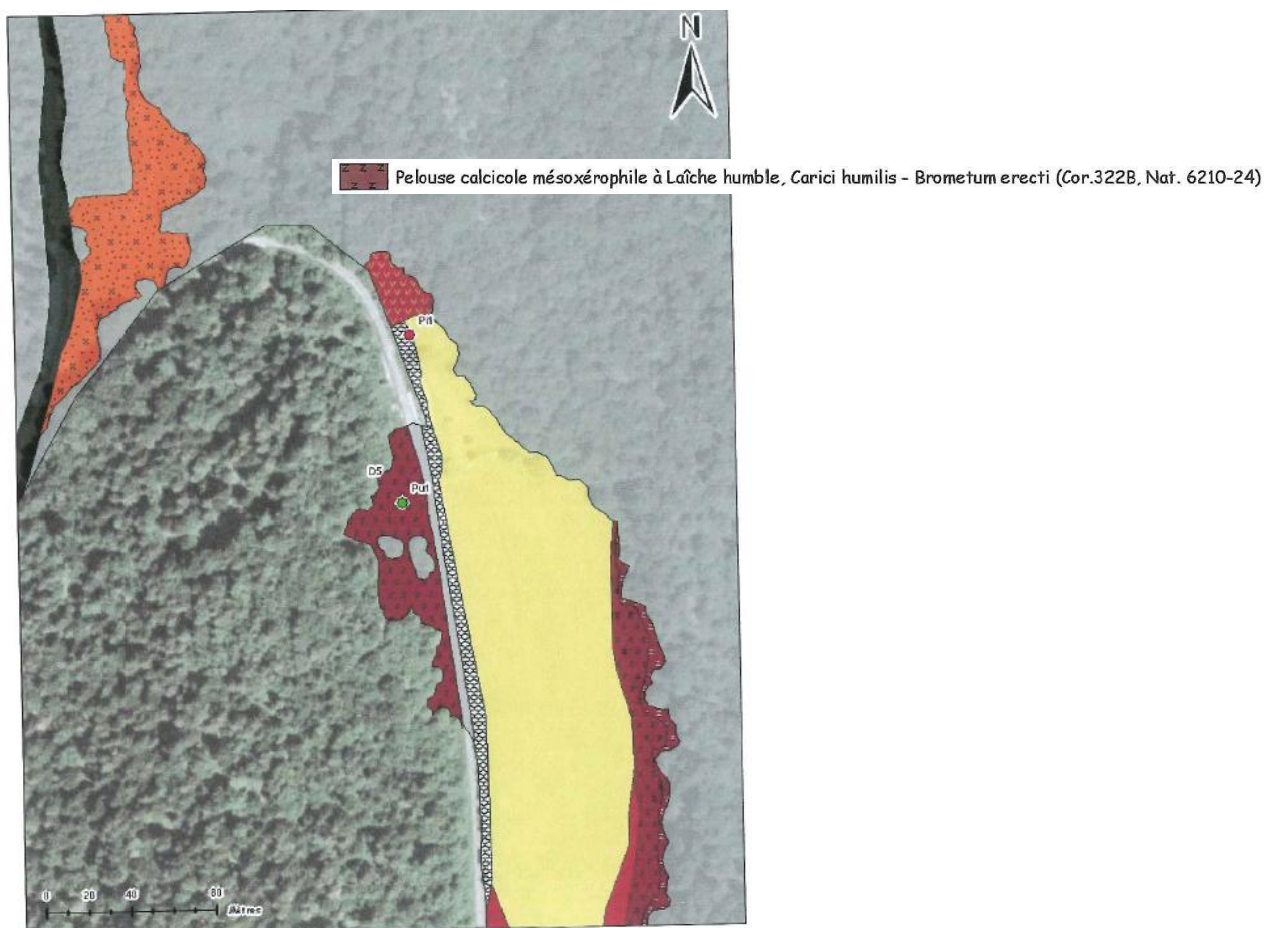
Ces milieux abritent une riche variété faunistique et floristique, et leur existence est intimement liée au pastoralisme. Grâce à ce système d'élevage extensif basé sur le pâturage tout au long de l'année des troupeaux sur de grandes étendues, ces milieux ont pu être préservés et sont restés ouverts. C'est cette mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts qui est importante pour la biodiversité. Les pelouses calcaires sont devenues des zones refuge et de nourrissage pour de nombreuses espèces. La déprise agricole et l'enrichissement des milieux ouverts est donc la principale menace pour ces milieux.

Le territoire abrite plusieurs pelouses sèches. Un des exemples les plus emblématiques se situe sur le plateau de Sapey (communes de Meussia, Maisod, Coyron et Charchilla) qui est composé d'une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts (d'intérêt communautaire pour certains) : pelouses sèches, pelouses pionnières sur dalles rocheuses, prairies naturelles, haies, bosquets et milieux boisés. Ces espaces abritent notamment la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), le Thésium à feuilles de lin (*Thesium linophyllum*) ou l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*) espèces protégées au niveau régional et départemental, et d'autres espèces bio-indicatrices telles que la Spirée filipendule (*Filipendula vulgaris*) ou encore l'Ophrys militaire (*Orchis militaris*). L'intérêt écologique de ce plateau est donc préservé à l'aide d'une gestion agro-pastorale extensive, complétée si nécessaire par des interventions mécaniques pour assurer le maintien de l'ouverture de la végétation.

Ces habitats d'intérêt communautaires se retrouvent en bordure des zones construites ou aménagées comme dans le Sud-Ouest du bourg de Maisod et aux extrémités Nord et Sud de Charchilla où des pelouses sèches et des prairies naturelles sont relevées. Une attention particulière doit être portée sur ces secteurs dans le PLUi. La carte suivante localise les habitats du plateau de Sapey (milieux ouverts principalement).



Une autre pelouse calcicole xérophile peut être notée à l'Ouest du Mont Varet au lieu-dit « le coupé » sur la commune d'Etival, une station d'Anémone pulsatile a été identifiée sur ce site (carte ci-dessous).

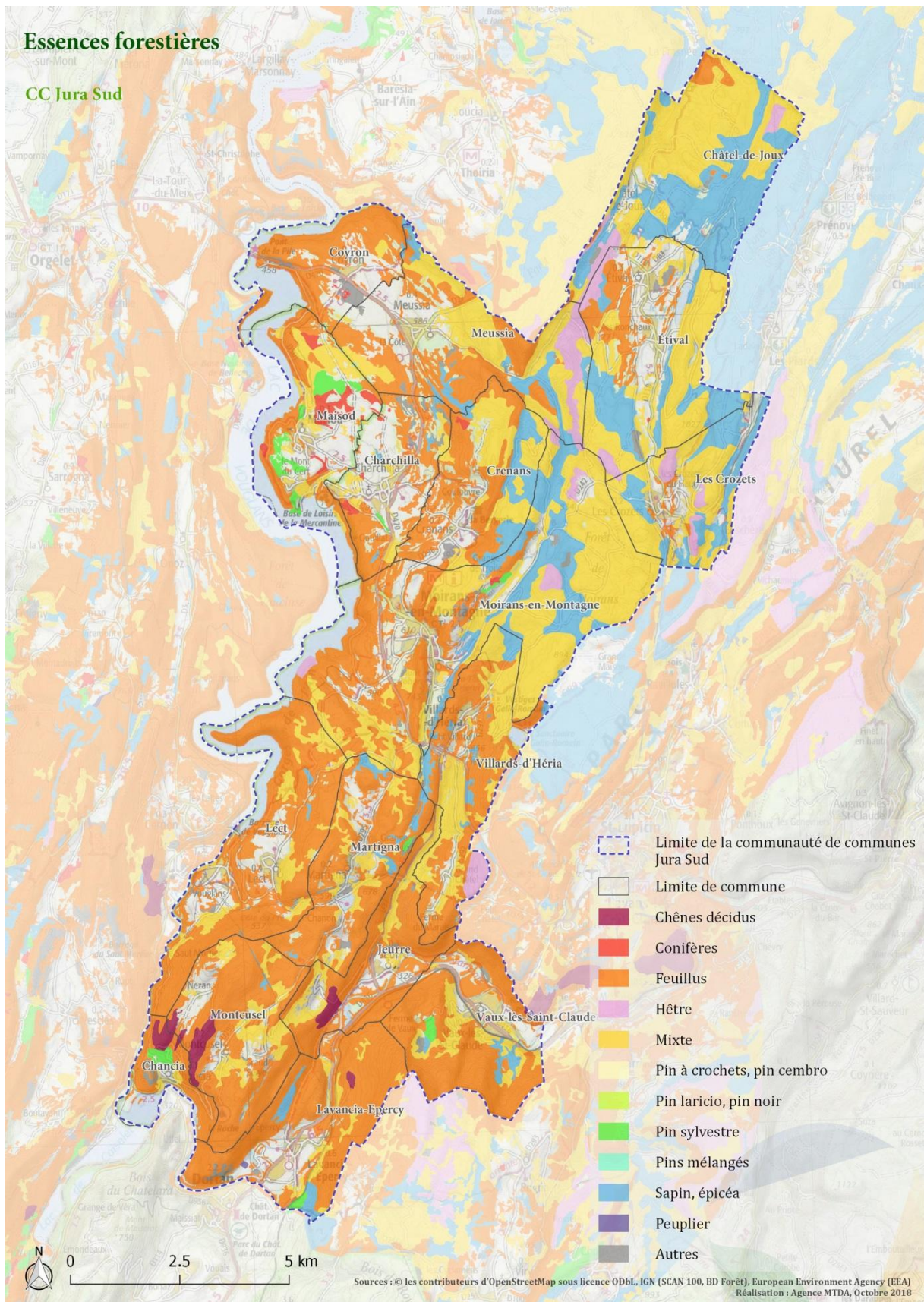


Pelouse calcicole xérophile (Etude phytosociologique et cartographique des habitats ouverts du complexe des bois et du lac de l'Assencière, Ecotope Flore-Faune)

Sur le secteur de la Bienne aval, au Sud du territoire, les pelouses mésophiles sont bien représentées, notamment sur quelques parcelles situées à proximité directe des bourgs de Lect, Montcusel, Lavancia-Epercy, Jeurre et Vaux-les-Saint-Claude. En fonction de la nature des sols, ces pelouses offrent une grande variabilité de composition avec un cortège floristique diversifié et riche en espèces rares.

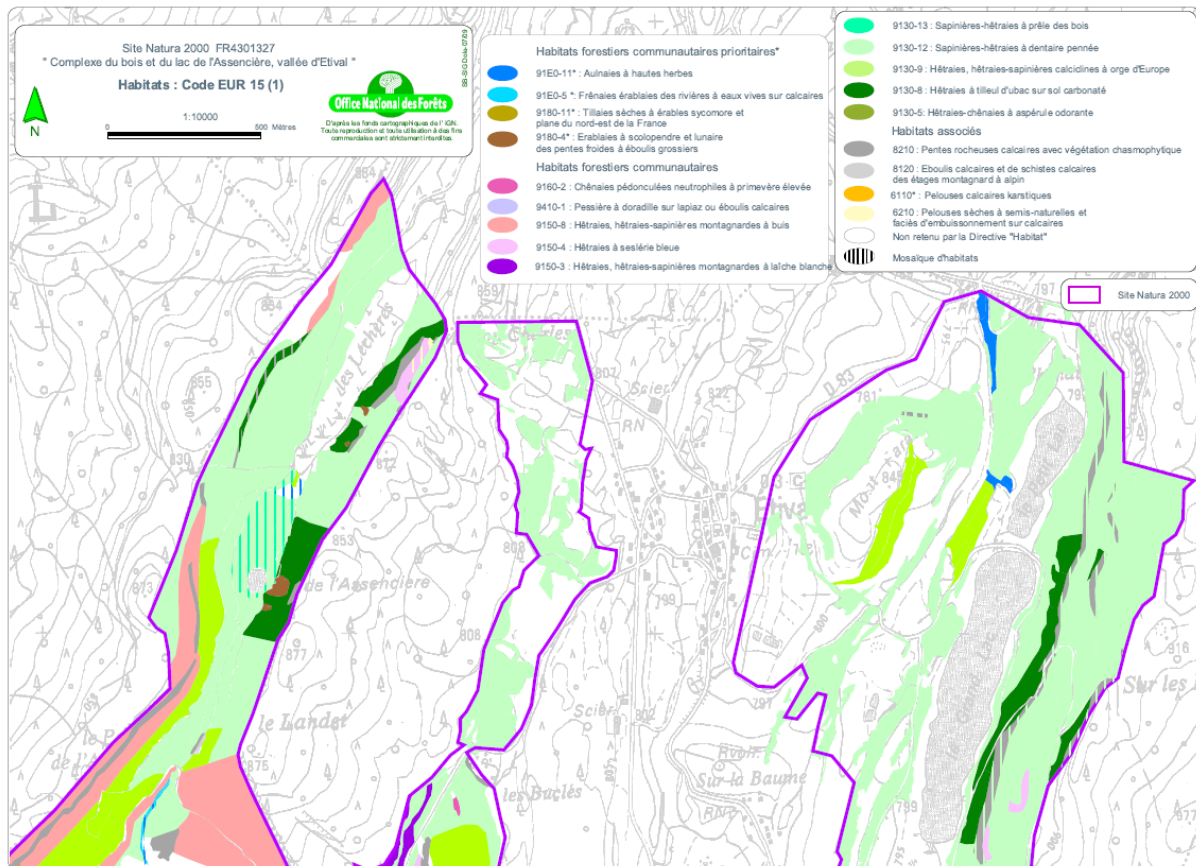
5. Milieux forestiers

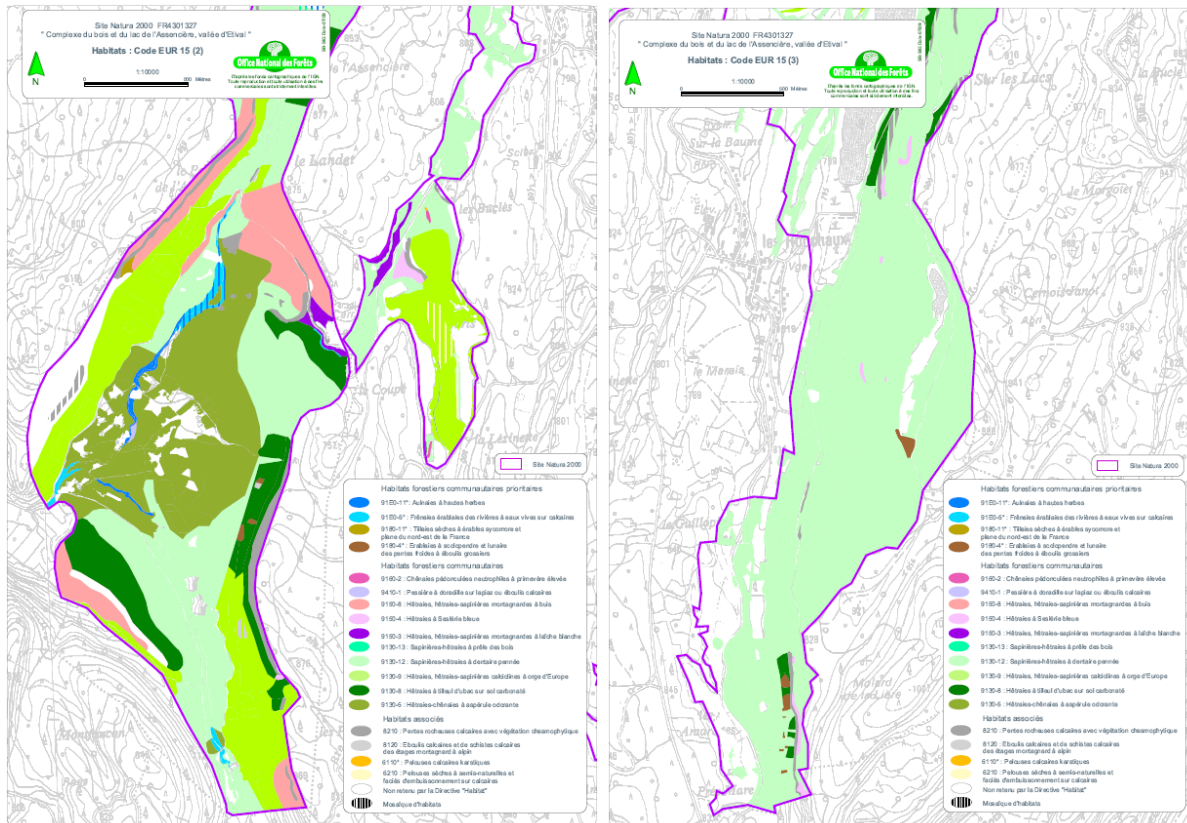
Les habitats forestiers sont prépondérants sur le territoire, celui-ci étant dans sa grande majorité couvert de milieux boisés. La carte ci-dessous expose les différents types de milieux forestiers du territoire.



Un exemple de la richesse de la biodiversité en milieu forestier peut être donné sur les massifs forestiers du secteur du lac de l'Assencière (bois des Landes, de l'Assenssière et du Mont Varet) qui présentent une grande diversité de groupements d'une grande valeur patrimoniale :

- Forêts alluviales (habitats communautaires prioritaires) : aulnaies à hautes herbes et frênaies-éablaies des rivières à eaux vives sur calcaires, se trouvant le long des ruisseaux du secteur : la Cimante ou le ruisseau de Giron. Le même type d'habitat se retrouve également proche de la source du ruisseau le Lizon, sur la commune des Crozets.
- Pessières à Doradille de lapiaz ou éboulis calcaires : ces pessières sont uniquement présentes au niveau du lieu-dit « Giron », c'est un habitat apprécié par la gélinotte et le grand tétras avec une forte valeur patrimoniale.
- Forêt de pente et d'éboulis grossiers (habitats communautaires prioritaires) : les versants à exposition chaude sont composés de tillaies à érables sycomore. Les versants exposés au Nord étant dominés par l'érablaie à Scolopendre. Sur le secteur ces habitats sont peu représentés et d'autant plus importants à préserver.
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* (hêtraie thermophile à carex et hêtraie à Sesslerie) : sur les pentes chaudes. Les différences d'altitude induisent une variation dans ces hêtraies. Les hêtraies à buis sont également présentes de manière importante et d'autant plus vulnérables à la pyrale du buis (cf. partie ci-dessous sur les espèces exotiques envahissantes).
- Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* : ce sont les types d'habitats forestiers les plus représentés sur le secteur (Hêtraies-chênaies neutrophiles à asperule odorante, Hêtraies à Tilleul d'ubac sur sol carbonaté, Hêtraies, hêtraies-sapinières calciclinales à Orge d'Europe et Hêtraies et sapinières-hêtraies à dentaire pennée). A noter que l'état de conservation de la hêtraie-chênaie neutrophile à asperule odorante est mauvais au niveau du lieu-dit « Giron », principalement à cause de plantations d'épicéas.



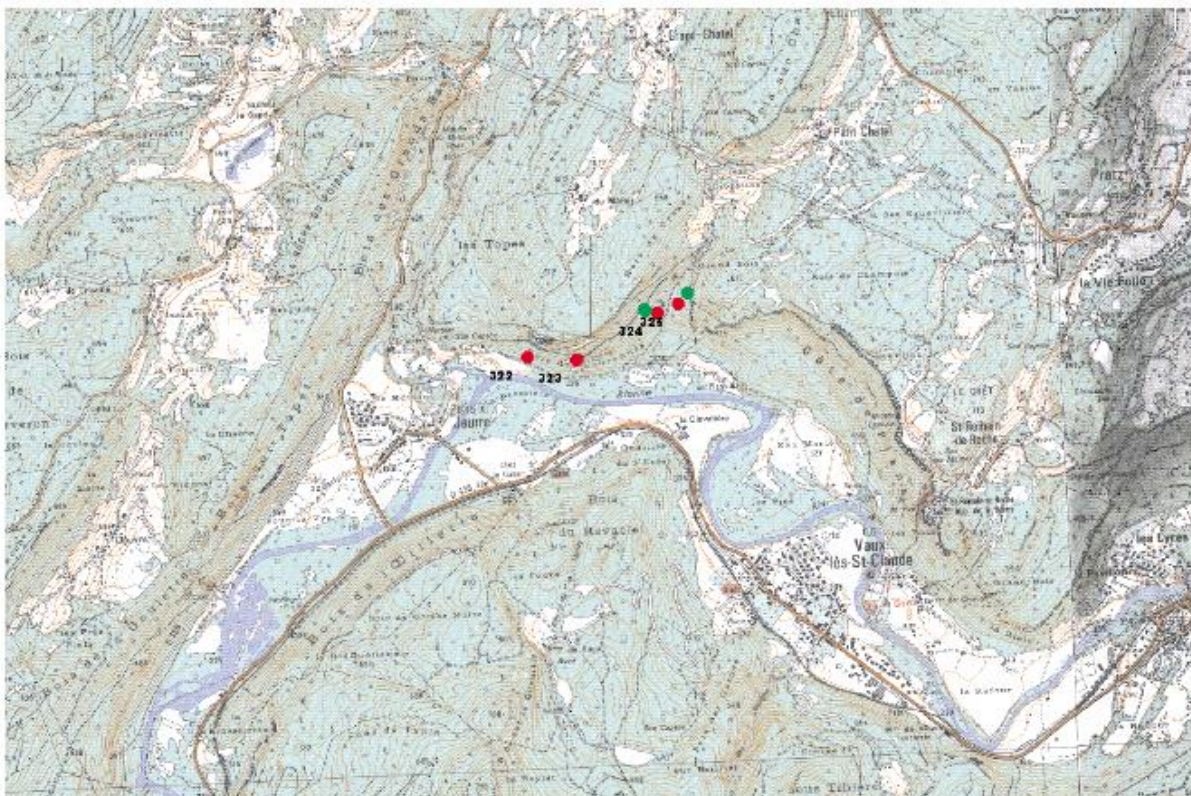


Habitats forestiers (Habitats forestiers du Site Natura 2000 « Complexe du bois et du lac de l'Assencière, vallée d'Etival » FR 4301327, ONF, 2009)

Au sujet des forêts de pente qui constituent des habitats favorables à certaines espèces protégées, une étude a été réalisée sur ce type de forêts en 2001 sur la commune de Jeurre (carte ci-dessous). Plusieurs types d'habitats ont donc été relevés, tels que la chênaie mélangée xérophile où l'érable à feuille d'obier est généralement bien représenté. La strate buissonnante est caractérisée par la présence d'espèces xérophiles comme le Buis (*Buxus sempervirens*) et la Coronille des jardins (*Coronilla emerus*). Enfin la strate herbacée, surtout observable au niveau de petites ouvertures, est également caractérisée par la présence d'espèces thermoxérophiles telles que la Laïche humble (*Carex humilis*), la Laïche de Haller (*Carex hallerana*) et la Mélitte à feuilles de mélisse (*Melittis melissophyllum*). Les espèces d'ourlets (*Trifolium medii - Geranieta sanguinei*) sont aussi bien représentées (Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*), Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), Origan (*Origanum vulgare*)).

La chênaie-tiliaie à buis sur éboulis identifiée est composée de 4 espèces constantes : Tilleul à grandes feuilles (*Tilia latyphyllos A*), Érable à feuilles d'obier (*Acer opalus A*), Chêne rouvre (*Quercus petraea A*) et Frêne élevé (*Fraxinus excelsior A*). La strate buissonnante est toujours dominée par le buis auquel vient s'ajouter systématiquement le Noisetier commun (*Corylus avellana B*). La strate herbacée ne peut que rarement s'exprimer compte-tenu de l'envahissement par le buis. Ce milieu est amené à évoluer avec la présence de la pyrale du buis qui a colonisé les forêts du territoire (cf. partie ci-dessous sur les espèces exotiques envahissantes).

L'éraiblaie-chênaie-frênaie a également été relevée sur une terre fine avec une assez forte charge en cailloux et pierre.



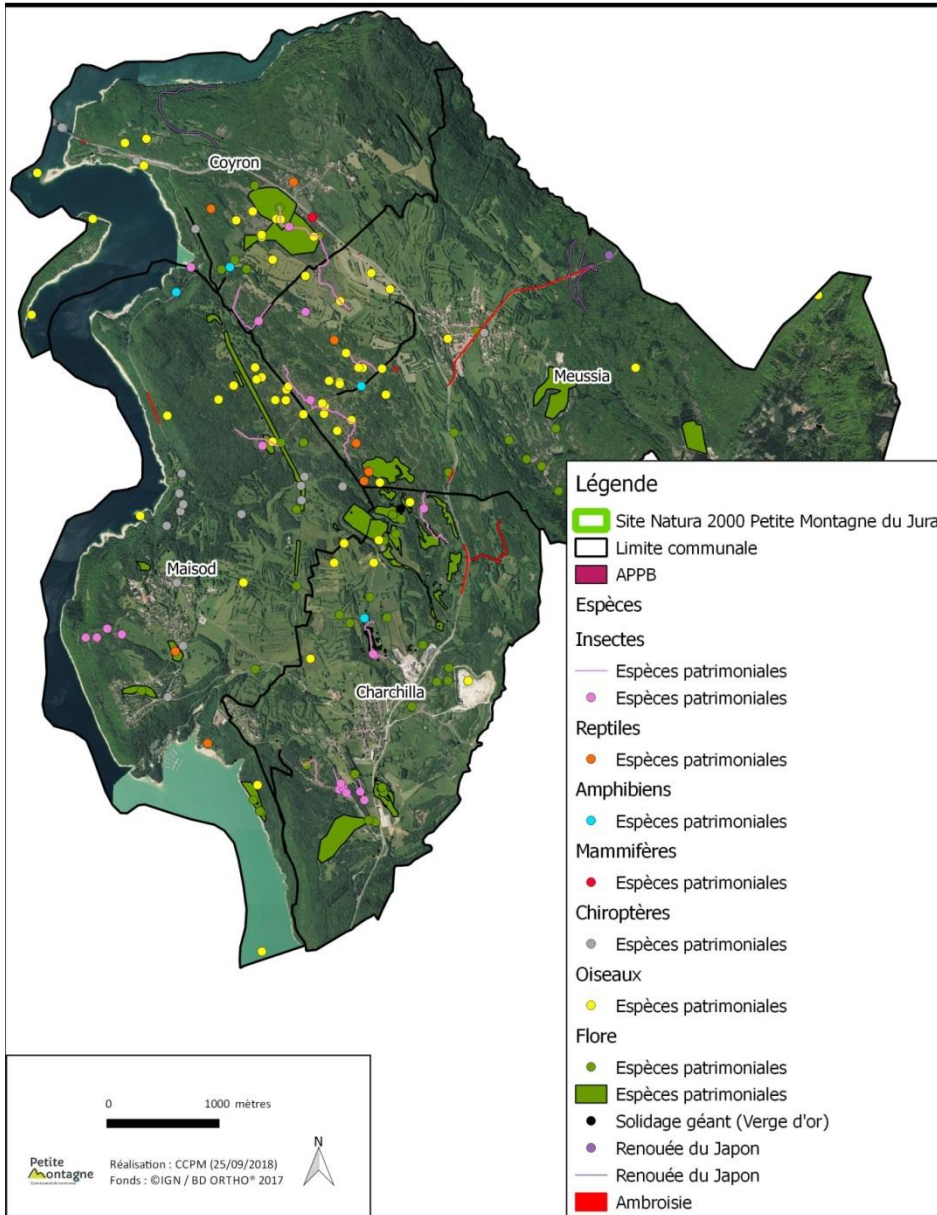
Localisation des relevés sur la commune de Jeurre (Expertise et cartographie phytosociologique des forêts de pentes des vallées de la Bienne, du Tacon et du Flumen, Yorick Ferrez Bureau d'Etudes, 2001)

Il est ainsi nécessaire que les différents usages de la forêt (exploitation du bois, loisirs, chasse...) ne dégradent pas la qualité écologique de ces milieux.

6. Faune

De nombreuses espèces faunistiques sont présentes dans les milieux naturels et semi-naturels du territoire. En particulier les sites Natura 2000 de la vallée de la Bienne, de la Petite Montagne du Jura et du secteur d'Etival-Assenière. Ces espèces sont présentées ci-dessous par groupes d'espèces.

Une carte est disponible sur le secteur du plateau de Sapey (Petite Montagne du Jura) qui recense les espèces patrimoniales sur le site. Cette carte est présentée ci-dessous.

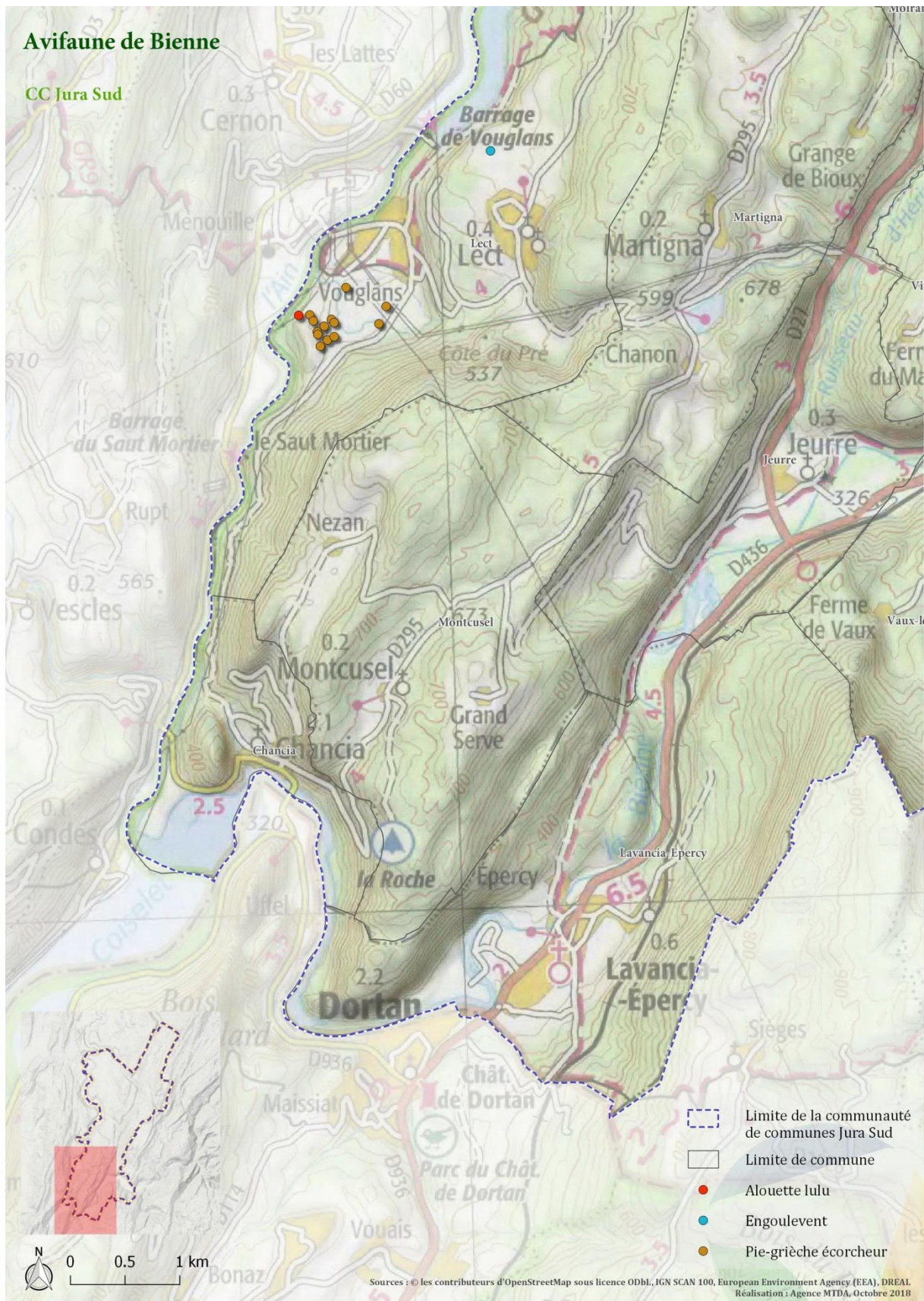


6.1 Avifaune

L'avifaune est bien représentée sur le territoire avec une grande diversité d'espèces. Ainsi, à titre d'exemple, le plateau de Sapey présente de forts enjeux ornithologiques avec des espèces inféodées aux milieux ouverts et semi-ouverts, rares ou protégées, à forte valeur patrimoniale comme l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Bruant zizi (*Emberiza cirulus*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou encore le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*). Certains rapaces sont également à noter. Les landes, pelouses, bocages et forêts qui composent le site constituent une mosaïque d'habitats expliquant cette diversité.

L'une des richesses du plateau de Sapey est la présence d'un effectif important d'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) excentré du noyau initial situé dans la partie méridionale de la Petite Montagne alors que ce dernier est rare en Franche-Comté.

D'autres secteurs du territoire sont également riches en biodiversité, c'est notamment le cas de la basse vallée de la Bienne, au Sud du territoire, qui abrite une avifaune riche et diversifiée. Une étude ornithologique a été réalisée en 2014 par le PNR du Haut-Jura, et a révélé deux sites favorables à la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) : le secteur de la Bourbe à Lect où 8 territoires de cette espèce ont été observés (un territoire correspond à deux contacts avec un adulte sur le même secteur à des moments distincts) et le secteur des Prés aux Loups à Montcusel où aucun couple n'a été repéré. Aux abords du le secteur de Lect, l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) a également été observée. Sur cette même commune, l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) a été observé au niveau du Colombier (carte ci-dessous).



Le secteur de la basse vallée de la Bienne abrite également des rapaces diurnes d'intérêt communautaire comme le Milan noir (*Milvus migrans*). Assez dispersées, les observations de Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) se répartissent pour l'essentiel sur Chancia, Jeurre et Vaux-les-Saint-Claude ; les oiseaux ayant souvent été observés au voisinage des ruptures de relief. Le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) a quant à lui été

observé à trois reprises : deux observations sur le secteur de Chancia et une observation sur le rebord de la vallée de la Bienne sur la commune de Lavancia-Epercy.

Les falaises calcaires (Roche de Chancia, bois de Cézinet sur Lavancia-Epercy, bois des Couronnes du Jeurre, côte de Plana sur Vaux-les-Saint-Claude) sont les habitats d'espèces rupestres telles que l'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*), le Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*) ou encore le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*). Il faut signaler également la présence du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), du Martinet à ventre blanc (*Tachymarptis melba*) et du Harle bièvre (*Mergus merganser*) au niveau de la Roche de Chancia. Comme expliqué plus haut, un APPB a spécifiquement été mis en place pour protéger les falaises calcaires du Jura et les espèces qu'ils abritent.

Le Harle bièvre (*Mergus merganser*) fréquente les plans d'eau et les rivières en nichant dans les vieux arbres creux ou les anfractuosités de rocher comme le secteur du Reculet sur Lavancia-Epercy. La population de la Franche-Comté est l'une des rares populations françaises située en dehors du noyau principal du Léman. Le Marin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) a également été observé à l'aval de Jeurre.

Sur le secteur d'Etival-Assencière, le même type d'étude a été réalisé en 2016 par le PNR du Haut-Jura. Des observations et des écoutes ont permis d'affirmer la présence de plusieurs espèces rares ou protégées sur le site. Tout d'abord, la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), espèces bio-indicatrices d'intérêt communautaire des prairies et pelouses, ont été observées sur le secteur ; pour la première sur six territoires (carte ci-dessous) : lieu-dit « les Combales » et à proximité directe du bourg de Châtel-de-Joux, Mont Paradis et Sud des Ronchaux à Etival. L'Alouette lulu (*Lullula arborea*), elle, a seulement été relevée sur le point d'écoute du Mont Paradis.

Sur les milieux humides, plusieurs espèces d'oiseaux ont été observées tels que la Foulque macroule (*Fulica atra*), le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), le Harle bièvre (*Mergus merganser*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), la Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) ou encore le Héron cendré (*Ardea cinerea*) au niveau des grand et petit lacs d'Etival et du lac de la Fauge.

Concernant les rapaces nocturnes, la Chouette hulotte (*Strix aluco*) est omniprésente sur le site. La Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), est par contre, très localisée et a été seulement observée au lieu-dit « les Chatenets » sur Châtel-de-Joux. Il en est de même pour le Hibou moyen-duc (*Asio otus*) et la Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*), cette dernière ayant été seulement observée au Sud du Mont Varet et semble préférer les secteurs de forêts mûres riches en vieux bois.

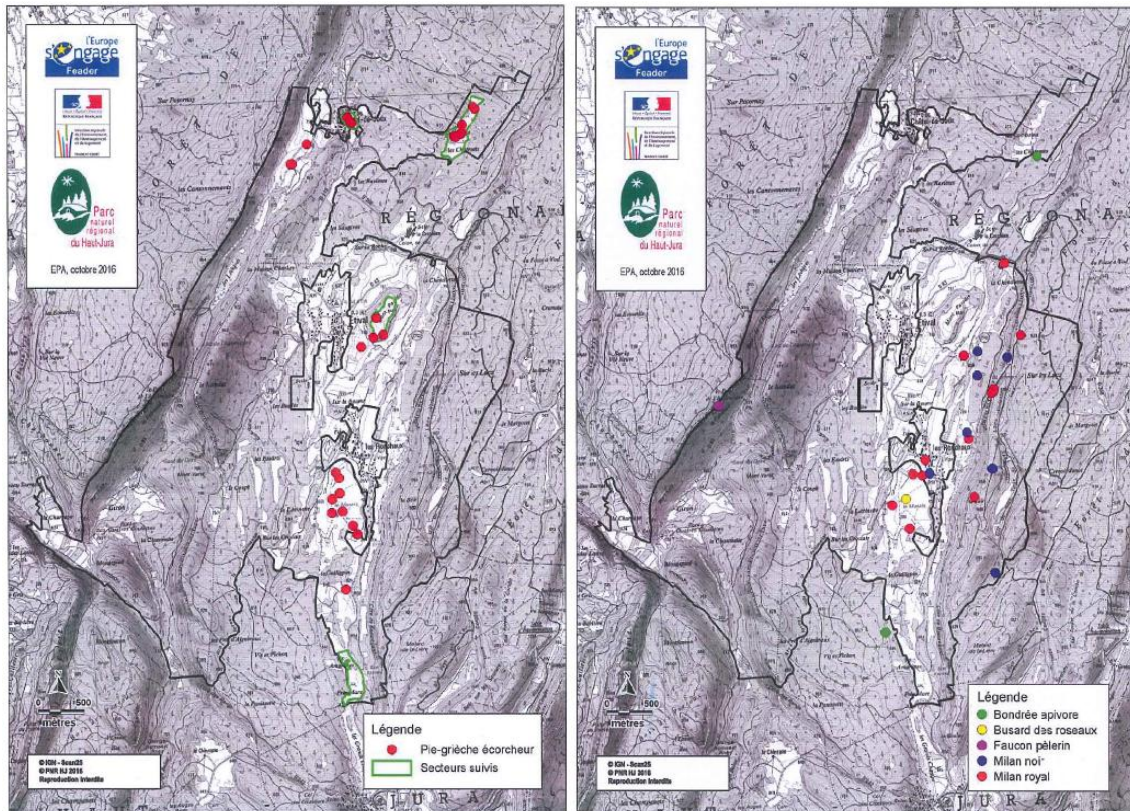
Sept espèces de rapaces diurnes ont été recensées sur le secteur : la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), la Buse variable (*Buteo buteo*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), le Milan royal (*Milvus milvus*) et le Milan noir (*Milvus migrans*) (carte ci-dessous). La nidification avérée du Milan royal (*Milvus milvus*), espèce d'intérêt communautaire vulnérable en Franche-Comté, est un facteur d'intérêt particulier du site. Le domaine de chasse de ce rapace englobe l'ensemble des espaces ouverts de la combe s'étendant d'Etival aux Ronchaux.

Trois espèces d'oiseaux rupestres ont été observées : le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Grand corbeau (*Corvus corax*). Un couple de chacune de ces deux dernières espèces s'est reproduit sur les falaises de la Cabusse et du saut du Dard.

La recherche des picidés par écoute a pu faire ressortir la présence du Pic noir (*Dryocopus martius*), du Pic vert (*Picus viridis*) et du Pic épeiche (*Dendrocopos major*) sur le site.

Enfin, d'autres espèces d'intérêt patrimonial ont été relevées lors des écoutes sur le secteur. Il s'agit du Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) qui est fréquent au sein des boisements de la zone ; du Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) qui n'a été que rarement contacté ; de la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) inféodée aux milieux de pelouses, prairies et landes buissonnantes ; de la Mésange boréale (*Poecile montanus*), observée dans les formations arbustives et boisées accompagnant les milieux humides ; du Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) qui est lié aux prairies humides et tourbières ouvertes ; du Serin cini (*Serinus serinus*) et du Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*) qui n'ont été que ponctuellement contactés.

Ainsi, les enjeux ornithologiques du site d'Etival-Assencière sont concentrés sur les milieux suivants : les forêts mixtes d'altitude, les pentes forestières, les milieux rupestres et les milieux ouverts et semi-ouverts extensifs.



Localisation des observations de pie grèche écorcheur (à gauche) et de rapaces diurnes (à droite) (Etude ornithologique sur le site Natura 2000 « Complexe du bois et du lac de l'Assencière, vallée d'Etival », PNR haut-Jura, 2016)

6.2 Entomofaune

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont les milieux présentant la plus forte richesse en insectes. Le plateau de Sapey est à citer ici avec la présence d'espèces inscrites sur la liste rouge telles que l'apollon, l'azuré du serpolet, le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), le Sphynx de l'euphorbe (*Hyles euphorbiae*) ou encore la Bacchante (*Lopinga achine*). Cette dernière a été observée à proximité de zones urbanisées (au Sud-Ouest du bourg de Maisod et aux extrémités Nord et Sud de Charchilla).

Le Mélibée (*Coenonympha hero*), papillon protégé au niveau national est considéré comme en danger critique d'extinction sur les listes rouges franc-comtoises et françaises. Sur le territoire il est présent dans la combe de Giron sur la commune de Meussia. Cette population de Mélibée est la plus importante du département du Jura en termes d'effectifs, ce qui renforce la nécessité de la préserver. Ce secteur abrite également le Grand sylvain (*Limenitis populi*) et la Bacchante (*Lopinga achine*), papillons considérés comme vulnérables en Franche-Comté.

La forêt de Crochère sur la commune de Châtel-de-Joux abrite un ensemble de prairies et pelouses maigres intra forestières. Ces milieux sont en voie d'enfrichement et nécessitent une restauration. C'est dans ce cadre que l'étude « Inventaire, caractérisation des enjeux et proposition de mesures de gestion, avant travaux de restauration, sur les peuplements entomologiques de prairies et pelouses sèches du Parc Naturel Régional du Haut-Jura » a été réalisée en 2013 par le Bureau d'études ECHaut-Jura Entomologie. Cette étude a révélé la présence du Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*), et du Criquet jacasseur (*Stauroderus scalaris*), qui sont classés NT sur la liste rouge régionale. Au niveau des lépidoptères la présence de trois espèces déterminantes ZNIEFF en cortège est à noter : Le Moiré franconien (*Erebia medusa*), la Virgule (*Hesperia comma*) et l'Hespérie de l'alchémille (*Pyrgus serratalae*). L'intérêt principal du site réside dans la présence d'une population importante de Bacchante (*Lopinga achine*), typique des lisières forestières, ourlets mésophiles à xérophiles, clairières et boisements clairs, elle est en régression en France mais aussi dans toute l'Europe.

Des inventaires entomologiques ont été réalisés sur le lac d'Antre sur la commune de Villards-d'Héria. Malgré un environnement favorable à l'installation de libellules, seules 5 espèces d'Odonates ont été observées :

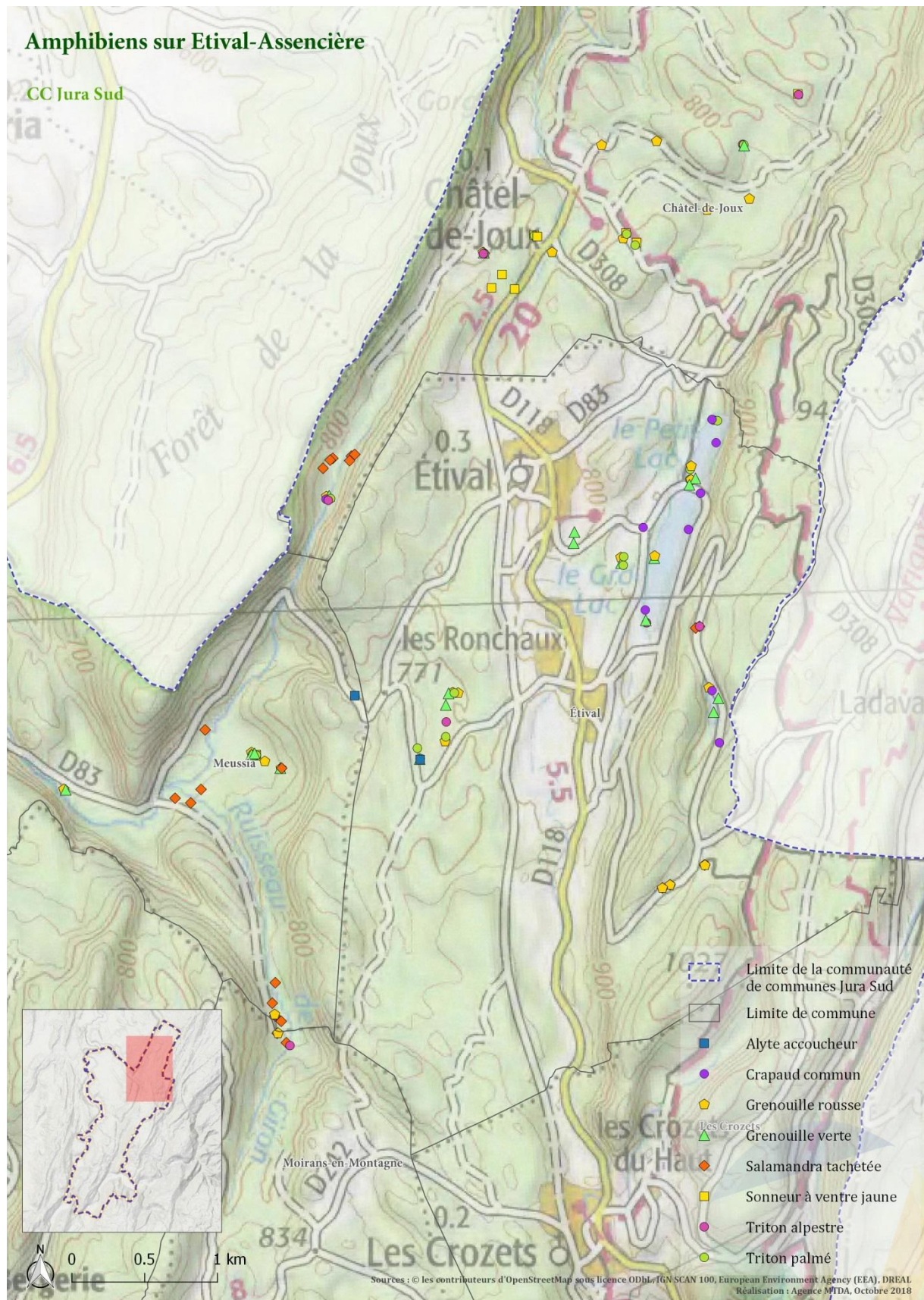
Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), Agrion élégant (*Ischnura elegans*), Libellule à quatre taches (*Libellula quadrimaculata*), Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*), Sympétrum rouge sang (*Sympetrum sanguineum*).

6.3 Herpétofaune

L'herpétofaune regroupe les amphibiens et les reptiles. Au sujet de ces derniers, peu de données existent sur le territoire. Néanmoins, il est possible de citer le plateau de Sapey qui abrite le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la Vipère aspic (*Vipera aspis*) ou encore le Lézard vert (*Lacerta bilineata*), espèce d'intérêt communautaire. Ce dernier a été observé dans le village de Coyron. De plus, de nombreux murets de pierre sèche favorables aux reptiles existent sur le territoire. Pour ce qui est des Amphibiens, on pourra citer le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), observé sur le site.

Le complexe du bois et lac d'Assencière abrite quant à eux plusieurs espèces d'Amphibiens. Le site offrant une diversité élevée d'habitats aquatiques (ornières, fossés, tourbières, lacs...) et d'habitats terrestres (prairies, haies, forêts, bosquets...) favorables, toutes les espèces observées sont reproductrices sur le site. Ces dernières sont : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) (carte suivante). Les secteurs les plus emblématiques sont les habitats du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) : ornières forestières et zone de dépôts de grumes principalement en forêt au sud et à l'est de Châtel-de-Joux et massifs forestiers du site ; et les habitats du Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) : une retenue en bordure d'un cours d'eau temporaire au sud des Essarts. La taille de la population de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est estimée à une grosse centaine d'individus sur le site.

Les habitats des espèces présentes sur le site sont dans un état de conservation relativement favorable. Les habitats aquatiques sont peu altérés et les boisements environnant les habitats aquatiques sont peu exploités, offrant de nombreuses zones d'hivernage pour ces amphibiens.



La basse vallée de la Bienne abrite également des amphibiens dans les habitats aquatiques de fond de vallon (ornières, flaques, suintements, gravière ...). Toutes les espèces observées sur le site en 2012 par Biotope sont reproductrices. De plus, l'ensemble des gravières situées dans cette basse vallée (sur la commune de Jeurre, y compris celle situées en dehors du périmètre du site) accueillent plusieurs espèces d'amphibiens très

communes en Franche-Comté comme en France. Ces gravières pourraient accueillir une espèce patrimoniale pour la région : le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*). Aucun individu de cette espèce n'a été observé, mais le potentiel de présence de ce taxon est très fort.

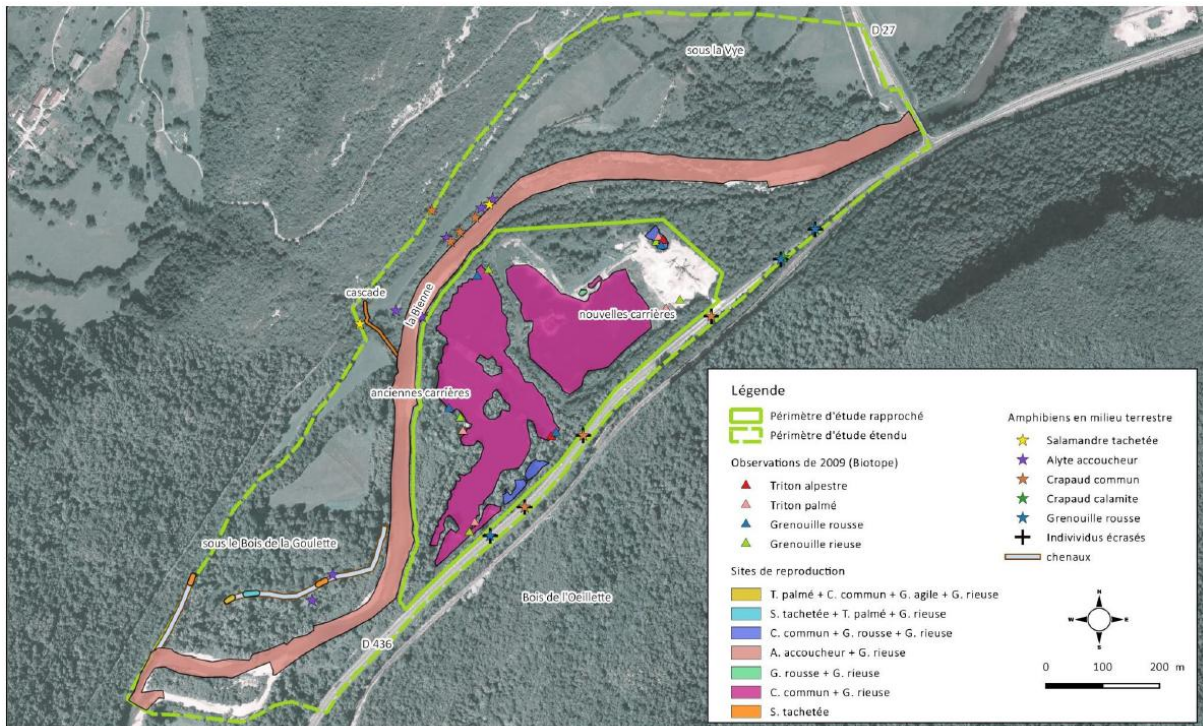
La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) et la Grenouille verte (*Pelophylax sp.*) sont assez fréquentes et se retrouvent sur la plupart des communes du Sud du territoire (Lect, Martigna, Jeurre, Montcusel et Lavancia-Epercy), en particulier sur le secteur de la Bourbe à Lect, le lac de Chanon à Martigna, la gravière de Jeurre et autour de la Maison Saint-Louis à Lavancia-Epercy. Le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) a été observé sur les communes précitées, sauf Lavancia-Epercy. La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) est, elle, observée seulement sur Lect et Montcusel. Enfin, le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) est présent sur Jeurre, Montcusel et Lavancia-Epercy (carte ci-dessous).

Sur le secteur de la Bienne, des compléments d'inventaires ont été réalisés sur Jeurre et Lavancia-Epercy en 2016. Des espèces qui n'avaient pas été observées en 2012 ont alors été relevées telles que le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*) et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) (carte ci-dessous). Le PNR assure une veille constante sur le suivi de ces espèces, la vallée de la Bienne étant le site ayant le plus fort enjeu amphibien du territoire de Jura Sud.



Un inventaire de l'herpétofaune de la gravière de Jeurre a été réalisé en 2017 par Alcedo Faune Flore dans le cadre de la restauration de la Bienne dans ce secteur. Les espèces les plus remarquables sont la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), très rare dans le massif du Jura, et la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), classée Vulnérable en Franche-Comté. Le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), classé En danger en Franche-Comté,

a également été observé dans le site d'étude mais il ne s'y reproduit pas. L'ensemble des espèces observées sont localisées sur les cartes suivantes.



Cartographie : ALCEDO Faune & Flore 2017. Fonds : IGN.

Amphibiens observés (Inventaire de l'herpétofaune de la gravière du Jeurre, Alcedo, 2017)



Cartographie : ALCEDO Faune & Flore 2017. Fonds : IGN.

Reptiles observés (Inventaire de l'herpétofaune de la gravière du Jeurre, Alcedo, 2017)

Enfin, il faut remarquer qu'en 2010 et 2011, une mortalité massive de Crapaud commun (*Bufo bufo*) (plusieurs centaines d'individus adultes) est observée sur le plan d'eau naturel, lac de la Penne, sur la commune de Moirans en Montagne. Situé à une altitude d'environ 800 m, ce plan d'eau est situé dans un bassin versant forestier, et constitue la source d'un ruisseau salmonicole. A ce jour, aucune cause précise à ce phénomène n'a été identifiée. Néanmoins, des analyses ont révélé la présence de Ranavirus sur 16.7 % des individus en

2010. Il s'agit de la première mise en évidence de Ranavirus sur des amphibiens de populations sauvage en France.

6.4 Chiroptères

Le groupe des chiroptères comporte plusieurs espèces utilisant des gîtes différents. Les espèces de gîtes cavernicoles privilégient les cavités souterraines nombreuses du fait du sol calcaire du territoire. La grotte de Nerbier sur la commune de Jeurre en est un exemple tout comme le gouffre des bracelettes à Lavancia-Epercy. La présence d'espèces dans des gîtes artificiels est le fruit de l'adaptation des chiroptères à la cohabitation avec l'homme et les infrastructures qu'il construit. Ainsi, certaines espèces nichent par exemple dans les combles non aménagée ou les caves des habitations comme dans le village de Montcusel.

Un autre exemple peut être cité dans le secteur de Sapey, qui abrite de nombreuses espèces de chiroptères, l'Oreillard (*Plecotus sp.*) niche dans l'église de Meussia et la Pipistrelle commune est présente sur la commune de Maisod.

Enfin, l'utilisation des falaises par les chiroptères, bien que très peu connue en Franche-Comté, est avérée. La falaise de Chancia en est un exemple.

6.5 Mammifères

Concernant les mammifères, un des plus emblématiques est le Lynx boréal (*Lynx lynx*) présent dans les massifs forestiers de la vallée de la Bienne en continuité avec la Petite Montagne et sur le plateau de Sapey.

Ensuite, le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est présent sur la basse vallée de la Bienne, des inventaires ont été réalisés en 2012, 2014 et 2015 sur la commune de Lavancia-Epercy (carte ci-dessous).

Castor sur Lavancia

CC Jura Sud



7. Espèces exotiques envahissantes

L'introduction et l'expansion d'espèces animales et végétales venues d'ailleurs s'accroissent depuis plusieurs années. Ceci s'explique par la multiplication des échanges entre les différents continents ainsi que par l'évolution des activités humaines (introduction de plantes ornementales, dépôts sauvages...). Outre les conséquences écologiques, les espèces invasives entraînent également de graves conséquences économiques et sanitaires.

Pour qu'une espèce soit qualifiée d'invasive, il faut qu'elle soit :

- exotique, souvent originaire d'un autre continent
- introduite accidentellement ou volontairement dans le milieu naturel
- naturalisée, c'est-à-dire qu'elle puisse survivre dans le milieu naturel
- perturbante pour les écosystèmes et la biodiversité
- proliférante et en expansion sur le territoire colonisé

Sur le territoire, il est possible de citer la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), le Buddleia de David (*Buddleja davidii*), la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*), l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) ou encore la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*). Au niveau faune, l'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), la Chenille processionnaire (*Thaumetopoea*) ou encore la Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) sont à noter. Certaines de ces espèces ont, en plus d'un enjeu écologique, un enjeu sanitaire. Par exemple, le pollen de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est un allergène majeur et les poils de la Chenille processionnaire sont urticants.

Depuis 2017 la Pyrale du buis a colonisé le territoire en remontant depuis le Nord-Est du département et la basse vallée de l'Ain. En 2018, les buis ont été attaqués par cette chenille jusqu'à une altitude de 900 m. Des moyens de lutte existent mais sont efficaces seulement à petite échelle :

- traitement phytosanitaire biologique
- lutte mécanique
- piégeage par phéromone



Buis morts sur la commune de Moirans-en-Montagne et pyrale adulte (©Agence MTD)

L'écrevisse américaine est par exemple présente dans le plan d'eau appelé lac de Martigna en tête de bassin du ruisseau de Martigna et participe à la disparition de l'écrevisse à pattes blanches dans ce secteur.

8. Continuités écologiques

8.1 Trame verte et bleue, concept et notions

8.1.1 Objectifs

La Trame Verte et Bleue (TVB) est à la fois un outil de préservation de la biodiversité et un outil d'aménagement du territoire.

Elle est associée à plusieurs objectifs :

- (Re)constituer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer, de migrer, de s'alimenter, de se reproduire, de fuir des conditions défavorables...
- Mieux prendre en compte les milieux naturels et agricoles dans l'aménagement des territoires,
- Pérenniser les services rendus par la nature à l'homme.

Il est intéressant de souligner l'importance des déplacements des espèces dans un contexte de changement climatique et donc de modifications des aires de répartition des espèces.

Plusieurs visions sont donc mises en avant par les différents acteurs. Parmi elles, nous avons choisi de mettre en avant une trame verte et bleue multifonctionnelle qui assure à la fois son rôle biologique mais participe aussi à la qualité du cadre de vie, à la régulation de l'eau et de sa qualité, à l'attractivité touristique d'un territoire, etc.

8.1.2 Composition

La trame verte et bleue est constituée de deux composantes, une composante verte associée aux milieux terrestres et une composante bleue associée aux milieux aquatiques et humides.

A l'intérieur de ces composantes, on distingue :

- les réservoirs de biodiversité ou zones nodales : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement y sont réunies. Également nommés « cœurs de nature », ce sont les zones vitales où les individus réalisent la plupart de leur cycle (reproduction, alimentation, repos, etc.), ces zones pouvant éventuellement être éloignées les unes des autres pour certaines espèces.
- les corridors qui relient ces réservoirs : il s'agit de cheminements, de liaisons naturelles ou artificielles qui permettent aux plantes et aux animaux de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...), donc de favoriser la connectivité du paysage.

Les réservoirs et les corridors forment les continuités écologiques.

Les cours d'eau de la composante bleue sont souvent assimilés à la fois à des réservoirs et des corridors.

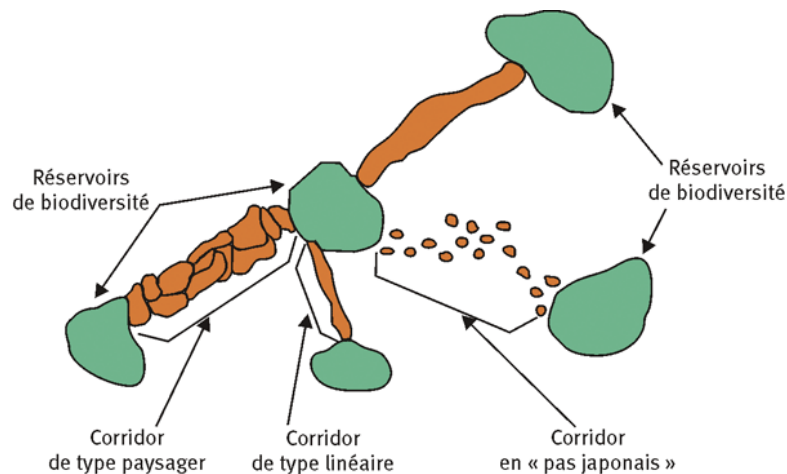


Schéma de la composition de la trame verte et des différents types de corridors (Cemagref, d'après Bennett 1991)

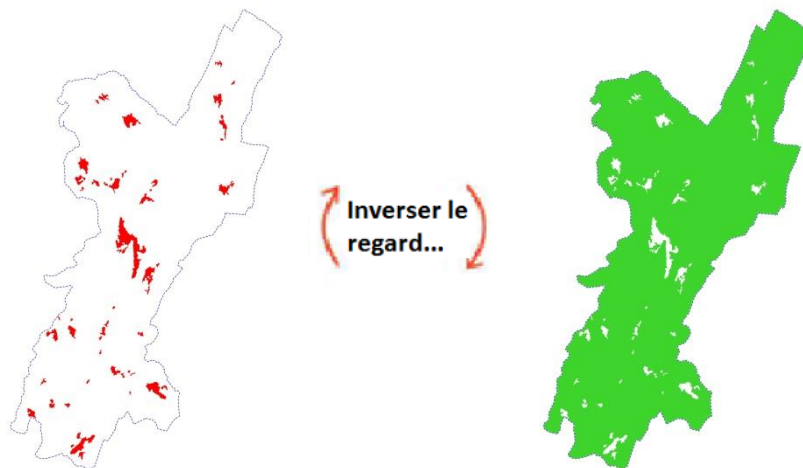


- Réservoirs de la composante verte
- Réservoirs de la composante bleue
- Corridors de la composante verte
- Corridors de la composante bleue

Exemple de trame verte et bleue sur un territoire

8.1.3 Un outil pour un aménagement durable et pertinent du territoire

L'urbanisme se conçoit bien souvent à partir des taches urbaines préexistantes. Dans ce contexte, la Trame Verte et Bleue propose une inversion de regard qui permet de mieux prendre en compte les milieux naturels et agricoles les plus structurants du territoire et de mieux les intégrer dans le projet communal ou intercommunal. Le débat peut s'orienter ainsi plus facilement sur la préservation des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité mais aussi prévoir de façon plus efficiente une valorisation de certains espaces de nature pour les loisirs ou les déplacements doux par exemple.



L'objectif est aussi de mieux connaître les sensibilités écologiques du territoire afin de localiser des zones de projet ou d'ouverture à l'urbanisation en dehors des zones les plus sensibles ou inadaptés à certains projets.

8.1.4 Une multifonctionnalité à valoriser

La nature est à l'origine de nombreux services pour l'homme : qualité du **cadre de vie et des paysages**, **régulation de l'eau et de sa qualité**, filtration de l'air, **pêche, chasse...**

Identifier la trame verte et bleue est donc aussi l'occasion de valoriser les synergies qui peuvent exister entre l'homme et la nature pour un bénéfice mutuel.

On parle alors d'une **trame verte et bleue multifonctionnelle**.

8.1.5 Echelles d'études

Selon les espèces considérées et leurs distances de déplacement, plusieurs échelles sont étudiées pour définir les trames vertes et bleues. Ces études multi-échelles permettent également de garantir une cohérence entre territoires et d'identifier les grandes tendances comme les phénomènes locaux.

Ainsi, des continuités écologiques ont été définies au niveau national pour les espèces migratrices principalement.

Des travaux ont également été réalisés à l'échelle régionale dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique et à l'échelle des SCoT. Le PLUi doit prendre en compte ces travaux et être compatible avec les continuités écologiques définies dans le SCoT.

8.2 Trame verte et bleue intercommunale

8.2.1 Prise en compte du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté

Prévu par l'article 10 de la loi NOTRe, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe les objectifs régionaux de moyen et long terme en lien avec plusieurs thématiques, notamment en ce qui concerne la **protection et restauration de la biodiversité**. Il comprend l'ancien Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté a été adopté le 16 septembre 2020.

Le SRADDET a vocation à proposer une cartographie des continuités écologiques à l'échelle régionale et des mesures pour assurer la préservation et la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques. La planification du territoire communal ne doit pas être en porte à faux par rapport aux grands axes de préservation des continuités écologiques identifiées dans le SRADDET et ce même si les échelles de ces

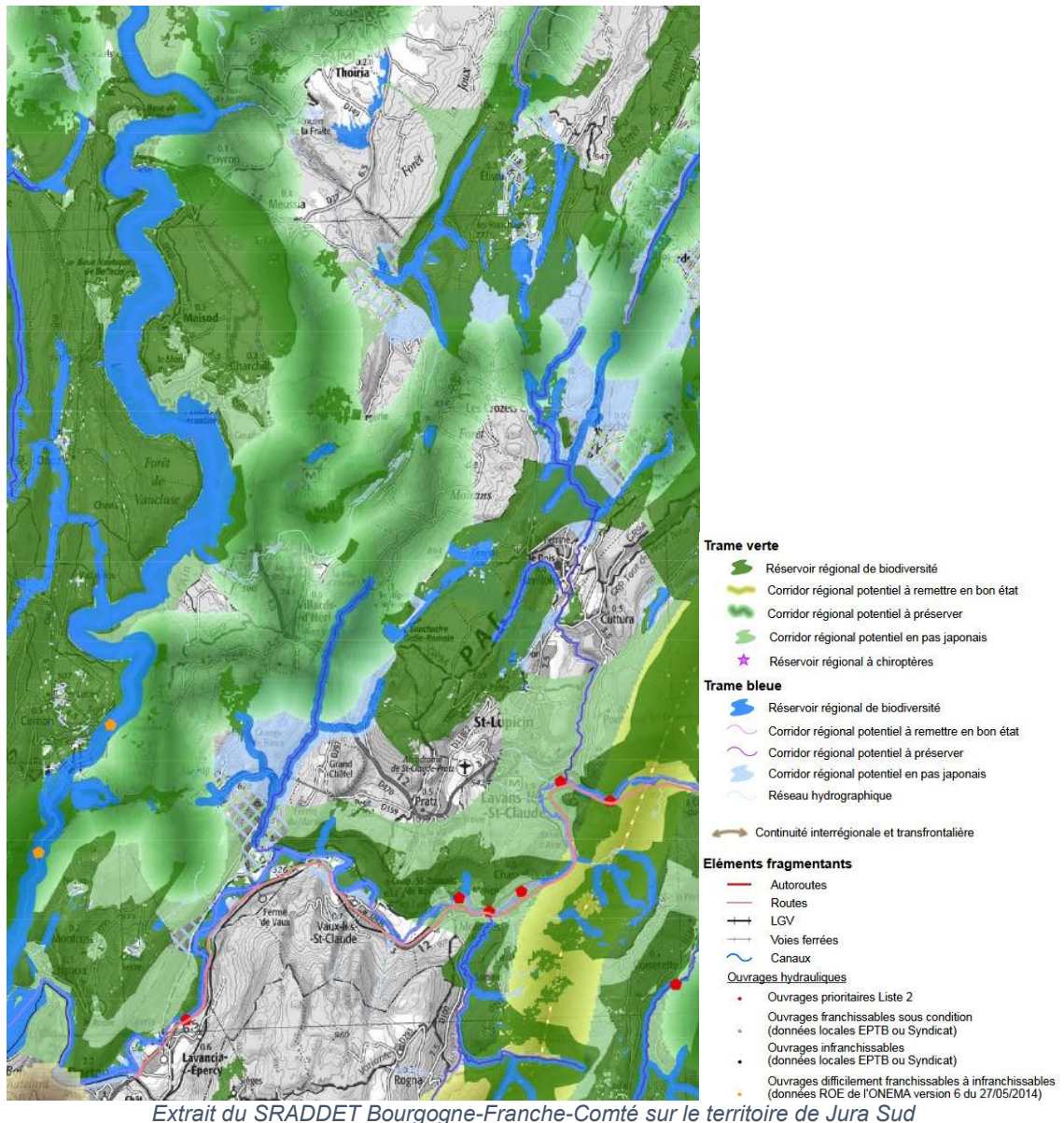
documents sont très différentes et que, par conséquent les territoires d'intérêt identifiés par le SRADDET doivent être réexaminés suivant la réalité du territoire intercommunal.

Les réservoirs de biodiversité définis dans le SRADDET correspondent aux périmètres des sites Natura 2000, des ZNIEFF de type 1 et des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le SRADDET définit aussi des corridors écologiques à l'échelle régionale qui sont perpendiculaires au Rhône. Ils relient le plateau de la CCRC au Rhône et aux grands réservoirs de biodiversité liés au massif du Vercors. Enfin, la trame verte du SRADDET comprend des espaces perméables liés aux milieux terrestres et des grands espaces agricoles qui sont des espaces favorables au déplacement des espèces.

Concernant la trame verte, le SRADDET identifie sur le territoire la présence de réservoirs de biodiversité liés à la présence de zones naturelles remarquables liés aux quatre sites Natura 2000 : « Petite Montagne du Jura », « Etival-Assencière », « Plateau du Lizon » et « Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen ». Les réservoirs de biodiversité sont des territoires où la fonctionnalité écologique est bonne voire très bonne et doit être préservée.

Les corridors écologiques correspondent à des territoires peu fragmentés ayant une bonne fonctionnalité écologique et un rôle de soutien à la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité. Ce sont des espaces favorables aux déplacements des espèces. L'objectif est d'y préserver la mosaïque paysagère et d'y limiter la fragmentation afin de conserver un bon niveau de fonctionnalité globale de ces espaces. Le territoire est concerné par la présence de nombreux corridors écologiques linéaires fonctionnels et quelques-uns en pas japonais.

Vis-à-vis de la trame bleue, les cours d'eau du réseau hydrographique intercommunal sont identifiés à la fois en tant que réservoirs de biodiversité et corridor écologique. Seule la Bienne est recensée comme « à remettre en bon état » du fait de nombreux obstacles à l'écoulement sur son tracé. Les lacs et les zones humides sont également identifiés comme réservoirs.



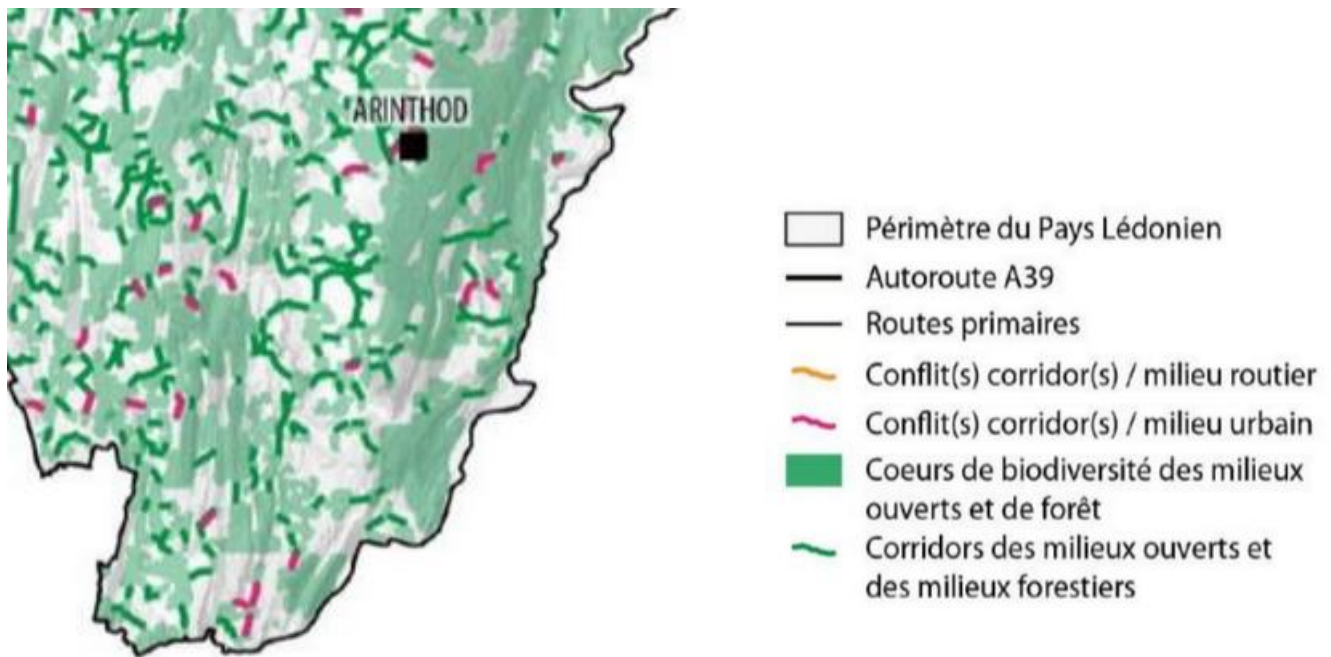
8.2.2 Prise en compte du SCoT du Pays Lédonien

Le SCoT du Pays Lédonien définit les continuités écologiques à l'échelle de son territoire. Il a été approuvé le 06 Juillet 2021.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT du Pays Lédonien identifie la trame écologique de son territoire, composée de cœurs de biodiversité prioritaires et secondaires, de corridors écologiques, de zones humides et aquatiques et de coupures d'urbanisation à maintenir.

Sur le territoire de Jura Sud, le SCoT identifie les APPB en tant que cœurs de biodiversité prioritaires. Ils sont complétés par les cœurs de biodiversité secondaires composés des ZNIEFF de type I et des sites Natura 2000. Les zones humides et aquatiques sont également identifiées dans la TVB du SCoT. Tous ces éléments sont reliés par des corridors écologiques qui doivent être affinés dans les PLU.

Enfin, la fragmentation des continuités écologiques du territoire est illustrée par la représentation des enveloppes urbaines et des principaux axes routiers qui constituent des obstacles au déplacement des espèces.



Extrait de la TVB du SCoT du Pays Lédonien sur le territoire Jura Sud

8.2.3 Trame verte et bleue à l'échelle des communes de Jura Sud

A l'échelle de Jura Sud, les cœurs de biodiversité prioritaires et secondaires du SCoT sont repris comme réservoirs de biodiversité. Pour rappel, ces milieux correspondent aux APPB, aux sites Natura 2000 et aux ZNIEFF de type I.

Le territoire ne dispose pas à proprement parler de corridors terrestres linéaires. Du fait de son caractère rural, les milieux agricoles et naturels occupent une place prépondérante et les espaces bâtis ne sont que très peu représentés. Ces milieux sont perméables et permettent le déplacement des espèces d'un réservoir de biodiversité à un autre. Dans les milieux agricoles, cette perméabilité est renforcée par la présence d'éléments de continuité tels que des haies, bosquets, alignements d'arbres ou encore arbres isolés, et servent d'habitats et de corridors de déplacement pour les espèces (à noter le maillage de haies et bosquets dense du plateau de Sapey). Ces éléments sont également présents dans le tissu urbain et favorisent la biodiversité dans les villages.

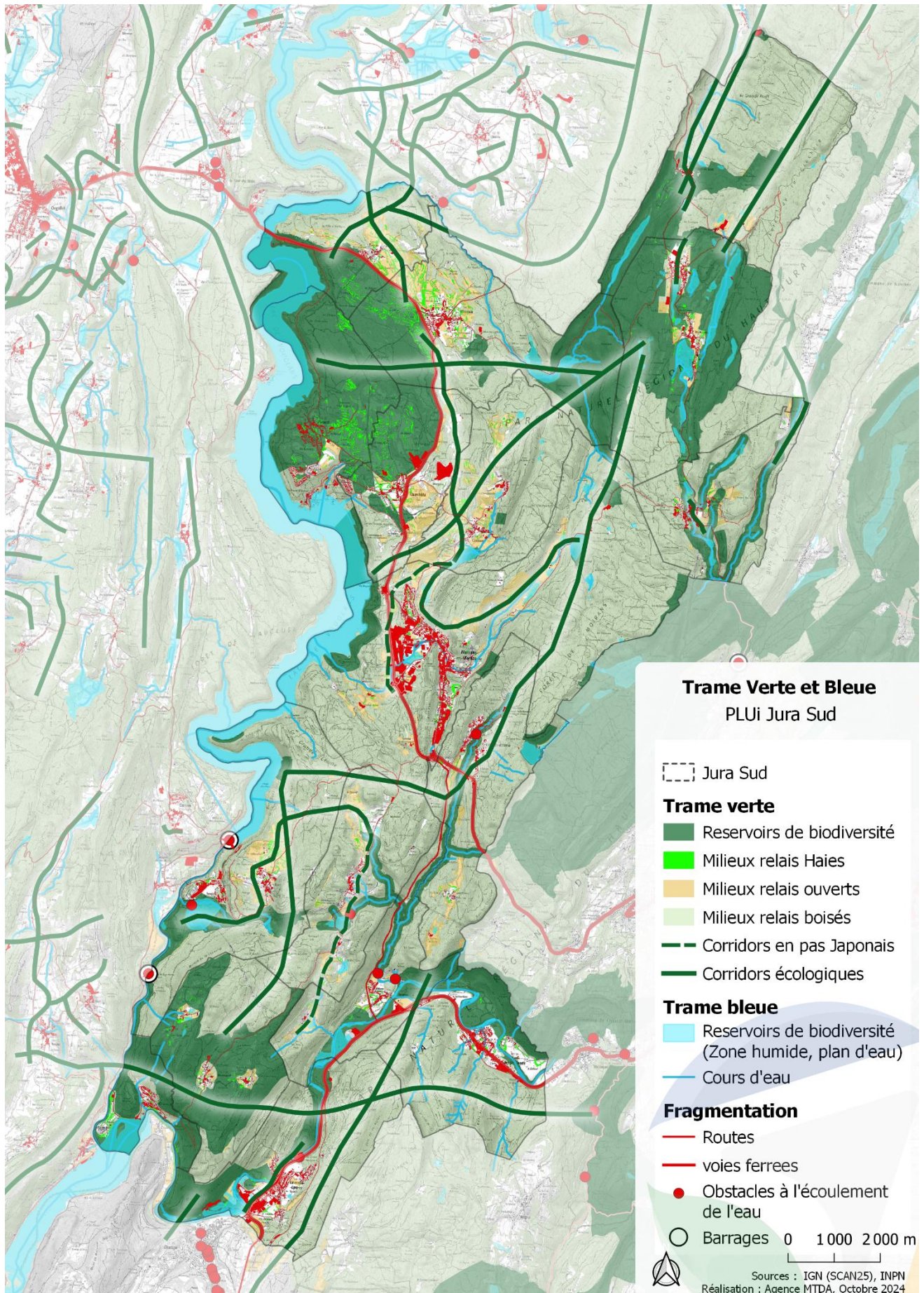
Concernant la trame bleue, les réservoirs de biodiversité sont constitués par les plans d'eau (lacs), les zones humides et les cours d'eau. Concernant ces derniers, ils exercent deux fonctions dans les continuités écologiques car ils sont également considérés comme des corridors écologiques permettant le déplacement de la faune aquatique et terrestre (sur les berges). L'ensemble des cours d'eau du territoire sont en bon état à part la Bienne qui est « à restaurer » comme identifié dans le SRCE.

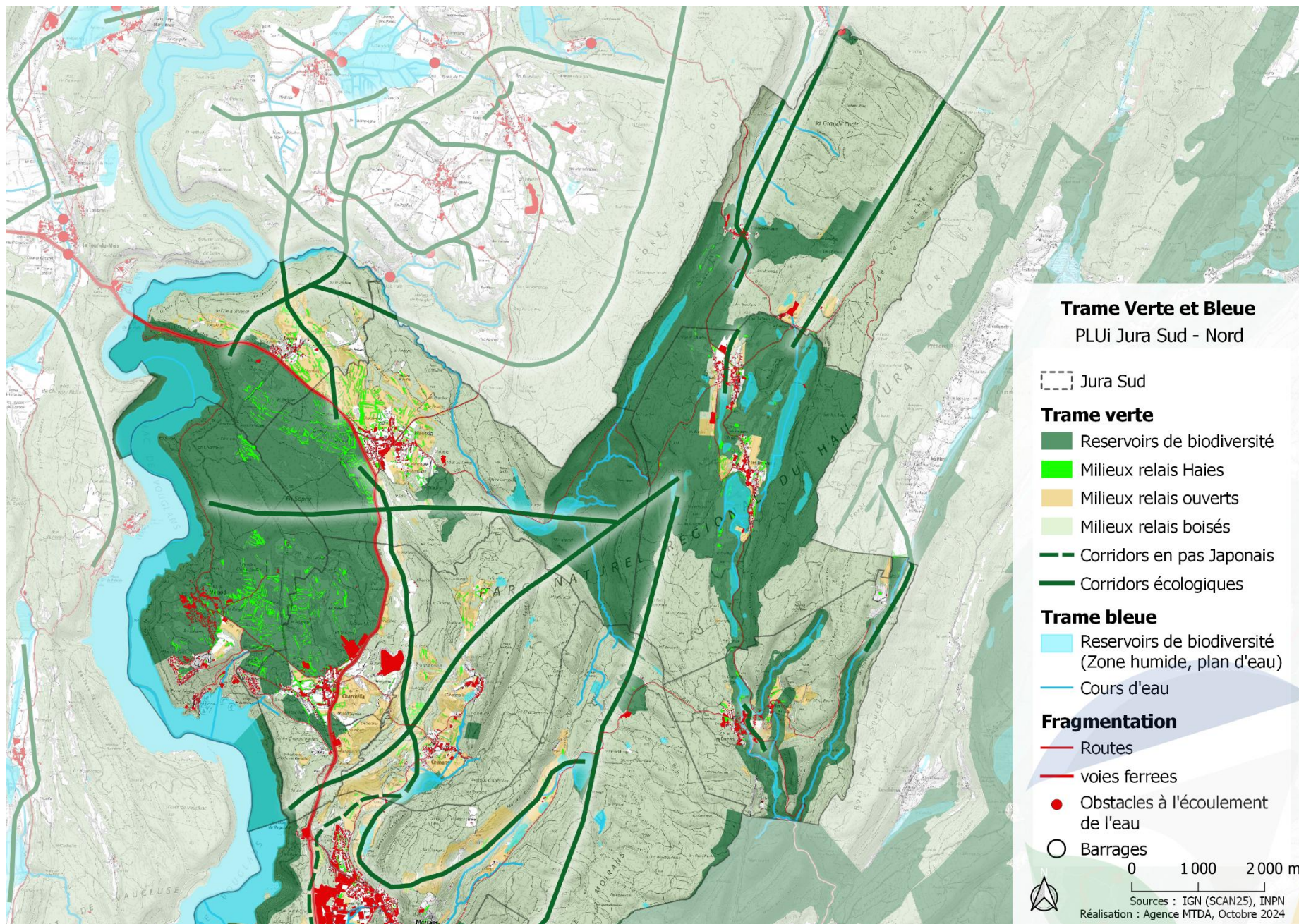
Des obstacles aux continuités aquatiques sont à noter, représentés par les obstacles à l'écoulement des eaux. Du fait du caractère rural marqué du territoire intercommunal, les obstacles terrestres sont peu nombreux et peu fragmentants. Les éléments suivants sont recensés : le réseau routier susceptible d'engendrer des collisions et du dérangement pour le déplacement de la faune, les zones d'urbanisation des villages et hameaux. A noter que certaines habitations présentant des aménagements spécifiques peuvent servir d'habitat à certaines espèces de chiroptères et d'avifaune (chouette effraie, martinet, hirondelle...).

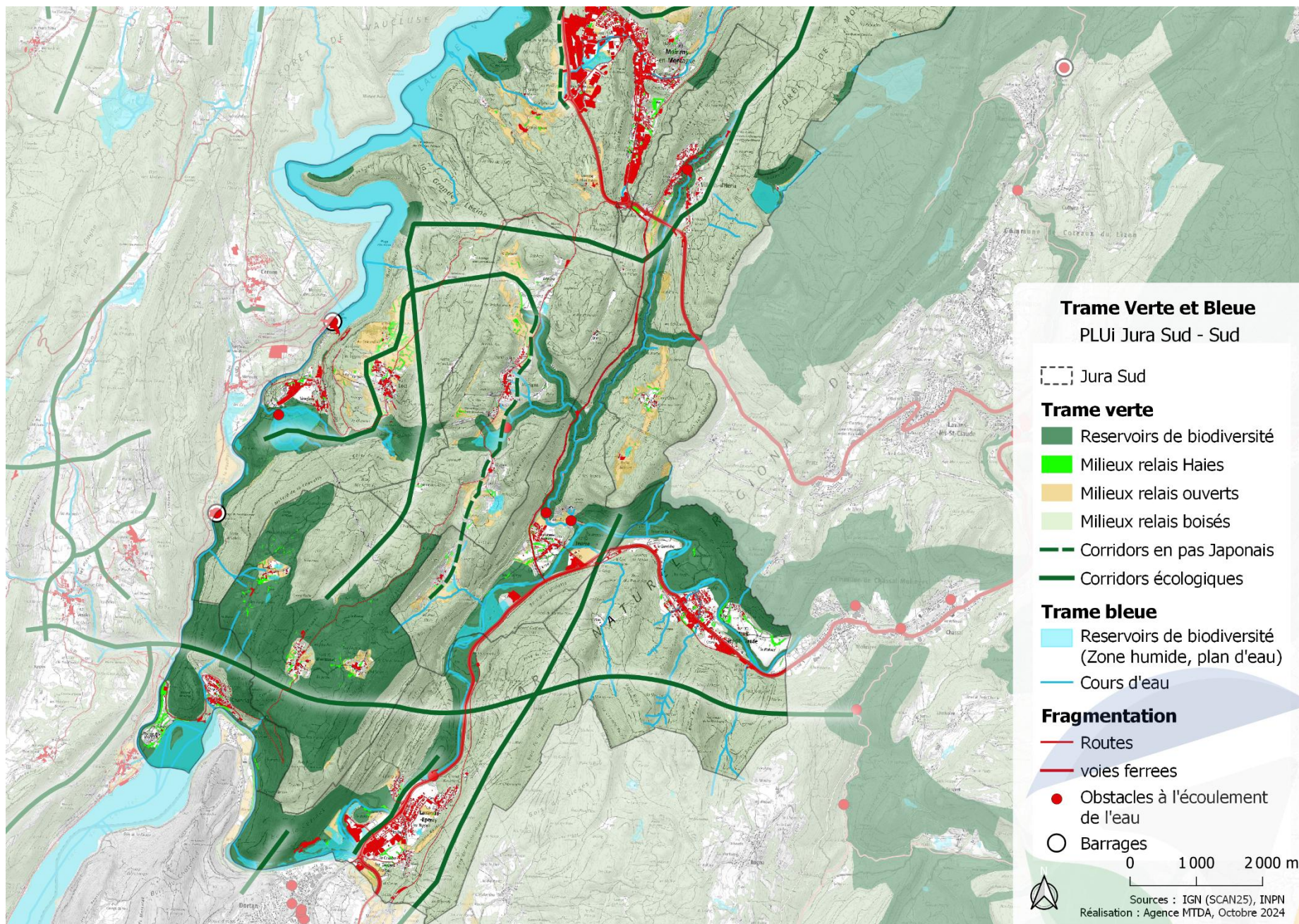
A noter que l'éclairage nocturne peut également constituer un obstacle à la continuité écologique (trame noire). Plusieurs communes du territoire et notamment Maisod ont expérimenté la coupure de l'éclairage public sur certaines plages horaires nocturnes. Un intérêt touristique peut être tiré de cette

expérience avec l'observation astronomique. Ce type d'obstacle n'a cependant pas été cartographié ici.

Les cartes suivantes montrent la TVB sur le territoire de Jura Sud. La première sur la totalité du territoire et les deux suivantes sur des zooms Nord et Sud pour une meilleure lisibilité.







9. Scénario tendanciel et enjeux

		Situation actuelle	Tendance au fil de l'eau	
Patrimoine naturel et biodiversité	+	Un patrimoine naturel remarquable caractérisé par une mosaïque de milieux diversifiés : forêts, prairies, pelouses, lacs...	➔	Des éléments identifiés par des zonages de protection (Natura 2000, APPB...)
	+	Une présence de milieux humides importante abritant une biodiversité remarquable identifiés comme réservoirs de biodiversité	=	Des milieux gérés par le PNR du Haut-Jura
	+	Une TVB qui identifie les milieux remarquables en tant que réservoir de biodiversité	=	Des secteurs identifiés et protégés par des zonages déjà existants
	+	Une mosaïque de milieux relais (prairies, forêts, haies...) favorables au déplacement des espèces		
	+	Un réseau hydrographique dense identifié à la fois comme réservoirs de biodiversité et corridors écologiques dans la TVB	➔	Des milieux « ordinaires » qui sans le PLUi ne sont pas reconnus et donc non protégés
	-	Des éléments fragmentant le territoire et les continuités écologiques (routes, espaces urbanisés, obstacles à l'écoulement des cours d'eau...)	➔	Des éléments qui peuvent se renforcer au fil du temps
	-	Des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire	➔	Une colonisation des milieux naturels par ces espèces qui peut s'intensifier dans le temps

Enjeux pour le PLUi

- La préservation de la mosaïque de milieux remarquables, support de la trame verte et bleue et de la fonctionnalité écologique du territoire
- La conservation de la biodiversité en milieu agricole :
 - en favorisant les pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement
 - en protégeant les éléments de continuité écologique tels que les arbres isolés, les haies, les murets de pierre sèche, les alignements d'arbres ou les bosquets
- Le maintien ou le retour d'activités agro-pastorales pour la préservation/restauration de l'intérêt écologique et paysager des milieux ouverts et semi-ouverts du territoire
- La protection et la réhabilitation des milieux humides pour préserver leurs fonctionnalités
- La préservation du réseau hydrographique et de ses milieux annexes (ripisylves) et son rôle en tant que corridors biologiques
- La gestion forestière tant pour la préservation de la biodiversité de ces milieux que pour un intérêt paysager

- L'encadrement de la fréquentation touristique et les activités de pleine nature en adéquation avec la préservation des milieux naturels, de la biodiversité, des paysages et du patrimoine remarquable
- La limitation du développement de nouvelles espèces invasives et la maîtrise de celles déjà présentes

CHAPITRE 4 : Ressources naturelles

1. Ressource en eau

1.1 Plans et programmes structurants

1.1.1 SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021

Le comité de bassin a adopté le 20 novembre 2015 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour les années 2016 à 2021 et il a émis un avis favorable sur le programme de mesures correspondant.

Le SDAGE définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin, ainsi que les actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs.

Pour 2021, le SDAGE vise 66 % des milieux aquatiques en bon état écologique et 99% des nappes souterraines en bon état quantitatif. En 2015, 52 % des milieux aquatiques sont en bon état écologique et 87,9 % des nappes souterraines en bon état quantitatif.

Dans cette optique, le SDAGE comprend 9 orientations fondamentales et 7 questions importantes :

Orientations fondamentales Questions importantes (QI)		OF 0	OF 1	OF 2	OF 3	OF 4	OF 5	OF 6	OF 7	OF 8
		Adaptation au changement climatique	Prévention	Non dégradation	Enjeux économiques et sociaux	Gestion locale et aménagement du territoire	Lutte contre les pollutions	Fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	Equilibre quantitatif	Gestion des inondations
QI 1	Eau et changement climatique									
QI 2	Etat physique et biologique des milieux aquatiques									
QI 3	Gestion durable du patrimoine et des services publics d'eau et d'assainissement									
QI 4	Lutte contre les pollutions									
QI 5	Risque d'inondation									
QI 6	Mer Méditerranée									
QI 7	Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau									

1.1.2 GEMAPI

La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été transférée de l'ancienne Communauté de communes au PNR du Haut-Jura. 9 autres communautés de communes de la haute vallée de l'Ain ont transféré ou délégué cette compétence au Parc.

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique. Cette mission comprend tous les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau tels que les ouvrages hydrauliques ou encore les zones de mobilité d'un cours d'eau.
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau. L'entretien du cours d'eau ou canal a pour objectif de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou à son bon potentiel écologique. L'entretien d'un plan d'eau a pour objet de contribuer au bon état ou bon potentiel des eaux, et passe par la réalisation des vidanges régulières, l'entretien des ouvrages hydrauliques du plan d'eau ou encore le faucardage de la végétation.
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer. Cette mission comprend la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations, comme notamment la définition et la gestion des systèmes d'endiguements ou encore la mise en place de servitudes sur des terrains d'assiette d'ouvrages de prévention des inondations.
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Cette mission comprend le rattrapage d'entretien, la restauration hydromorphologique des cours d'eau et la protection des zones humides et la restauration des zones humides dégradées.

En plus de cette compétence, le PNR relève également des missions complémentaires liées au grand cycle de l'eau (hors GEMAPI) :

- La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à gérer les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain ;
- La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de ces ressources en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant dans le cadre de programmes portés par la structure ;
- L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

1.1.3 Contrats de rivière

Un contrat de rivière concerne Jura Sud : le contrat Ain Amont. Sur le bassin de la Bienne, une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant est assurée par le Parc naturel régional du Haut-Jura (dans la continuité du contrat de rivière de la Bienne achevé en 2002).

Le PNR du Haut-Jura intervient actuellement sur les rivières du bassin de la Bienne en dehors du cadre des contrats de rivière. Les financements sont obtenus par le biais de conventionnement avec les financeurs (principalement Agence de l'eau RMC) et dans le cadre de la programmation annuelle du Parc (financements Régions et Départements).

Contrat de rivière de la Bienne

Le contrat de rivière Bienne est né de la volonté des communes du bassin versant de la Bienne d'apporter ensemble des solutions durables aux problèmes d'écoulement des eaux qui avaient entraîné les inondations répétées de 1990 et 1991, mais aussi de pollution de la Bienne. Il couvrait sur une superficie de 817.76 km² et concernait 54 communes du département de l'Ain et du Jura dont 7 communes de Jura Sud : Jeurre, Lavancia-Epercy, Les Crozets, Martigna, Montcusel, Vaux-les-Saint-Claude, Villards-d'Héria.

Il a été signé le 7 novembre 1995 pour 5 ans et a été porté et animé par le PNR du Haut-Jura. Il est aujourd'hui achevé.

Les thématiques principales du contrat étaient les pollutions industrielles et agricoles, les crues et la restauration hydraulique et son intégration paysagère.

Contrat de rivière de l'Ain amont

Le contrat de rivière Ain amont s'étale sur une superficie de 925 km² et concerne 105 communes du Jura et du Doubs dont deux de Jura Sud : Châtel-de-Joux et Etival. Un pré-contrat portant sur les années 2017-2018 est engagé. Contrairement au contrat de la Bienne, celui-là est porté par le Conseil Départemental du Jura.

Le Contrat de rivière de l'Ain amont s'inscrit dans la continuité des programmes engagés sur les territoires limitrophes aval et apparaît comme l'outil le plus adapté pour mutualiser les moyens et contribuer efficacement à l'atteinte du bon état des eaux fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

A partir du diagnostic du bassin versant et compte tenu des exigences de la DCE et de l'application du SDAGE à travers la mise en œuvre du PDM, cinq volets ont été retenus afin de couvrir l'ensemble des problématiques du bassin :

- Volet A : Reconquête de la qualité de l'eau
- Volet B : Restauration, préservation des cours d'eau, des lacs et zones humides
- Volet C : Protection et gestion quantitative de la ressource en eau
- Volet D : Valorisation patrimoniale et touristique du territoire
- Volet E : Gestion concertée du territoire, communication et mise en valeur des actions

Chacun de ces volets est ensuite décliné en objectifs.

Avec la récente compétence GEMAPI du Parc, une réorganisation est à envisager ce qui peut aboutir à l'élaboration d'un nouveau contrat.

1.2 Etat de la ressource

1.2.1 Eaux superficielles

Le réseau hydrographique du territoire est situé sur un même bassin versant, découpé en deux sous-bassins : celui de la Haute Vallée de l'Ain, dont fait partie le bassin de la Bienne.

Les affluents principaux de l'Ain concernant le territoire sont la Bienne qui conflue dans l'Ain au niveau du lac de Coiselet, mais aussi la Cimante et le Murgin qui se jettent dans le Lac de Vouglans.

Jura Sud est caractérisé par la présence de lacs de montagne naturels ainsi que deux lacs artificiels. Ces derniers sont le Lac de Vouglans, déjà cité précédemment, longeant la limite Ouest du territoire et le Lac de Coiselet situé au Sud (commune de Chancia).

Le SDAGE identifie plusieurs masses d'eau superficielles sur le territoire, de deux types : cours d'eau et plans d'eau. Il donne l'état chimique et l'état écologique de chacune. Les paramètres utilisés pour définir ces états sont donnés dans le tableau suivant.

Etat chimique (bon ou mauvais)		
41 substances (NQE ¹)		
Etat écologique (très bon, bon / moyen, médiocre, mauvais)		
Biologie	Chimie	Hydromorphologie
Paramètres : IBD ² , IBGN ³ , IPR ⁴	Physico-chimie : oxygène, nutriments, température et acidification	Régime hydrologique
	Polluants spécifiques : arsenic, chrome, cuivre, zinc, chlortoluron, oxadiazon, linuron, 2.4D, 2.4MCPA	Continuité
		Morphologie

L'état des masses d'eau superficielles selon le SDAGE est présenté dans les tableaux suivants.

Nom masse d'eau : cours d'eau	N° masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Communes concernées
Ruisseau la Cimante	FRDR12084	Bon	Bon	Châtel-de-Joux Meussia Coyron
Le Drouvenant	FRDR502	Bon	Bon	Châtel-de-Joux
Rivière le Lizon	FRDR10675	Bon	Bon	Les Crozets
Bief du Murgin	FRDR10798	Mauvais	Bon	Moirans-en-Montagne
Ruisseau d'Héria	FRDR11905	Bon	Bon	Villards-d'Héria Jeurre
L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	FRDR500	Moyen	Bon	Lect Chancia
La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	FRDR498	Moyen	Bon	Vaux-les-Saint-Claude Jeurre Lavancia-Epercy Chancia

Si ces sept masses d'eau sont en bon état chimique, seules quatre d'entre elles sont en bon état écologique.

De plus, même si le ruisseau de la Cimante et du Lizon sont en bon état écologique, il est nécessaire de préciser que ces cours d'eau sont quand même affectés par des dégradations morphologiques (Combe de Giron pour la Cimante ; hors territoire de Jura Sud pour le Lizon), hydrologiques (lac de l'Ascensière pour la Cimante) et de continuité écologique (hors territoire de Jura Sud pour le Lizon).

¹ Normes de Qualité Environnementale (directives 2008/105/CE et 2013/39/CE)

² Indice Biologique Diatomées

³ Indice Biologique Global Normalisé

⁴ Indice Poisson Rivière

Trois cours d'eau ont un état écologique mauvais (le bief du Murgin) et moyen (l'Ain et la Bienne). A noter que le bief du Murgin subit toujours une forte contamination au zinc qui n'est pas affiché dans l'état chimique donné par le SDAGE car le paramètre « concentration en zinc » n'est pas pris en compte dans la détermination de cet état.

Pour le Murgin, les paramètres déclassant son état écologique selon le SDAGE sont les invertébrés, les diatomées, l'oxygène dissous, la concentration en nutriments (azote et phosphore) et le pH. Néanmoins la morphologie (hors traversée de Moirans-en-Montagne qui est entièrement canalisée) et la température de cours d'eau sont jugées très bonnes. Les rejets de la station d'épuration de Moirans-en-Montagne ou encore la non-conformité des systèmes d'assainissement non collectifs sont des facteurs possibles de pollutions.

Pour l'Ain ce sont des paramètres hydrologiques qui causent le déclassement de son état écologique. De même que pour la Bienne auquel s'ajoutent la morphologie et la continuité qui ne sont pas satisfaisantes et la présence de matières organiques et oxydables. A noter que la Bienne appartient à la liste 2 au titre de l'Art L214-17 du Code de l'Environnement, nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Elle a subi plusieurs épisodes de surmortalité piscicole, probablement d'origine multifactorielle. A l'initiative des services de l'Etat dans le Département du Jura, et avec la participation des acteurs concernés, un plan d'action pour restaurer la Bienne sera constitué. Une étude sur les rejets affectant ce cours d'eau est en cours.

Les communes disposant d'un assainissement collectif sont équipées de stations d'épurations dont les rejets s'effectuent dans le Murgin et la Bienne ce qui pourrait être un facteur de pollutions.

Sur la Bienne, deux projets de restauration sont en cours sur d'anciennes gravières à Jeurre et Lavancia-Epercy. Le but étant de redonner un espace de bon fonctionnement à la Bienne sur ce secteur et de recréer des bras morts.

L'objectif d'atteinte du bon état a été fixé à 2027 par le SDAGE pour chacune de ces trois masses d'eau.

Nom masse d'eau : plan d'eau	N° masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Communes concernées
Lac de Coiselet	FRDL17	Bon	Bon	Chancia
Lac de Vouglans	FRDL16	Bon	Bon	Lect Moirans-en-Montagne Charchilla Maisod Coyron
Le grand lac (ou Etival)	FRDL19	Bon	Bon	Etival

L'ensemble des plans d'eau identifiés par le SDAGE sur le territoire sont en bon état chimique et écologique. Cependant, ces données doivent être nuancées, en particulier concernant le lac de Coiselet qui subit l'accumulation des pollutions provenant de la Bienne. Ce phénomène se reflète sur la qualité des eaux de baignade du lac à Chancia relevée en juin et juillet 2018 qui est moyenne.

Le Plan de mesure (PDM) du SDAGE définit les mesures dans le tableau suivant à mettre en œuvre sur les masses d'eau superficielles décrites plus haut.

Nom masse d'eau : cours d'eau	N° masse d'eau	N° mesure	Intitulé mesure
Ruisseau la Cimante	FRDR12084	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Le Drouvenant	FRDR502	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Rivière le Lizon	FRDR10675	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Bief du Murgin	FRDR10798	IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
		IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
		MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	FRDR500	MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages
		RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
		GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	FRDR498	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
		ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
		ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif
		MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
		ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)
		RES0602	Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation
		MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Lac de Vouglans	FRDL16	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
		RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
		MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages

1.2.2 Eaux souterraines

Une seule masse d'eau souterraine est recensée sur le territoire : FRDG149 « Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey - BV Ain et Rhône ». Son état quantitatif et chimique est jugé bon par le SDAGE.

Le Plan de mesure (PDM) du SDAGE définit les mesures suivantes à mettre en œuvre sur cette masse d'eau souterraine :

- AGR0201 : Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
- AGR0301 : Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
- AGR0503 : Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
- AGR0803 : Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates

Ces mesures sont principalement axées sur le maintien du bon état qualitatif et quantitatif de cette ressource stratégique.

Ressources karstiques majeures pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future

Le SDAGE identifie cette masse d'eau karstique comme une ressource stratégique. Il s'agit d'un « aquifère à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs », fortement sollicités et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent, ou faiblement sollicités mais à forte potentialités et à préserver pour les générations futures. Ce sont donc des zones offrant des potentialités localement intéressantes, à étudier et à exploiter au gré de la demande, ou à potentialités intéressantes sur le plan régional, à étudier en priorité.

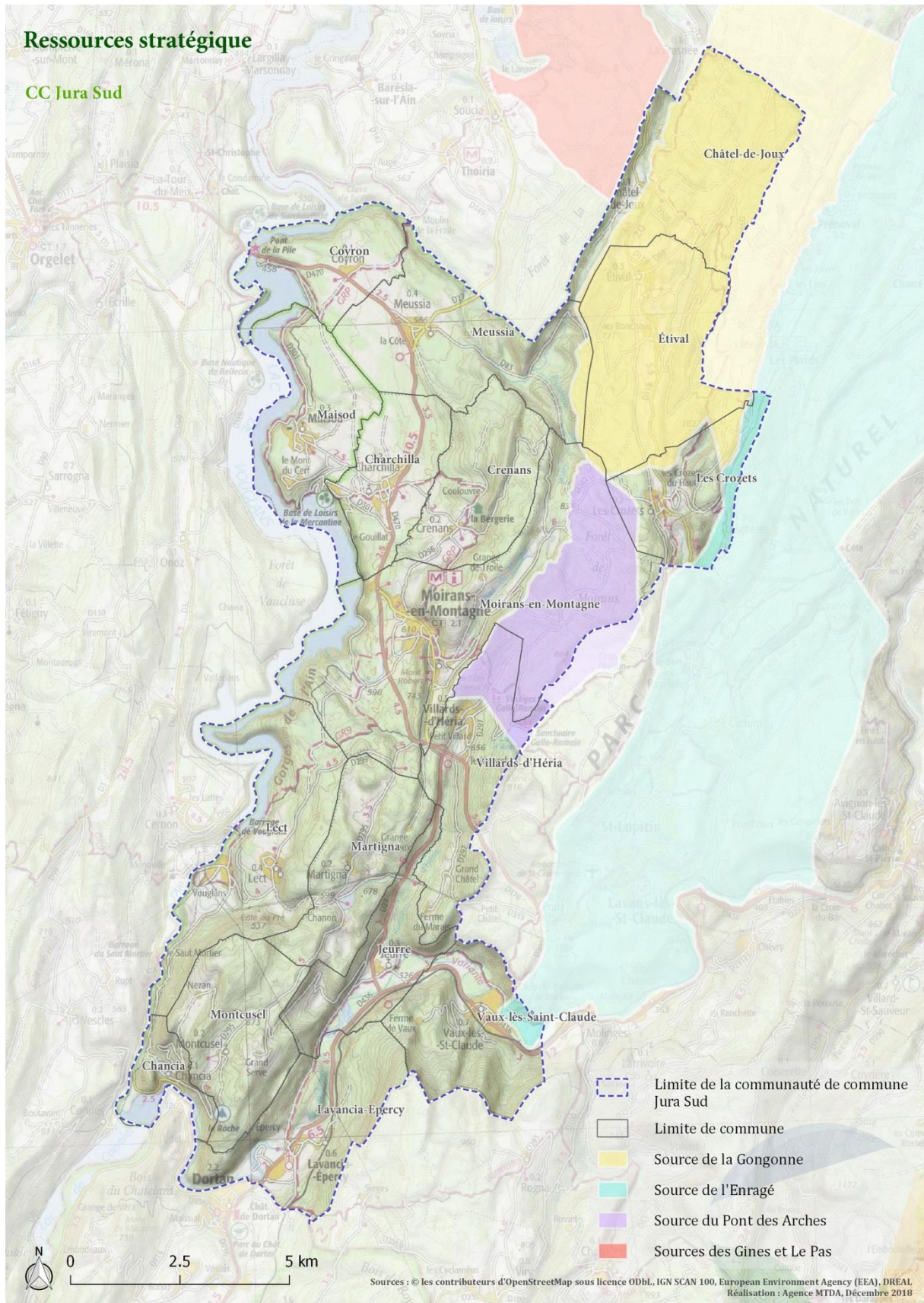
La notion de ressource stratégique (ou majeure) désigne donc des ressources :

- de qualité chimique conforme ou proche des critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
- importantes en quantité,
- bien localisées par rapport aux zones de consommation (actuelle et future),
- accessibles et exploitables à des coûts acceptables.

La qualification de ressource majeure suppose :

- d'assurer la disponibilité sur le long terme de ressources suffisantes en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'adduction d'eau potable (AEP) des populations,
- de préserver ces ressources indispensables pour les populations de l'évolution des pressions qui pourrait compromettre leur utilisation (urbanisation, activités...).

Plus précisément, les sources de la Gongone et de l'Enragée ont été désignées comme ressources majeures d'intérêt futur et la source du Pont des Arches a été désignée comme ressource d'intérêt actuel. Elles sont localisées sur la carte ci-dessous.



La source de la Gorgonne, localisée principalement sur les communes d'Étival et de Châtel-de-Joux sur le territoire de Jura Sud est actuellement utilisée pour l'alimentation de la commune de la Frasnée. La carte de risque de cette source démontre un risque de pollution au niveau d'Étival avec la présence

de deux sites potentiellement pollués et une ICPE et sur Châtel-de-Joux avec la présence de deux ICPE.

La source du Pont des Arches est, elle, située principalement sur les communes de Moirans-en-Montagne et Villards-d'Héria. Cette dernière l'utilise actuellement pour son alimentation en eau potable. De même que précédemment, un risque de pollution existe mais il est plus modéré, les ICPE présentes sur Villards-d'Héria sont éloignées du périmètre de la source.

Enfin, la source de l'Enragée, présente dans la limite Est du territoire (Vaux-les-Saint-Claude, Les Crozets), n'est aujourd'hui captée par aucune commune. Les risques de pollution sont modérés avec la présence d'ICPE sur les deux communes concernées.

Cette source bénéficie d'une attention particulière car un document d'objectifs a été mis en place sur celle-ci. Ce document définit les objectifs et les principes de la politique qui sera menée en rapport à l'eau, l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement. Il détermine les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre les usages, l'habitat, l'activité économique, récréative, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers. Il se décline en 7 axes contenant chacun plusieurs actions :

- AXE 1 : Maîtriser l'urbanisation et protéger l'environnement et le cadre de vie du Bassin de l'Enragé
- AXE 2 : Améliorer le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'assainissement du territoire
- AXE 3 : Augmenter la connaissance actuelle du territoire et de ses caractéristiques pour mieux préserver les eaux souterraines et anticiper les conséquences du changement climatique
- AXE 4 : Encadrer les activités industrielles et artisanales et la gestion des déchets pour préserver la ressource en eau
- AXE 5 : Faire du territoire de l'Enragé un exemple de conciliation entre pratiques agricoles et qualité des eaux souterraines
- AXE 6 : Communiquer et sensibiliser sur le territoire pour rendre les habitants acteurs de la préservation des ressources en eaux souterraines
- AXE 7 : Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre du document d'objectifs

1.3 Eau potable

Il est important de rappeler que dans le PLUi, l'urbanisation est conditionnée à la présence d'une alimentation en eau potable de bonne qualité et suffisante.

1.3.1 Origine et distribution

Le territoire ne possède qu'un seul syndicat d'alimentation en eau potable (SIAEP) sur son territoire. Il s'agit du SIAEP de la Mercantine qui est en charge de l'eau potable sur les communes de Maisod et Charchilla. A noter que le même syndicat est également en charge de l'assainissement collectif sur ces deux communes.

Le reste des communes gèrent cette compétence en régie par leurs services des eaux respectifs jusqu'au 31 décembre 2019. Seul Moirans-en-Montagne et Montcusel ont délégué cette compétence à des entreprises privées (respectivement VEOLIA et SUEZ/Lyonnaise des eaux).

Depuis la fusion de Jura Sud avec 3 autres Communautés de communes, la compétence eau potable a été transférée à la nouvelle Communauté de communes.

Le syndicat de la Région de Vouglans (SPERV) intervient sur certaines communes pour la distribution mais ne gère pas le service eau potable.

La plupart des communes disposent d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) récent. Villards-d'Héria est la seule n'ayant pas encore réalisée le sien.

De nombreuses sources alimentent le territoire provenant en majorité de la masse d'eau karstique caractérisée précédemment. Le tableau ci-dessous répertorie ces sources qui desservent l'intercommunalité ainsi que les paramètres associés (capacité, gestionnaire, DUP...).

Source	Communes desservies	Gestionnaire	Débit moyen d'exploitation (m³/j)	Volume maximum de prélèvement (m³/j)	DUP	Volumes prélevés (m³)
Source de Sous la Roche	Chancia	Chancia	69.6 en 2018	230	08/09/2010	30 518 dont 13 380 exportés à Montcusel en 2022
	Montcusel					
Source du Ravin	Etival	Etival	0.4 en 2018	155	01/04/2009	81 en 2022
Source Fontanette	Etival	Etival	54 en 2018		01/04/2009	19 643 en 2023
Source d'Amarette	Etival	Etival			01/04/2009	
Source de la Chenalette	Châtel-de-Joux	Châtel-de-Joux	Inconnu	50	06/05/2009	2 957 en 2022
Source des Saugives	Châtel-de-Joux	Châtel-de-Joux	Inconnu	50	06/05/2009	
Source de la Scie	Crenans	Crenans	15.9 en 2018	120	11/09/2009	27 570 en 2023
Source de Fyète	Crenans	Crenans	0 en 2018		11/09/2009	
Source de Barbouillon	Crenans	Crenans	18.4 en 2018		11/09/2009	
Source de Maffay	Charchilla	SIAEP de la Mercantine	33.8 en 2018	200	En cours	15 460 en 2023
	Maisod					
	Crenans					
Source Sous le Bois	Charchilla	SIAEP de la Mercantine	78.6 en 2018	200	18/08/1995	27 570 en 2023
	Maisod					
	Crenans					
Source du Marais	Charchilla	SIAEP de la Mercantine	78.6 en 2018	200	18/08/1995	27 570 en 2023
	Maisod					
	Crenans					
Source du Pré	Charchilla	SIAEP de la Mercantine	78.6 en 2018	200	18/08/1995	27 570 en 2023
	Maisod					
	Crenans					
Source Sous les Sources	Meussia	Meussia	Inconnu	Inconnu	En cours	21 571 en 2023
Source de la Doye	Meussia	Meussia	Inconnu	Inconnu	En cours	
Source du Fond	Meussia	Meussia	56 en 2018	Inconnu	En cours	

Source du Lac d'Antre	Villards-d'Héria	Villards-d'Héria	74 en 2017	480	15/04/2010	20 334 en 2023
Source des Affourchers	Villards-d'Héria	Villards-d'Héria	2 en 2017	48	15/04/2010	2 580 en 2023
Source des Venières	Martigna	Martigna	25.2 en 2018	40	En cours	9 191 en 2018
Source du Grand Bief	Lect	Lect	47 en 2012	50	En cours	7 936 en 2023
Source de Sur Fay	Lect	Lect	25 en 2012	Inconnu	En cours	2 921 en 2023
Source de la Doye	Lect	Lect	34 en 2012	200	En cours	6 963 en 2023
Source de Fontaine Froide	Les Crozets	Les Crozets	Inconnu	70	19/12/2008	9 486 en 2023
Source La Combe du Tour 8	Les Crozets	Les Crozets	Inconnu		19/12/2008	
Source de la Feuillée	Les Crozets	Les Crozets	Inconnu		19/12/2008	
Source de la Gouille Morez	Les Crozets	Les Crozets	Inconnu		19/12/2008	
Source de Moulin Jean	Les Crozets	Les Crozets	Inconnu		19/12/2008	
Source du Hameau Tournier	Les Crozets	Les Crozets	Inconnu	Inconnu	Inconnu	
Source La Combe du Tour 9	Les Crozets	Les Crozets	Inconnu	Inconnu	Inconnu	
Source de Nerbier	Jeurre	Jeurre	26.1 en 2019	100	05/02/2010	919 en 2024
Source de Douvre	Jeurre	Jeurre	1.5 en 2019	10	05/02/2010	9551 en 2024
Source Fontanis	Vaux-les-Saint-Claude	Vaux-les-Saint-Claude	Inconnu	50	24/10/2008	49 035 en 2023
Source de Chiriat (ruisseau des Gorges)	Vaux-les-Saint-Claude	Vaux-les-Saint-Claude	Inconnu	50	24/10/2008	
Source Paget	Vaux-les-Saint-Claude	Vaux-les-Saint-Claude	Inconnu	50	24/10/2008	
Puits de Vaux	Vaux-les-Saint-Claude	Vaux-les-Saint-Claude	Inconnu	200	24/10/2008	
Source de Rhien	Lavancia-Epercy	Lavancia-Epercy	100.2 en 2018	200	09/10/2008	25 682 en 2024
Source de la Côte Merlet	Lavancia-Epercy	Lavancia-Epercy	39.3 en 2018	50	09/10/2008	3 605 en 2024

Source de la Grande Bouchère	Lavancia-Epercy	Lavancia-Epercy			09/10/2008	
Puits de l'Entremoy	Lavancia-Epercy	Lavancia-Epercy	9.9 en 2018	150	09/10/2008	2 004en 2024

En plus des données listées dans le tableau ci-dessus des compléments pour certaines communes peuvent être ajoutés.

La commune de Coyron, qui n'apparaît pas dans le tableau, achète son eau au SPERV à raison de 3 400 m³ pour l'année 2018. Il en est de même pour la commune de Moirans-en-Montagne qui en a acheté 132 218 m³ pour l'année 2024.

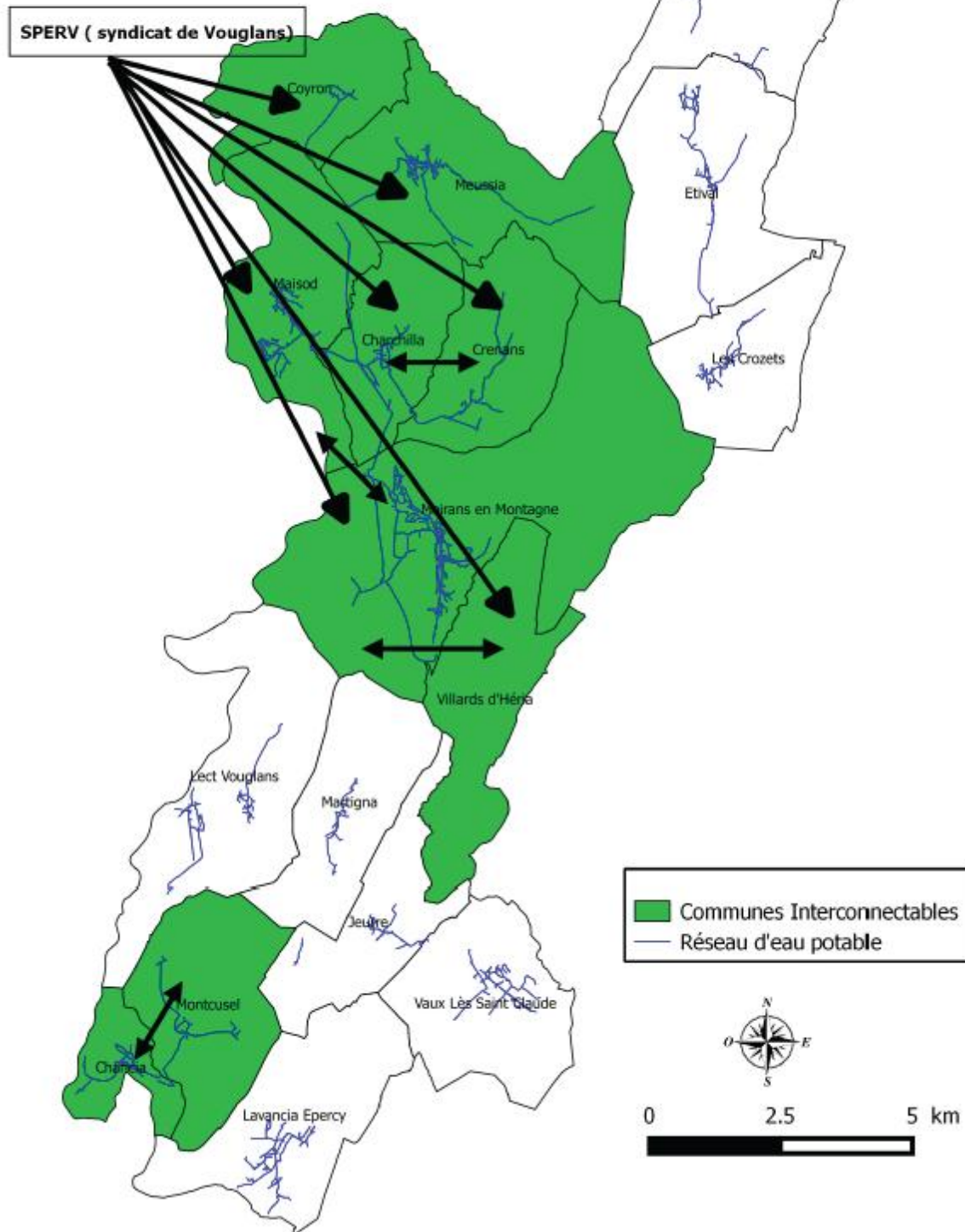
Meussia achète également de l'eau au SPERV en période d'étiage et pour certaines habitations à raison de 892 m³ pour l'année 2024.

En plus de ses sources, Crenans achète de l'eau au Syndicat de la Mercantine en période d'étiage (260 m³ en 2023). Ce volume a beaucoup augmenté en 2013 avec la diminution des prélèvements dans la ressource de la Scie pour cause de turbidité. Ainsi, en plus de celle-ci, le Syndicat de la Mercantine dispose de plusieurs interconnexions avec d'autres collectivités :

- Avec le SPERV : achat d'eau de 238 m³ en 2023
- Avec la commune de Moirans-en-Montagne : achat d'eau au niveau de l'Auberge jurassienne à Charchilla (2 237 m³ en 2023).

Plusieurs communes sont interconnectées pour sécuriser leur alimentation en eau potable, notamment avec le SPERV. Le schéma de ces interconnexions est disponible ci-dessous.

EAU POTABLE : Interconnexions possibles ou existantes



Un projet de nouvelle source est en cours sur la commune de Villards-d'Héria, non loin de la source du Pont des Arches déjà existante. Il s'agit de la source du Puits Noir.

Sur Martigna, une autre ressource existe : le forage du Pré Mutin (DUP du 10/01/1995). Ce forage a été réalisé en 1991 afin d'alimenter la commune en période d'étiage sévère. Il a une profondeur de 81 m et son débit d'exploitation serait d'environ 8 m³/h. Néanmoins, du fait des fortes teneurs en fer, manganèse et ammonium, ce forage n'est plus utilisé pour l'alimentation en eau potable de la commune. Cependant, cet ouvrage reste accessible pour les particuliers et les agriculteurs afin d'arroser les jardins, alimenter les bêtes...

Lorsque Lect manque d'eau, il est possible de remonter une citerne d'eau potable depuis Vouglans. Cela est arrivé lors de sécheresses importantes, comme en 2003, lorsque la source du Grand Bief qui alimente le village est insuffisante en période d'étiage. Ainsi, la commune doit trouver une solution pour pallier l'insuffisance d'eau sur le village (recherche en eau en cours). De plus, l'eau distribuée au hameau de Vouglans ne fait pas l'objet d'un traitement en continu : la commune étudie actuellement la mise en place d'une désinfection permanente.

Sur Châtel-de-Joux, la consommation de l'eau sur le hameau de la Crochère fait l'objet d'une interdiction permanente par arrêté préfectoral du 4 octobre 2012. La commune réfléchit actuellement à une solution pour l'alimentation en eau potable du hameau ; une interconnexion au réseau public de la commune d'Etival est envisagée.

Enfin, sur Villards-d'Héria, l'eau distribuée au village à partir de la source du Pont des Arches présente des pics de turbidité. La commune doit mettre en place un traitement de filtration et de désinfection sur le village. Une solution à terme doit être trouvée sur le hameau qui peut présenter des tensions sur la ressource en eau en période d'étiage. D'autant plus que cette source a été identifiée comme ressource majeure d'intérêt actuel par le SDAGE.

Le puits de Vaux-les-Saint-Claude puise de l'eau dans la nappe alluviale de la Bienne et n'est utilisé qu'en appoint lorsque les sources ne suffisent plus à alimenter les réservoirs.

Le Murgin est en train de se creuser au niveau de son passage souterrain sous Moirans-en-Montagne et entraîne la nappe vers le bas avec lui. Le risque est pour les parcelles agricoles en aval qui dépendent de cette nappe de ne plus avoir d'alimentation en eau.

1.3.2 Protection de captage

Les captages en DUP disposent de périmètres de protection en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis. Ces périmètres doivent être intégrés dans le PLUi.

Trois périmètres différents existent avec des prescriptions spécifiques à respecter sur chacun d'eux :

- Le **périmètre de protection immédiate (PPI)** : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- Le **périmètre de protection rapprochée (PPR)** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- Le **périmètre de protection éloignée (PPE)** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Il recouvre en général l'ensemble du Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) ou Aire d'Alimentation du Captage (AAC).

Deux sources se situent sur le territoire de la commune des Crozets mais ne l'alimentent pas. Elles sont gérées par le SIAEP du Grandvaux limitrophe. Leurs périmètres de protection sont donc à prendre en compte dans le PLUi.

Par ailleurs, les PPR et PPE de la source de la Gongonne, identifiée comme ressource majeure d'intérêt futur (cf. partie précédente), se situent sur les communes d'Etival et Châtel-de-Joux. Même si ces communes n'exploitent pas la ressource (gérée par la commune de La Frasnée limitrophe), une attention particulière doit être portée sur ces secteurs afin d'éviter toute atteinte à la ressource (pollutions...).

De même, la source de l'Enragée, également identifiée comme ressource majeure d'intérêt futur se situe sur une partie des communes des Crozets et de Vaux-les-Saint-Claude. Le PLUi doit prendre en compte ce paramètre pour la protection de cette ressource.

L'ensemble des périmètres de captages des communes du territoire sont donnés en annexe.

1.3.3 Consommation

La consommation en eau potable de chacune des communes de Jura Sud est donnée dans le tableau ci-dessous.

Commune	Nombre d'abonnés	Volume consommé (facturé) (m3)
Chancia	102 en 2022	12 232 en 2022
Montcusel	90 en 2012	6 817 en 2012
Etival	235 en 2022	16 758 en 2022
Châtel-de-Joux	44 en 2022	2 980 en 2022
Coyron	53 en 2018	3 400 en 2018
Crenans	126 en 2018	10 360 en 2018
Charchilla	186 en 2023	41 166 en 2023
Maisod	246 en 2023	
Meussia	226 en 2024	15 691 en 2024
Villards-d'Héria	218 en 2023	14 361 en 2023
Moirans-en-Montagne	973 en 2024	100 819 en 2024
Martigna	101 en 2018	7 655 en 2018
Lect	195 en 2012	12 346 en 2023
Les Crozets	125 en 2023	7 199 en 2023
Jeurre	143 en 2019	10 078 en 2019
Vaux-les-Saint-Claude	345 en 2018	22 256 en 2018
Lavancia-Epercy	289 en 2024	28 761 en 2024

1.3.4 Qualité

Certaines communes ont certaines difficultés concernant la qualité de leur eau potable. Sur Châtel-de-Joux, les deux sources présentent une qualité bactériologique mauvaise (*Escherichia coli* et entérocoques) et 3 dépassements de la valeur seuil de turbidité ont été recensés sur la source de la Chenalette. Sur Lect, des dépassements des valeurs seuil en bactériologie ont été mesurés sur les sources alimentant le hameau de Vouglans (6 en 5 ans).

Le contrôle de 2017 sur l'eau potable de la commune de Villards-d'Héria a révélé des prélèvements non conformes en turbidité.

Ensuite, certaines communes présentent des dépassements en turbidité et/ou en bactériologie sans toutefois que cela ne décline la qualité de leur eau potable. Ces dépassements sont souvent dus à des événements ponctuels qui n'ont pas de récurrence :

- Jeurre : 4 dépassements en 2019, 2 en microbiologie et 2 sur les paramètres physico-chimiques
- Crenans : 3 dépassements en microbiologie et 3 dépassements pour les paramètres physico-chimiques en 2018
- Les Crozets : 1 dépassement en turbidité en 5 ans et quelques dépassements bactériologiques dont 2 en 2018 (taux de conformité de 83% en bactériologie)
- Lect : dépassements en bactériologie en 2008 qui ont cessés depuis la mise en place du traitement au chlore gazeux (excepté pour les sources alimentant Vouglans)
- Meussia : quelques dépassements des références de qualité pour les matières organiques et la turbidité et 2 dépassements bactériologiques en 2018
- Maisod et Charchilla (SIEAP de la Marcantine) : 4 prélèvements non conformes en 2018 (2 en bactériologie et 2 en physicochimie)
- Vaux-lès-Saint-Claude : 2 prélèvements non conformes en 2018 en bactériologie
- Martigna : 2 prélèvements non conformes en 2018, un en microbiologie et un sur les paramètres physico-chimiques

Enfin, les communes suivantes présentent une eau potable de bonne qualité avec un dépassement ou moins en turbidité ou en bactériologie : Montcusel, Coyron, Moirans-en-Montagne, Etival, Chancia et Lavancia-Epercy.

1.3.5 Performance du réseau

Les données sur le réseau de chacune des communes de Jura Sud sont présentées dans le tableau suivant.

Commune	Linéaire (km)	Rendement net	Indice linéaire de perte (m3/j/km)
Chancia	5.8	99.7% en 2022	0.3 en 2022
Montcusel	7.257	73% en 2012	1.2 en 2012
Etival	11.21	92% en 2023	0.062 en 2023
Châtel-de-Joux	2.878	94,8 % en 2022	0.2 en 2022
Coyron	3.6	98.53% en 2018	1.47 en 2018
Crenans	3.9	88,4% en 2023	0.9 en 2023
Charchilla Maisod	18.94	88.4% en 2023	0.9 en 2023
Meussia	10.7	84,28% en 2024	0.82 en 2024
Villards-d'Héria	5.735	78,7% en 2023	2.07 en 2024
Moirans-en-Montagne	35,6	79,4% en 2024	2.09 en 2024
Martigna	3,7	77,8% en 2024	1,6 en 2024
Lect	11,661	69,1 % en 2023	1.54 en 2023
Les Crozets	4.117	88.78% en 2023	0.63 en 2023
Jeurre	4,22	80.7% en 2024	0,19 en 2024
Vaux-les-Saint-Claude	8.156	84.32% en 2018	3.45 en 2018
Lavancia-Epercy	10.5	93,3% en 2024	0.54 en 2024

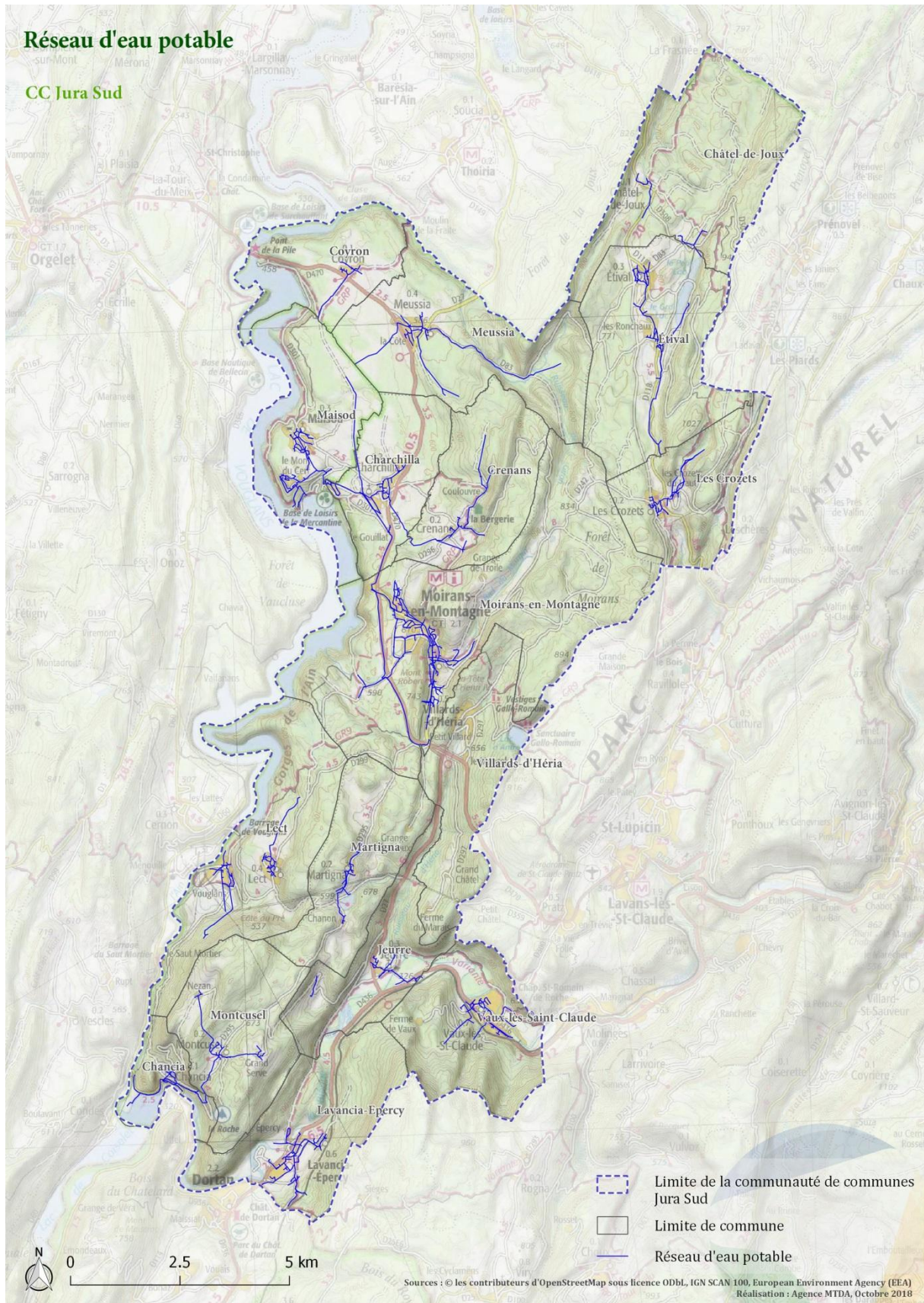
La commune de Châtel-de-Joux ne disposant pas de compteur abonné, sa consommation en eau potable n'a pas pu être mesurée et donc le rendement de son réseau n'a pas pu être calculé.

Le réseau de certaines communes possède un bon rendement comme Jeurre, Coyron, Chancia, Martigna, Charchilla, Maisod, les Crozets ou Vaux-les-Saint-Claude. Sur Chancia et Montcusel celui-ci est en augmentation sur ces 5 dernières années, de même que sur les communes du Syndicat de la Mercantine (Maisod et Charchilla) et sur la commune de Lavancia-Epercy. Le réseau d'Etival a récemment été rénové et possède aujourd'hui un bon rendement.

Au contraire, une commune possède un rendement caractérisé comme mauvais. Il s'agit de Lect.

Pour indication, le SCoT du Haut-Jura auquel appartenait Jura Sud fixe un objectif de rendement de 65% pour les réseaux d'eau potable du territoire.

La carte suivante montre la localisation des réseaux d'eau potable sur l'intercommunalité.



1.3.6 Restrictions d'usage

Face à la sécheresse de l'été 2017 (faibles précipitations, températures élevées) et la baisse des débits des cours d'eau, le Préfet du Jura a pris un arrêté de niveau 1 de restriction de l'usage de l'eau pour l'ensemble du département durant cette période.

Ces restrictions concernent principalement :

- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, et des jardins d'agrément
- L'arrosage des massifs fleuris en pleine terre
- Le lavage des véhicules
- Le remplissage des piscines privées existantes
- L'arrosage des terrains de sport et des terrains de golf
- L'utilisation des fontaines publiques qui devront être fermées lorsque cela est techniquement possible
- L'arrosage par aspersion de terres agricoles

2. Ressource minérale

2.1 Plans et programmes structurants

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) du Jura a été approuvé par arrêté préfectoral le 14 juin 1999 et modifié le 18 avril 2005.

Elaboré par la Commission départementale des carrières, il doit constituer un instrument d'aide à la décision du préfet, lorsque celui-ci doit se prononcer sur une demande d'autorisation d'ouverture de carrière. Il définit donc les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, etc...

Ce Schéma ainsi que les autres Schéma des départements constituant la région Bourgogne-Franche-Comté sont en cours de révision sous la forme d'un unique Schéma Régional des Carrières.

2.2 Carrières sur le territoire

Actuellement une carrière est en activité sur le territoire sur la commune de Charchilla. Il s'agit de la carrière à la Perrière, qui exploite un gisement lié aux roches sédimentaires. La substance exploitée est le calcaire par l'entreprise Jura Granulats. La carrière est une exploitation à ciel ouvert et le réaménagement prévu est le remblaiement.

Plusieurs autres anciennes carrières aujourd'hui fermées se trouvent sur les communes suivantes : Etival, Moirans-en-Montagne, Martigna, Montcusel, Jeurre (cf. carte ci-dessous). Les carrières des communes de Jeurre et Lavancia-Epercy font l'objet de réflexions pour leur remise en état sous la forme de plans d'eau.



Carrière de Charchilla (©Henri Bertrand)



Carrière Di Lena à Lavancia-Epercy (©Maxime Bachetti)

3. Scénario tendanciel et enjeux

	Situation actuelle	Tendance au fil de l'eau
Ressource	<p>+</p> <p>Un SDAGE approuvé et une gestion du grand cycle de l'eau (GEMAPI) transférée au Syndicat Mixte du PNR</p>	<p>➔</p> <p>Des documents récents qui prévoient des actions d'amélioration pour le futur</p>

	du Haut-Jura pour un exercice à l'échelle de la Haute Vallée de l'Ain		
+	Un réseau hydrographique dense et la plupart des petits cours d'eau en bonne qualité	☞	Des pressions principalement issues des rejets de STEP qui peuvent s'accroître avec le développement démographique
-	Le bon état des cours principaux de l'Ain et de la Bienne n'est pas atteint	☞	Des documents récents (SDAGE, contrat de rivière) qui prévoient des actions d'amélioration pour le futur
+	Une masse d'eau souterraine globalement sans déficit quantitatif et de bonne qualité, dont trois sources identifiées comme ressources stratégiques par le SDAGE	☞	Une réglementation de plus en plus stricte et des suivis qui devraient permettre de maintenir ces niveaux de qualité
		☞	Une ressource de plus en plus sollicitée pour l'alimentation en eau potable du territoire avec le développement démographique et le réchauffement climatique
+	Une gestion de l'eau potable principalement organisée en régie au sein des communes	=	Une anticipation et une gestion des besoins futurs au plus près du territoire
+	Des schémas directeurs d'alimentation en eau potable récents sur la plupart des communes	☞	Des documents récents qui prévoient des actions d'amélioration pour le futur
-	Des captages encore non protégés	☞	Une démarche amorcée pour la mise en place des DUP manquantes
-	Des petites ressources d'eau potable parfois en déficit quantitatif	☞	Des ressources en péril avec le phénomène de réchauffement climatique
-	Une eau potable de mauvaise qualité sur 2 communes du territoire et des dépassements ponctuels des valeurs seuil sur 9 autres	☞	Des actions en cours sur certaines communes pour améliorer la qualité de l'eau
-	Des rendements de réseaux d'eau potable mauvais sur 2 communes du territoire	☞	Un gaspillage d'eau qui va se révéler problématique avec l'augmentation de la sollicitation de la ressource avec le développement démographique et le changement climatique
+	Une carrière en activité sur le territoire	☞	Le réaménagement prévu permet de ne pas impacter les milieux (remblaiement) et même améliorer la biodiversité (plan d'eau)

Enjeux pour le PLUi

- La préservation qualitative et quantitative des trois ressources en eau stratégiques

- La poursuite de la protection des captages
- La sécurisation de la distribution d'eau potable (interconnexions)
- L'amélioration du rendement des réseaux
- L'amélioration de la qualité de l'eau potable
- L'adaptation du développement urbain du territoire à la ressource en eau et à la capacité des réseaux

CHAPITRE 5 : Risques

Outre les procédures particulières qui pouvaient être mise en œuvre jusqu'à la mise en place des Plans de Prévention des Risques, les documents de planification locale doivent prendre en compte les risques naturels et technologiques prévisibles existants sur leur territoire.

Ceux-ci sont d'ordre très divers regroupant à la fois les risques d'inondation, d'érosion, d'incendie, d'éboulement, d'affaissement que peuvent subir les constructions existantes ou que l'édification de nouveaux bâtiments est susceptible de provoquer voire d'aggraver.

1. Risques naturels

Le territoire de Jura Sud est soumis à plusieurs types de risques naturels qui sont les suivants :

- Inondation
- Mouvement de terrain - glissement de terrain
- Séisme
- Incendies de forêt

Le territoire a connu plusieurs événements liés à ces risques répertoriés en tant qu'arrêtés de catastrophes naturelles listés dans le tableau suivant.

Type de risque	Commune touchée	Code CATNAT	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Moirans-en-Montagne	39PREF19990375	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Coyron	39PREF19990226	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Meussia	39PREF19990370	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Chatel-de-Joux	39PREF19990172	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Etival	39PREF19990697	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Les Crozets	39PREF19990643	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Maisod	39PREF19990351	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Charchilla	39PREF19990622	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Crenans	39PREF19990230	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Villards-d'Héria	39PREF19990586	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Martigna	39PREF19990360	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Lect	39PREF19990743	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Jeurre	39PREF19990314	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Vaux-les-Saint-Claude	39PREF19990572	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
	Montcusel	39PREF19990393	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Chancia	39PREF19990694	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	

	Lavancia-Epercy	39PREF19990327	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Inondations et coulées de boue	Moirans-en-Montagne	39PREF19920041	21/12/1991	26/12/1991	11/03/1992
	Chatel-de-Joux	39PREF19900011	13/02/1990	19/02/1990	16/03/1990
		39PREF19920008	21/12/1991	26/12/1991	11/03/1992
		39PREF19990013	19/02/1999	26/02/1999	14/04/1999
	Etival	39PREF19830177	16/05/1983	16/05/1983	21/06/1983
	Crenans	39PREF19900091	13/02/1990	19/02/1990	24/07/1990
		39PREF19920021	13/11/1991	15/11/1991	11/03/1992
		39PREF19920022	21/12/1991	26/12/1991	11/03/1992
	Villards-d'Héria	39PREF19920091	21/12/1991	26/12/1991	11/03/1992
	Martigna	39PREF19900049	13/02/1990	19/02/1990	16/03/1990
	Lect	39PREF19900045	13/02/1990	19/02/1990	16/03/1990
		39PREF19920035	21/12/1991	26/12/1991	11/03/1992
	Jeurre	39PREF19900037	13/02/1990	19/02/1990	16/03/1990
		39PREF19920102	21/12/1991	26/12/1991	11/03/1992
	Vaux-les-Saint-Claude	39PREF19900100	13/02/1990	19/02/1990	16/03/1990
		39PREF19920068	21/12/1991	26/12/1991	11/03/1992
	Chancia	39PREF19900009	13/02/1990	19/02/1990	16/03/1990
39PREF19920085		21/12/1991	26/12/1991	11/03/1992	
Lavancia-Epercy	39PREF19900042	13/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	
	39PREF19920033	21/12/1991	26/12/1991	11/03/1992	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Crenans	39PREF20060079	01/07/2003	30/09/2003	27/07/2006

Ces évènements devraient être accentués avec le changement climatique. Une étude sur la vulnérabilité climatique de Terre d'Émeraude Communauté a été réalisée par le bureau d'étude BL Evolution dans le cadre du PCAET.

Aléa climatique / Aléa induit	Exposition du territoire à l'aléa		Niveau de sensibilité population, biodiversité, activités...	Vulnérabilité <i>Sensibilité x exposition</i>		Secteurs exposés
	actuelle	future		actuelle	future	
Canicules	Forte	➔	Moyenne	Forte	➔	Population / Santé / Agriculture / Biodiversité
Inondations	Moyenne	➔	Moyenne	Moyenne	➔	Population / Qualité des eaux / Biodiversité / Agriculture
Sécheresses hydrologiques	Forte	➔	Forte	Forte	➔	Agriculture / Biodiversité / Forêt / Disponibilité en eau / Qualité des eaux (réchauffement)
Mouvements de terrain	Moyenne	➔	Moyenne	Moyenne	➔	Habitats et bâtiments / Infrastructures (routes...)
Retrait gonflement des argiles	Moyenne	➔	Faible	Moyenne	➔	Habitats et bâtiments / Infrastructures
Feux de forêts	Faible	➔	Moyenne à forte	Moyenne	➔	Forêt / Biodiversité / Habitats et bâtiments
Éléments pathogènes et envahisseurs	Moyenne	➔	Forte	Forte	➔	Forêt / Biodiversité / Tourisme / Santé / Agriculture / Qualité des eaux

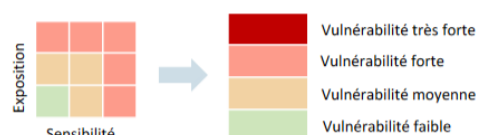


Figure 6 : vulnérabilité de la CC Terre d'Émeraude au changement climatique (source PCAET)

Cette étude montre clairement que les événements catastrophiques déjà présents sur le territoire vont s'accroître avec le changement climatique.

1.1 Risque sismique

Faisant suite au Plan Séisme qui s'est étalé sur une période de 6 ans entre 2005 et 2010, le Ministère en charge de l'écologie a rendu publique le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1er mai 2011.

Les différentes zones correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 = Sismicité très faible
- Zone 2 = Faible sismicité
- Zone 3 = Sismicité modérée
- Zone 4 = Sismicité moyenne
- Zone 5 = Sismicité forte

Le territoire de Jura Sud est soumis dans sa totalité à un risque sismique de catégorie 3 : sismicité modérée.

1.2 Risque inondation

Les inondations peuvent être de plusieurs types :

- Inondation de type torrentielle : lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes.
- Inondation de type ruissellement pluvial urbain ou périurbain : l'imperméabilisation du sol par les aménagements ainsi que certaines pratiques culturelles limitent l'infiltration des eaux et augmentent le ruissellement. Ceci peut occasionner la saturation et le refoulement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues (temps de montée des eaux parfois inférieure à une heure).
- Inondation de type plaine : lorsque des pluies abondantes et/ou durables surviennent, le débit du cours d'eau augmente et peut entraîner le débordement des eaux. Une inondation de plaine est une submersion d'une zone par suite du débordement des eaux d'un cours d'eau de plaine.
- Inondation par remontée de nappe : dans un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol.

A noter que la plupart des arrêtés de catastrophes naturelles sont causés par des inondations sur le territoire.

Plusieurs moyens sont mis en œuvre afin de garantir la protection des biens et des personnes.

Un Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation est disponible sur le territoire sur les communes de Jeurre et Vaux-les-Saint-Claude. Il s'agit du PPRI de la Bienne et du Tacon approuvé le 30 novembre 1998. Il définit les zones à risques avec les prescriptions à appliquer à chacune de ces zones.

torrentielle (crue de la Bienne) sur Lavancia-Epercy et des risques d'inondation par crue périurbaine (ruissellement) sur Les Crozets, Moirans-en-Montagne et Villards-d'Héria.

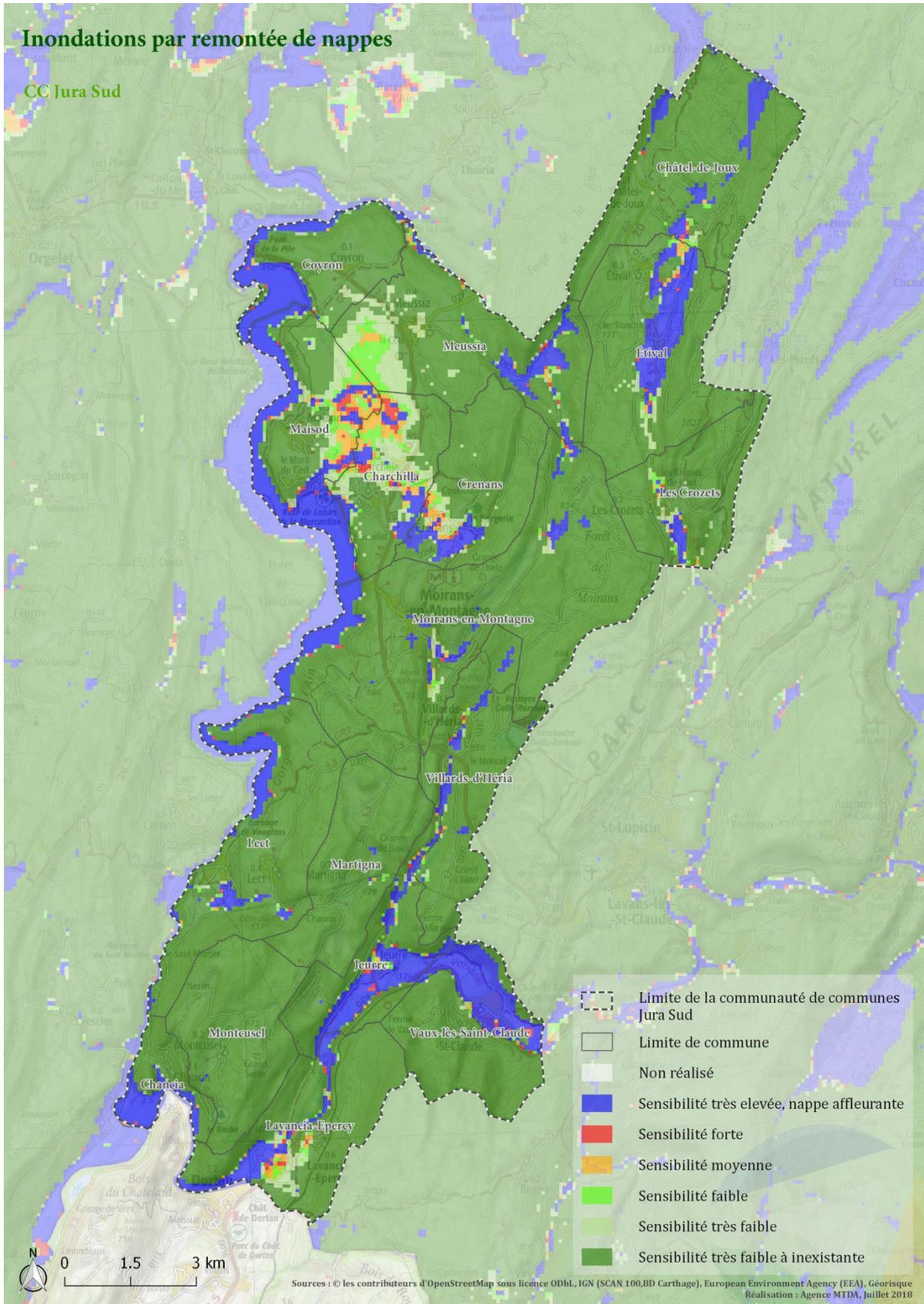
Concernant les communes non concernées par le PPRI de la Bienne et du Tacon et non citées ci-dessus, l'étude réalisée par IPSEAU n'a pas révélé de risque d'inondation.

Le risque lié au ruissellement peut également être accru depuis l'arrivée de la pyrale du buis. Dans les secteurs où ces derniers ont été décimés, l'érosion des sols et donc le ruissellement pluvial s'est intensifié.

Le territoire est également soumis à un risque d'inondation par remontée de nappe, principalement au niveau des nappes liées au cours d'eau du territoire.

Inondations par remontée de nappes

CC Jura Sud



1.3 Risque mouvement de terrain

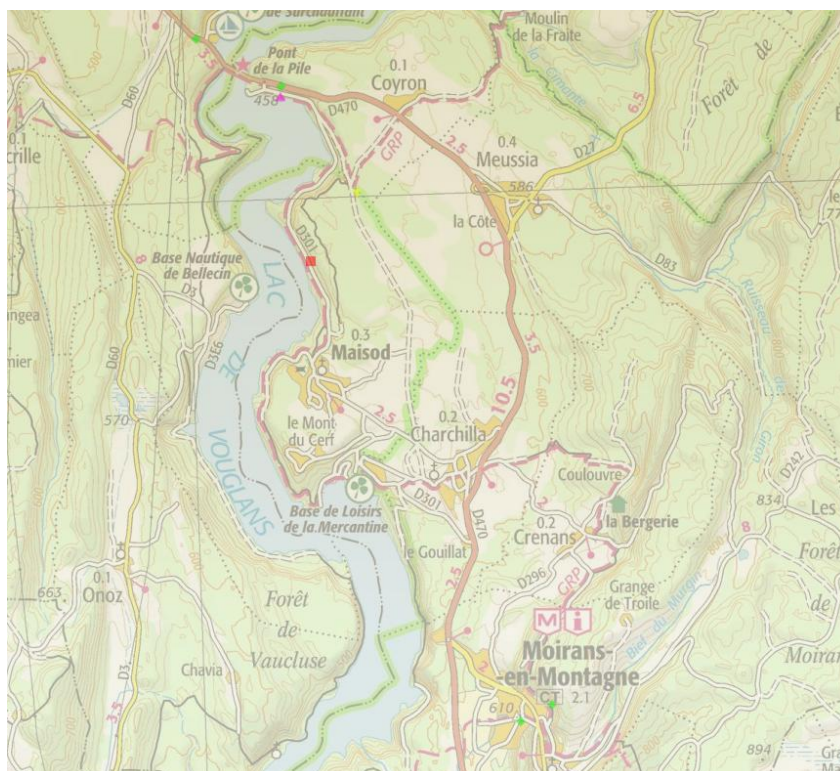
Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme (déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères...). Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain. A noter que plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles font état de mouvements de terrains et de coulées de boue suite à des inondations sur l'ensemble du territoire.

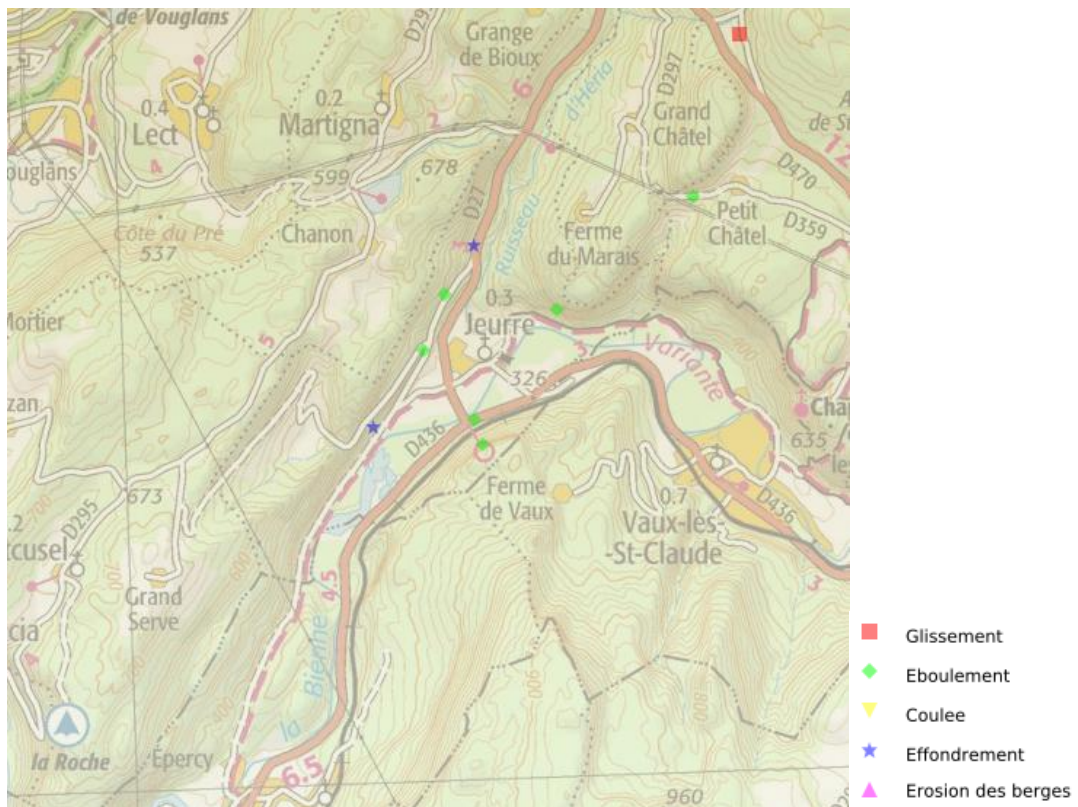
Deux PPR Mouvements de terrain sont approuvés sur le territoire :

- Le PPRMvt de Vouglans Nord approuvé le 12 février 2001 concernant les communes de Maisod, Charchilla, Coyron et une partie de Moirans-en-Montagne
- Le PPRMvt de Jeurre approuvé le 29 octobre 1992

Ces deux Plans contiennent un zonage du risque accompagné d'un règlement énonçant des prescriptions à suivre pour la prise en compte du risque dans chacune des zones.

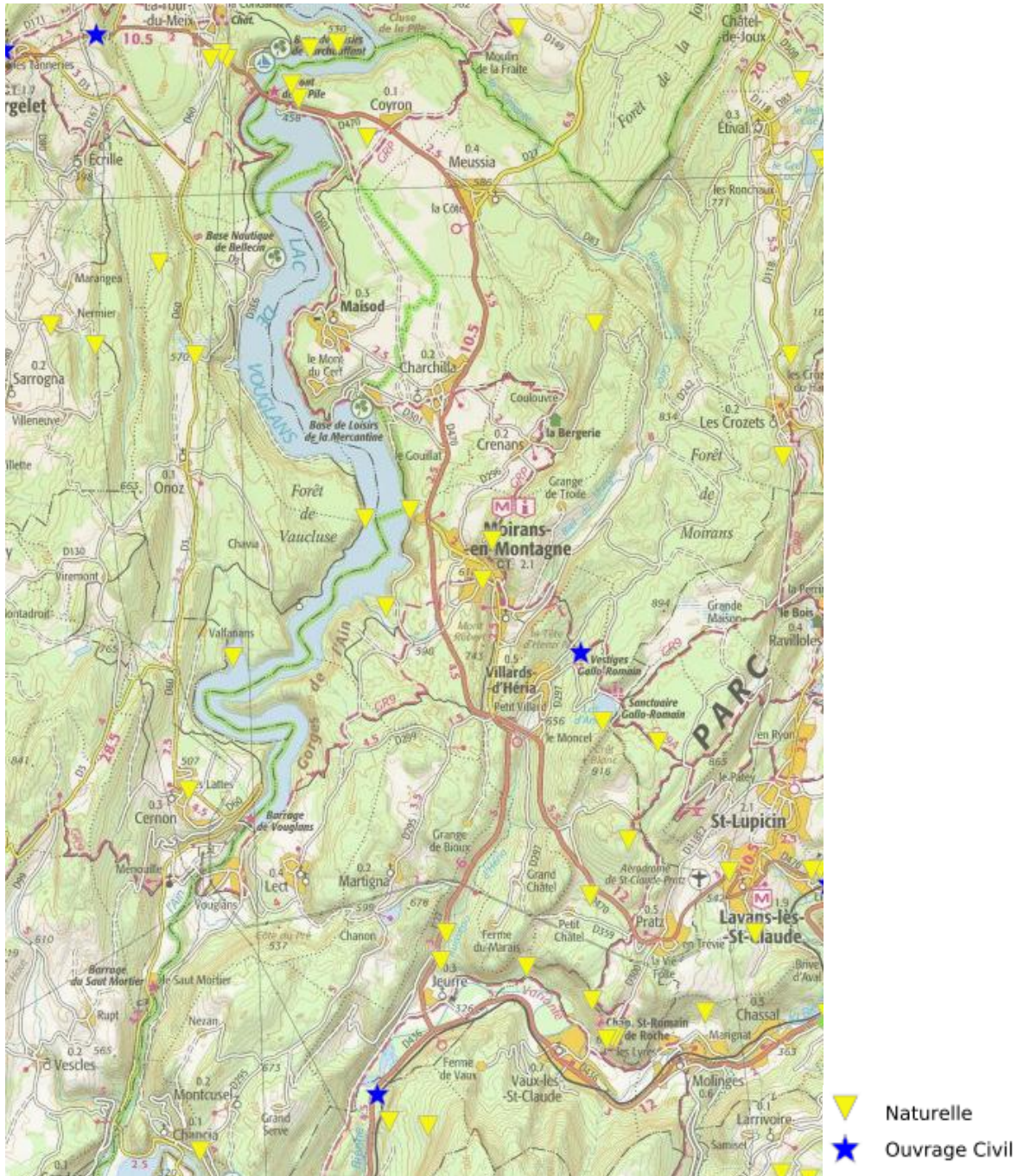
Ensuite, le BRGM a recensé plusieurs types de mouvements de terrain sur le territoire intercommunal visibles sur les cartes suivantes. Les communes concernées sont Maisod, Coyron, Moirans-en-Montagne et Jeurre.





Localisation des risques de mouvements de terrains (Source : <http://www.georisques.gouv.fr>)

Le risque mouvement de terrain peut également se faire ressentir avec la présence de cavités souterraines. Sur le territoire des cavités naturelles et des ouvrages civils sont recensés.



Localisation des cavités souterraines (Source : <http://www.georisques.gouv.fr>)

1.4 Risque géologique

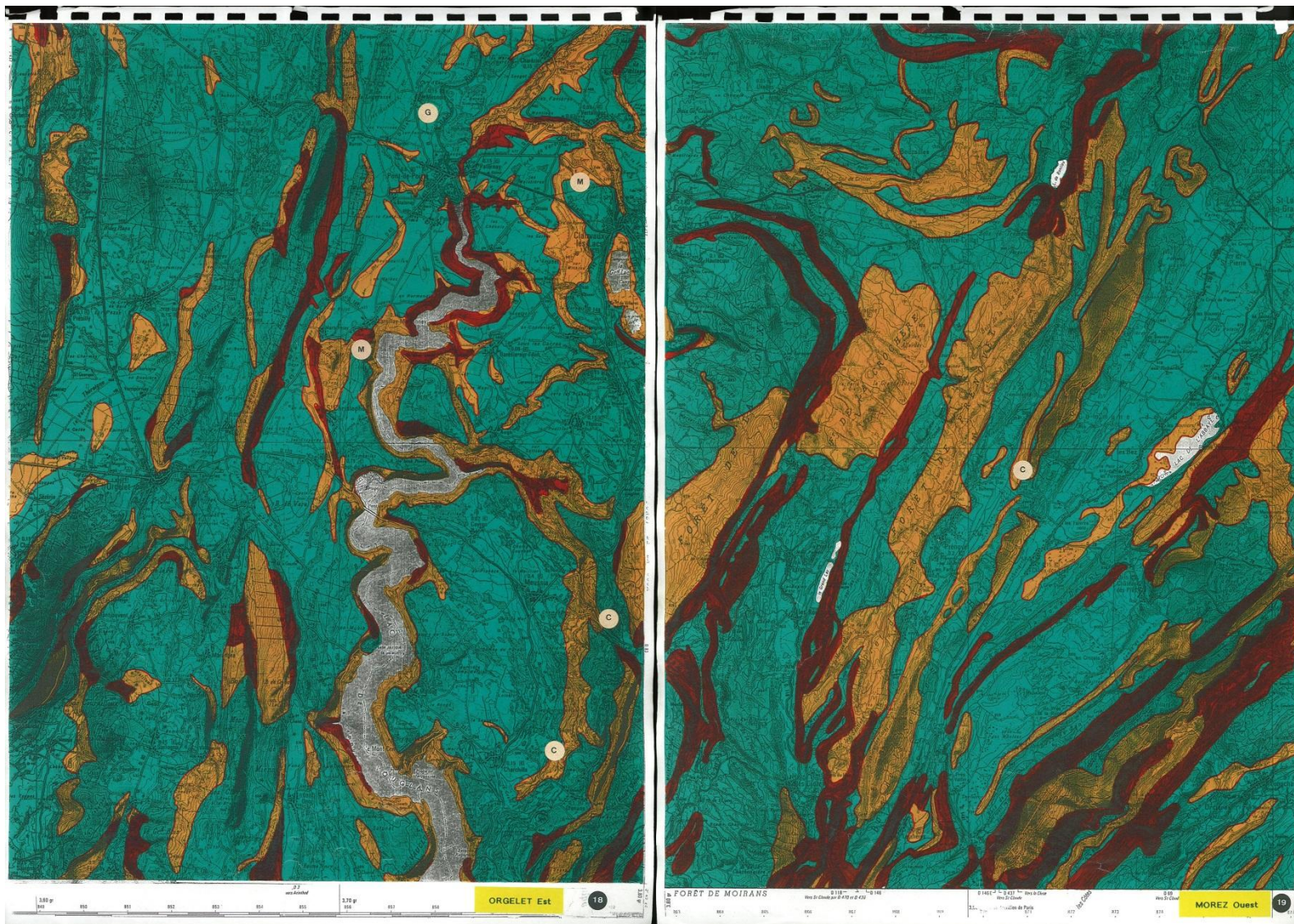
Un Atlas des risques géologiques a été réalisé en 1998 à l'échelle départementale par le Bureau de Recherches sur le Développement Agricole (BRDA). Le but étant de déterminer les zones où la probabilité des risques de mouvements était plus ou moins élevée.

Il distingue plusieurs types de zones avec un niveau de risque à chacune :

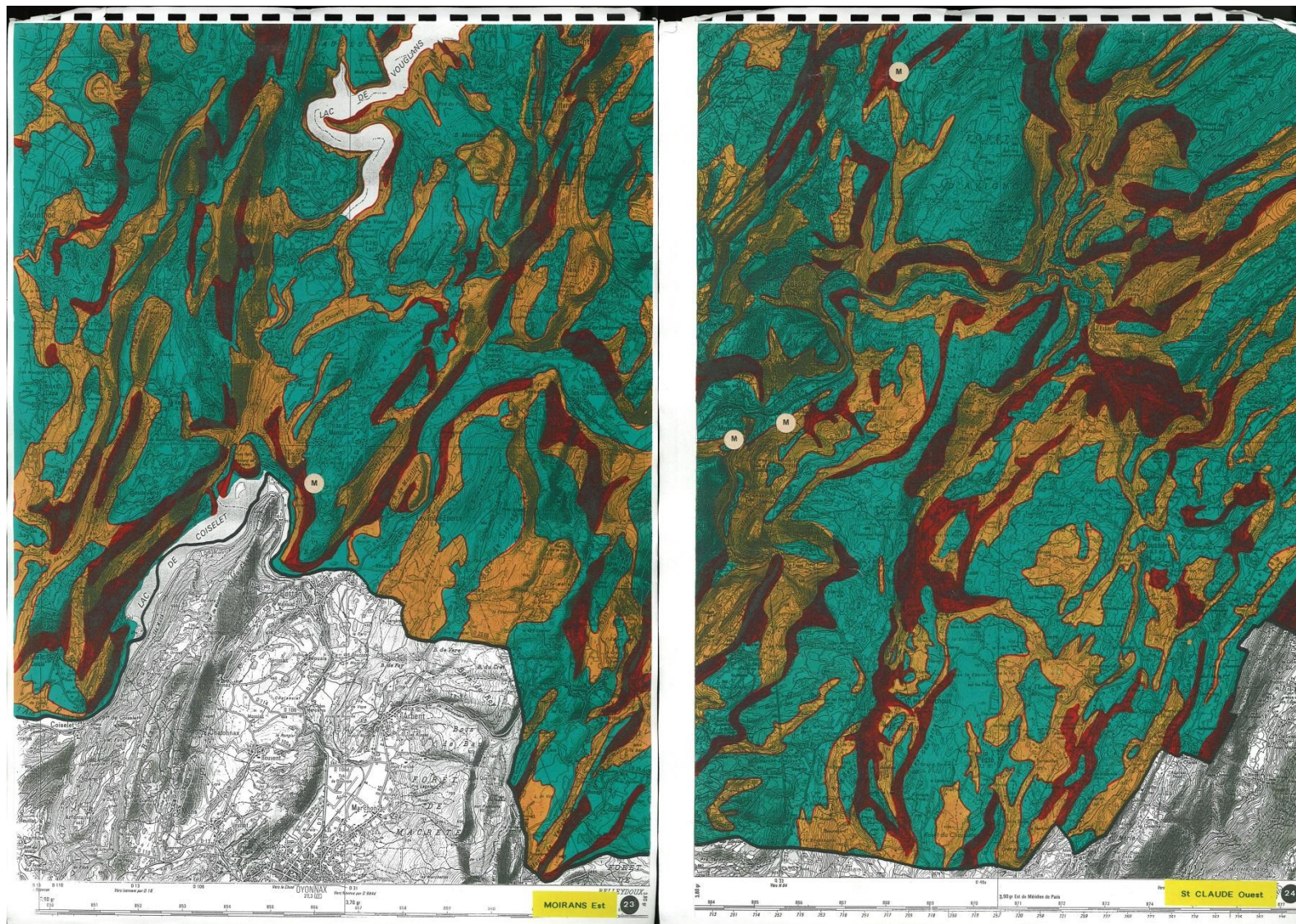
- Zone 1 – Couleur rouge – Secteur de risque majeur (mouvement en cours, ou mouvement à très forte probabilité) – Constructions à proscrire ;

- Zone 2 – Couleur orange – Secteur de risque maîtrisable (mouvement possible mais de nature et d'intensité mesurables et pouvant être maîtrisés) – Constructions et aménagements soumis à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable ;
- Zone 3 – Couleur verte – Secteur de risque négligeable (état actuel des connaissances ne faisant pas apparaître de probabilité de mouvements) – Constructions possibles mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

Jura Sud est concerné par les trois types de zones visibles sur les cartes suivantes. L'ensemble des communes possèdent une zone à risque majeur (rouge) ou maîtrisable (orange).



Atlas des risques géologiques sur le territoire de Jura Sud – partie Nord

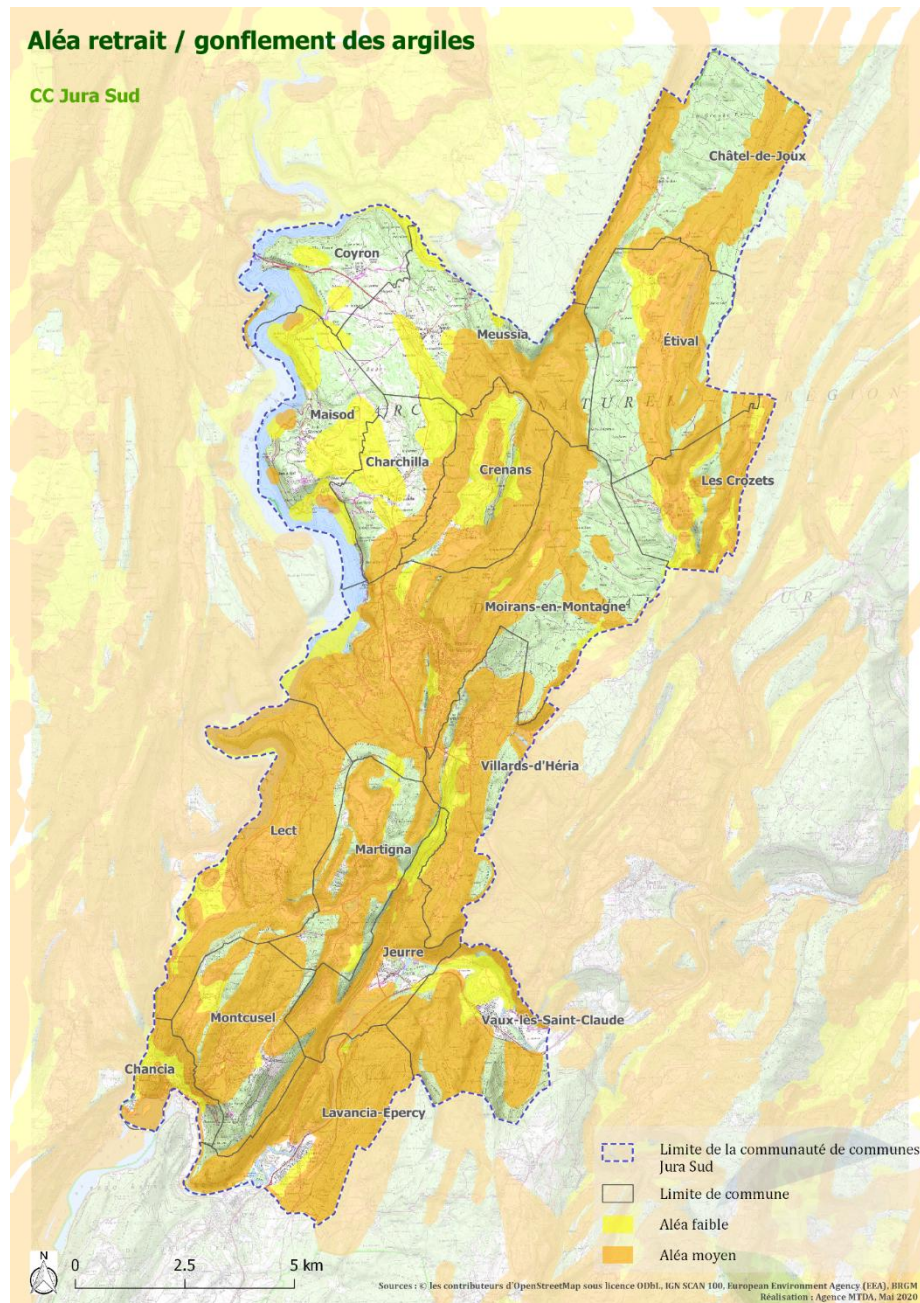


Atlas des risques géologiques sur le territoire de Jura Sud – partie Sud

1.5 Risque retrait/gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Les conséquences du phénomène produisent des désordres sur le bâti existant. La prise en compte du phénomène pour les constructions neuves permet de maîtriser le risque.

L'aléa retrait-gonflement des argiles est globalement moyen sur le territoire avec certains secteurs localisés en aléa faible.



Carte 1 : Aléa retrait-gonflement d'argile

1.6 Risque incendie de forêt

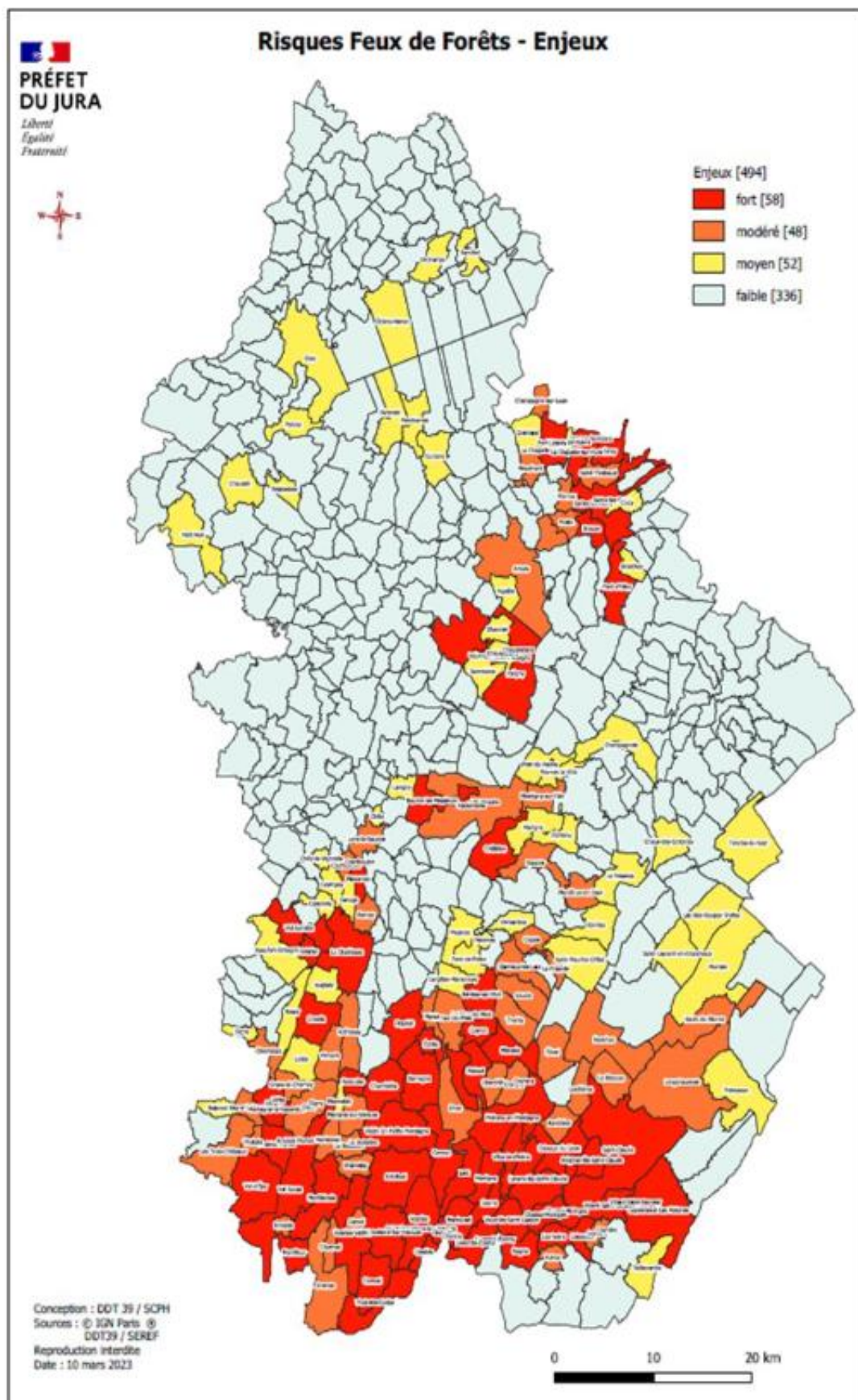
On parle de feux de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare de forêt, de maquis, de garrigue ou de landes. La disparition de la couverture végétale aggrave les phénomènes d'érosion et les conditions de ruissellement des eaux superficielles. La destruction des paysages suite au passage des flammes a une grande répercussion au sein de la population locale. Les incendies répétitifs détruisent de façon quasiment irréversible le patrimoine naturel, entraînant des pertes économiques difficilement chiffrables.

- Le feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe :
- Les feux de sol brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.
- Les feux de surface brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent les garrigues ou les landes.
- Les feux de cimes brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feux. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.
- L'origine des départs de feux est presque exclusivement humaine. C'est en cela que le risque feu de forêt se différencie des autres risques « naturels ». L'imprudence ou l'accident sont à la base d'environ 90 % des départs d'incendie, la plupart due à l'emploi du feu (brûlage, barbecue...), aux mégots, aux dépôts d'ordures... Autre cause importante, la malveillance (mise à feu volontaire) qui génère souvent les feux les plus grands.

Depuis, quelques années et en lien avec le réchauffement climatique global, le territoire est soumis de manière croissante au risque d'incendie de forêt, aggravé par le phénomène de pyrale du buis qui laisse sur son passage des buis secs et facilement inflammables. Une surface d'environ 70 ha a brûlé en 2018 sur le territoire.

En 2022 près de 1000 ha ont brûlé dans le département du Jura.

Une cartographie des territoires à enjeux feu de forêt a été réalisée en mars 2023 pour prendre en compte ce risque, elle est définie dans l'arrêté préfectoral du 26 juin 2023. Depuis la prévention, la DFCI, le débroussaillage, sont en train d'être mis en place sur le territoire ainsi que l'identification de nouvelles dessertes forestières et l'entretiens des celles déjà existantes.



Carte des enjeux feu de forêt

Un plan d'action a également été réalisé en 2023 suite à la gestion de crise du 7 octobre 2022. Ce plan d'action se veut pragmatique et opérationnel dès l'été 2023, visant à accroître la résilience des

secteurs les plus à risque. Ce plan d'action est articulé autour de 4 axes de travail, ayant pour objectifs :

- de dresser un diagnostic du risque, sous les angles de la connaissance et de la prévention,
- d'acculturer la population, en développant des actions de sensibilisation, de communication, lui permettant d'appréhender la réglementation et d'avoir les bonnes pratiques,
- de défendre la forêt contre les incendies, en s'engageant dans des actions d'entretien et d'aménagement des massifs vulnérables,
- et d'apporter une réponse opérationnelle, en termes de surveillance des massifs, de contrôle de la réglementation, de lutte contre les incendies et de gestion de crise.

Il s'articule donc en 4 axes qui sont les suivants :

1. DIAGNOSTIC - Connaître et prévenir le risque
2. ACCULTURATION DE LA POPULATION - Sensibiliser, réglementer, communiquer
3. DÉFENSE FORESTIÈRE CONTRE L'INCENDIE – Entretien et aménager les massifs les plus vulnérables
4. RÉPONSE OPÉRATIONNELLE - Surveiller les massifs, contrôler la réglementation, lutter contre les incendies et gérer la crise

Ce risque doit être pris en compte dans le PLUi. Ce dernier peut favoriser les dessertes forestières pour les accès des secours, limiter les constructions à plus d'une certaine distance des forêts ou des secteurs de taillis (déprise agricole).

2. Risques technologiques

Le territoire de Jura Sud est soumis à plusieurs types de risques technologiques qui sont les suivants :

- Rupture de barrage
- Transport de matières dangereuses (TMD)
- Risque industriel (ICPE)

2.1 Risque rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau, l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies...

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Celui-ci entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. L'onde de submersion ainsi que l'inondation et les matériaux transportés, issus du barrage et de l'érosion intense de la vallée peuvent occasionner des dommages considérables. Les conséquences sont de trois ordres : humaines, économiques et environnementales.

Les barrages les plus conséquents font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Ce plan décrit les dispositions particulières, les mesures à prendre et les moyens de secours pour faire face aux risques particuliers liés à l'ouvrage. Les zones susceptibles d'être inondées en aval sont définies.

Un PPI est en œuvre pour le barrage de Vouglans. Les communes de Jura Sud concernées par le risque sont Lect, Jeurre, Vaux-les-Saint-Claude, Lavancia-Epercy et Chancia.

Il est estimé qu'en cas de rupture du barrage, 46 communes de l'Ain seraient submergées, la place Bellecour à Lyon sous 6 m d'eau et que l'onde se ressentirait jusque dans la Drôme. Des inquiétudes des antinucléaires vis-à-vis de la vulnérabilité de la centrale du Bugey face à ce risque persistent. Cependant, le plan particulier d'intervention de Vouglans (PPI) écarte une rupture du barrage pour cause de séisme de forte magnitude, de glissement de terrain ou d'attentat, et considère comme exceptionnel le risque de crue. Sa visite est d'ailleurs interdite pour des raisons de sécurité.

2.2 Risque transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature de ses réactions, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Jura Sud est concerné par le risque TMD uniquement par les voies routières principales du territoire. Aucune canalisation de matière dangereuse n'est présente sur le territoire.

L'axe de circulation Oyonnax – Lons-le-Saunier traversant le territoire par les routes départementales 436, 27 et 470 est un axe très emprunté (plus de 15 000 véhicules/j), notamment par les poids lourds.

2.3 Risque industriel

Le risque industriel est lié aux usines et industries dont l'activité peut engendrer des incendies de produits inflammables, des explosions, une dispersion de produits dangereux... Les installations qui présentent le plus de risques sont classées SEVESO. Les autres installations à risque sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et sous soumises à déclaration, à enregistrement ou à autorisation.

Il n'y a aucun établissement SEVESO sur le territoire.

La liste des ICPE présente sur le territoire est donnée en annexe. La carte suivante en localise celles suivies par la DREAL.

3. Scénario tendanciel et enjeux

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Risques	+	Un risque sismique modéré	= Un risque maîtrisé avec le respect des règles de construction parasismiques
	-	Un risque inondation présent dans le Sud du territoire	☹ Un risque connu et géré localement par le PPRI de la Bienne et du Tacon mais qui peut potentiellement être aggravé avec le changement climatique
	-	Un risque mouvement de terrain présent sur l'ensemble des communes du territoire	☑ Un risque connu et géré les PPRMvt Vouglans Nord et Jeurre et les recensements du BRGM
	-	Un aléa retrait/gonflement des argiles moyen dans certains secteurs du territoire	☹ Le changement climatique est susceptible d'aggraver le risque retrait-gonflement des argiles
	-	Un risque incendie de forêt émergeant	☹ Un risque qui va croître dans les prochaines années avec le changement climatique et le manque de connaissance et de préparation du territoire face à celui-ci
	+	Un risque industriel faible avec des installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) mais aucune SEVESO	= Pas de projet de nouvelle installation augmentant la fréquence du risque
	+	Un risque de transport de matières dangereuses faible (absence de canalisation et de voie ferrée)	= Pas de projet de nouvelle infrastructure augmentant la fréquence du risque
	-	Un risque rupture de barrage dû au barrage de Vouglans	☑ Un PPI qui prend en compte et gère le risque

Enjeux pour le PLUi

- La prise en compte des secteurs à risques identifiés dans le futur document d'urbanisme (règles de constructibilité)
- L'anticipation de tout nouveau risque dans le projet de développement intercommunal
- La limitation des facteurs aggravant les évolutions climatiques afin de réduire une évolution possible des risques naturels

CHAPITRE 6 : Pollutions et nuisances

1. Assainissement et eaux pluviales

Sur la thématique de l'assainissement collectif et non collectif, la communauté de communes et les communes ont travaillé pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement du territoire. Notamment, les schémas directeurs d'assainissement sont en cours de mise à jour.

A rappeler que la présence de systèmes d'assainissement performants (collectif et non collectif) est obligatoire pour permettre le développement urbain d'une commune.

1.1 Assainissement collectif

Sur le territoire, un seul Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) est présent. Il s'agit de celui de la Mercantine desservant les communes de Maisod et Charchilla dans la station d'épuration (STEP) située sur Maisod. Les autres communes pourvues d'un réseau collectif sont gérées en régie directe et suivies par le SATESE 39.

Depuis la fusion de Jura Sud avec 3 autres Communautés de communes, la compétence assainissement a été transférée à la nouvelle Communauté de communes.

A noter que les communes suivantes ne disposent pas de réseau collectif et l'intégralité des bâtiments sont en assainissement non collectif : Châtel-de-Joux, Villards-d'Héria et Les Crozets.

Les schémas directeurs d'assainissement sont tous anciens (1998 à 2000) mais sont pour certains actuellement en cours de révision.

Le tableau suivant donne les données sur les STEP des communes du territoire datant de 2023.

Informations					Conformité 2023							
Commune	Nom STEP	Date mise en service	Capacité nominale	APMD	Collecte		Equipement		Performance		GLOBALE	
					Locale	Nationale	Locale	Nationale	Locale	Nationale	Globale	Avancement
Moirans-en-Montagne	Bourg	19/08/2014	3 340 EH	OUI	Non conforme	Non conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme
Maisod	Bourg - SIA Mercantine	30/06/1997	2 000 EH	Non	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Crenans	Bourg	21/07/2014	320 EH	Non	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Meussia	Bourg	01/11/2001	500 EH	Non	Non conforme	non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Non conforme
Etival	Bourg	1982	400 EH	Non	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Hameau Les Ronchaux	01/01/1980	400 EH	Non	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Martigna	Lotissement du Haut Village	01/12/2002	80 EH	Non	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Lect	Hameau de Lect	01/01/1979	200 EH	Non	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	En cours de mise en conformité
	Hameau de Vouglans - Combe du Bief	01/01/1979	200 EH	Non	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	En cours de mise en conformité
	Hameau de Vouglans - Camping	01/01/1979	200 EH	Non	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	En cours de mise en conformité
Jeurre	Bourg	12/07/2017	240 EH	Non	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vaux-les-Saint-Claude	Bourg	29/07/2013	405 EH	Non	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Montcusel	Grand Serve	01/03/2010	40 EH	Non	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Chancia	Lotissement La Ravière	1992	250 EH	Non	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	En cours de mise en conformité
	Bourg	01/09/1966	150 EH	Non	Non conforme	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	En cours de mise en conformité
Lavancia-Epercy	Lotissement de l'épine	1975	50 EH	Oui	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	En cours de mise en conformité
	Lotissement du Veillard	1998	75 EH	Non	Conforme	Conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme
Coyron	Bourg	2011	150 EH	Non	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Parmi les éléments présentés dans le tableau plus haut, des précisions peuvent être données sur certaines installations. Tout d'abord, les données concernant la charge en entrée des stations de Coyron, Lect et Lavancia-Epercy ne sont pas disponibles. Pour la STEP de Coyron, sa conformité n'est pas non plus connue.

Un grand nombre des STEP présentes sur le territoire ne sont pas conforme (7 sur 18, en rouge dans le tableau). La principale conséquence est la pollution des eaux superficielles en aval du milieu récepteur.

En complément du tableau, les informations suivantes sont disponibles sur certaines STEP :

- **Chancia-Bourg** : dans le cadre du PAOT⁵, la reconstruction de la STEP existante ou la construction d'une nouvelle STEP sont envisagées. A noter que les deux STEP de Chancia ne représentent pas un enjeu important pour le lac de Coiselet, mais pourraient représenter un risque pour la zone de baignade située à 350 m de leurs rejets. Une étude est en cours.
- **Crenans** : un fossé tampon a été créé lors de la mise en conformité de la STEP en 2014 afin de contourner le captage à proximité et orienter les rejets en aval de son périmètre de protection.
- **Etival** : dans le cadre du PAOT, la réhabilitation du réseau sur l'ensemble de la commune est envisagée. Situé dans son périmètre rapproché, le système d'assainissement d'Etival représente un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau majeure de la Gongonne. Les STEP de l'Arragea et Au muret ont été supprimées au profit du poste de refoulement va rejoint la STEP des Ronchaux.
- **Jeurre** : dans le cadre du PAOT, une nouvelle station d'épuration a été construite pour remplacer l'ancienne qui est vétuste et a été mise en eau en juillet 2017.
- **Lavancia-L'Epine** : le décanteur de 10 m³ est assez vétuste, il dessert 12 parcelles construites. Les réflexions sont en cours pour un renouvellement, une réhabilitation doit être réalisée prochainement, l'étude est en cours.
- **Lavancia-Veillard** : le décanteur digesteur de 25 m³ suivi d'un champ d'épandage avec préfiltre décoloïdeur de 2 m³ a été changé en 2013. Une réhabilitation doit être réalisée prochainement, l'étude est en cours.
- **Moirans-en-Montagne** : le non-respect en performance est causé par des déversements en tête de station par temps de pluie. De plus, un problème a été souligné d'excès de cuivre et de zinc dans les eaux de rejet et dans les boues de la STEP, ce qui rend l'évacuation de ces boues chère.
- **Montcusel** : la STEP est jugée conforme mais le fonctionnement du système a subi un défaut d'exploitation entre octobre 2015 et juillet 2016.
- **Vaux-les-Saint-Claude** : une nouvelle station d'épuration est prévue en complément de l'ancienne station avec de nouveaux secteurs desservis en collectif (station de type disques biologiques d'une capacité de 531 EH sur le site de la Clavelière). Les travaux sont en cours.
- **Lect** : la réhabilitation des STEP de la commune est en cours d'étude.

Concernant les réseaux les données suivantes sont disponibles pour chaque commune.

Commune	STEP	Type de réseau
Chancia	Bourg	Majoritairement unitaire
	Lotissement La Ravière	Séparatif
Coyron	Bourg	Unitaire et séparatif

⁵ Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés : outils opérationnels pour la mise en œuvre du programme de mesure du SDAGE

Crenans	Bourg	Séparatif
Etival	Bourg	Essentiellement unitaire
	Hameau Les Ronchoux	Unitaire et séparatif
Jeurre	Bourg	Essentiellement unitaire
Maisod	Bourg - SIA Mercantine	Majoritairement séparatif
Martigna	Lotissement du Haut Village	Séparatif
Meussia	Bourg	Essentiellement unitaire
Moirans-en-Montagne	Bourg	Séparatif
Montcusel	Grand Serve	Séparatif
Vaux-les-Saint-Claude	Bourg	Unitaire et séparatif

Les réseaux unitaires présentent un désavantage en temps de pluie, pendant lequel les plus forts débits peuvent être évacués directement dans le milieu pour ne pas perturber le fonctionnement de la station. Les eaux claires d'origine pluviale (eaux de toitures, eaux de voiries) peuvent être responsables d'une forte augmentation de débit et dilution des eaux usées, en période pluvieuse, qui peut gravement perturber le fonctionnement de l'ouvrage de traitement. En effet, ces surcharges hydrauliques, d'une part lessivent les dépôts de pollution au sein des conduites et peuvent les conduire au milieu naturel via les déversoirs d'orage, et d'autre part en cas de dysfonctionnement de ces déversoirs d'orage, peuvent atteindre la station et entraîner des départs de boues alors très préjudiciables à la qualité des milieux naturels.

Ainsi, sur Chancia, lors de chaque évènement pluvieux, la majorité de la pollution est, soit by-passée, soit acceptée sur la station, entraînant les boues du décanteur et un lessivage du lit bactérien vers le milieu naturel. Le déversoir d'orage à ouverture de radier s'avère difficile à régler.

Sur la station du bourg de Jeurre, les eaux d'origine pluviale quantifiées ont une incidence moyenne sur le fonctionnement du système d'assainissement. En effet, les débits excessifs sont rejetés dans le milieu naturel via les déversoirs d'orage.

Sur Crenans, deux importants apports d'eaux pluviales ont été identifiés et résolus au niveau de Coulouvre. En 2017, 29 anomalies de branchements d'eaux pluviales ont été localisées par un test à la fumée. Un courrier a été envoyé aux 19 usagers concernés.

Pour les autres communes en réseau unitaire (Etival bourg, Maisod, Meussia et Vaux-les-Saint-Claude), les eaux d'origine pluviale ont une incidence mineure sur le fonctionnement du système d'assainissement. En effet, la capacité hydraulique des STEP n'est rarement ou jamais dépassée et les débits excessifs sont rejetés dans le milieu naturel via les déversoirs d'orage.

Par contre, sur la STEP du bourg de Vaux-les-Saint-Claude, le réseau n'est pas efficace et collecte insuffisamment la pollution émise théorique. Le taux de collecte est inférieur à 50 % avec des pertes de pollution, la présence de fosses septiques et de mauvais raccordements. Le réseau de la commune est en cours de remise à neuf.

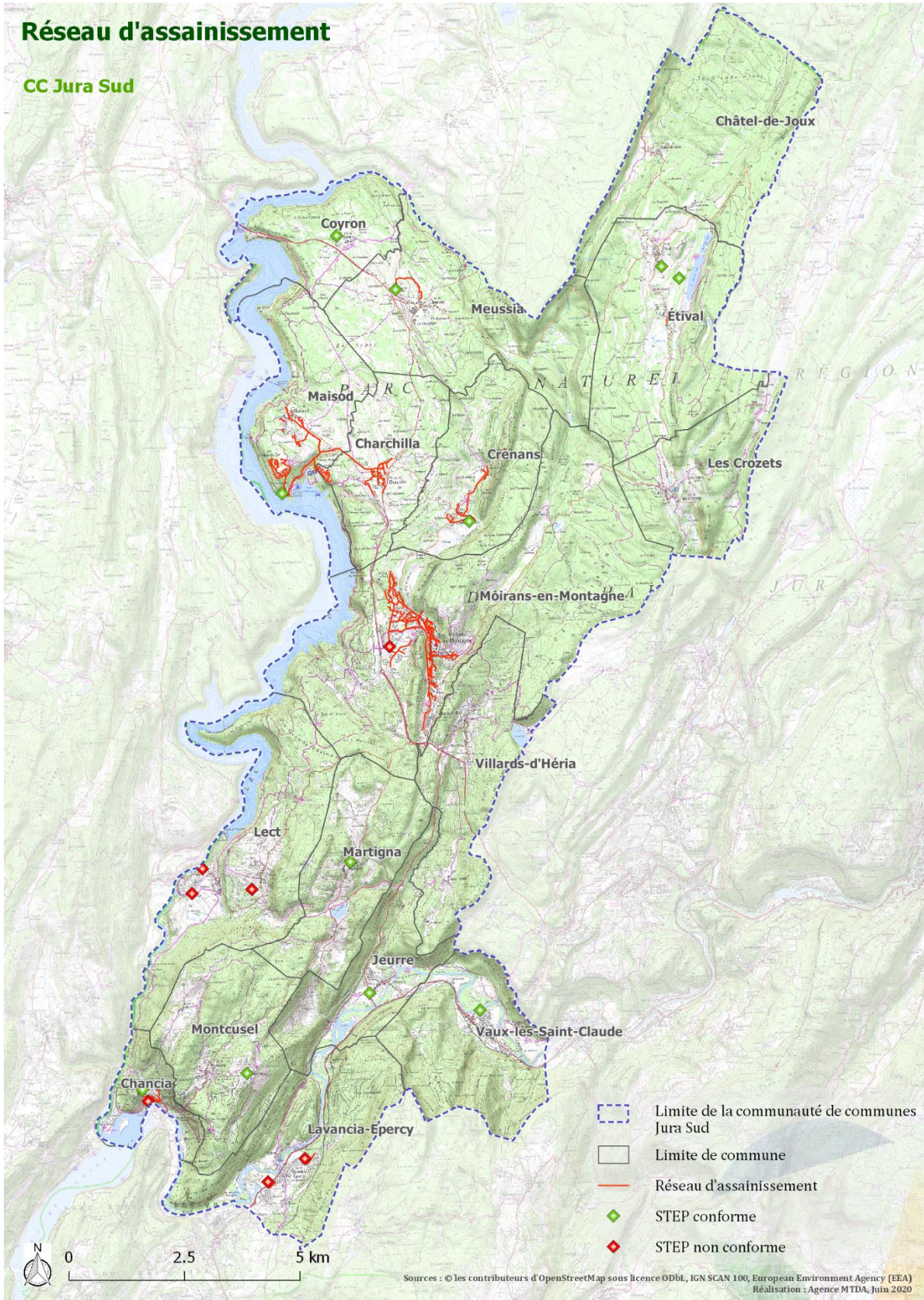
Le SATESE du Jura a réalisé un bilan des stations d'épuration du territoire en 2017 et le fonctionnement des systèmes d'assainissement a été évalué pour chacune. Ces résultats synthétisent les éléments présentés ci-dessus.

Commune	STEP	Fonctionnement par temps sec	Fonctionnement par temps de pluie
Chancia	Bourg	Médiocre	Médiocre
	Lotissement La Ravière	Acceptable	Satisfaisant
Crenans	Bourg	Satisfaisant	Acceptable
Etival	Bourg	Acceptable	Satisfaisant
	Hameau Les Ronchoux	Acceptable	Acceptable
Jeurre	Bourg	Acceptable	Acceptable
Maisod	Bourg - SIA Mercantine	Satisfaisant	Satisfaisant

Martigna	Lotissement du Haut Village	Satisfaisant	Satisfaisant
Meussia	Bourg	Acceptable	Satisfaisant
Moirans-en-Montagne	Bourg	Acceptable	Médiocre
Montcusel	Grand Serve	Acceptable	Acceptable
Vaux-les-Saint-Claude	Bourg	Médiocre	Acceptable à médiocre

Réseau d'assainissement

CC Jura Sud



1.2 Assainissement non collectif

Par « assainissement non collectif », on entend « tout système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ».

L'assainissement non collectif recouvre :

- L'ensemble des installations d'assainissement individuel (ou autonome) composées d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol ;
- Les installations liées à des activités de type commercial ou artisanal non raccordées à un réseau public d'assainissement ;
- Les lotissements desservis par un réseau et une station d'épuration privés.

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 est à l'origine de la création des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Deux arrêtés ministériels pris en date du 7 septembre 2009 déterminent précisément les missions du SPANC ainsi que les prescriptions applicables en matière d'assainissement non collectif. Ces missions ont été confirmées par la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Sur le territoire, les communes de Châtel-de-Joux, Villards-d'Héria et Les Crozets sont entièrement en assainissement non collectif et ne disposent pas de réseau public. Concernant les autres communes, les bâtiments n'étant pas raccordés au réseau collectif sont en assainissement non collectif.

Parmi ces bâtiments non raccordés, il y a encore aujourd'hui environ 8 % d'installation inexistantes. Par ailleurs, 115 logements ont été réhabilités avec un système d'assainissement fonctionnel sur les trois dernières années, et 18 sont prévus pour 2018.

Globalement, environ 25% des installations sont conformes.

L'amélioration des installations est en cours mais ce processus est long à mettre en place. Pour les nouvelles constructions, une demande de conformité sera nécessaire mais il n'existe pas de demande réglementaire exigeante sur les installations existantes. La situation de rejet de pollution dans les cours d'eau peut donc poser problème comme actuellement pour Les Crozets où des rejets s'effectuent dans un site abritant l'écrevisse à pattes blanches.

1.3 Eaux pluviales

Aucun Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales n'a été réalisé sur les communes du territoire.

Jura Sud a amorcé une démarche de collecte de données (relevés GPS) sur le réseau d'eaux pluviales du territoire.

Un site problématique peut être relevé sur le territoire. Il s'agit d'une parcelle communale située sur Charchilla qui a pour fonction la réception des eaux pluviales de la commune collectées par un système séparatif. Concentrées à un endroit donné, les eaux, à la sortie de la buse, ont creusé petit à petit le terrain, créant des incisions importantes. L'écoulement des eaux, sur une pente forte, parcourt l'ensemble de la parcelle du Sud vers le Nord pour atteindre des parcelles agricoles privées et peut rendre, certaines années, l'exploitation des terres difficile.

Le bureau EMC Environnement a réalisé une étude hydraulique pour résoudre ce problème et a proposé des solutions qui ont été mises en œuvre :

- l'aménagement du chenal de sortie du réseau d'eaux pluviales ;

- la création d'un bassin de rétention.

Un autre secteur a été identifié comme problématique sur la commune de Vaux-les-Saint-Claude où une digue a été réalisée pour limiter les risques d'inondation en cas de crue de la Bienne.

2. Déchets

2.1 Plans et programmes structurants

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés a été approuvé le 22 décembre 2003. Ce Plan est en cours de révision et a vocation à être remplacé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) qui fixe les grandes orientations en matière de gestion des déchets à l'échelle départementale et doit par ailleurs répondre aux objectifs du Grenelle.

Un premier projet de ce Plan a été réalisé en janvier 2014. Il fixe des objectifs et des moyens de réduction des déchets à la source, de recyclage matière et organique, et de traitement des déchets résiduels aux horizons 2020 et 2026. Ces objectifs sont les suivants :

- Objectifs de prévention : réduction de la quantité de déchets produits ;
- Objectif 1 : Réduire d'un tiers la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) à l'horizon 6 ans et de deux tiers à l'horizon 12 ans ;
- Objectif 2 : Réduire de 8% la production des ordures ménagères (hors FFOM) à l'horizon 6 ans et de 12% à l'horizon 12 ans ;
- Objectif 3 : Stabiliser les quantités de déchets verts (compenser l'augmentation de la population et la fermeture des décharges par des efforts de prévention) ;
- Objectif 4 : Stabiliser la quantité des déchets recyclables des apports en déchèterie (compenser l'augmentation de la population et l'amélioration du tri par des efforts de prévention) ;
- Objectifs de réorientation : diminution des erreurs de tri et l'apparition de nouvelles filières de recyclage ;
- Objectif 5 : Réorienter vers les filières dédiées une partie des ordures ménagères résiduelles (déchets recyclables et déchets bénéficiant de nouvelles filières de valorisation) ;
- Objectif 6 : Réorienter vers les filières dédiées une partie des bennes « tout-venant » des déchèteries (diminuer les erreurs de tri du bac bleu et des autres déchets recyclables, et déchets bénéficiant de nouvelles filières de valorisation) ;
- Objectif relatif aux déchets d'assainissement : les déchets issus de l'assainissement sont soumis à des objectifs d'ordre qualitatifs plus que quantitatifs ;
- Objectif 7 : Consolider les filières de valorisation agricole des boues d'épuration.

2.2 Gestion des déchets

Le SYDOM du Jura, créé en 1988, est le Syndicat de traitement Des Ordures Ménagères du Jura. Ce dernier intervient dans l'ensemble du département sur les thématiques suivantes :

- La compétence traitement des déchets : incinération, tri, et enfouissement ;
- La compétence communication : sensibilisation auprès des usagers ;

- La compétence prévention des déchets : réduction de la quantité de déchets.

Il est séparé en sept adhérents : 4 SICTOM et 3 Communautés de Communes, qui assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés dans le département. Le SICTOM du Haut-Jura concerne Jura Sud et assure :

- La collecte des ordures ménagères ;
- La gestion des déchetteries ;
- Le transfert des déchets issus des déchetteries vers l'installation de stockage de déchets non dangereux de Courlaoux.

La gestion de deux quais de transfert d'ordures ménagères pour le compte du SYDOM du Jura, le transfert et le traitement des ordures ménagères étant assurés par le SYDOM du Jura à Lons-le-Saunier

2.2.1 Déchets ménagers

Collecte

L'ensemble des communes de Jura Sud sont équipées en bacs roulants (bacs gris pour les déchets ultimes et bacs bleus pour les déchets recyclables) pour une collecte aux portes à porte. Les fréquences de collecte pour chacune des communes de Jura Sud sont données dans le tableau suivant. A noter que des collectes supplémentaires sont mises en place lors de périodes de forte affluence touristique.

Commune	Bacs gris	Bacs bleus
Chancia	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine paire)
Charchilla	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine paire)
Chatel-de-Joux	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine paire)
Coyron	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine impaire)
Crenans	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine impaire)
Les Crozets	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine impaire)
Etival	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine impaire)
Jeurre	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine impaire)
Lavancia-Epercy	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine impaire)
Lect	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine paire)
Maisod	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine impaire)
Matrigna	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine paire)
Meussia	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine paire)
Moirans-en-Montagne	1 fois / semaine	1 fois / semaine
Montcusel	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine paire)
Vaux-les-Saint-Claude	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine impaire)
Villards-d'Héria	1 fois / semaine	1 fois / quinzaine (semaine paire)

Tonnage

En 2016, sur le Haut-Jura, 13 622.50 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées par le SYDOM du Jura répartis en deux types : déchets ultimes pour un tonnage de 10 762.24 (180.75 kg/hab/an) et déchets recyclables pour un tonnage de 2 860.26 (48.03 kg/hab/an). Un total de 228.77 kg/hab/an est donc collecté par le SIVOM, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (335.60 kg/hab/an).

En ce qui concerne les déchets recyclés, 2 057.37 t de verre et 137.65 t de papier sont collectés en 2016. Cette collecte s'effectue à l'aide de conteneurs de 4 m³ installés sur les communes du SIVOM

: 297 pour le verre et 51 pour le papier. Le carton est lui collecté par le SITCOM et par certaines associations à raison de 157.10 t pour 2016.

Le graphique suivant montre l'évolution des tonnages collectés depuis 2003. Une diminution globale est observée à la fois pour les déchets ultimes (gris) que pour les déchets recyclés (bleu).

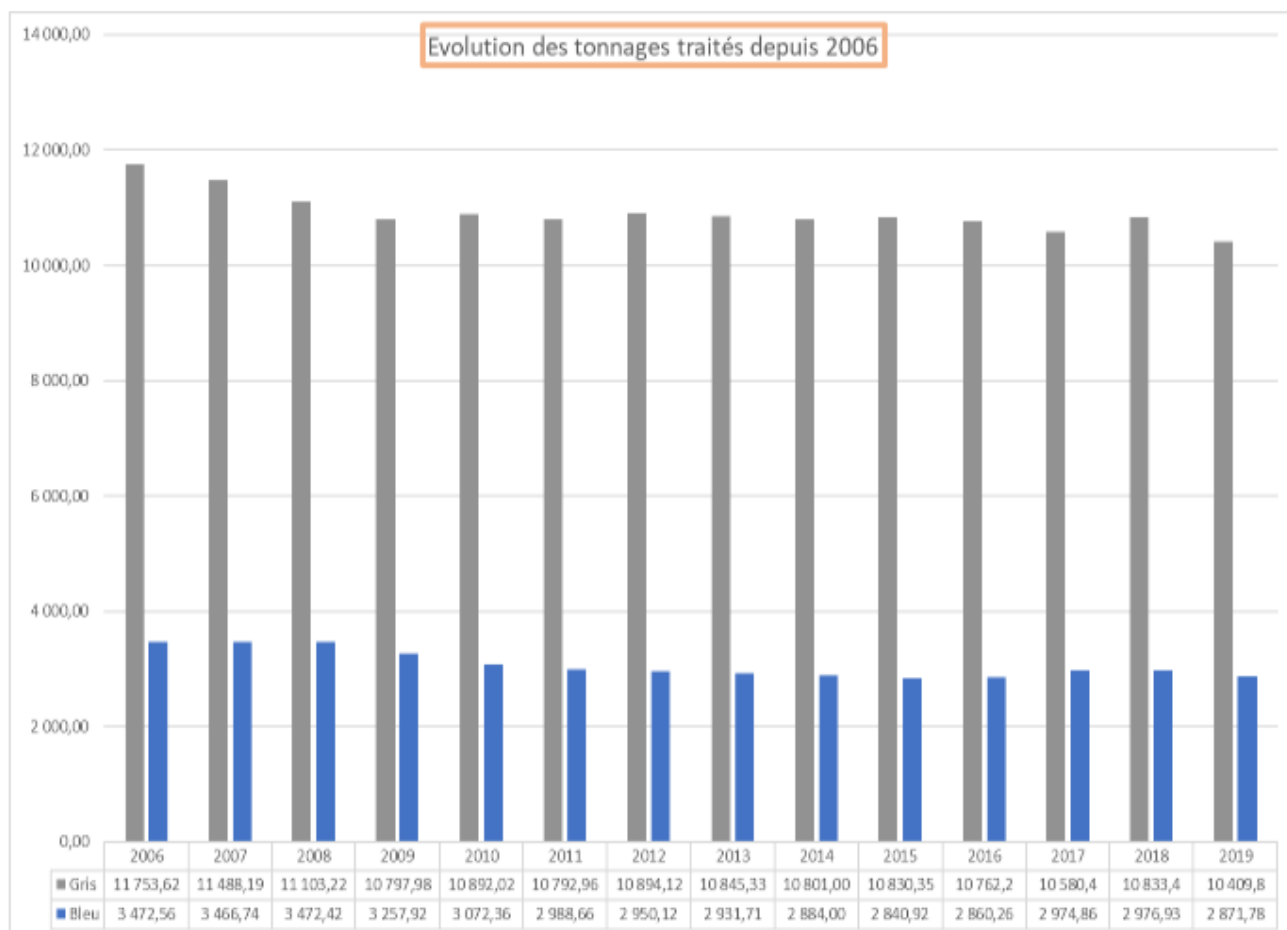


Figure 8 : Evolution des tonnages

Filières de traitement

Les déchets issus des collectes sélectives sont envoyés dans des usines de recyclage localisées sur la carte ci-dessous.



Figure 9 : Localisation des usines de recyclages des déchets ménagers du SYDOM du Jura

Les papiers

Les papiers seront transformés en pâte pour refaire du papier.

Les briques alimentaires

La brique alimentaire est constituée de trois matières : carton, plastique et aluminium.

Le carton sera transformé en pâte pour faire du papier WC ou de l'essuie tout par exemple. Le plastique sera utilisé pour fabriquer des stylos. L'aluminium peut être valorisé pour la production d'énergie ou de granulés pour des applications en plasturgie.

Les cartons

Comme pour le papier, le carton sera transformé en pâte pour ensuite refaire du carton, des boîtes d'œufs...

Les plastiques

Les plastiques sont broyés en paillettes et seront transformés en nouveaux objets tels que :

- les bouteilles de lait (PEHD : Polyéthylène haute densité) seront recyclés en arrosoir
- les bouteilles d'eau (PET : Polyéthylène téréphtalate) seront recyclés en fibre polaire ou en nouvelle bouteille plastique
- les films seront recyclés en nouveaux films.

L'acier et l'aluminium

Ces déchets sont broyés et fondus pour être reconditionnés sous forme de chariots de supermarché, boules de pétanque, clefs, trombones... pour l'acier, et en pièces automobiles et nouvelles canettes pour l'aluminium.

Le verre

Le verre sera transformé en calcin et sera moulé pour fabriquer de nouveaux emballages en verre.

2.2.2 Déchetteries

Le SICTOM du Haut-Jura dispose au total de :

- 2 déchetteries principales : Saint-Claude (Plan d'Acier) et Morbier (Col de la Savine)
- 5 déchetteries relais : Moirans-en-Montagne, Saint-Lupicin, Longchaumois, Les Rousses et Septmoncel

Seule la déchetterie de Moirans-en-Montagne se trouve sur le territoire de Jura Sud.

Les principaux déchets acceptés en déchetterie sont visibles sur la figure suivante. Les ordures ménagères, les déchets à caractère dangereux (bouteilles de gaz, extincteurs, déchets radioactifs, amiante...) et les déchets d'origine industrielle ne sont pas acceptés.



Principaux déchets acceptés en déchetterie

Tonnages

Au total, 11 673,54 tonnes de déchets ont été déposés dans les déchetteries du SICTOM en 2019 répartis comme dans le graphe suivant. Cela correspond à 198.43 kg/hab/an.

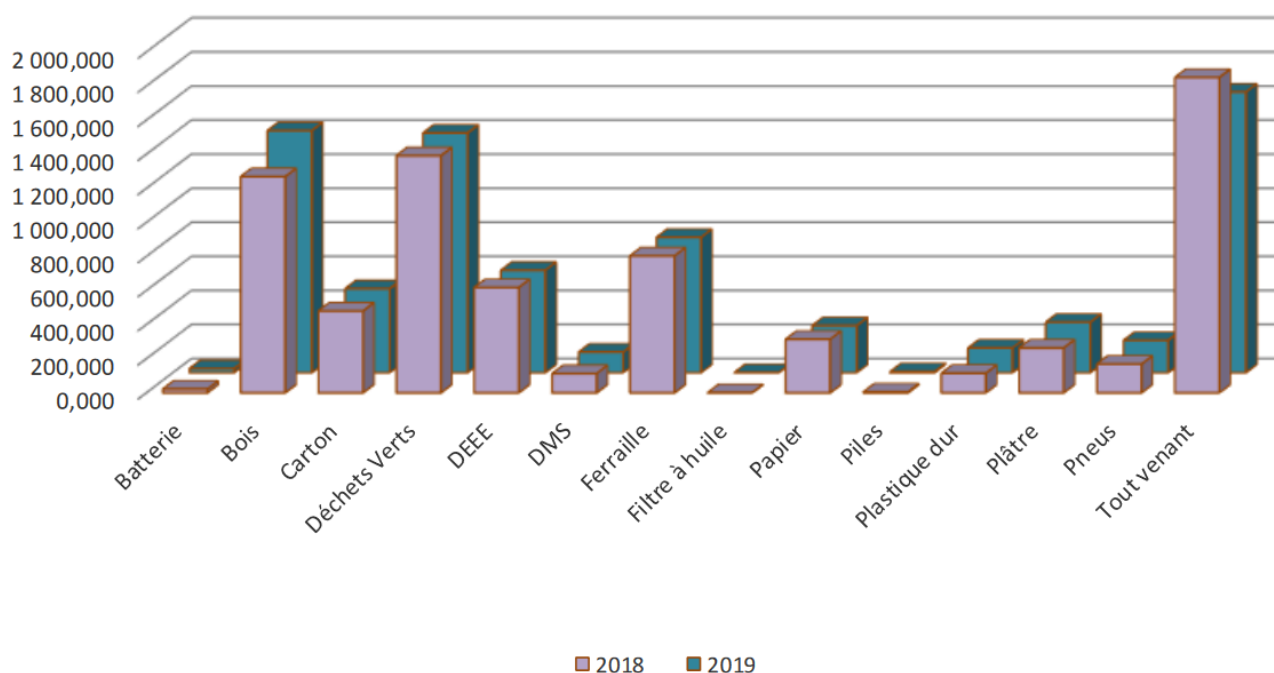


Figure 10 : Répartition des déchets déposés dans les déchetteries du SICTOM en 2018 et 2019 par type

Filières de traitement

Les différents déchets apportés en déchetterie suivent les filières de traitement données dans le tableau suivant.

Type	Destination	
Batteries	Collectées et valorisées par Récup'39 à ST-CLAUDE	
Bois	Traité ou non traité Broyé par RECUP'39 à ST-CLAUDE	
Capsules Nespresso	Capsules - dosettes pour cafetières Nespresso Prises en charge par la Société SUEZ	
Carton	Sec et propre Compacté par Récup'39 à ST-CLAUDE - recyclé par GEM DOUBS à NOVILLARS (25)	
Cartouches d'encre	Laser et jet d'encre Prises en charge par la Société Demain Environnement	
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	Eléments d'ameublement Collectés et traités par Jura Recyclage - 39 LARNAUD	
Déchets ménagers spéciaux	Solvants, diluants	
	Peintures, vernis, colles déchets toxiques divers	Collectés par L.B.D.I. - traités par Triadis Services à BEAUFORT
	Phytosanitaires (désherbants, insecticides...)	
	Néons, ampoules	Collectés et traités par Recylum
Déchets verts	Tailles de haie, branches d'élagage, feuillage, tonte de gazon... Pris en charge par GOYARD ST-PIERRE et par DORTAN COMPOST	
DEEE (déchets d'équipements)	Ecrans, appareils électriques divers et gros électroménager froid (réfrigérateurs...) Collectés par JURATRI pour le compte d'Ecosystème	

électriques et électroniques)	Gros électroménagers hors froid	Collectés par Godard pour le Compte d'Ecosystème
Ferraille	Tuyaux, barres, tôles, objets en métal, jantes, vélos...	Reprise par RECUP'39 à ST-CLAUDE
Filtres à huile		Collectés et traités par CHIMIREC à MONTMOROT
Gravats ménagers	Béton, briques, tuiles, faïence...	Déposés chez Goyard à ST-PIERRE
Huiles usagées	Huile minérale	Collectée et traitée par CHIMIREC à MONTMOROT
	Huile végétale	Collectée et traitée par Triadis à BEAUFORT
Papier	Journaux, prospectus, archives...	Transféré au SYDOM puis recyclé par NORSKE SKOG à GOLBEY (88)
Piles et accumulateurs		Collectées par Corépile à PARIS
Plastique	Plastiques durs	Déposés au centre de traitement de Juratri à LONS-LE-SAUNIER
Plâtre	Plaque de plâtre type BA13	Collecté par Récup'39 et recyclé par la société Placoplâtre à CHAMBERY
Pneus	V. L.	Collectés et recyclés par Alpha Recyclage FRANCHE-COMTE à BREVANS
Tout venant	Déchets ultimes sans filière de valorisation	Déposés à l'installation de stockage de déchets non dangereux de COURLAOUX
Verre	Bouteilles, pots...	Collecté par SOLOVER - St-Romain le Puy

2.2.3 Déchets verts

Le SICTOM souhaite agir sur la quantité des déchets verts apportés en déchetterie en proposant des alternatives aux collectivités. Il est ainsi proposé de mettre à disposition des communes un broyeur pour favoriser le recyclage des déchets végétaux sur place, notamment en paillage sur les espaces verts municipaux.

Cependant, un tri plus efficace des déchets verts est nécessaire pour générer un compost de meilleure qualité.

3. Sites et sols pollués

Les renseignements issus des bases de données BASOL et BASIAS permettent de recenser la liste des sols potentiellement pollués sur un territoire. La base de données BASOL identifie les sites pollués les plus problématiques, et qui nécessitent un traitement particulier. La base de données BASIAS recense quant à elle l'ensemble des sites dont l'activité (actuelle ou passée) est « potentiellement » polluante. Il ne s'agit donc en aucun cas de site où la pollution est avérée.

La base BASOL ne recense aucun site pollué sur le territoire.

Les sites BASIAS sont nombreux sur le territoire, par exemple, ils sont au nombre de 49 simplement sur Moirans-en-Montagne. Certains sont localisés sur la carte suivante et la liste exhaustive est donnée en annexe.

Certains sites pollués correspondent à d'anciennes décharges (au moins une présente sur chaque commune) qui se révèlent problématiques pour la qualité des eaux et des milieux. Il existe aussi des décharges sauvages généralement connues mais non répertoriées. La présence également de décharges « vertes » est à noter à raison d'environ une par commune.

La civilité citoyenne est le principal facteur d'amélioration de cette situation car la Jura Sud met à disposition des équipements de collecte ou des points d'apports volontaires pour les encombrants.

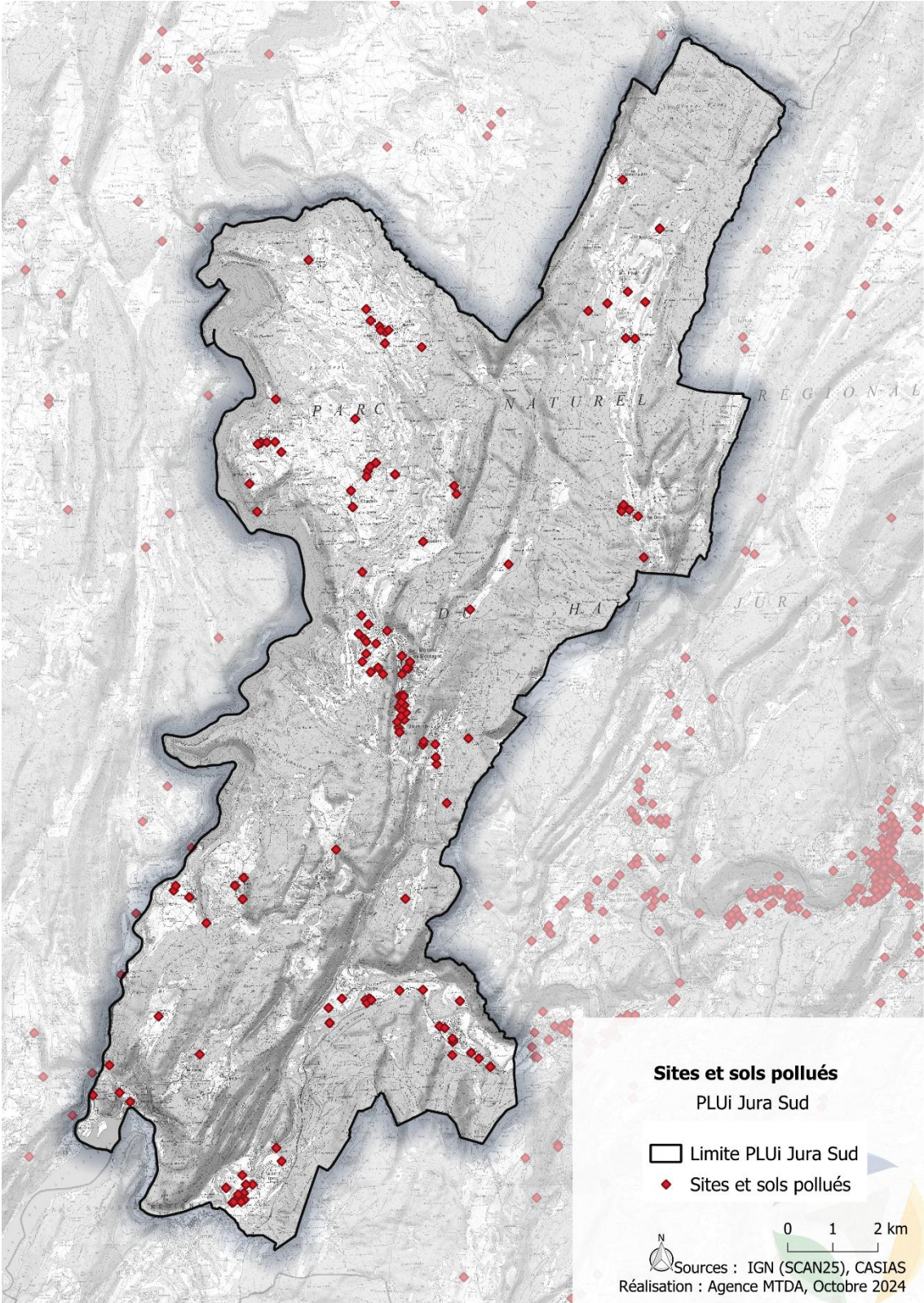


Figure 11 : sites et sols pollués

4. Nuisances sonores

Le bruit est perçu comme la principale source de nuisance de leur environnement pour près de 40% des français. La sensibilité à cette pollution, qui apparaît comme très subjective, peut provoquer des conséquences importantes sur la santé humaine (troubles du sommeil, stress...).

Possibilité de conversation	Sensation auditive	Niveaux sonores en dBA	Sources de bruit
	Seuil de l'audibilité	0	
A voix chuchotée	Très calme	15	Bruissement dans les feuilles
	Calme	25	Conversation à voix calme
A voix normale	Assez calme	40	Bureau
A voix assez forte	Bruits courants	60	Conversation normale, Bateau à moteur
	Bruyant mais supportable	65	Circulation importante
		70	Circulation très importante
Difficile		85	Circulation intense à 1 mètre
	Pénible à entendre	95	
Obligation de crier		100	Marteau piqueur à 5 mètres
		110	Atelier de chaudronnerie
Impossible	Seuil de douleur	120	Moteurs d'avion à quelques mètres
	Lésions irréversibles	130	Explosion violente

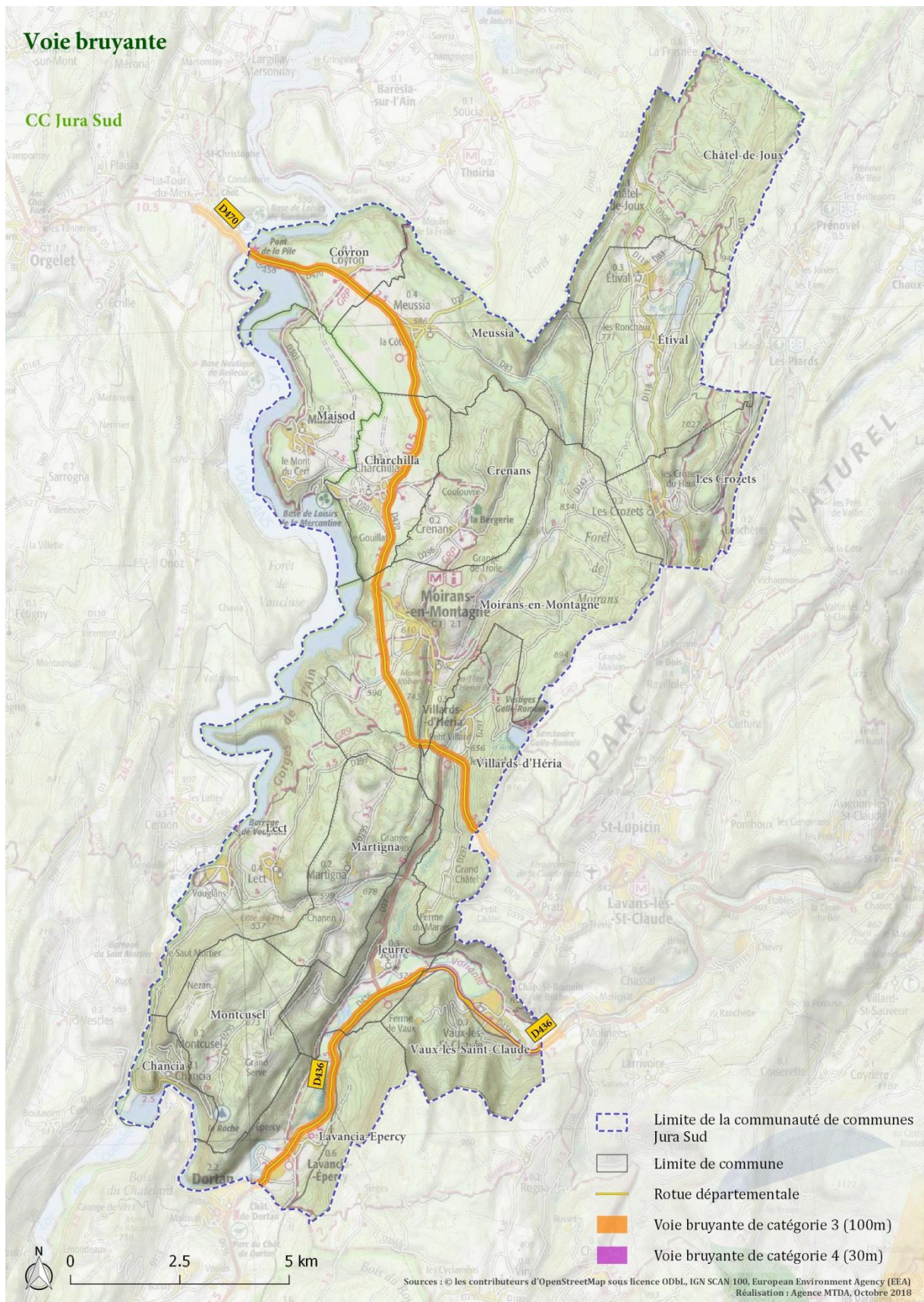
Exemple de barème de sensibilité lié aux niveaux sonores

Les seules sources de nuisances sonores sur le territoire sont les infrastructures routières. Celles-ci sont identifiées par le département et sont classées en plusieurs catégories selon la largeur des zones affectées par le bruit de part et d'autre de l'axe :

- Catégorie 1 : 300 mètres,
- Catégorie 2 : 250 mètres,
- Catégorie 3 : 100 mètres,
- Catégorie 4 : 30 mètres,
- Catégorie 5 : 10 mètres.

L'arrêté préfectoral n°451 du 10 novembre 2000 donne la liste de ces infrastructures bruyantes. Celles concernant le territoire, ainsi que leur catégorie sont identifiées dans le tableau suivant.

Infrastructure routière	Débutant	Finissant	Communes concernées	Catégorie
RD 436	Limite de l'Ain	Entrée Ouest Vaux-les-Saint-Claude	Jeurre Lavancia-Epercy Vaux-les-Saint-Claude	3
RD 436	Entrée Ouest Vaux-les-Saint-Claude	Sortie Est Vaux-les-Saint-Claude	Vaux-les-Saint-Claude	4
RD 436	Sortie Est Vaux-les-Saint-Claude	Entrée Ouest Molinges	Vaux-les-Saint-Claude	3
RD 470	Orgelet Nord	Entrée Lavans-les-Saint-Claude	Charchilla Coyron Meussia Moirans-en-Montagne Villards-d'Héria	3



D'autres types de nuisances sonores peuvent être notés sur le territoire comme par exemple les avions traversant le territoire au départ de l'aéroport de Genève ou encore, plus localement, les engins motorisés sur le lac de Vouglans.

5. Scénario tendanciel et enjeux

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Pollutions et nuisances	+	Une bonne qualité de l'air sur le territoire	= Une tendance qui ne devrait pas s'aggraver sur ce territoire rural
	-	Des émissions de GES et de polluants atmosphériques dus aux transports, au chauffage au bois et aux activités industrielles	= Une augmentation probable avec la croissance démographique, cependant des améliorations sont en cours notamment sur les systèmes de chauffage au bois et au niveau des industries qui sont soumises à des réglementations de plus en plus strictes
	-	Un assainissement collectif peu performant	= Une réglementation de plus en plus stricte augmente les performances d'assainissement mais néanmoins un risque d'aggravation avec la croissance démographique
	-	Un taux de conformité des installations d'assainissement non collectif faible et des bâtiments dépourvus de système d'assainissement	↗ Des réhabilitations en cours
	+	Quelques sites sujets aux inondations par ruissellement où des solutions ont été mises en œuvre	↘ Des sites problématiques qui peuvent se multiplier avec le développement urbain et l'artificialisation des sols
	+	Une gestion des déchets efficace gérée par un syndicat	= L'augmentation de la population va entraîner une augmentation des déchets qui sera gérée par les institutions compétentes
	-	Plusieurs sites potentiellement pollués sur le territoire dont de nombreuses anciennes décharges	= La pollution de ces sites n'est pas avérée, elle sera gérée conformément aux directives si elle s'avère présente pour un site
	+	Un territoire en zone calme malgré la présence de voies bruyantes	= Pas de projet de nouvelle infrastructure bruyante prévu

Enjeux pour le PLUi

- La limitation des émissions de polluants pour préserver une bonne qualité de l'air
- La progression vers un assainissement conforme (collectif et non collectif)
- L'adaptation du développement urbain à la présence ou à la mise en place de systèmes d'assainissement collectifs ou non collectifs performants
- La mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagements (règlement, OAP)

- Le maintien de la collecte et du traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire
- La prise en compte des sites potentiellement pollués dans les projets d'aménagements
- L'adaptation du tissu urbain existant afin de limiter les nuisances sonores et la maîtrise de l'urbanisation

future à proximité des axes bruyants

CHAPITRE 7 : Synthèse de l'état initial de l'environnement

1. Points forts et faiblesses du territoire de Jura Sud

Thématiques		Atouts	Faiblesses
Caractéristiques géographiques		Un territoire rural boisé au relief diversifié : un plateau central, des communes de montagne et une vallée	Une urbanisation dispersée sur l'ensemble du territoire
Climat, air, énergie		Une qualité de l'air globalement bonne sur le territoire	Des effets du changement climatique déjà visibles Des émissions de GES et de polluants atmosphériques dues aux transports routiers et à l'agriculture. Une consommation énergétique liée aux transports et au résidentiel Une production énergétique insuffisante pour répondre aux besoins énergétiques du territoire
Patrimoine naturel et biodiversité		Un patrimoine naturel remarquable caractérisé par une mosaïque de milieux diversifiés : forêts, prairies, pelouses, lacs... Une présence de milieux humides importante abritant une biodiversité remarquable identifiés comme réservoirs de biodiversité Une TVB qui identifie les milieux remarquables en tant que réservoir de biodiversité Une mosaïque de milieux relais (prairies, forêts, haies...) favorables au déplacement des espèces Un réseau hydrographique dense identifié à la fois comme réservoir de biodiversité et corridors écologiques dans la TVB	Des éléments fragmentant le territoire et les continuités écologiques (routes, espaces urbanisés, obstacles à l'écoulement des cours d'eau...) Des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire
Ressources naturelles	Eaux	Un SDAGE approuvé et une gestion du grand cycle de l'eau (GEMAPI) transférée au Syndicat Mixte du PNR du Haut-Jura pour un exercice à l'échelle de la Haute Vallée de l'Ain Un réseau hydrographique dense et la plupart des petits cours d'eau en bonne qualité	Le bon état des cours principaux de l'Ain et de la Bienne n'est pas atteint Des captages encore non protégés Des petites ressources d'eau potable parfois en déficit quantitatif Une eau potable de mauvaise qualité sur 2 communes du

		<p>Une masse d'eau souterraine globalement sans déficit quantitatif et de bonne qualité, dont trois sources identifiées comme ressources stratégique par le SDAGE</p> <p>Une gestion de l'eau potable principalement organisée en régie au sein des communes</p> <p>Des schémas directeurs d'alimentation en eau potable récents sur la plupart des communes</p>	<p>territoire et des dépassements ponctuels des valeurs seuil sur 9 autres</p> <p>Des rendements de réseaux d'eau potable mauvais sur 2 communes du territoire</p>
	Carrières	Une carrière en activité sur le territoire	
Risques	Naturels	Un risque sismique modéré	<p>Un risque inondation présent dans le Sud du territoire</p> <p>Un risque mouvement de terrain présent sur l'ensemble des communes du territoire</p> <p>Un aléa retrait/gonflement des argiles moyen dans certains secteurs du territoire</p> <p>Un risque incendie de forêt émergeant</p>
	Technologiques	<p>Un risque industriel faible avec des installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) mais aucune SEVESO</p> <p>Un risque de transport de matières dangereuses faible (absence de canalisation et de voie ferrée)</p>	Un risque rupture de barrage dû au barrage de Vouglans
Pollutions et nuisances	Air	Une bonne qualité de l'air sur le territoire	Des émissions de GES et de polluants atmosphériques dus aux transports, au chauffage au bois et aux activités industrielles
	Assainissement	Quelques sites sujets aux inondations par ruissellement où des solutions ont été mises en œuvre	<p>Un assainissement collectif peu performant</p> <p>Un taux de conformité des installations d'assainissement non collectif faible et des bâtiments dépourvus de système d'assainissement</p>
	Déchets	Une gestion des déchets efficace gérée par un syndicat	
	Sites pollués		Plusieurs sites potentiellement pollués sur le territoire dont de nombreuses anciennes décharges

	Bruit	Un territoire en zone calme malgré la présence de voies bruyantes	
--	-------	---	--

2. Synthèse des enjeux majeurs d'un point de vue environnemental

Les principaux enjeux suivants ont été définis suite à la réalisation de l'état initial de l'environnement.

Thématiques	Enjeux
Caractéristiques géographiques	La limitation de la dispersion urbaine
Climat, énergie	air, L'anticipation et la limitation des effets du réchauffement climatique
	La conservation des puits de carbone
	La diminution des émissions de polluants atmosphériques et GES et de la consommation énergétique, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> - développant la mise en place d'alternative à la voiture individuelle - encourageant les bonnes pratiques agricoles - agissant sur la consommation des bâtiments : isolation, bioclimatisme, ... - accompagnant vers la sobriété
	Le développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux
Patrimoine naturel biodiversité	et Le maintien ou le retour d'activités agro-pastorales pour la préservation/restauration de l'intérêt écologique et paysager des milieux ouverts et semi-ouverts du territoire
	La gestion forestière tant pour la préservation de la biodiversité de ces milieux que pour un intérêt paysager
	L'encadrement de la fréquentation touristique et les activités de pleine nature en adéquation avec la préservation des milieux naturels, de la biodiversité, des paysages et du patrimoine remarquable
	La préservation de la mosaïque de milieux remarquables, support de la trame verte et bleue et de la fonctionnalité écologique du territoire
	La conservation de la biodiversité en milieu agricole : en favorisant les pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement en protégeant les éléments de continuité écologique tels que les arbres isolés, les haies, les murets de pierre sèche, les alignements d'arbres ou les bosquets
	La protection et la réhabilitation des milieux humides pour préserver leurs fonctionnalités
	La préservation du réseau hydrographique et de ses milieux annexes (ripisylves) et son rôle en tant que corridors biologiques
La limitation du développement de nouvelles espèces invasives et la maîtrise de celles déjà présentes	
Ressources naturelles	La préservation qualitative et quantitative des trois ressources en eau stratégiques
	La poursuite de la protection des captages
	La sécurisation de la distribution d'eau potable (interconnexions)

	L'amélioration du rendement des réseaux
	L'amélioration de la qualité de l'eau potable
	L'adaptation du développement urbain du territoire à la ressource en eau et à la capacité des réseaux
Risques	La prise en compte des secteurs à risques identifiés dans le futur document d'urbanisme (règles de constructibilité)
	L'anticipation de tout nouveau risque dans le projet de développement intercommunal
	La limitation des facteurs aggravant les évolutions climatiques afin de réduire une évolution possible des risques naturels
Pollutions nuisances et	La limitation des émissions de polluants pour préserver une bonne qualité de l'air
	La progression vers un assainissement conforme (collectif et non collectif)
	L'adaptation du développement urbain à la présence ou à la mise en place de systèmes d'assainissement collectifs ou non collectifs performants
	La mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagements (règlement, OAP)
	Le maintien de la collecte et du traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire
	La prise en compte des sites potentiellement pollués dans les projets d'aménagements
	L'adaptation du tissu urbain existant afin de limiter les nuisances sonores et la maîtrise de l'urbanisation future à proximité des axes bruyants

3. Hiérarchisation des enjeux

Il s'agit ensuite d'identifier les enjeux qui possèdent des leviers d'actions propres au PLUi, c'est-à-dire des enjeux pour lesquels le PLUi est l'outil approprié pour infléchir les tendances. Les enjeux ont ainsi été hiérarchisés selon qu'ils soient jugés structurants, prioritaires ou modérés pour le développement du territoire.

Enjeu structurant	Les enjeux de cette catégorie recouvrent des niveaux de priorité forts pour le PLUi sur l'ensemble du territoire, quel que soit l'échelle d'analyse sur laquelle il va se positionner (commune, quartier, zone d'activités, centre bourg...). Ce sont des enjeux pour lesquels le PLUi dispose de leviers d'action directs. Ils doivent être intégrés très amont des réflexions de développement.
Enjeu prioritaire	Il s'agit d'enjeux qui apparaissent d'un niveau de priorité élevé pour le territoire communal mais de façon moins homogène que les enjeux structurants. Ils ont un caractère moins systématique et nécessiteront une attention particulière dans les phases plus opérationnelles du PLUi : OAP, zonage et règlement.
Enjeu modéré	Bien qu'ils s'agissent d'enjeux environnementaux clairement identifiés lors du diagnostic territorial, ils revêtent un niveau de priorité plus faible pour le PLUi au regard du fait notamment d'un manque de levier d'action direct

Les enjeux définis pour le territoire de Jura Sud sont hiérarchisés dans le tableau suivant.

Thématiques	Enjeux	Hiérarchisation
-------------	--------	-----------------

Caractéristiques géographiques	La limitation de la dispersion urbaine	Structurant
Climat, air, énergie	L'anticipation et la limitation des effets du réchauffement climatique	Structurant
	La conservation des puits de carbone	Structurant
	La diminution des émissions de polluants atmosphériques et GES et de la consommation énergétique, notamment en : - développant la mise en place d'alternative à la voiture individuelle - encourageant les bonnes pratiques agricoles - agissant sur la consommation des bâtiments : isolation, bioclimatisme, ... - accompagnant vers la sobriété	Structurant
	Le développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux	Structurant
Patrimoine naturel et biodiversité	Le maintien ou le retour d'activités agro-pastorales pour la préservation/restauration de l'intérêt écologique et paysager des milieux ouverts et semi-ouverts du territoire	Structurant
	La gestion forestière tant pour la préservation de la biodiversité de ces milieux que pour un intérêt paysager	Structurant
	L'encadrement de la fréquentation touristique et les activités de pleine nature en adéquation avec la préservation des milieux naturels, de la biodiversité, des paysages et du patrimoine remarquable	Prioritaire
	La préservation de la mosaïque de milieux remarquables, support de la trame verte et bleue et de la fonctionnalité écologique du territoire	Structurant
	La conservation de la biodiversité en milieu agricole : - en favorisant les pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement - en protégeant les éléments de continuité écologique tels que les arbres isolés, les haies, les murets de pierre sèche, les alignements d'arbres ou les bosquets	Prioritaire
	La protection et la réhabilitation des milieux humides pour préserver leurs fonctionnalités	Structurant
	La préservation du réseau hydrographique et de ses milieux annexes (ripisylves) et son rôle en tant que corridors biologiques	Structurant
	La limitation du développement de nouvelles espèces invasives et la maîtrise de celles déjà présentes	Modéré
Ressources naturelles	La préservation qualitative et quantitative des trois ressources en eau stratégiques	Structurant
	La poursuite de la protection des captages	Prioritaire
	La sécurisation de la distribution d'eau potable (interconnexions)	Structurant
	L'amélioration du rendement des réseaux	Prioritaire
	L'amélioration de la qualité de l'eau potable	Prioritaire
	L'adaptation du développement urbain du territoire à la ressource en eau et à la capacité des réseaux	Structurant

Risques	La prise en compte des secteurs à risques identifiés dans le futur document d'urbanisme (règles de constructibilité)	Structurant
	L'anticipation de tout nouveau risque dans le projet de développement intercommunal	Structurant
	La limitation des facteurs aggravant les évolutions climatiques afin de réduire une évolution possible des risques naturels	Structurant
Pollutions et nuisances	La limitation des émissions de polluants pour préserver une bonne qualité de l'air	Prioritaire
	La progression vers un assainissement conforme (collectif et non collectif)	Structurant
	L'adaptation du développement urbain à la présence ou à la mise en place de systèmes d'assainissement collectifs ou non collectifs performants	Structurant
	La mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagements (règlement, OAP)	Prioritaire
	Le maintien de la collecte et du traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire	Modéré
	La prise en compte des sites potentiellement pollués dans les projets d'aménagements	Prioritaire
	L'adaptation du tissu urbain existant afin de limiter les nuisances sonores et la maîtrise de l'urbanisation future à proximité des axes bruyants	Prioritaire

4. Cartes de synthèse

Les cartes ci-dessous localisent les enjeux environnementaux présentés plus haut. Une première carte globale est présentée, suivie de deux cartes zoomées sur les secteurs Nord et Sud du territoire pour une meilleure visibilité.

